



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Interrelation entre les piliers du développement, de la paix et la sécurité, des droits de l'homme et de l'action humanitaire en Afrique occidentale et centrale

Interrelation entre les piliers du développement, de la paix et la sécurité, des droits de l'homme et de l'action humanitaire en Afrique occidentale et centrale



Pour commander des exemplaires du ***Interrelation entre les piliers du développement, de la paix et la sécurité, des droits de l'homme et de l'action humanitaire en Afrique occidentale et centrale***, veuillez contacter :

Section des publications
Commission économique pour l'Afrique
Avenue Menelik II
B.P. 3001
Addis-Abeba (Éthiopie)

Tél. : +251-11- 544-9900
Télécopie : +251-11-551-4416
Adresse électronique : eca-info@un.org
Web : www.uneca.org

© 2022 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba (Éthiopie)

La reproduction, en tout ou en partie, de la teneur de cette publication est autorisée. La Commission demande qu'en pareil cas, il soit fait mention de la source et que lui soit communiqué un exemplaire de l'ouvrage où sera reproduit l'extrait cité.

Conception de la couverture, mise en page et impression : Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, Addis-Abeba, certifié ISO 14001:2004.

Imprimé sur du papier sans chlore
Photos de couverture: Aïssa Saouri

Table des matières

Remerciements.....	vi
Résumé.....	IX
1. Introduction.....	IX
2. Constatations.....	IX
C. Principaux messages et recommandations.....	XIII
I: Introduction.....	1
1. Contexte	1
2. Justification de l'étude	2
3. Objectifs de l'étude	2
4. Méthodologie.....	3
5. Limites du rapport.....	5
6. Structuration du rapport	5
II: Questions conceptuelles et cadre analytique	7
1. Contexte	7
2. Les quatre piliers du développement.....	8
3. Cadre analytique	24
III: Situation et dynamiques des quatre piliers en Afrique occidentale et centrale.....	26
1. Développement	26
2. Paix et sécurité	33
IV: Aspects transfrontières et transversaux	62
1. Questions transfrontières en rapport avec les conflits et les échanges commerciaux.....	62
2. Liens entre les quatre piliers, la pandémie de coronavirus, le genre et la jeunesse	65
3. Les migrations.....	68
V: La gouvernance et les institutions dans le contexte des liens entre les quatre piliers.....	70
1. La gouvernance	70
2. Corruption	74
3. Institutions	76
4. Organisations de soutien	78
VI: Exploiter les liens et les intégrer dans les politiques et les stratégies.....	82
1. Exploiter les liens	82
2. Intégrer les liens dans les politiques et les stratégies	85
3. Défis posés et possibilités offertes par le choix de l'approche fondée sur les liens entre les quatre piliers.....	87
4. Méthodes et outils d'analyse des conflits et des besoins connexes en matière de renforcement des capacités.....	91
VII: Conclusion, principaux messages et recommandations.....	103
1. Conclusion	103
2. Principaux messages et recommandations	104
Bibliographie	111

Annexe I: Questionnaire et répartition des réponses	121
SECTION A: profil sociodémographique et général des personnes interrogées	122
Section B: paix et sécurité	123
Section C: développement	126
Section D: droits de l'homme	128
Section E: piliers de l'action humanitaire	130
Section F: liens entre les quatre piliers	132
Annexe II: Résumé des résultats de l'enquête	134
1. Caractéristiques démographiques des personnes interrogées	134

Liste des figures

Figure I: Cadre analytique	25
Figure II: Score d'évaluation de la situation de paix et de sécurité par les personnes interrogées	34
Figure III: Opinion des personnes interrogées sur ce qu'elles estiment être la plus grave menace pour les droits de l'homme dans leur pays	45
Figure IV: Opinion des personnes interrogées sur les risques les plus répandus dans leur pays	52
Figure V: Opinion des personnes interrogées sur les menaces humanitaires dans leur collectivité ou leur pays	52
Figure VI: Passerelles vers une transformation positive pour le Sahel	60
Figure VII: Opinion des répondants sur les facteurs favorisant les menaces à la paix et à la sécurité dans leur pays	71
Figure VIII: Opinions des répondants sur ce qui, selon eux, entrave le développement dans leur État et leur pays	72
Annexe	
Figure IX: Diagnostic du conflit	95
Figure I: Répartition des personnes interrogées par langue officielle	138
Figure II: Répartition des personnes interrogées par pays	138
Figure III: Répartition des personnes interrogées par sexe	139
Figure IV: Répartition des personnes interrogées par catégorie d'âge	139
Figure V: Répartition des personnes interrogées par niveau d'éducation	140
Figure VI: Répartition des personnes interrogées par région	140
Annexe III: Personnes consultées pour les entretiens non structurés	141
Annexe IV: Réunion de lancement des études sous-régionales sur les liens existant entre les piliers du développement, de la paix et la sécurité, des droits de l'homme et de l'action humanitaire, tenue en ligne depuis d'Addis Abeba, 27 octobre 2020.	142
Annexe V: Réunion du groupe d'experts, études sous-régionales sur les liens entre les piliers du développement, de la paix et la sécurité, des droits de l'homme et de l'action humanitaire, 17 et 18 décembre 2020	146

Liste des Tableaux

Tableau 1: Principales composantes de chaque pilier et liens existants	9
Tableau 2: Évaluation du développement de leur pays par les répondants.....	26
Tableau 3: Évaluation de la situation de paix et de sécurité par les personnes interrogées	34
Tableau 4: Résultats des réponses à l'enquête : facteurs affectant la paix et la sécurité en Afrique occidentale et centrale	38
Tableau 5: Données cumulées de l'indicateur mondial du terrorisme (Global Terrorism Index)	40
Tableau 6: Données et classement de l'indicateur des États fragiles	41
Tableau 7: Évaluation des personnes interrogées sur les droits de l'homme dans leur pays.....	45
Tableau 8: Les forces de l'ordre et les droits des citoyens.....	46
Tableau 9: Appréciation des personnes interrogées de l'efficacité de l'humanitaire dans leur pays...	53
Tableau 10: Opinion des personnes interrogées sur le besoin humanitaire le moins satisfait dans leur pays	53
Tableau 11: Opinion des personnes interrogées sur l'affirmation que « le manque de bonne gouvernance a un effet négatif sur les services humanitaires dans leur pays ».....	54
Tableau 12: Opinion des personnes interrogées sur la question de savoir si la corruption et le manque de transparence sont les plus grands problèmes du développement.....	76
Tableau 13: Opinion des répondants sur les rôles joués par les organisations de la société civile dans les actions humanitaires et les projets de développement de leur pays	77
Tableau 14: Opinion des répondants sur les rôles que joue le secteur privé dans l'action humanitaire et le développement en Afrique de l'Ouest et centrale	80
Tableau 15: Opinion des personnes interrogées sur le point de savoir si les questions de la paix et de la sécurité, du développement, des droits de l'homme et de l'action humanitaire sont liées	83
Tableau 16: Opinion des personnes interrogées sur la complémentarité des piliers	83
Tableau 17: Opinion des personnes interrogées sur la manière dont les quatre piliers pourraient être exploités ou privilégiés dans des interventions complémentaires pour contribuer à un règlement efficace et durable des conflits	84
Tableau 1: Caractéristiques démographiques des personnes interrogées	134

Annex

Encadré 1: Questions clés pour l'analyse des conflits.....	93
Encadré 2: Cadre appliqué au Nigéria	96
Encadré 3: Utilisation de l'outil d'analyse des conflits de l'Organisation de coopération et de développement économiques en République démocratique du Congo	99
Encadré 4: Exemple d'utilisation du cadre d'analyse du Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés pour identifier le domaine ou le niveau d'analyse	100
Encadré 5: Exemple d'utilisation du cadre d'analyse du Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés au Ghana.....	100

Remerciements

Le présent rapport sur les liens existant entre les piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'action humanitaire en Afrique occidentale et centrale a été établi sous la direction de Vera Songwe, Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Stephen Karingi, Directeur de la Division de l'intégration régionale et du commerce à la CEA ; Antonio Pedro, Directeur du Bureau sous-régional de la CEA pour Afrique centrale ; et Ngone Diop, Directeur du Bureau sous-régional de la CEA pour Afrique de l'Ouest, ont fourni des orientations générales pour la préparation du rapport.

Isatou Gaye, chef de la Section du NEPAD à la Division de l'intégration régionale et du commerce, a dirigé l'équipe d'étude. L'équipe restreinte était, pour sa part, composée de Amadou Diouf et de Jerome Ouedraogo, du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest ; de Mamadou Malick Bal et de Lot Tcheeko, du Bureau sous-régional en Afrique centrale ; et de Lashea Howard-Clinton, de la Division de l'intégration régionale et du commerce. Les autres membres de l'équipe étaient Nozipho Freya Simelane, Amandine Nakumuryango, Amal Elbeshbishi, Moctar Diouf, Simon Mevel-Bidaux, Fanwell Fredrick Kenala Bokosi, Emelang Leteane, Jalal Abdel-Latif et William Muhwava.

L'équipe tient à remercier Raul De Melo Cabral, Kavazeua Katjomuise, Ben Idrissa Ouedraogo et Kei Tagawa, du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique ; Nicholas Shalita et Joseph Birungi, du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ; Nwanneakolam Vwede-Obahor et Bakari Chafi, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; Johnstone Oketch, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; et Mohamed A. Douksieh et William Lifongo, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, pour leurs contributions.

Notre reconnaissance va également au consultant, Babafemi A. Badejo, chef du Département des sciences politiques et des relations internationales à l'Université Chrisland d'Abeokuta (Nigéria), pour son document de

référence ayant fourni des informations très utiles à l'élaboration du rapport. Nous sommes en outre reconnaissants aux fonctionnaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Commission de l'Union africaine et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, d'avoir pris le temps de s'entretenir avec le consultant, et transmis d'abondantes informations malgré leur emploi du temps chargé. Ces fonctionnaires incluent Remi Ajibewa, Directeur des affaires politiques à la Commission de la CEDEAO ; Sintiki Ugbe, Directeur des affaires humanitaires et sociales à la Commission de la CEDEAO ; Mublin Mubarak, de la Commission de la CEDEAO ; Yvette Ngandu, Commissaire à la CEEAC ; Rita Amukhobu, du Département des affaires politiques à la Commission de l'Union africaine ; et Sara Hamouda, fonctionnaire responsable de l'Unité pour l'Agenda 2063, les objectifs de développement durable et la coopération Sud-Sud au Secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. La liste des fonctionnaires consultés est présentée à l'annexe III du rapport.

Le présent rapport a fortement bénéficié des observations constructives et des contributions des participants à la réunion de lancement du rapport, tenue en ligne le 27 octobre 2020, et des participants à la réunion du groupe d'experts, tenue également en ligne les 17 et 18 décembre 2020. Les listes des participants à ces deux réunions sont respectivement présentées aux annexes 4 et 5 du rapport.

L'équipe est reconnaissante à Zewditu Befekadu, Anastasia Mouende et Marie-Delphine Fogang, pour le précieux appui administratif qu'elles ont fourni. Nous remercions enfin Ali Todaro, chef de la Section des publications, et son équipe, notamment, Teshome Yohannes, Charles Ndungu, Sanoma Kellogg, pour leur gestion efficace des processus de vérification, de traitement des textes, de correction des épreuves, de conception et d'impression.

Liste des abréviations

CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
FMI	Fonds monétaire international
GPPAC	Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IEP	Institute for Economics and Peace
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOWAS	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USIP	United States Institute of Peace

Résumé

1. Introduction

La multiplicité et la complexité croissante des difficultés posées à la sécurité humaine en Afrique occidentale et centrale sont notamment dues aux conflits, qui mettent en péril la paix et la sécurité, le développement et l'exercice des droits de l'homme, et alourdissent l'organisation des interventions humanitaires. Elles nécessitent d'examiner l'approche basée sur les liens existants sous l'angle de la prévention et de la résolution des conflits. Cette approche vise à promouvoir les modalités synergiques, complémentaires et intégrées de la mise en œuvre des interventions axées sur les quatre piliers dans le cadre de la recherche de solutions efficaces et durables aux conflits dans les deux sous-régions. L'étude ambitionne également de contribuer à l'objectif plus large de promouvoir la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, adopté par l'Union africaine, et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le contexte des cadres de coopération Union africaine-Organisation des Nations Unies pertinents.

Le présent rapport rend compte des résultats de l'étude conduite sur les liens existant entre les quatre piliers en Afrique occidentale et centrale, en incluant la région du Sahel qui lui est associée. Il contribue à sensibiliser les États Membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) à ces liens dans le cadre des situations de conflits survenues dans les sous-régions ; et à renforcer leurs capacités dans ces domaines. La Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs devraient également bénéficier des informations fournies. Le rapport contribuera enfin à enrichir le rapport régional (c'est-à-dire continental) sur la question, qui est dirigé par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique.

2. Constatations

1. Paix et sécurité

Les conflits et les menaces contre la paix et la sécurité restent des difficultés majeures en Afrique occidentale et centrale. Les conséquences notables des conflits incluent l'augmentation de la souffrance humaine, la pauvreté, les destructions matérielles, la perte de moyens de subsistance et le nombre accru de personnes vulnérables déplacées à l'intérieur de leur pays. Les conflits survenus dans les deux sous-régions mettent gravement en péril la stabilité sociopolitique et économique qui est essentielle à l'allocation de ressources publiques ; aux investissements et à la croissance du secteur privé ; à la conservation et au renforcement des capacités ; à la croissance économique soutenue ; et à la réduction de la pauvreté. Si la CEDEAO et la CEEAC ont accompli de louables progrès dans la promotion de la paix et de la sécurité ces trois dernières décennies, leurs efforts sont menacés d'être réduits à néant par diverses formes de violences. Les pays sahéliens sont également exposés à de fréquentes flambées de violences causant l'insécurité.

Le cycle de conflits en cours est nourri par les affrontements armés causés par des dissensions religieuses et ethniques ; le terrorisme ; le trafic illicite de drogues qui alimente le trafic illicite d'armes de petit calibre ; et d'importants problèmes humanitaires. Dans le bassin du lac Tchad, les attaques perpétrées par le groupe Boko Haram continuent de menacer la paix, la sécurité, les droits de l'homme et les interventions humanitaires. Alors que l'aspiration à « une Afrique pacifique et sûre », énoncée à l'Agenda 2063, est approuvée en Afrique de l'Ouest à un score légèrement supérieur à la moyenne, elle obtient un score inférieur à la moyenne en Afrique centrale. La persistance, dans les deux sous-régions, des violences et des conflits met en péril les gains économiques chèrement acquis, contribue à l'instabilité politique et compromet l'avenir du développement.

Les effets des changements climatiques, tels que la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification, continuent de fragiliser les relations ancestrales nouées entre les agriculteurs et les éleveurs dans les deux sous-régions. L'inefficacité des institutions publiques, l'insuffisante protection des droits de l'homme, le déficit de gouvernance et la corruption ont continué de contrecarrer les progrès entrepris. Le cycle de conflits a également rendu impossible toute tentative d'échapper au cercle vicieux de la pauvreté qui alimente les conflits pérennes. Il existe de nombreux cadres et initiatives qui portent sur les conflits, les quatre piliers et leurs liens, ainsi que sur la gouvernance, aux niveaux mondial, régional et sous-régional, notamment dans la CEDEAO et la CEEAC. Malgré leur existence, plusieurs pays de l'Afrique occidentale et centrale continuent d'être le théâtre de situations de conflits.

2. Développement

Les indices de développement humain confirment la lenteur du développement de l'Afrique occidentale et centrale. De même, les deux sous-régions ont obtenu de faibles scores pour l'aspiration à « une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable », énoncée à l'Agenda 2063. Ces résultats ont lieu dans un contexte marqué par un taux de pauvreté assez élevé, une population jeune en pleine croissance, un taux de fécondité important, un taux de croissance faible et un ralentissement des cours des produits de base causé par la pandémie de COVID-19. L'Afrique occidentale et centrale sont également en première ligne des migrations internes et externes, étant entendu que les migrants à destination de l'Europe sont originaires de leurs pays ou en transit sur leurs territoires, et empruntent les voies migratoires passant majoritairement par la Libye.

Selon le rapport « Afrique 2020 – Indice et tableaux de bord des ODD », établi par le Centre des ODD pour l'Afrique et le Réseau de solutions pour le développement durable, l'Afrique occidentale et l'Afrique centrale sont respectivement classées aux troisième et cinquième rangs des cinq sous-régions de l'Afrique pour les progrès accomplis

vers les objectifs. D'une façon générale, les pays africains les moins bien classés sont les États fragiles qui affichent des niveaux élevés de pauvreté et de conflits. Il s'agit ainsi du Tchad, de la République centrafricaine et du Soudan du Sud, qui ont respectivement obtenu le score de 40,34 ; 38,05 ; et 32,36. Le rapport note qu'une difficulté posée aux pays de l'Afrique de l'Ouest sera d'améliorer leurs résultats stagnants sur le bien-être social sans mettre à mal la durabilité environnementale.

En 2020, la population ouest-africaine était estimée à 400 millions d'habitants, dont 176 millions de jeunes âgés de moins de 15 ans (44 pour cent de la population totale). La sous-région a affiché le plus haut taux de fécondité du continent, en comptant en moyenne 5,5 enfants par femme durant la période 2010-2015. Il est impératif d'inverser cette dynamique en mettant en œuvre des politiques qui développeront et renforceront le capital humain, en offrant des soins de santé et une éducation de qualité, ainsi que des opportunités économiques, dans l'objectif de tirer parti du dividende démographique.

3. Droits de l'homme

Les pays de l'Afrique occidentale et centrale se heurtent à une série de problèmes liés aux droits de l'homme, notamment aux faits suivants : intimidation et répression de personnes ; menaces contre les droits à la liberté de réunion pacifique ; menaces contre le droit au logement ; violences sexuelles et à caractère sexiste ; menaces contre les libertés religieuses et politiques ; abus commis par des forces de sécurité ; atteintes aux droits de l'homme sur des réfugiés et lors d'une action humanitaire ; atteintes aux libertés de la société civile et des médias ; exécutions arbitraires illégales et exécutions extrajudiciaires ; disparitions forcées ; violations illégales du droit des personnes à la vie privée ; et travail forcé ou servitude pour dettes. S'agissant de l'aspiration 3 de l'Agenda 2063, centrée sur la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'État de droit, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont respectivement obtenu un score de 17 et 14 pour cent.

Les effets de la faible mise en œuvre de la protection des droits de l'homme sur les populations plus jeunes ne cessent de s'aggraver. L'insuffisance des possibilités d'autonomisation et l'augmentation du chômage occupent une place centrale dans les problématiques rencontrées par de nombreux jeunes. Les efforts déployés pour promouvoir et protéger les droits de l'homme n'ont pas encore produit les résultats escomptés, en raison de la lenteur de la mise en œuvre et de la coordination des instruments et des politiques. Sont notamment concernées les obligations constitutionnelles et internationales ; les politiques et les lois nationales et locales ; ainsi que les règles et les procédures administratives. Des défaillances sont également à imputer aux organismes chargés de la réglementation et des contrôles. L'insuffisance des ressources pose enfin d'importants problèmes.

4. Action humanitaire

Les pays de l'Afrique occidentale et centrale se heurtent à des difficultés d'ordre humanitaire qui contrecarrent les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063. Les deux sous-régions accueillent à elles seules l'une des plus grandes populations de personnes déplacées sur le continent (HCR, 2020). Elles sont également fragilisées par l'augmentation de la pauvreté, de la faim et de l'insécurité alimentaire ; les effets de la multiplication des violences à caractère sexiste ; et le nombre alarmant des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Leur situation est due à des problématiques, telles que la croissance non inclusive, les conflits, la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et les catastrophes naturelles, qui ont toutes été aggravées par la pandémie de COVID-19.

En Afrique de l'Ouest, les déplacements de personnes causés par des années de conflits et de crises, les activités terroristes, les tensions liées à la mauvaise gestion des ressources, les dissensions entre les agriculteurs et les éleveurs, les effets de la pandémie et les très faibles niveaux de développement continuent de provoquer des crises humanitaires. Celle qui a cours dans la région de la CEDEAO se caractérise par l'insécurité, des

conflits entre les agriculteurs et les éleveurs, le trafic illicite et la traite de migrants, la sécheresse, les inondations, les changements climatiques, les problèmes des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, une insécurité alimentaire aggravée et la malnutrition.

Les pays de l'Afrique centrale sont de plus en plus exposés à de nombreux risques de catastrophes, en particulier géophysiques, hydrométéorologiques et sanitaires, et empêchés de se développer. Ces problèmes sont aggravés par les changements climatiques. Comme l'a indiqué, en guise de mise en garde, le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, « les changements climatiques accroîtront la dangerosité et la fréquence des catastrophes naturelles. La lenteur du développement, les atteintes aux droits de l'homme et les catastrophes humanitaires aggravent de façon combinée les tensions et les conflits en Afrique occidentale et centrale. Les disparités entre les personnes ciblées pour une aide humanitaire dans les deux sous-régions et celles dont les attentes n'ont toujours pas été satisfaites continuent, contre toute attente, de s'aggraver ».

5. Problématiques transfrontalières et interdisciplinaires

L'imposition des confinements dus à la COVID-19 dans les villes et les villages par les forces armées a limité les contrôles aux frontières et facilité la liberté de circulation des extrémistes et des groupes rebelles d'un pays à l'autre. Les fermetures des frontières, motivées par des préoccupations liées à la sécurité et à la pandémie, ont également provoqué des affrontements entre les personnels de sécurité des pays concernés. Les situations de conflit et d'insécurité nuisent aux échanges commerciaux, nationaux et régionaux, en réduisant le niveau des volumes échangés et les perspectives d'avenir, dans les États de l'Afrique occidentale et centrale, y compris au Sahel, en représentant une menace potentielle pour la mise en œuvre harmonieuse de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Les problématiques, telles que la pandémie de COVID-19, les difficultés sanitaires et

économiques, la perte d'emplois, l'aggravation de la pauvreté et les violences à caractère sexiste, affectent de façon disproportionnée les femmes et les jeunes, en particulier ceux vivant dans les économies fragiles et les camps de réfugiés. Les jeunes sont des proies pour les groupes armés en quête de recrues. Lorsqu'ils ont été privés durant de longues périodes de tout accès à l'éducation et à l'emploi, en raison des confinements et des restrictions dus à la pandémie, ces jeunes sont en effet les cibles prioritaires des groupes armés, qui les persuadent de les rejoindre en leur promettant de meilleures conditions de vie et rémunérations. Les problèmes liés aux migrations en Afrique occidentale et centrale ont été causés par les nombreux conflits en cours dans la sous-région, la crise socio-économique, les conditions environnementales, des catastrophes naturelles, le terrorisme et la criminalité transfrontalière. La pandémie de COVID-19 a pour sa part sensiblement nui aux migrants dans l'ensemble de la région.

6. Gouvernance et institutions

Les pays de l'Afrique occidentale et centrale n'ont pas réussi à concrétiser l'aspiration de l'Agenda 2063 à créer des institutions capables et un leadership transformateur. Ils devraient ainsi continuer d'améliorer la qualité de leur leadership, afin qu'il soit visionnaire et axé sur la transformation. L'objectif ultime est d'encourager la participation de toutes les parties prenantes au développement national et d'assurer la transparence et la responsabilisation dans la gestion des ressources publiques, l'élaboration des politiques publiques et l'amélioration des systèmes électoraux. Dans certaines parties des deux sous-régions, la gouvernance et le leadership politique consistent à exploiter les faiblesses ou les lignes de fracture de l'Histoire, de la Constitution, du régime politique en place et de la composition ethno-religieuse de la population, afin d'obtenir des gains politiques et économiques durables. Ces comportements ont pour résultats d'affaiblir les institutions et les infrastructures et de créer des problèmes en matière de droits de l'homme.

La corruption affecte les deux sous-régions, en ayant de graves répercussions sur la paix et la

sécurité, le développement, les droits de l'homme et l'action humanitaire. Il importe de ne pas sous-estimer le rôle majeur que jouent, comme les partis politiques, les trois pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif en Afrique occidentale et centrale, dans la promotion de l'approche fondée sur les liens existant entre les quatre piliers. Ces institutions devraient être dotées des moyens nécessaires à l'exécution de leurs fonctions et de leurs responsabilités, afin de garantir la paix, la sécurité et le développement, et de promouvoir l'approche fondée sur les liens existant entre les quatre piliers. À cet égard, il est nécessaire de garantir la légitimité de toute accession au pouvoir, l'indépendance et la viabilité des institutions civiles, et la disponibilité des ressources ; et d'interdire tout recours à une force coercitive. Il convient de noter que les organisations locales et nationales de la société civile, ainsi que le secteur privé, sont de plus en plus considérés comme des parties dont le rôle est complémentaire à celui des États. Ils sont étroitement associés à la prévention et à la résolution des conflits.

7. Utilisation et intégration de l'approche fondée sur les liens entre les quatre piliers

En application du concept bien connu de la « nouvelle façon de travailler », les liens qui existent entre les quatre piliers ajoutent les droits de l'homme, au titre d'un quatrième pilier, en plus de la triple articulation établie entre l'action humanitaire, le développement et la paix et la sécurité. Son ajout est justifié par ses liens avec les trois autres piliers et la gouvernance, qui constitue une condition préalable importante au maintien de la paix et de la sécurité. Le lien auquel fait référence le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, signé en 2018, concerne le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme. De même, l'extension des liens est utilement justifiée par les réformes des Nations Unies, qui reconnaissent les droits de l'homme comme un élément constitutif des liens. Des cadres d'orientation et des initiatives ont été définis aux niveaux mondial, régional et sous-régional, afin d'intégrer ces liens dans les

politiques et les stratégies, y compris dans celles relatives aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063. Les méthodes et outils utilisés pour intégrer les objectifs mondiaux et régionaux pourraient également être adaptés à cette fin.

La promotion de l'approche fondée sur les liens existant entre les quatre piliers pose plusieurs difficultés, incluant notamment : les possibles réticences à l'égard de l'approche ; les approches coordonnées et conjointes ; l'harmonisation des cycles de programmation et des mécanismes de financement ; la diminution des fonds des donateurs ; les inquiétudes des milieux humanitaires ; les problématiques propres à l'Afrique occidentale et centrale ; les exigences en matière de capacités ; et la pandémie de COVID-19. Les possibilités offertes incluent pour leur part : les initiatives et les cadres fondés sur les quatre piliers ; le processus de réformes des Nations Unies ; l'adhésion suscitée au niveau national ; l'engagement renforcé des organisations de la société civile et du secteur privé ; les travaux du programme 9 du chapitre 11 du budget-programme des Nations Unies pour 2022 concernant l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ; les nouveaux discours tenus pour le Sahel ; et le projet de mieux aller de l'avant après la pandémie de COVID-19. Les recommandations sur la promotion de l'approche fondée sur les liens sont inspirées des réponses apportées aux difficultés et des propositions faites pour tirer parti des possibilités offertes.

S'agissant de l'analyse des conflits qui prend en considération les liens entre les piliers, ses modalités d'application sont présentées dans de nombreux manuels et boîtes à outils. Il n'existe en revanche aucune pratique exemplaire ou méthodologie unique en matière d'analyse des conflits, qui assurerait une meilleure programmation. Le choix de l'outil le plus approprié dépend du contexte existant, de l'entité commanditaire, de la finalité de l'analyse des conflits, de son orientation et des ressources disponibles, notamment des personnels, des financements et des capacités. Les méthodes et outils utilisés incluent les analyses qualitatives et quantitatives conduites dans les domaines de

développement, de la paix et de la sécurité, et de l'action humanitaire. Dans le cas de l'outil mis au point par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour conduire des analyses sur le développement dans un contexte de conflits, le pilier des droits de l'homme est inclus. Cet outil est à cet égard bien adapté aux exigences de l'approche fondée sur les liens, en raison de sa prise en compte des conflits. Son avantage n'empêche pas les autres outils de pouvoir, eux aussi, être adaptés, afin de prendre en considération le pilier des droits de l'homme. Il conviendra de développer les capacités à appliquer efficacement les méthodes et les outils existants. Cette exigence inclut l'organisation de formations ciblées sur l'utilisation des documents d'orientation et la réalisation d'analyses qualitatives et quantitatives.

C. Principaux messages et recommandations

1) Les cadres et initiatives existants qui portent sur les conflits, les quatre piliers, leurs liens et la gouvernance sont essentiels à la mise au point de solutions efficaces et durables aux conflits ; et contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063

Il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre des cadres et des initiatives à tous les niveaux. La volonté politique devra s'affirmer en des termes pratiques, en donnant lieu à l'adoption de lois ; à l'intégration de la prévention et de la résolution des conflits dans les politiques et les stratégies ; et à la consolidation des institutions. L'objectif est de favoriser la mise en œuvre efficace dans le cadre de la bonne gouvernance. Les États de l'Afrique centrale et occidentale devraient tirer parti des réformes entreprises par l'Union africaine et les Nations Unies pour accélérer la mise en œuvre.

2) Les conflits et les menaces contre la paix et la sécurité demeurent des difficultés majeures en Afrique occidentale et centrale

La résolution efficace des conflits passe par la mise en place de processus globaux qui profitent à tous. Elle devrait donner

lieu à des mesures ciblant notamment le désarmement, la réintégration des personnes et la réconciliation des communautés ; la fourniture de services publics susceptibles d'améliorer le niveau de vie et les moyens de subsistance ; la mise en place d'initiatives concrètes pour la sécurité humaine ; et la conception et la mise en œuvre de programmes ou d'interventions ciblées pour les populations les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes. La détérioration persistante de la sécurité et de la situation humanitaire dans la région sahélienne nécessite des engagements fermes aux niveaux régional et international. Il est impératif que la réponse apportée soit pleinement intégrée et soutenue par la collaboration établie entre les États des deux sous-régions, ainsi que par la communauté internationale. Elle devra également porter sur la recherche simultanée de progrès dans la sécurité, la gouvernance, l'aide humanitaire et le développement. L'image négative dont pâtit le Sahel est un obstacle majeur à son potentiel de développement. Des discours plus équilibrés permettraient de justifier l'adoption de mesures en faveur d'une production sahélienne fondée sur les vastes ressources naturelles locales, notamment l'eau et la terre, l'agriculture, les ressources forestières et non forestières, et les abondantes sources locales d'énergies renouvelables.

3) L'Afrique occidentale et centrale se développe lentement dans un contexte de taux de croissance réduits par la pandémie

La mise en œuvre accélérée des cadres sous-régionaux de développement, du Programme à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 est essentielle à la consolidation de la croissance et du développement dans les deux sous-régions. La réussite de la mise en œuvre passe par l'adoption de stratégies de développement durable cohérentes, pilotées par les pays, intégrant les cadres applicables et s'inscrivant dans des cadres de financement nationaux intégrés. La solidité des institutions et l'efficacité des politiques contribuent à promouvoir les approches intégrées et interdépendantes qui sont

utiles à la mise en œuvre intégrée des deux programmes. À cet égard, il est nécessaire de disposer de mandats institutionnels clairement définis, qui assurent la solidité du leadership et le fonctionnement des mécanismes de coordination et de consultation facilitant la participation constructive de toutes les parties prenantes compétentes, conformément au principe d'inclusivité et à l'engagement pris de « ne laisser personne de côté ». Il est également essentiel de renforcer les capacités à élaborer des politiques fondées sur des données probantes, et d'établir des liens efficaces entre le plan de développement, le budget annuel et le cadre de dépenses pluriannuel de chaque État. Si la pandémie pose une difficulté majeure, les possibilités de mieux aller de l'avant sont innombrables, notamment en tirant parti de la ZLECAf.

4) Les difficultés liées aux droits de l'homme et à l'action humanitaire contrecarrent les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063

La CEDEAO et la CEEAC devraient encourager les États à ratifier les principaux instruments sous-régionaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme ; à les intégrer à leurs législations nationales ; et à les mettre en œuvre. Elles devraient également soutenir les États, les institutions nationales chargées des droits de l'homme et les parties prenantes de la société civile qui coopèrent avec les organismes et les mécanismes régionaux (continentaux) et internationaux de défense des droits de l'homme. Les pays devraient mettre en place de solides commissions nationales indépendantes pour les droits de l'homme, en les dotant d'une autorité compétente dans la défense des droits des parties lésées. Ces commissions devraient être associées aux activités éducatives et de sensibilisation, conduites auprès des personnes, sur les droits de l'homme, les droits civils et les devoirs et obligations civiques, afin de garantir les droits de ces personnes. Les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales devraient être

encouragées à conduire des campagnes pour les droits de l'homme dans les pays ; à assurer leur suivi ; et à en faire rapport. En l'absence de toute commission nationale pour les droits de l'homme, il appartient au Bureau du médiateur, établi dans le pays, d'enquêter sur les plaintes relatives à ces droits. Compte tenu du coût induit par toute procédure judiciaire, la formation d'assistants juridiques devrait être considérée comme un moyen d'améliorer l'accès de tous à la justice. La Cour africaine de justice sera une institution importante pour les habitants des pays peu solides judiciairement.

La CEDEAO et la CEEAC devraient encourager les États à ratifier la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), adoptée en 2009. De même, les organes sous-régionaux devraient aider les États Membres à intégrer le cadre directeur régissant l'action humanitaire à leurs législations nationales, et à le mettre en œuvre ; et accompagner les efforts qu'ils déploient pour mieux faire comprendre les causes sous-jacentes des crises humanitaires en général ; ainsi que les causes, la nature et les circonstances des crises ponctuelles et des interventions décidées à l'échelle nationale et internationale pour y mettre fin au fur et à mesure qu'elles ont lieu. Ces actions seront conduites en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les organisations humanitaires des Nations Unies, telles que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Elles viseront également à aider les États Membres à intégrer la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes, ainsi que son Programme d'action, à leurs cadres juridiques nationaux, et à les mettre en application. Les organes sous-régionaux devraient en outre renforcer les capacités des États Membres à lancer des alertes rapides, à prendre des mesures en prévision d'une catastrophe et à y faire face. Ils devraient enfin faciliter la coordination et la collaboration dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe et de la préparation aux catastrophes, de concert avec la Commission de l'Union africaine et les organisations internationales compétentes, telles que le

Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

5) Le déficit de gouvernance et de leadership politique, ainsi que la corruption, continuent d'amoinrir les aspirations à la paix et à la sécurité et au développement

Les pays devraient continuer d'améliorer la qualité de leur leadership, afin qu'il devienne visionnaire et axé sur la transformation. Il s'agira ainsi notamment d'encourager la participation de toutes les parties prenantes au développement national et d'assurer la transparence et la responsabilisation dans la gestion des ressources publiques ; l'élaboration de politiques publiques ; et l'amélioration des systèmes électoraux. Toute gouvernance visant la transformation instaurera également un environnement propice à la participation des organisations de la société civile et du secteur privé, encouragera l'équité, réduira toutes les formes d'inégalités, réagira efficacement à l'instabilité politique, renforcera l'État de droit et luttera avec succès contre la corruption. Les pays devraient continuer à adhérer au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, créé par l'Union africaine afin d'évaluer les résultats des États Membres selon les principaux indicateurs de gouvernance. La mise en œuvre du plan d'action, qui a suivi les évaluations conduites pour chaque pays, est bénéfique car elle encourage la démocratie, la gouvernance politique et économique, ainsi que celle des entreprises et des ressources naturelles, et le développement socio-économique.

6) La promotion de l'approche fondée sur les liens existant entre les quatre piliers nécessite d'utiliser les données d'expérience du triple lien, de surmonter les difficultés et de tirer parti des possibilités

Bien qu'elle soit tout à fait valable, l'approche fondée sur les liens existant entre les quatre piliers représente un nouveau concept et devrait être développée en tant qu'approche basée sur le triple lien qui renforce la « nouvelle façon de travailler ». Cette action irait dans le sens des réformes entreprises par les Nations Unies, qui reconnaissent les droits de l'homme comme un

élément constitutif de l'approche fondée sur les liens. À cet égard, il est nécessaire de mener des consultations sur cette approche, en s'appuyant sur de nouveaux travaux de recherche, afin de démontrer sa validité et sa valeur ajoutée. Les approches axées sur la coordination et la collaboration devraient tenir compte des enseignements retirés de l'unité d'action qui a cours aux Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial, notamment dans la mise en œuvre du triple lien. Les actions collectives devraient être fondées sur les mandats et avantages comparatifs respectifs des parties, en limitant ainsi au minimum les répétitions et les différends. La planification et la programmation menées conjointement nécessitent d'harmoniser les cycles de la programmation avec les mécanismes de financement au fur et à mesure de l'avancement des réformes conduites par les Nations Unies.

Il est nécessaire d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités qui satisfont aux attentes spécifiques

de l'Afrique de l'Ouest. Les organisations de la société civile et le secteur privé devraient être étroitement associés à l'application de cette approche. L'approche fondée sur les liens existant entre les quatre piliers constitue en effet un aspect important des travaux conduits au titre du programme 9 du chapitre 11 du budget-programme de l'ONU pour 2022, qui comprend le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique et le Département de la communication globale. En raison de l'élan insufflé à ces travaux par les réformes de l'ONU, le programme devrait être renforcé, afin de s'assurer qu'il fournisse les appuis exigés aux États Membres chargés d'appliquer efficacement l'approche fondée sur les liens dans leurs programmes de prévention et de résolution des conflits ; et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063.

I: Introduction

1. Contexte

En Afrique, l'initiative « Faire taire les armes » devait permettre à l'année 2020 d'enregistrer d'importants progrès dans la recherche de la paix et la cessation de nombreux conflits. Cette aspiration n'a toutefois pas été comblée puisque plusieurs pays de l'Afrique occidentale et centrale continuent d'être le théâtre de conflits récurrents qui augmentent les exigences de ces États dans le domaine humanitaire. En novembre 2019, 21 600 incidents dus à un conflit armé étaient recensés en Afrique, ce qui représente une augmentation de 36 pour cent par rapport à 2018 (15 874 incidents).¹ En juillet 2018, l'Union africaine comptait 21 conflits en cours dans ses États Membres, étant entendu que la région du fleuve Mano, la région des Grands Lacs et la région du Sahel et du Maghreb constituaient des zones dangereuses. Les conflits armés sont récurrents en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Libye, au Mali, au Nigéria, en Somalie et au Soudan du Sud. En Afrique centrale, des violences surgissent périodiquement en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. En Afrique de l'Ouest, le Nigéria continue de mener des combats contre Boko Haram et les homicides commis au quotidien dans le cadre des différends opposant les agriculteurs et les éleveurs. Les observateurs suivent de près les situations politiques tendues en Côte d'Ivoire et en Guinée. Les conflits qui endeuillent l'Afrique occidentale et centrale sont liés à la situation humanitaire, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité, et du développement, qui a cours dans les sous-régions respectives.

Deux résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en avril 2016 – les résolutions 70/262 et 2282 (2016) – ont pris acte des impératifs de cohérence et de complémentarité des activités menées par l'Organisation dans les domaines de la paix et de

la sécurité, d'une part, et du développement, des droits de l'homme et des secours humanitaires, de l'autre (CEA, 2020). Le rapport 2020 du Secrétaire général au Conseil économique et social sur la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale, relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, conduit dans le contexte des réformes de l'ONU, a mis en évidence les travaux poursuivis dans les domaines des piliers pour réaliser le Programme à l'horizon 2030 dans les situations de crise ou d'urgence. De même, le Secrétaire général des Nations Unies et le Président de la Commission de l'Union africaine ont exprimé leur détermination à travailler ensemble à la paix et à la sécurité, ainsi qu'au développement, dans le cadre des mémorandums d'accord signés respectivement en 2017 et 2018. Il est prévu que le cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour les droits de l'homme soit prochainement signé. En outre, en 2010, la Commission de l'Union africaine et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont signé un mémorandum d'accord sur l'action humanitaire. Les différents instruments de coopération en vigueur sont énumérés ci-après :

- Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé en 2017 (Cadre de paix et de sécurité) ;
- Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, signé en 2018 (Cadre de développement) ;
- Projet conjoint de cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour les droits de l'homme ;

¹ D'après les informations de l'organisation Armed Conflict Location and Event Data Project, qui surveille les conflits en cours dans le monde.

-
- Mémoire d'accord entre la Commission de l'Union africaine et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur l'action humanitaire, signé en 2010.

Outre les cadres de coopération conjoints, plusieurs cadres et initiatives liés aux piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'action humanitaire ont été adoptés par l'Union africaine et les Nations Unies au fil des années. Ils sont également intégrés à leurs documents fondamentaux – l'Acte constitutif de l'Union africaine et la Charte des Nations Unies.

Les cadres applicables aux quatre piliers en Afrique occidentale et centrale relèvent de la compétence des communautés économiques régionales respectives, à savoir la CEDEAO et la CEEAC. En Afrique de l'Ouest, les cadres pertinents incluent : le cadre politique de la CEDEAO pour la réforme du secteur de la sécurité et la bonne gouvernance, le cadre de prévention des conflits de la CEDEAO, l'architecture de paix et de sécurité de la CEDEAO, le cadre de gestion des conflits de la CEDEAO et le cadre de protection sociale de la CEDEAO. En Afrique centrale, les cadres incluent l'architecture de paix et de sécurité de la CEEAC, un pacte d'assistance mutuelle et le Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX).

2. Justification de l'étude

La Commission économique pour l'Afrique (CEA), par l'intermédiaire de la Section du NEPAD, à la Division de l'intégration régionale et du commerce, et des bureaux sous-régionaux en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, a commandé, dans le contexte décrit ci-dessus, une étude sur les liens existant entre les piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'action humanitaire, dans les situations de conflits en cours dans les deux sous-régions. L'étude a été conduite en partenariat avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, dans le cadre du programme 9 du chapitre 11 du budget-programme des Nations Unies pour 2022. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Haut-Commissariat des

Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont été d'importants collaborateurs dans le processus d'étude.

La présente étude est particulièrement opportune au regard de l'insuffisante compréhension des liens existant entre les quatre piliers, et de leur fragile mise en œuvre théorique et politique. Une mise en application effective de l'approche fondée sur ces liens permettrait non seulement de favoriser la création d'un processus opérationnel intégré, de réduire les situations de conflits, d'atténuer les menaces contre l'amélioration des niveaux de vie, mais également de contribuer utilement à la réalisation des objectifs de développement définis au Programme à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063. Il convient toutefois de noter d'emblée que l'analyse des liens existant entre les quatre piliers devrait être considérée comme une étude inachevée, du fait qu'elle est un nouveau concept, basé sur le triple lien existant entre les piliers de l'action humanitaire, du développement et de la paix, auxquels est ajouté le pilier des droits de l'homme, conformément aux réformes entreprises par les Nations Unies.

L'étude s'étend aux pays de l'Afrique occidentale et centrale qui sont membres de la CEDEAO, de la CEEAC et de la CEN-SAD, et couvre ainsi les pays sahéliens de l'Afrique occidentale et centrale. Elle s'inscrit dans le cadre d'une évaluation collaborative, conduite à l'échelle continentale sur les liens existant entre les quatre piliers en Afrique occidentale et centrale, en Afrique orientale, en Afrique australe et en Afrique du Nord. Les constatations de l'étude menée sur l'Afrique occidentale et centrale présenteront enfin un intérêt pour l'ensemble de l'Afrique.

3. Objectifs de l'étude

L'étude a pour objet d'examiner de façon critique les liens existant entre les piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'action humanitaire dans les sous-régions de l'Afrique occidentale et centrale, en incluant les pays sahéliens qui leur sont associés. Elle a également pour objectif

de promouvoir les approches synergiques, complémentaires et intégrées dans la mise en œuvre des interventions relatives aux quatre piliers ; et de contribuer ainsi à la mise au point de solutions efficaces et durables aux conflits, aux situations d'insécurité et aux autres menaces contre l'humanité dans les deux sous-régions. L'étude vise en outre à faire avancer l'objectif plus large de la promotion de la mise en œuvre intégrée du Programme à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, dans le respect des cadres pertinents de coopération Union africaine-Organisation des Nations Unies.

Le présent rapport fait état des constatations de l'étude conduite sur les liens existant en Afrique occidentale et centrale, en incluant la région sahélienne qui lui est associée². Il contribue ainsi à sensibiliser les États Membres de la CEDEAO, de la CEEAC et de la CEN-SAD aux liens qui existent entre les quatre piliers dans le cadre des situations de conflits survenues dans les sous-régions ; et à renforcer leurs capacités dans ces domaines. La Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs bénéficieront également des constatations fournies dans le rapport. Ce dernier contribuera en outre à enrichir le rapport régional (ou continental) sur ces questions, qui est placé sous la direction du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique – à savoir le rapport sur la réunion introductive.

Tout en offrant un aperçu nuancé des quatre piliers, le présent rapport accorde une attention particulière aux extrapolations qui peuvent être faites du rôle moteur que jouent les conflits, des impératifs de la prévention et de la gestion des conflits, et des liens existant entre les quatre piliers. Le rapport examine également les effets exercés par la pandémie de COVID-19 sur les situations existantes, ainsi que les questions de la jeunesse et de l'égalité entre les sexes, considérées comme interdisciplinaires. Il analyse également les problématiques transfrontalières relatives aux liens existant entre les quatre piliers et aux conflits, dans les sous-régions limitrophes

de l'Afrique du Nord et de l'Afrique orientale, dans ce qui est appelé la « région des Grands Lacs », afin de promouvoir la coopération intrarégionale dans la prévention et la résolution des conflits.

En tirant parti des liens existant entre les piliers, le rapport évalue les principaux aspects de la mise en œuvre synergique et complémentaire, et de l'intégration des liens aux politiques et stratégies relatives à l'Agenda 2063 et au Programme à l'horizon 2030. Les méthodes et outils d'analyse des conflits, ainsi que leurs incidences sur le développement des capacités, sont également passés en revue. Les cadres et accords de la CEDEAO, de la CEEAC, de la CEN-SAD, de l'Union africaine et des Nations Unies, ainsi que les cadres de coopération Union africaine-Organisation des Nations Unies, sont en outre examinés tout au long de l'analyse, afin d'en tirer parti. L'objectif reste de contribuer à l'élaboration de solutions efficaces et durables aux conflits et à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063.

4. Méthodologie

S'agissant de la méthodologie utilisée, l'étude a été basée sur les outils suivants : examens documentaires, enquête par questionnaire, entretiens libres et études de cas.

Réunion introductive : Le lancement du processus d'étude a été précédé d'une réunion introductive, tenue avec les équipes de la CEA et du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, et les quatre consultants chargés des études sous-régionales. Cette réunion avait pour objet de parvenir à une compréhension commune des objectifs de l'étude, de ses résultats attendus et de ses produits ; et de promouvoir un processus conjoint pour les quatre études conduites au niveau des sous-régions et de l'Afrique.

Examens documentaires : L'étude a suivi une approche analytique, en procédant à l'examen des documents pertinents des Nations Unies, de l'Union africaine, des communautés économiques

² Sahel : nom géographique de la zone de transition qui s'étend du Sahara aride, au nord, aux savanes humides, au sud. Lorsqu'il est utilisé dans la présente étude, ce terme désigne la partie de la zone située en Afrique occidentale et centrale sans aller au-delà de cette limite.

régionales (CEDEAO et CEEAC) et d'autres études universitaires importantes.

Enquête par questionnaire : Elle a été conçue de façon à obtenir des réponses aux questions présentant un intérêt pour les objectifs de l'étude. Les répondants sélectionnés sont des ressortissants des pays anglophones et francophones de l'Afrique occidentale et centrale. Au total, 231 questionnaires complétés – représentant 82,4 pour cent du total – ont été reçus des pays anglophones et 53 questionnaires complétés – représentant 17,6 pour cent du total –, des pays francophones. S'agissant de la répartition géographique, 10,1 pour cent des répondants étaient originaires de l'Afrique centrale et 89,9 pour cent d'entre eux, de l'Afrique occidentale. Le questionnaire, ainsi que les données sur les répondants, sont présentés à l'annexe II du rapport.

Entretiens libres : Les entretiens libres ont été conduits avec des fonctionnaires de la CEDEAO, de la CEEAC et des organes et agences de l'Union africaine au niveau régional. Ont été concernés le Département de la planification stratégique et le Département des affaires politiques (à la Division des affaires humanitaires) de la Commission de l'Union africaine ; l'Agence de développement de l'Union africaine ; et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

Études de cas pays : L'analyse a également été étayée par quatre études de cas conduites dans les deux sous-régions. Le Mali, qui est un pays sahélien aux ressources limitées, peu développé et le théâtre de conflits et de coups d'État par intermittence, s'est avéré très représentatif des pays de la sous-région lorsqu'il a été associé au Nigéria, plus richement doté en ressources et tout autant affecté par différents types de conflits. Le Cameroun et la République centrafricaine ont été examinés de près, au titre de l'Afrique centrale. Dans le premier pays, la situation de conflit qui a cours dans la région du Nord est exacerbée par les conséquences des activités terroristes de Boko Haram qui dépassent les frontières, en raison de l'allégeance des terroristes à l'une des franchises du djihadisme international. De même, la République centrafricaine, qui a connu

une période d'instabilité, a offert l'occasion de conduire une étude utile sur les liens associés. Les quatre pays ayant fait l'objet d'une étude de cas se heurtent à des difficultés dans le domaine du développement et des droits de l'homme, et à une série d'urgences humanitaires dues à des phénomènes naturels et à des conflits survenus à l'intérieur et à l'extérieur de leur territoire. Les quatre études de cas ont fourni d'abondantes données utiles à l'analyse des liens existant entre les quatre piliers dans les situations de conflits des deux sous-régions.

Cadre analytique : L'analyse a été guidée par le cadre fixé pour les liens existant entre les quatre piliers, présenté au chapitre II. Le cadre décrit les liens qui existent entre les piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'action humanitaire. Conformément à l'objectif premier de l'étude, qui est de promouvoir des approches synergiques et complémentaires dans le cadre de la recherche de solutions efficaces et durables aux conflits dans les deux sous-régions, le cadre accorde une place centrale à la prévention et à la résolution des conflits. Il reconnaît ainsi l'importance des interactions positives existant parmi les piliers et l'enjeu que représentent la bonne gouvernance et la solidité des institutions dans la consolidation des liens. Le cadre tient également dûment compte des influences négatives que la mauvaise gouvernance et les institutions fragiles peuvent exercer sur les liens, en rendant caducs les objectifs fixés pour la prévention et la résolution des conflits. De même, bien que cela ne soit pas spécifiquement inclus dans sa description schématique, le cadre reconnaît l'importance des questions de l'égalité entre les sexes et des jeunes, et celle des problématiques transfrontalières, en les tenant pour des questions interdisciplinaires. Il considère la pandémie de COVID-19 à la fois comme une difficulté et une opportunité pour la prévention et la résolution des conflits. Le cadre prend enfin en compte le fait que, dans la recherche de solutions, la mise en œuvre des cadres sous-régionaux, régionaux et mondiaux pertinents, et celle des cadres de coopération Union africaine-Organisation des Nations Unies, contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063.

Analyse des données : Les données quantitatives ont été analysées à l'aide d'un progiciel statistique applicable aux sciences sociales (Version 24), qui inclut les fréquences, les pourcentages, les diagrammes circulaires, les histogrammes et les diagrammes à barres ; et représente les données des pays et des régions. Les moyennes arithmétiques, les écarts types et les tests de chi au carré ont également été utilisés pour comparer et opposer les données entre les pays. La combinaison de données qualitatives et quantitatives a enrichi la production du présent rapport et éclairé la formulation de ses recommandations.

Processus de validation : L'étude a été validée au terme d'un examen interne conduit par des pairs, réunissant une équipe de fonctionnaires et des collaborateurs de la CEA. Ces personnes ont suivi un processus itératif, depuis la conception jusqu'à la finalisation du rapport, en incluant un examen externe conduit par des pairs, dans le cadre des réunions du groupe de conception et du groupe d'experts, tenues respectivement en octobre et décembre 2020.

5. Limites du rapport

Le rapport est principalement limité par l'enquête par questionnaire. Cette enquête avait en effet pour objet d'interroger 3 000 répondants en Afrique occidentale et centrale. Cet objectif n'a pas été atteint en raison de plusieurs difficultés, incluant la situation due à la pandémie de COVID-19 et les problèmes rencontrés par les répondants pour accéder à une liaison Internet de bonne qualité. Au faible taux de réponse s'est ajoutée la forte représentation des répondants des pays anglophones (82,4 pour cent), alors que les habitants de ce groupe de pays ne représentent environ que 55 pour cent de la population totale des deux sous-régions³. Toutefois, en termes géographiques, le nombre des répondants de la sous-région de l'Afrique centrale (10,1 pour cent) reste proche du pourcentage de ces habitants dans la population totale des deux sous-régions (12,6 pour cent).

6. Structuration du rapport

Le rapport compte huit chapitres en incluant le présent chapitre introductif.

Le chapitre II examine les piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'action humanitaire. Il commence par analyser les concepts, les définitions et les principes applicables. Il examine ensuite les cadres opérationnels établis au niveau de l'Union africaine et des Nations Unies ; les cadres de coopération Union africaine-Organisation des Nations Unies présentant un intérêt pour les quatre piliers ; et les cadres de la CEDEAO et de la CEEAC guidant la mise en œuvre dans les pays de l'Afrique occidentale et centrale. Le chapitre II expose ensuite le cadre analytique du rapport, qui conceptualise les liens existant entre les quatre piliers en accordant une place centrale aux conflits, en considérant la gouvernance et les institutions comme des thèmes politiques généraux, et en établissant leurs corrélations avec les questions examinées dans le rapport.

Le chapitre III examine la situation et les dynamiques des piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'action humanitaire au regard des situations de conflits en cours en Afrique occidentale et centrale. Il fait état des principaux résultats de l'enquête par questionnaire et des études de cas conduites au Cameroun, au Mali, au Nigéria et en République centrafricaine, qui mettent clairement en évidence les liens existant entre les quatre piliers et les conflits. Le chapitre III étudie également l'importance que revêtent les initiatives-cadres existantes, en ce qui concerne leur contribution à la prévention et à la résolution des conflits, et à la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Il met en lumière, en conclusion, les nouveaux discours tenus pour le Sahel, en particulier ceux sur son potentiel tiré de ses abondantes ressources naturelles, qui pourrait accélérer le développement, atténuer l'image négative créée par les conflits et la pauvreté, et faire advenir la prospérité dans la région.

³ Le détail sur les populations est fourni à l'adresse : <https://population.un.org/wpp/Download/Standard/Population/>.

Le chapitre IV présente un aperçu des questions transfrontalières et interdisciplinaires qui sont inséparables des conflits et des liens existant entre les quatre piliers. Il examine les conflits transfrontaliers qui résultent de la multiplication des soulèvements dus à la pandémie de COVID-19 et aux différends causés par les ressources transfrontalières et la gouvernance des frontières. Il analyse la façon dont les situations de conflit et d'insécurité mettent en péril le commerce régional, en faisant valoir que les échanges commerciaux, en particulier ceux résultant de la mise en œuvre de la ZLECAf, pourraient contribuer à la paix et à la sécurité. Il montre de quelle façon la pandémie de COVID-19 continue d'aggraver la situation humanitaire et de créer des crises sociales. Il examine également de quelle façon les femmes et les jeunes sont différemment affectés par les conflits, la précarité et les autres menaces contre la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement ; et font face aux difficultés d'ordre humanitaire qui évoluent en fonction des circonstances. Le chapitre IV récapitule, en guise de conclusion, les problématiques humanitaires des migrations aggravées par la pandémie de COVID-19.

Le chapitre V évalue la gouvernance et les institutions au regard des conflits et des liens existant entre les quatre piliers. Il fournit un aperçu des résultats obtenus par les pays de l'Afrique occidentale et centrale dans les indicateurs de gouvernance, et examine les effets exercés par la gouvernance sur les conflits et les piliers. Il présente le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs comme un instrument de l'Union africaine visant à promouvoir la bonne gouvernance ; ainsi que le cadre normatif de l'Union africaine sur la bonne gouvernance. Il analyse la corruption considérée

comme un facteur causal majeur de conflits qui affecte négativement les quatre piliers ; et énumère les effets potentiellement positifs des influences et intérêts extérieurs. Le chapitre V examine, en conclusion, le rôle critique des institutions, y compris des partis politiques, des institutions gouvernementales, des organisations de la société civile et du secteur privé, dans la promotion des liens existant entre les piliers dans le contexte de la prévention et de la résolution des conflits.

Le chapitre VI analyse l'importance des liens existant entre les quatre piliers, ainsi que celle des stratégies et des approches susceptibles d'être mises en œuvre pour en tirer parti, afin de faciliter l'élaboration de solutions efficaces et durables aux conflits. Il examine les cadres d'orientation pour l'intégration qui ont été, pour la plupart d'entre eux, présentés au chapitre II. Il étudie les possibilités qui existent d'intégrer les liens aux politiques et aux stratégies relatives aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063, et aux plans nationaux de développement. Il expose les difficultés et les possibilités de la promotion de l'approche fondée sur les liens. Le chapitre VI examine en conclusion les méthodes et les outils indispensables à l'analyse des conflits, en citant des exemples sur la façon dont ils ont été utilisés dans plusieurs pays de l'Afrique occidentale et centrale. Il énumère également leurs implications et leurs besoins en ce qui concerne le renforcement des capacités.

Enfin, le chapitre VII tire des conclusions, met en évidence des messages clés et formule des recommandations sur la base des résultats de l'étude.

II: Questions conceptuelles et cadre analytique

Le présent chapitre examine les piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'action humanitaire. Il commence par analyser les concepts, définitions et principes applicables. Il examine ensuite les cadres opérationnels établis au niveau de l'Union africaine et des Nations Unies ; les cadres de coopération Union africaine-Organisation des Nations Unies présentant un intérêt pour les quatre piliers ; et les cadres de la CEDEAO et de la CEEAC guidant la mise en œuvre dans les pays de l'Afrique occidentale et centrale. Le présent chapitre expose ensuite le cadre analytique du rapport, qui conceptualise les liens existant entre les quatre piliers, en accordant une place centrale aux conflits, en considérant la gouvernance et les institutions comme des thèmes politiques généraux, et en établissant leurs corrélations avec les questions examinées dans le rapport. Il considère enfin que les quatre piliers,⁴ à savoir le développement,⁵ la paix et la sécurité,⁶ les droits de l'homme⁷ et l'action humanitaire⁸ sont étroitement liés et se renforcent mutuellement.

1. Contexte

L'approche fondée sur les liens existant entre les quatre piliers vise à renforcer la cohérence, la complémentarité et la collaboration entre les piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'action humanitaire, dans les interventions relatives à un conflit. Elle a également pour objet de contribuer

à l'objectif plus large de faciliter la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans le contexte des cadres de coopération Union africaine-Organisation des Nations Unies qui présentent un intérêt pour les quatre piliers. À cet égard, elle cherche à optimiser les avantages offerts par chaque pilier, afin de réduire les vulnérabilités existantes et les nombreux besoins non satisfaits. L'approche est en outre destinée à renforcer les capacités à gérer les risques. Compte tenu de l'accent placé par l'étude sur la prévention et la résolution des conflits, l'approche facilitera enfin la compréhension des causes profondes des conflits dans l'objectif de trouver des solutions efficaces et durables (OCDE, 2019)

Les conflits ont généralement des causes multiples et peuvent rarement être attribués à une seule origine. Dans les sous-régions de l'Afrique occidentale et centrale, les conflits sont généralement motivés par des enjeux ethniques, religieux, socio-économiques, politiques et régionaux. Le Centre africain pour la résolution constructive des conflits a décrit les causes des situations de conflits en Afrique, en les classant en sept catégories : a) stigmatisation et discrimination ; b) confiance altérée entre les administrés et les institutions ; c) moyens de subsistance et sécurité alimentaire ; d) violences domestiques et à caractère sexiste ; e) incidents liés à la criminalité ; f) troubles et violences politiques ; et g) tensions transfrontalières ou interétatiques (ACCORD, 2020).

4 Une série de documents et de cadres a établi la pertinence de ces liens. Il s'agit notamment du document de travail de mai 2016 du Sommet mondial sur l'action humanitaire tenu en 2016 (OIM, 2016) ; du rapport de janvier 2016 du Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire au Secrétaire général (2016) ; des observations formulées par le Secrétaire général désigné, António Guterres, à l'Assemblée générale, lors de sa prestation de serment en qualité de Secrétaire général, disponibles à l'adresse : www.un.org/sg/en/content/sg/speeches/2016-12-12/secretary-general-designate-antonio-guterres-oath-office-speech ; de l'initiative « Nouvelle façon de travailler », décrite dans le rapport du Secrétaire général sur les décisions du Sommet mondial sur l'action humanitaire (A/71/353) ; et du Programme d'action pour l'humanité, énoncé à l'annexe du rapport du Secrétaire général pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire (A/70/709).

5 Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

6 Politique africaine de reconstruction après les conflits et Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité.

7 Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, adoptée le 27 juin 1981 et entrée en vigueur le 21 octobre 1986.

8 Voir Badejo (2019).

L'approche fondée sur les liens existant entre les quatre piliers s'appuie sur ce qu'il est convenu d'appeler le concept du « triple lien ». Un examen des documents pertinents révèle toutefois que l'application du triple lien présente plusieurs incohérences conceptuelles. Le degré d'intensité de son application varie souvent d'une situation à l'autre. Certaines analyses sont ainsi centrées sur le lien existant entre les droits de l'homme, le développement et la paix et la sécurité (Nelson et Dorsey, 2003, p. 2013) et d'autres, sur le lien existant entre l'action humanitaire, le développement et la paix et la sécurité. Par exemple, l'étude commandée par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique pour la réunion du groupe d'experts tenue les 9 et 10 décembre 2019, ainsi que d'autres documents similaires, ont plus particulièrement porté sur le lien existant entre la paix, le développement et l'action humanitaire⁹. Le terme de « lien » est, en ce sens, synonyme d'« articulation ». L'application du triple lien est rendue plus nécessaire par les pressions qui sont de plus en plus exercées sur les ressources mondiales limitées en raison de l'escalade des conflits et des crises, et s'accompagnent d'une recherche simultanée d'approches globales et durables favorisant la collaboration dans la gestion et la résolution des crises et de leurs conséquences (Obi, 2019, p. 3)¹⁰. Depuis les années 80, les parties prenantes des secteurs de l'action humanitaire et du développement tentent de mettre en œuvre une approche fondée sur les liens, en reliant les secours, la réinsertion et le développement à la réduction des risques de catastrophe, afin d'apporter une assistance ou de renforcer la résilience dans les contextes précaires ou sinistrés à cause d'une catastrophe (ibid.).

2. Les quatre piliers du développement

1. Pilier du développement

Le développement n'est pas un simple phénomène économique mais un processus multidimensionnel qui inclut la réorganisation et la réorientation de l'ensemble du système économique et social. Il s'agit d'un processus d'amélioration de la qualité de la vie humaine qui comporte trois aspects importants en matière d'égalité :¹¹

- Augmentation des ressources disponibles et améliorations dans la distribution des denrées alimentaires, du logement, de l'éducation, de la santé et des autres services dans le cadre de processus de croissance pertinents ;
- Hausse du niveau de vie, incluant les revenus, l'emploi et l'éducation, en créant des conditions propices à la croissance par la mise en place d'institutions et de systèmes sociaux, politiques et économiques favorisant la dignité et le respect de l'homme ;
- Élargissement de l'éventail des choix économiques et sociaux offerts aux individus et aux pays, tels que la variété des biens et des services.

Dans les années 70, le principal centre d'intérêt des initiatives de développement concernait la durabilité économique, les écologistes mettant en évidence les limites de la croissance. Depuis cette période, l'intérêt s'est progressivement porté sur la saine économie d'État, qui assure un état d'équilibre permettant de prendre en compte les questions environnementales. Le concept est ainsi le résultat d'une évolution progressive du centre d'intérêt choisi pour les théories du développement. Dans les années 50 et 60, le

9 Le « triple lien » est souvent utilisé pour désigner l'articulation existant entre les éléments constitutifs de l'action humanitaire, du développement et de la paix. Il est dans la droite ligne de l'initiative sur la « nouvelle façon de travailler », lancée par les Nations Unies suite aux décisions prises au Sommet mondial sur l'action humanitaire tenu en 2016 (A/71/353) et à l'adoption de l'Agenda 2063. Voir également Obi, 2019 (résumé) et Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, 2019.

10 Obi utilise le terme « articulation », qui correspond aux « liens existant entre les piliers », tels qu'utilisés dans la présente étude.

11 Sur cette question, voir l'adresse : [www.governanceinstitute.edu.au/magma/media/upload/ckeditor/files/International%20Development\(1\).pdf](http://www.governanceinstitute.edu.au/magma/media/upload/ckeditor/files/International%20Development(1).pdf).

Tableau 1: Principales composantes de chaque pilier et liens existants

Droits de l'homme	Paix et sécurité	Développement	Action humanitaire
Intimidation et répression des personnes par des agents dépositaires d'une autorité et des groupes terroristes	Systèmes politiques et électoraux	Mesures globales pour le développement humain	Gouvernance et intérêts politiques
Menaces contre la liberté de réunion pacifique	Terrorisme	Longévité (vie longue et saine)	Les questions relatives à l'égalité entre les sexes et à la jeunesse, telles que les inégalités et les violences, sont rendues plus complexes par la pandémie
Menaces contre le droit au logement	Questions relatives à l'exploration des ressources naturelles	Connaissances	Réduction des risques de catastrophe
Atteintes aux droits par des violences sexuelles et à caractère sexiste	Questions économiques provoquant des violences lors de la recherche de moyens de subsistance (les méthodes dépassées d'élevage du bétail représentent un problème majeur au Burkina Faso, au Mali, au Niger, au Nigéria et au Tchad)	Accès aux ressources pour obtenir un niveau de vie de qualité	Résilience
Menaces contre les libertés religieuses et politiques	Exploitation des différences ethniques	Rôle du secteur privé et des investissements dans le développement, en assurant une croissance économique inclusive et innovante	Sécurité alimentaire
			Migrations : réfugiés et personnes déplacées dans leur pays
			Catastrophes d'origine naturelle ou humaine liées aux changements climatiques et à l'environnement

développement était principalement centré sur la croissance économique et l'augmentation de la production, en raison des théories de l'efficacité. Dans les années 70, l'écart grandissant entre les riches et les pauvres, dans les régions et entre elles, a fait évoluer la prise en compte des questions relatives à l'égalité, en plaçant l'accent sur le développement social et la répartition des revenus, considérés comme des éléments clés. À la même période, les effets de la croissance économique sur l'environnement ont mis en lumière l'importance d'intégrer les préoccupations environnementales aux programmes de développement (CEA, 2012).

C'est dans ce contexte qu'il peut être affirmé que les travaux fondamentaux de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, connue sous le nom de « Commission Brundtland », ont contribué de manière significative à la reconnaissance de la nécessité d'intégrer les préoccupations économiques, sociales et environnementales au processus de développement. Dans son rapport de 1987, la Commission Brundtland a défini le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Le développement durable place les difficultés

posées à la croissance et au développement dans le contexte de la capacité d'absorption ou de charge des écosystèmes naturels, et reconnaît les limites de ces systèmes. Il met également l'accent sur l'équité intragénérationnelle et intergénérationnelle.

La communauté internationale s'est accordée sur la formulation des objectifs de développement durable à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en septembre 2015, est un plan d'action pour les populations, la planète et la prospérité qui vise à renforcer la paix universelle dans une liberté plus grande. Il définit 17 objectifs de développement durable qui sont intégrés et se renforcent mutuellement. Ce programme mondial vise à mettre fin à la pauvreté, à protéger la planète, à assurer la paix durable et la prospérité d'ici à 2030. Ces 17 objectifs portent sur des questions présentant un intérêt pour les quatre piliers de la paix et de la sécurité, du développement, des droits de l'homme et de l'action humanitaire. Il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité ; et inversement, sans développement durable, la paix et la sécurité sont en danger. Le Programme à l'horizon 2030 reconnaît la nécessité d'édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives, qui offrent à tous un accès à la justice dans des conditions d'égalité et qui soient fondées sur le respect des droits de l'homme (y compris le droit au développement), un véritable état de droit et une bonne gouvernance à tous les niveaux, et sur des institutions transparentes, efficaces et responsables (par. 35).

Le développement est également considéré comme un mécanisme de prévention des conflits. Grâce au développement équitable et durable, la sécurité est renforcée, en agissant directement comme un instrument de prévention des conflits. Outre les efforts internationaux, les travaux de recherche universitaires ont fait progresser, au fil des ans, les concepts et les définitions du développement. Les travaux d'Amartya Sen méritent, par exemple, d'être mentionnés. La thèse qu'il défend est que la « liberté » est à la fois la finalité première et le principal moyen

du développement. Sen cite deux raisons pour lesquelles la liberté devrait être l'élément principal du développement : premièrement, la seule évaluation acceptable du progrès humain est avant tout et en fin de compte l'amélioration de la liberté ; deuxièmement, la réalisation du développement dépend de la liberté d'action des personnes. Sen énumère cinq libertés distinctes : les libertés politiques, les facilités économiques, les opportunités sociales, les garanties en matière de transparence et la sécurité protectrice.

Sa vision est centrée sur ce qu'il appelle l'« approche par les capacités », dans laquelle l'enjeu fondamental du développement humain est « notre capacité à mener le type de vie que nous avons des raisons d'apprécier », et non l'attention habituellement portée à l'augmentation du PIB, aux progrès techniques ou à l'industrialisation. Son approche est inéluctablement axée sur l'action et le jugement des individus, en incluant leurs capacités, leurs responsabilités et leurs possibilités. L'augmentation des capacités humaines est profitable car elle améliore les choix, le bien-être et la liberté des personnes ; leur rôle dans l'évolution de la société ; et leur rôle dans l'évolution de la production économique. Cette approche a servi de base à l'élaboration de l'indice de développement humain effectuée par le PNUD en 1990.

L'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, adopté par l'Union africaine, ainsi que les objectifs qui l'accompagnent, constituent le cadre du développement durable visant la transformation en Afrique. Les sept aspirations de l'Agenda 2063 sont indicatives :

- Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et le développement durable ;
- Aspiration 2 : Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine ;
- Aspiration 3 : Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des

droits de l'homme, de justice et d'état de droit ;

- Aspiration 4 : Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité ;
- Aspiration 5 : Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées ;
- Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, et qui se soucie du bien-être des enfants ;
- Aspiration 7 : Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale.

Par la suite, après l'adoption, au Sommet de janvier 2015, du Document-cadre de l'Agenda 2063, considéré comme le plan directeur de la transformation socio-économique et intégrative de l'Afrique à long terme, la Commission de l'Union africaine a été chargée de préparer le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Les plans de développement à moyen terme incluent le premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) de l'Agenda 2063 ; les projets phares de l'Agenda, notamment la ZLECAf ; et le protocole sur la libre circulation des personnes. Les domaines prioritaires du premier plan décennal concernent des questions qui présentent un intérêt pour les liens existant entre les quatre piliers. Ces domaines prioritaires sont : la croissance économique durable et inclusive ; le développement du capital humain ; l'agriculture ou la valeur ajoutée et le développement de l'agroalimentaire ; la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes ; la protection sociale ; l'égalité entre les sexes et le développement intégral des femmes et des jeunes ; la bonne gouvernance, incluant des institutions compétentes ; le développement des infrastructures ; la science, la technologie et l'innovation ; l'industrialisation basée sur la

fabrication ; la paix et la sécurité ; et la culture, les arts et le sport (Commission de l'Union africaine, 2015).

Les parties prenantes associées à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 sont les États Membres, les communautés économiques régionales et les organes de l'Union africaine. Chacune de ces entités est chargée des responsabilités énumérées ci-après.

États Membres :

- Adopter ou intégrer l'Agenda 2063 et le plan décennal de mise en œuvre qui lui est associé comme bases lorsqu'elles élaborent leurs visions et plans nationaux ;
- Utiliser les systèmes nationaux de planification – structures de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre, méthodes, systèmes et processus, règles et règlements, formulaires et modèles – dans la réalisation de l'Agenda 2063 ;
- Élaborer des principes directeurs sur la conception et la mise en œuvre, ainsi que sur le suivi et l'évaluation, qui sont assurés par différentes parties prenantes ;
- Veiller à ce que les assemblées législatives adoptent l'Agenda 2063 en tant que plan directeur du développement social, économique et politique de l'Afrique pour les 50 prochaines années ;
- Encourager tous les partis politiques et les candidats issus du secteur privé à utiliser l'Agenda 2063 comme base lorsqu'ils établissent leurs programmes politiques.

Communautés économiques régionales :

- Adopter l'Agenda 2063 et le plan décennal de mise en œuvre qui lui est associé comme bases lorsqu'elles élaborent leurs visions et plans nationaux ;

- Servir de points focaux pour faciliter l'adoption, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de tous les cadres continentaux liés à l'Agenda 2063 par les États Membres de l'Union africaine ;
- Organiser des forums annuels à l'intention des États Membres, afin qu'ils examinent les résultats accomplis à l'échelle régionale dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 (suivi et évaluation) ;
- Faire annuellement rapport à la Conférence de l'Union africaine de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation, à l'échelle régionale, du premier plan décennal ;
- Faciliter, coordonner et soutenir les initiatives axées sur la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités dans les États Membres dans le cadre de la mise en œuvre du plan décennal.

Organes de l'Union africaine :

- La Commission de l'Union africaine sera chargée du suivi de la formulation et de l'adoption des décisions relatives à l'Agenda 2063. Ces décisions et les politiques choisies intégreront l'Agenda dont la durée est de 50 ans ; les plans décennaux ; et les directives définies pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ;
- La Commission de l'Union africaine organisera des consultations annuelles sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 entre les organes de l'Union africaine et les communautés économiques régionales ;
- La Commission de l'Union africaine ou le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique s'assureront de l'établissement de politiques et de cadres pour évaluer les capacités des communautés économiques régionales et des pays à mettre en œuvre l'Agenda 2063, au commencement de

chaque plan décennal et au stade de son examen à mi-parcours ;

- La Commission de l'Union africaine fournira, à l'échelle continentale, un cadre, une stratégie ou une plateforme pour la mobilisation des ressources utiles à la mise en œuvre du plan décennal par les États Membres de l'Union ;
- Le Parlement panafricain tiendra des consultations annuelles avec les assemblées législatives africaines sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063.

En 2018, le Président de l'Union africaine et le Secrétaire général ont signé le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif principal du Cadre est d'établir les bases d'une coordination renforcée et d'optimiser les avantages comparatifs, les mandats et les synergies entre l'Union africaine et les Nations Unies, au moyen de l'harmonisation des deux programmes, afin d'assurer l'efficacité de la mise en œuvre et de la présentation des rapports. Le Cadre énumère les neuf domaines thématiques liés aux deux programmes comme suit :

- Activités de promotion et de sensibilisation s'agissant de la mise en œuvre conjointe des deux programmes ;
- Intégration harmonieuse du Programme à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans les cadres de développement national ;
- Capacité de faire un travail d'analyse et des recherches pour améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles ;
- Écosystèmes de données des États Membres et des communautés économiques régionales permettant une surveillance, un suivi et une élaboration efficaces des politiques fondées sur des données factuelles ;

- Cadres intégrés de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ;
- Programme relatif au commerce et à l'intégration régionale ;
- Liens entre paix et sécurité, droits de l'homme et développement ;
- Représentation et voix de l'Afrique dans le monde ;
- Mécanismes de financement intégrés.

Le septième domaine thématique (liens entre paix et sécurité, droits de l'homme et développement) concerne tout particulièrement le présent rapport.

Depuis près de 30 ans, l'approche du développement humain, mise au point par le PNUD, est axée sur la promotion de la liberté et des opportunités, sans se limiter à la simple croissance économique. Elle continue de faire mieux connaître les solutions et les actions politiques inspirées par le développement à travers le monde. L'indice de développement humain du PNUD pour 2018-2019 rappelle et valide le fait que les quatre piliers doivent être examinés sous l'angle des liens existant entre eux. Par exemple, le rapport sur l'indice de développement humain national pour 2018, établi par le Nigéria, fixe un cadre conceptuel et analytique pour la mise en œuvre de l'approche fondée sur les liens au nord-est de son territoire et dans la zone élargie du bassin du lac Tchad. Ce sont en effet des territoires où Boko Haram est très actif. Le rapport propose ce qu'il appelle un « cadre intégré 3+5 », comprenant trois piliers d'intervention intégrés (paix et sécurité, action humanitaire et développement) et consolidés par les cinq principes de bonne gouvernance, de partenariats efficaces, de capacités humaines, de financement prévisible et durable, et d'investissements dans des données fiables.¹²

Une approche similaire est suivie au niveau des communautés économiques régionales. Par exemple, la CEDEAO a adopté en 2007 sa « Vision

2020 » axée sur sa transformation, l'Organisation passant d'une réunion d'États à une communauté de populations. Pour atteindre ce but, une stratégie régionale de développement à long terme a été définie, en choisissant le Programme de développement communautaire comme l'un de ses principaux instruments. De même, un plan stratégique régional pour 2011-2015, ainsi qu'un cadre stratégique communautaire pour 2016-2020, ont pour objet d'intégrer les programmes des institutions et des organismes de la région dans la perspective des liens existants. La Vision a été mise en œuvre en deux temps, dans le cadre du plan stratégique régional puis au titre du plan stratégique communautaire. Selon l'évaluation effectuée pour l'état d'avancement du plan stratégique régional, son taux annuel moyen d'exécution matérielle a été de 36,8 pour cent durant la période 2011-2015.

Pour sa part, le cadre de développement des capacités d'intégration régionale de la CEEAC coordonne les questions relevant de secteurs stratégiques, tels que la paix, la sécurité et la stabilité ; l'environnement ; les infrastructures ; l'énergie et l'eau ; le renforcement des capacités institutionnelles ; l'agriculture et le développement rural ; le développement des capacités multisectorielles ; et l'union commerciale et douanière (Union africaine, 2015a).

Ainsi, au niveau de la CEDEAO et de la CEEAC, ce type de développement est considéré dans une perspective élargie, en tenant compte de l'ensemble des indicateurs de croissance économique, du revenu par habitant, du PIB, du niveau de vie, de la qualité de vie, de l'espérance de vie, des capacités humaines, de l'optimisation des ressources, de l'inclusion du secteur privé, de la stabilité budgétaire ; de l'accès aux services sociaux de base et de l'atténuation de la pauvreté ; de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés civiles ; du niveau de sécurité raisonnable ; et des vertus de la bonne gouvernance, telles que la responsabilisation et la transparence (Sen, 1999, p. 13-34). En d'autres termes, plusieurs des objectifs de développement durable (ceux relatifs au développement humain et à la sécurité humaine) consistent à faire progresser les droits

¹² Sur ce point, voir Steiner, 2018.

de l'homme, la paix et la sécurité ainsi que l'action humanitaire.

Les travaux conduits par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement soulignent le fait qu'il n'y a pas de paix sans développement ; pas de développement sans paix ; et pas de paix ni de développement sans droits de l'homme. Toute inexistence ou défaillance des piliers de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et du développement provoquent une crise humanitaire¹³. Les interventions humanitaires destinées à renforcer la résilience sont ainsi liées au développement et évitent les tensions et les conflits en garantissant le respect des droits de l'homme.

L'Alliance pour le Sahel a été créée en 2017 par la France, l'Allemagne et l'Union européenne, afin de faciliter la répartition de l'aide au développement dans la région et de servir de point de contact au Groupe de cinq pays du Sahel sur les questions de développement. L'Alliance coordonne ainsi les activités des principaux partenaires de développement dans la région, afin d'accélérer la mise en œuvre des actions de développement qui répondent aux besoins des populations. Ces besoins incluent l'autonomisation économique et la création d'emplois pour les jeunes ; l'éducation et la formation ; l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire ; l'énergie et le climat ; la gouvernance ; l'appui au déploiement de services de base ; et la sécurité intérieure (France Diplomatie, 2020).

Les liens existant entre les piliers présentent un intérêt lorsqu'il est nécessaire de promouvoir des interventions synergiques et intégrées favorisant les quatre piliers dans les sous-régions. L'exploitation de ces liens faciliterait l'élaboration de solutions efficaces et durables aux conflits. Le développement représente également un mécanisme de prévention des conflits. Les besoins humains sont satisfaits par le développement équitable et durable, qui réduit par voie de conséquence les tensions, en

renforçant la sécurité et en servant d'instrument de prévention directe des conflits.

2. Pilier de la paix et de la sécurité

L'expression « paix et sécurité » est, de loin, l'une des plus utilisées dans les débats internationaux. Le présent rapport est centré sur les réalités de l'Afrique occidentale et centrale lorsqu'il tente de comprendre ce que recourent la paix et la sécurité. Sont indispensables à la recherche de la paix et de la sécurité, à la promotion des droits de l'homme, au développement et à la résolution des problèmes humanitaires de l'Afrique occidentale et centrale, la lutte contre les conflits armés, les affrontements violents et les activités des milices et des acteurs non étatiques violents ; la réduction des attaques perpétrées contre des populations civiles ; et la diminution des violences transfrontalières ou transnationales, et de leurs conséquences humanitaires susceptibles d'alimenter de nouveaux conflits.

Les travaux de recherche universitaires continuent de mettre en lumière le lien qui existe entre la paix et la sécurité et les autres piliers lorsqu'ils examinent la nature des conflits survenus dans les deux sous-régions et les moyens de les gérer. La paix peut être envisagée sous les deux angles de la paix « négative » et de la paix « positive ». Si la paix « négative » fait référence à l'absence de toute violence, la paix « positive » désigne l'ensemble des attitudes, institutions et structures qui, lorsqu'elles sont renforcées, conduisent à une société plus pacifique (ibid.). Cette société produit à son tour la coopération, qui est mutuellement bénéfique et crée une situation dans laquelle les personnes et la société vivent en harmonie (Galtung, 1985).

Selon l'Institute for Economics and Peace (IEP) (2013), les pays dotés d'un niveau plus élevé de paix ont tendance à être plus résistants aux chocs extérieurs dus à une catastrophe économique, géopolitique ou naturelle. L'IEP est le premier institut à classer les nations du monde selon leur degré de tranquillité pour son indice mondial

¹³ Dans la présente étude, nous établissons un lien entre les travaux du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique (sous-programme 1) et ceux de la CEA (sous-programme 2) dans le cadre du programme 9 (soutien des Nations Unies au programme NEPAD de l'Union africaine).

de la paix. Appliqué pour la première fois en 2007, l'indice classe 162 nations en fonction de l'« absence de toute violence » ou de l'absence de la « peur de violences ». Pour mesurer la paix « négative », l'indice mondial de la paix utilise 22 indicateurs qualitatifs et quantitatifs de sources hautement reconnues, en les étendant à trois thèmes élargis : le niveau de sûreté et de sécurité, l'ampleur des conflits nationaux ou internationaux et le degré de militarisation. S'il est utile de comprendre les différents types de violences, ainsi que les niveaux relatifs de violence existant entre les nations, cet exercice ne saurait suffire à nous faire comprendre les ressorts d'une société durablement pacifique.

Selon l'IEP, les piliers de la paix fournissent un cadre pour l'évaluation des facteurs de paix positive qui créent les sociétés pacifiques. Ce cadre constitue une base idéale pour mesurer le potentiel de paix d'une société. Les facteurs de la paix positive révèlent également dans quelle mesure l'environnement sous-jacent favorise le développement, en étant positivement associé aux résultats du développement et à la réalisation du potentiel humain. Les piliers de la paix constituent un point de référence idéal pour mesurer les résultats des aspects élargis du développement social ainsi que la résilience globale d'un pays confronté à des bouleversements sociaux. Pour la construction du pilier de la paix, plus de 900 indices, lots de données et enquêtes d'attitudes ont été analysés en lien avec la réflexion actuellement menée sur les éléments qui favorisent la paix, la résilience et les conflits. Ces piliers sont :

- Un gouvernement qui fonctionne bien ;
- Un environnement économique sain ;
- Une répartition équitable des ressources ;
- L'acceptation des droits d'autrui ;
- De bonnes relations avec ses voisins ;
- La libre circulation de l'information ;

- Un niveau élevé de capital humain ;
- De faibles niveaux de corruption.

Dans sa définition la plus large, la sécurité couvre des questions aussi essentielles que la sécurité individuelle ; la sécurité collective ou de groupe ; la sécurité nationale (actions prises contre des menaces internes et externes) ; et la sécurité sociale, politique, économique, juridique, judiciaire, alimentaire, financière, sanitaire, humanitaire et environnementale (Moulaye et Niakate, 2015). La sécurité pourrait également être considérée comme un concept à double sens, présentant une dimension militaire et une dimension non militaire, qui remplit des fonctions telles que la défense, le maintien de l'ordre, le renseignement, et la gestion des menaces et des attaques contre la sécurité de l'État et la paix. Le concept de sécurité, entendu comme « sécurité humaine », ajoute une dimension humanitaire et un lien au développement. La sécurité peut également être liée aux droits de l'homme dans la mesure où elle se rapporte aux valeurs fondamentales des droits humains, telles que la liberté et le développement.

Le Rapport sur le développement humain 1994 a reconnu l'importance de la sécurité humaine considérée comme une approche. Il associe ainsi la sécurité davantage aux personnes et moins aux territoires, et donne un degré de priorité plus élevé au développement qu'aux armes. Ce raisonnement a suscité à la formulation du nouveau paradigme que constitue le développement humain durable, qui fixe la paix comme récompense (PNUD, 1994). La sécurité humaine implique également de vivre à l'abri de la peur et de tout besoin dans une série de dimensions de la vie quotidienne, incluant l'absence de toute peur d'avoir faim et d'être pauvre ; malade, notamment du COVID-19 ou d'Ebola ; victime d'une dégradation de l'environnement et de délits connexes ; et exposé au terrorisme, à une violation des droits de l'homme et à toute forme de catastrophe d'origine naturelle ou humaine. Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies, a considéré que le droit de vivre à l'abri du besoin, le droit de vivre à l'abri de la peur et le droit des générations à venir d'hériter d'une planète saine étaient des

composantes de la sécurité humaine (Annan, 2005). Il est clairement établi que la sécurité humaine ne peut être réalisée sans la combinaison de l'État de droit, du respect de la démocratie, de la protection des droits de l'homme, de la bonne gouvernance, de la protection de l'environnement et de la résolution pacifique des conflits.

La conceptualisation et la mise en œuvre pratique de la paix et de la sécurité, par le biais de cadres et de documents politiques clés, offrent plusieurs possibilités de promouvoir l'approche fondée sur les liens existant entre les quatre piliers dans les deux sous-régions. Les cadres et documents concernent notamment le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi que l'Architecture africaine de paix et de sécurité correspondante ; le Cadre stratégique de prévention des conflits de la CEDEAO ; l'Architecture de paix et de sécurité de la CEDEAO ; le système d'alerte rapide de l'Afrique centrale ; l'Architecture de paix et de sécurité de la CEEAC ; et la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. D'autres possibilités sont offertes par l'Architecture africaine de gouvernance, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, l'Agenda 2063 et les cadres de développement des communautés économiques régionales.

Plus précisément, l'article 3 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine établit des cadres importants qui complètent ceux des communautés économiques régionales. Le Protocole fixe ainsi les six objectifs suivants pour favoriser les approches coordonnées :

- a) Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, en vue d'assurer la protection et la préservation de la vie et des biens, le bien-être des populations africaines et de leur environnement, ainsi que la création de conditions propices à un développement durable ;
- b) Anticiper et prévenir les conflits. Lorsque des conflits éclatent, le Conseil de paix et de sécurité aura la responsabilité de rétablir et

de consolider la paix en vue de faciliter le règlement de ces conflits ;

- c) Promouvoir et mettre en œuvre des activités de consolidation de la paix et de reconstruction après les conflits pour consolider la paix et prévenir la résurgence de la violence ;
- d) Coordonner et harmoniser les efforts du continent dans la prévention et la lutte contre le terrorisme international sous tous ses aspects ;
- e) Élaborer une politique de défense commune de l'Union, conformément à l'article 4-d) de l'Acte constitutif ;
- f) Promouvoir et encourager les pratiques démocratiques, la bonne gouvernance et l'état de droit, la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect du caractère sacré de la vie humaine, ainsi que du droit humanitaire international, dans le cadre des efforts de prévention des conflits.

L'Architecture africaine de paix et de sécurité, créée par l'Union africaine, est une structure qui guide l'Union et d'autres organisations régionales dans la consolidation des efforts déployés pour le maintien de la paix et la sécurité sur le continent. Elle constitue une initiative structurelle contre les conflits survenant sur le continent. L'Architecture comprend : un organe de décision (le Conseil de paix et de sécurité) ; un centre d'analyse et de collecte des données (le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent) ; deux structures militaires (la Force africaine prépositionnée et le Comité d'état-major) ; un organe consultatif de médiation externe (le Groupe des Sages) ; et un fonds d'affectation spéciale destiné à financer les opérations (le Fonds pour la paix) (Grasa et Mateos, p. 18).

Parmi ces organes, le Conseil de paix et de sécurité est davantage chargé de l'action décisionnelle concernant la prévention, ainsi que la gestion et la résolution des conflits, selon les principaux objectifs suivants :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique ; | liée à la réduction des effets des catastrophes d'origine naturelle et humaine) ; |
| <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir les conflits ; | Réaction aux conflits ; |
| <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des activités de consolidation de la paix et de reconstruction après les conflits ; | Traitement des causes profondes ;

Examen et renforcement continu du partenariat. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les efforts dans la lutte contre le terrorisme ; | Le Cadre stratégique de prévention des conflits de la CEDEAO décrit clairement les programmes, objectifs, activités et parties prenantes de la mise en œuvre des protocoles de paix et de sécurité signés par l'Organisation, qui sont axés sur la prévention des conflits, la sécurité humaine et la consolidation de la paix (CEDEAO, 2008). |
| <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une politique de défense commune de l'Union africaine ; | Adopté en janvier 2008, le Cadre considère la sécurité humaine comme un contexte élargi de l'édification de la paix et de la sécurité, et tend à fournir une stratégie opérationnelle globale pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Il recense 15 composantes ambitieuses, incluant l'alerte précoce, la diplomatie préventive, une Force de maintien de la paix, les initiatives transfrontalières, la promotion des intérêts des jeunes et des femmes, la paix et la sécurité, et la bonne gouvernance des ressources naturelles. ¹⁴ |
| <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les pratiques démocratiques, la bonne gouvernance et la protection des droits de l'homme ou des libertés fondamentales. | Grâce au Cadre, la CEDEAO a fortement contribué à la paix et à la sécurité en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone. Les initiatives qu'elle a entreprises à des fins de diplomatie préventive ont également permis d'éviter des violences à grande échelle en Guinée, au Niger et au Togo (Atuobi, 2010). |

La Force africaine prépositionnée a pour mission d'assurer des interventions militaires grâce à sa Force de réaction rapide. Son mandat prévoit diverses fonctions dans le domaine du soutien aux opérations de paix, notamment l'observation et la surveillance des élections et la supervision du désarmement et de la démobilisation (ibid.).

En outre, en 2017, le Président de l'Union africaine et le Secrétaire général ont signé le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Son objectif est de renforcer le partenariat noué entre les Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de la paix et de la sécurité en Afrique, conformément au Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, signé en 2002. Le partenariat reprend quatre thèmes comme suit :

Prévention des conflits, médiation en cas de conflit et pérennisation de la paix (incluant six sous-thèmes, tels que l'assistance humanitaire

La CEEAC a adopté le Protocole établissant les principes et les organes fondateurs du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale en 1999, afin de faire face aux conflits et à l'instabilité politique dans la sous-région. Le Protocole a ouvert la voie à la création du Conseil de sécurité de la sous-région, qui est doté de trois instruments que sont la Commission de défense et de sécurité, le Système d'alerte précoce de l'Afrique centrale et la Force multinationale de l'Afrique centrale.¹⁵

¹⁴ Les 14 composantes sont : 1) l'alerte précoce ; 2) la diplomatie préventive ; 3) la démocratie et la gouvernance politique ; 4) les droits de l'homme et la règle de droit ; 5) les médias ; 6) la gouvernance des ressources naturelles ; 7) les initiatives transfrontalières ; 8) la gouvernance sécuritaire ; 9) le désarmement pratique ; 10) les femmes, la paix et la sécurité ; 11) la promotion de la jeunesse ; 12) la Force en attente de la CEDEAO ; 13) l'aide humanitaire ; 14) l'éducation à la paix (culture de la paix).

¹⁵ Voir également l'adresse : <https://ecfr.eu/special/african-cooperation/eccas/>.

La CEN-SAD a pour sa part signé sa Charte de sécurité en 2000 à N'Djamena. Cette signature a donné lieu à la Déclaration de Niamey sur la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends.

3. Pilier des droits de l'homme

Les droits de l'homme sont placés au cœur du droit international et des relations internationales. Ils représentent des valeurs fondamentales communes à toutes les cultures et doivent être respectés par l'ensemble des pays. Les droits de l'homme sont donc des droits fondamentaux inaliénables auxquels chaque personne a intrinsèquement droit, du simple fait de sa nature humaine. La Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies de 1948 est le socle de tous les cadres et actions existants en matière de droits de l'homme. Elle a donné lieu à plusieurs instruments relatifs aux droits de l'homme, notamment la Charte internationale des droits de l'homme, les conventions régionales et les conventions de l'Organisation internationale du Travail.

Malgré l'existence de cadres internationaux et régionaux sur la gouvernance, les droits humains et l'État de droit, un nombre élevé de rapports continuent de faire état d'abus ou de menaces contre des droits de l'homme en Afrique occidentale et centrale. Cette situation est notamment due aux difficultés posées par l'existence d'États et d'institutions affaiblis ou fragiles, la corruption, la perturbation de l'État de droit, l'impunité, l'intimidation et la répression des personnes, les menaces contre les droits à la liberté de réunion pacifique, les menaces contre les droits au logement, les violences sexuelles et à caractère sexiste, les menaces contre la liberté religieuse et la liberté politique, les abus commis par des forces de sécurité, les problématiques des droits de l'homme liées au travail humanitaire et aux réfugiés, les problèmes causés aux libertés de la société civile et des médias et aux droits à l'éducation et à la culture, les exécutions arbitraires illégales, les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, les violations illégales du droit des personnes à la vie privée, et le travail forcé ou la servitude pour dettes.

Les principaux documents fondamentaux et cadres opérationnels axés sur les droits de l'homme reconnaissant la place centrale des droits de l'homme dans les liens existant entre les quatre piliers, incluent : la Déclaration universelle des droits de l'homme ; la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, ainsi que son Protocole relatif aux droits des femmes ; les travaux de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ; et le projet de Cadre Organisation des Nations Unies-Union africaine en matière de droits de l'homme.

La Charte africaine contient des dispositions sur les droits essentiels qui favorisent la paix, la sécurité et le développement lorsqu'ils sont défendus. L'article 2 de la Charte stipule ainsi clairement que toute personne a droit à la jouissance des droits et libertés reconnus et garantis dans la présente Charte sans distinction aucune, notamment de race, d'ethnie, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. L'article 8 défend fermement la liberté de conscience et la pratique libre de la religion. L'article 13 établit le droit de participer librement à la direction des affaires publiques, d'accéder aux fonctions publiques et d'user des services publics. Les droits sociaux et économiques sont également pris en compte dans une série d'articles. Ils incluent notamment le droit de propriété (article 14), le droit de travailler (article 15), le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale (article 16), le droit à l'éducation et à prendre part librement à la vie culturelle de la Communauté (article 17), le droit au développement économique, social et culturel (article 22), l'égalité entre les peuples (article 19), le droit au respect de la vie et à l'intégrité (article 4), le droit à la liberté et à la sécurité des personnes (article 6), le droit à un procès équitable (article 7), la liberté de constituer des associations et de se réunir (articles 10 et 11).

La Stratégie africaine des droits de l'homme est un cadre d'orientation pour l'action collective conduite par l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les États Membres pour renforcer le système africain des droits

de l'homme. Elle vise à surmonter les obstacles majeurs à la promotion et à la protection des droits de l'homme en Afrique. Ces obstacles concernent notamment l'inefficacité de la coordination et de la collaboration ; les limites posées aux capacités des institutions de défense des droits de l'homme ; la faible mise en œuvre des normes et décisions relatives aux droits de l'homme ; et les contraintes imposées à la sensibilisation et à l'accès aux mécanismes africains de défense des droits de l'homme. La Stratégie sert dans ce contexte les objectifs suivants :

- Améliorer la coordination et la collaboration entre l'Union africaine et les organes et institutions des communautés économiques régionales ;
- Renforcer les capacités des institutions de défense des droits de l'homme au sein de l'Union africaine et des communautés et institutions économiques régionales ;
- Accélérer la ratification des instruments relatifs aux droits de l'homme ;
- Assurer la mise en œuvre effective des instruments et décisions relatifs aux droits de l'homme ;
- Améliorer la promotion et la vulgarisation des normes africaines relatives aux droits de l'homme.¹⁶

L'Union africaine coopère avec une série d'institutions pour lutter contre les atteintes aux droits de l'homme. La Conférence de l'Union africaine, le Conseil exécutif, le Parlement panafricain, le Bureau du Président de la Commission de l'Union africaine, le Groupe des Sages, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et la Cour africaine de justice et des droits de l'homme forment les composantes du système des droits de l'homme mis en place par l'Union africaine.

Le projet de Cadre conjoint Union africaine-Organisation des Nations unies en matière de droits de l'homme doit être prochainement signé. Son élaboration a été motivée par la prise de conscience de la nécessité de tenir compte des liens existant entre la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Ces trois piliers fondamentaux des Nations Unies, qui sont liés et se renforcent mutuellement, doivent être développés simultanément. L'objectif primordial du Cadre est ainsi de renforcer le respect, la promotion et la protection des droits de l'homme selon les huit domaines thématiques suivants :

- a) Alerte rapide, prévention et protection des droits de l'homme ;
- b) Renforcement de l'État de droit et de la responsabilisation ;
- c) Défense des droits de l'homme dans le développement ;
- d) Amélioration de l'égalité et de l'inclusion et lutte contre la discrimination ;
- e) Renforcement de la participation dans les espaces civiques et démocratiques ;
- f) Promotion de la ratification, de l'intégration aux législations nationales et de la mise en œuvre des instruments régionaux, continentaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme ;
- g) Prise en compte des nouvelles préoccupations liées aux droits de l'homme ;
- h) Prise en considération du thème fixé par l'Union africaine pour l'année sous l'angle des droits de l'homme.

L'adoption de ce cadre renforcerait ainsi le partenariat stratégique noué entre l'Union africaine et les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Elle consoliderait également le dialogue de haut niveau qui a lieu annuellement

¹⁶ Ibid.

entre l'Union africaine et les Nations Unies sur les droits de l'homme, en donnant suite aux atteintes et aux violations dans ce domaine, grâce au renforcement des cadres, tels que la Décennie africaine des droits de l'homme et son plan d'action décennal ; le Cadre conjoint Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité ; et le Mécanisme conjoint de coordination régionale pour l'Afrique, établi par les Nations Unies et l'Union africaine ; ainsi que les recommandations formulées par les mécanismes régionaux et internationaux de défense des droits de l'homme (ReliefWeb, 2018).

Zeid Ra'ad Al Hussein, ancien Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, prenant la parole dans le contexte du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies sur les droits de l'homme, a réaffirmé la place que ces droits occupent dans le développement pacifique des États : « Les droits de l'homme ne sont pas une question secondaire. Ils ne forment pas la deuxième étape d'une construction que les pays commenceraient à bâtir après que le développement est bien avancé. Ils ne sont pas un projet qui se déroulerait après que la paix est établie. Les droits sont les moteurs du développement. Ils sont également les éléments constitutifs de la paix. (...) Nous – et les droits de l'homme que nous défendons – avons la puissance de rendre les États plus forts. Ils sont plus forts parce qu'ils sont plus justes. Ils sont plus riches et plus durablement développés parce qu'ils peuvent compter sur la pleine expression des compétences, des talents et des points de vue – y compris des points de vue critiques – de leurs populations. Ils sont plus pacifiques parce que leurs populations ne sont pas déchirées par des griefs qui s'enveniment, des inégalités douloureuses et l'injustice » (Morgan, 2018).

Le Président de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, a souligné l'importance de la participation locale, en déclarant : « Notre action

ne peut réussir que si elle repose sur une réelle appropriation africaine » (ibid.).

Les cadres normatifs relatifs aux droits de l'homme adoptés au niveau de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'Union du fleuve Mano, sont soutenus par la stratégie d'engagement, adoptée par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, qui consiste à combattre l'impunité en cas d'atteintes aux droits de l'homme ; à promouvoir la tenue d'élections libres et régulières, en tant que droit de l'homme fondamental ; et à inciter les personnes et les organisations de la société civile à promouvoir l'appropriation et la participation des populations aux problématiques de l'organisation d'élections non violentes, du respect des droits de l'homme et de la tenue de consultations avec les réseaux d'organisations de la société civile en Afrique de l'Ouest et au Sahel.¹⁷

La Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ont pris une importance majeure dans la définition des droits de l'homme établie par la CEDEAO et la CEEAC.¹⁸ Tous les États Membres de la CEDEAO et de la CEEAC ont également ratifié et signé la Charte africaine.¹⁹ Le droit au développement fait partie d'une série élargie de droits socio-économiques liés à l'objectif de la CEDEAO d'améliorer le niveau de vie. La démocratie, la bonne gouvernance, la paix, la sécurité et le droit humanitaire sont des éléments essentiels du Cadre des droits de l'homme de la CEDEAO. Il a été affirmé qu'en sa qualité d'initiative d'intégration régionale, le Cadre de la CEDEAO pourrait être conceptualisé comme un mécanisme de défense du droit au développement (Nwogu, 2007, p. 345). Le renforcement de la gouvernance démocratique, des interventions humanitaires directes et de la protection judiciaire des droits est un élément essentiel de l'orientation de la CEDEAO en matière de droits de l'homme, comme le montre son Cadre de prévention stratégique des conflits.

17 Voir la page Web du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel sur les droits de l'homme, la gouvernance et l'État de droit, à l'adresse : <https://unowas.unmissions.org/human-rights-governance-and-rule-law>.

18 La plupart des affaires jugées par la Cour de la CEDEAO l'ont été en prenant pour base la Charte de l'Union africaine ou la Déclaration universelle des droits de l'homme.

19 Depuis décembre 2008, tous les États Membres de la CEDEAO sont en effet Parties à la Charte africaine.

Le protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance affirme, à la section VII, article 32, que les États membres conviennent de ce que la bonne gouvernance et la liberté de la presse sont essentielles pour la préservation de la justice sociale, la prévention des conflits, la sauvegarde de la stabilité politique et de la paix et le renforcement de la démocratie. L'article 33 stipule que l'État de droit implique non seulement une bonne législation conforme aux prescriptions des droits de la personne, mais également une bonne justice, une bonne administration publique et une bonne et saine gestion de l'appareil d'État. Les États membres estiment de même qu'un système garantissant le bon fonctionnement de l'État, de son administration publique et de la justice contribue à la consolidation de l'État de droit. L'article 34 prévoit que les États membres et le Secrétariat exécutif mettront tout en œuvre pour la mise en place, aux plans national et régional, des modalités pratiques permettant l'effectivité de l'État de droit, des droits de la personne, de la bonne justice et de la bonne gouvernance. Les États membres s'emploieront en outre à assurer responsabilité, professionnalisme, expertise et transparence dans les secteurs public et privé.

L'article 35 indique que les États membres procéderont à la création d'institutions nationales indépendantes chargées de la promotion et de la protection des droits de la personne. Le Secrétariat exécutif veillera en outre au renforcement de leurs capacités et les organisera en réseau. Dans le cadre de ce réseau, chaque institution nationale adressera systématiquement au Secrétariat exécutif tout rapport sur les violations en matière de droits de l'homme à l'intérieur du territoire national. L'article 36 invite les États membres à institutionnaliser un système national de médiation (Ebobrah et Tannoh, 2010, p. 235-236).

L'article 37 prévoit que les États membres s'engagent à œuvrer pour le pluralisme de l'information et le développement des médias. Chaque État membre peut accorder une aide financière à la presse privée. La répartition et l'affectation de cette aide sont effectuées par un organe national indépendant ou, à défaut, par un organe librement institué par les journalistes eux-

mêmes. L'article 38 stipule que les États membres s'engagent à lutter contre la corruption, à gérer les ressources nationales dans la transparence et à en assurer une équitable répartition. Dans ce cadre, les États membres et le Secrétariat exécutif s'engagent à créer des mécanismes appropriés pour faire face au problème de la corruption, au sein des États et au niveau de l'espace communautaire. L'article 39 affirme que le Protocole A/P.1/7/91, adopté à Abuja le 6 juillet 1991, et relatif à la Cour de justice de la Communauté, sera modifié aux fins de l'extension de la compétence de la Cour, entre autres aux violations des droits de l'homme, après épuisement, sans succès, des recours internes (ibid.).

Le Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, créé en 1999, est axé sur le renforcement des capacités et la promotion des droits de l'homme et de la démocratie. Il vise à renforcer les capacités des gouvernements, des législateurs, des forces armées et des organisations de la société civile dans les 11 États Membres de la CEEAC. Il soutient les efforts déployés par ces États Membres pour coopérer avec les mécanismes de défense des droits de l'homme ; promouvoir la sécurité et l'alerte rapide ; protéger l'espace civique et la participation des populations ; promouvoir la démocratie et l'État de droit ; et apporter un soutien aux médias et aux organisations de la société civile.

4. Pilier de l'action humanitaire

Le pilier de l'action humanitaire est une initiative complexe qui inclut les efforts déployés par les populations affectées par une crise aux côtés des innombrables institutions et organisations locales, nationales et internationales qui viennent à leur aide. Il s'appuie sur les trois principes fondamentaux de l'humanité : l'impartialité, la neutralité et l'indépendance, en prenant pour base le droit international humanitaire, conformément à la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (quatrième Convention de Genève). Le pilier est ainsi défini à la lumière de facteurs d'origine environnementale et humaine, en

tenant compte de la façon dont ils aboutissent en définitive à des conflits et à des menaces contre la sécurité humaine, la liberté et le développement.

Dans de nombreuses études, des universitaires ont estimé que les conflits armés sont préjudiciables à la biodiversité et aux créatures, en raison des effets produits, tels que la destruction et la fragmentation d'habitats ; la surutilisation, l'utilisation abusive et la corruption de biens ordinaires ; et la pollution progressive de terres et d'eaux (Negasi et al., 2018). Il est un fait que les effets produits par les conflits sur l'environnement sont rarement évalués. Il est également un fait que la compréhension de la façon dont le cycle climatique pourrait jouer un rôle dans l'accroissement ou la diminution des effets des conflits en Afrique est insuffisamment documentée (ibid.). Selon l'Observatoire des conflits et de l'environnement (2020), les effets environnementaux des conflits se produisent bien avant le commencement des affrontements. Le travail de création et de maintien des forces militaires consomme de grandes quantités de ressources, qui peuvent inclure des métaux communs, des terres rares, l'eau ou des hydrocarbures. Le maintien de l'état de préparation militaire implique d'effectuer des entraînements qui utilisent des ressources. Les véhicules, avions, navires, bâtiments et infrastructures militaires ont tous besoin d'énergies principalement issues du pétrole à forte intensité carbonique. Les émissions de dioxyde de carbone des armées les plus puissantes sont plus importantes que celles de nombreux pays du monde combinés.

Les effets environnementaux varient fortement au cours des conflits. Un conflit armé international peut être bref et fortement destructeur alors qu'une guerre civile peut durer plusieurs décennies en impliquant des affrontements à faible intensité. De nombreux conflits contemporains ont mis à mal la distinction faite entre ces deux types de conflits, en s'étendant sur plusieurs années et en incluant des périodes à haute intensité militaire (ibid.). Les conflits à haute intensité exigent et utilisent de grands volumes de combustibles, entraînant d'importants dommages physiques pour les paysages sensibles et la biodiversité. Cela est également vrai pour

les engins explosifs utilisés de façon intensive. Le recours aux armes explosives en zone urbaine provoque d'innombrables débris et gravats, qui peuvent causer une pollution de l'air et des sols. La pollution peut également être causée par des dommages faits à l'industrie légère et aux infrastructures sensibles à l'environnement, telles que les stations de traitement des eaux. Les coupures de courant peuvent enfin avoir des répercussions préjudiciables à l'environnement, lorsqu'elles mettent à l'arrêt des stations de traitement des eaux ou des systèmes de pompage. Si ces infrastructures sont inexistantes, elles peuvent imposer d'utiliser des combustibles ou des générateurs domestiques plus polluants.

Une pollution accidentelle grave peut survenir lorsqu'une installation industrielle, pétrolière ou énergétique est délibérément attaquée ou involontairement endommagée ou mise à l'arrêt. Dans certains cas, les attaques délibérées contre ce type d'installations sont utilisées comme des armes de guerre, afin de polluer de vastes zones et de semer la terreur. Les autres techniques incluent la destruction de canaux agricoles, de puits et de pompes ; et le brûlage de cultures (ibid.). Ces tactiques menacent la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance en augmentant la vulnérabilité des communautés rurales (ibid.). En outre, les armes et les matériels militaires utilisés durant les conflits ont des conséquences préjudiciables sur l'environnement. Les mines terrestres, les armes à dispersion, les munitions et les débris de guerre explosifs peuvent restreindre l'accès aux terres agricoles et polluer des sols et des sources d'eau avec les métaux et les matières énergétiques toxiques qui les composent (ibid.). Dans les conflits majeurs, des déchets militaires peuvent être produits ou abandonnés, en causant la dispersion de nombreux matériaux polluants et la contamination de sols et d'eaux souterraines ; et en exposant les personnes qui travaillent à leur fabrication à des risques sanitaires aigus. Les navires, sous-marins et infrastructures pétrolières en mer, qui sont des épaves ou seulement endommagés, peuvent provoquer une pollution marine. De nombreuses armes de guerre conventionnelles contiennent des composants toxiques, tels que l'uranium appauvri, qui est également radioactif (ibid.). En outre, l'accès facile aux armes légères et de petit calibre peut nuire

à la vie sauvage, en facilitant le développement de la chasse et du braconnage. Enfin, les espaces non administrés suite à un conflit peuvent créer des conditions idéales pour la criminalité liée aux espèces sauvages.

Il existe des liens entre les questions humanitaires et les autres piliers que sont le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme. Par exemple, une urgence humanitaire peut apparaître parallèlement à une atteinte aux droits de l'homme, lorsque des organisations publiques entreprennent certains projets de développement. Par exemple, la suppression de commerces installés le long de routes, la démolition de résidences situées dans des zones marécageuses ou trop près d'un fleuve, ou toute autre situation représentant une menace potentielle contre la sécurité humaine, peuvent rapidement provoquer un déplacement important de personnes à l'intérieur de leur pays sans qu'aucune forme de conflit violent n'ait lieu. Cette situation peut également être assimilée à une atteinte aux droits de l'homme si elle n'est pas correctement gérée. Il existe en outre des liens entre la violence armée et l'insécurité résultant d'une pandémie, de la sécheresse, d'inondations, de la famine, de l'insécurité alimentaire et du chômage. Ces phénomènes causent tous des difficultés à la paix, à la sécurité et au développement. Ils peuvent générer des crises humanitaires et des atteintes aux droits de l'homme.

Dans sa résolution 46/182 sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies, adoptée en 1991, l'Assemblée générale estime que l'aide humanitaire est d'une importance capitale pour les victimes des catastrophes naturelles et autres situations d'urgence. Dans les principes directeurs énoncés à l'annexe de la résolution, l'Assemblée souligne en outre le lien manifeste qui existe entre les situations d'urgence, le relèvement et le développement (paragraphe 9), et celui qui existe entre la croissance économique, le développement durable, la prévention des catastrophes naturelles et la planification préalable dans ce domaine (paragraphe 10).²⁰ Les instruments ci-après sont essentiels à la

résolution des difficultés humanitaires en Afrique, notamment celles relatives aux conflits.

La Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), signée en 2009, le Cadre directeur régissant l'action humanitaire, l'étude sur les modalités de la mise en œuvre de l'Agence humanitaire de l'Union africaine, la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes et le Programme d'action pour sa mise en œuvre (2006-2015) sont en effet des documents politiques clés sur l'action humanitaire. La Convention de Kampala vise à promouvoir et renforcer les mesures régionales et nationales destinées à prévenir, atténuer ou interdire les causes premières du déplacement interne, et prévoir des solutions durables ; à mettre en place un cadre juridique de prévention du déplacement interne et de protection des personnes déplacées en Afrique ; à définir les obligations et responsabilités des États parties concernant la prévention du déplacement interne ainsi que la protection et l'assistance aux personnes déplacées ; à définir les obligations, responsabilités et rôles respectifs des groupes armés, acteurs non étatiques, organisations de la société civile et autres acteurs concernés, concernant la prévention du déplacement interne et l'assistance aux personnes déplacées.

Le pilier de l'action humanitaire est largement reconnu. Il est mentionné à l'Acte constitutif de l'Union africaine et au Protocole portant création du Conseil de paix et de sécurité. Le Cadre directeur régissant l'action humanitaire de l'Union africaine complète l'Architecture africaine de paix et de sécurité, l'Architecture africaine de gouvernance et les autres initiatives similaires en Afrique. Le Cadre directeur met l'accent sur l'alerte rapide, la préparation et la recherche de solutions, la protection et l'assistance aux victimes et aux groupes vulnérables, la protection des civils en période de conflit armé, la gestion des catastrophes et la réduction des risques de catastrophe, les processus de paix inclusifs, la reconstruction après les conflits et le développement, en les considérant comme des priorités essentielles (Union africaine, 2015b). Il

²⁰ Le rapport initial pour l'Afrique de l'Est, établi par Olawale Ismail, attire l'attention sur ce point.

reconnait enfin les liens existant entre l'assistance humanitaire, la paix et la sécurité, les catastrophes d'origine naturelle et humaine et les questions de développement.

Les documents fondamentaux susmentionnés ont guidé l'étude sur la mise en place de l'Agence humanitaire de l'Union africaine. L'Agence agira selon les principes humanitaires directeurs, tels que « l'humanité, l'impartialité, l'indépendance et la neutralité ; en tenant compte des principes de la responsabilité de l'État, de la solidarité entre les États Membres considérée comme une extension de l'hospitalité coutumière, de l'égalité et de la solidarité avec les peuples en situation de besoin. L'accent est également mis sur la participation et l'appropriation des populations affectées et des communautés d'accueil considérées comme l'élément essentiel de l'action humanitaire » (Badejo, 2019). L'Agence encadrera la politique humanitaire et les actions humanitaires conduites en Afrique. Elle assurera la coordination des ressources viables, définira la nature des relations nouées avec les parties prenantes et garantira au mieux l'appropriation locale de différentes façons (Boateng, 2019).

En outre, la Commission de l'Union africaine et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) ont signé un mémorandum d'accord sur l'action humanitaire en 2010. Ce mémorandum fait suite aux préoccupations exprimées au sujet de la protection inadéquate des populations affectées par un conflit ou une catastrophe ; des contraintes réduisant l'efficacité de l'action humanitaire ; et de l'insécurité qui entoure le personnel chargé des secours et les interventions en Afrique. Dans ce contexte, ses principaux objectifs concernent le renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine dans les domaines suivants : l'alerte rapide, la préparation aux catastrophes et les interventions ; la coordination de l'assistance humanitaire ; et la défense de la protection des civils affectés par les conflits et les catastrophes naturelles (ReliefWeb, 2010).

L'engagement en faveur de l'assistance humanitaire, mentionné dans le Cadre stratégique de prévention des conflits de la CEDEAO, vise, premièrement, à réduire l'impact des catastrophes

humanitaires et des urgences pouvant entraîner un soulèvement social et politique ; deuxièmement, à servir de pont entre l'assistance d'urgence et les efforts de réhabilitation et de reconstruction à moyen terme dans les situations post-conflit et de catastrophe ; troisièmement, à assurer la protection du développement durable, y compris les moyens de subsistance individuels et communautaires, les activités de prévention et de préparation effective des crises ; et quatrièmement, à favoriser l'harmonie et la sécurité au sein de la région, à travers des accords de coopération visant à assurer la mise en place de programmes de prévention et de préparation des crises humanitaires (CEDEAO, 2008).

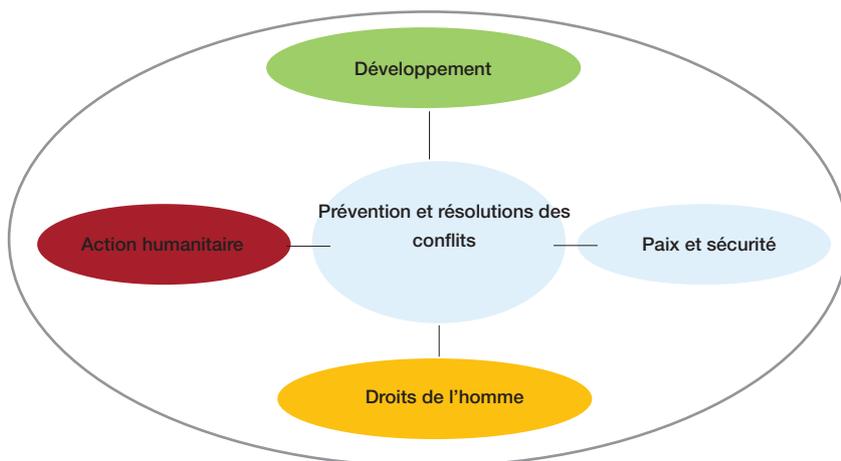
3. Cadre analytique

Le cadre analytique fait apparaître l'interdépendance des quatre piliers : le développement, la paix et la sécurité, les droits de l'homme et l'action humanitaire, qui s'inscrivent dans un cadre de gouvernance et d'institutions. La mise en évidence du conflit est délibérée : elle permet de soulever des questions négatives et positives sur les liens. Elle montre également la réalité négative de la prévalence des conflits violents et non violents, et des difficultés posées par la mauvaise gouvernance, le piètre leadership et les institutions inefficaces, qui affectent chacun des piliers dans les sous-régions. Les conflits sont examinés de manière constructive – en termes de prévention et de résolution des conflits, en analysant la bonne gouvernance et les institutions efficaces qui peuvent tirer parti des liens existant entre les quatre piliers. Les solutions efficaces et durables aux conflits favoriseraient le développement humain et la sécurité et contribueraient à faciliter la quête vers une liberté plus grande, comme énoncé au préambule de l'Agenda 2030.

L'analyse a été basée sur les interactions existant entre chaque pilier et les conflits ; ainsi que sur les relations entre les quatre piliers et les conflits, comme l'illustrent les flèches à la figure I. Elle reconnaît la valeur de la bonne gouvernance et des institutions efficaces, en les considérant comme des facteurs favorables qui interagissent positivement avec les piliers dans la prévention et la résolution des conflits. L'inverse est également

Figure I: Cadre analytique

LIENS EXISTANT ENTRE LES QUATRE PILIERS ET LES CONFLITS



Source : CEA.

vrai lorsque la gouvernance et les institutions sont jugées déficientes. Bien qu'ils n'apparaissent pas au diagramme, les autres éléments importants de l'analyse concernent les questions considérées comme transfrontalières, du fait qu'elles favorisent la coopération interrégionale dans la résolution des situations de conflits. L'égalité hommes-femmes et la jeunesse sont analysées au titre des questions interdisciplinaires et la

pandémie de COVID-19 est considérée à la fois comme une difficulté et une opportunité, dans le cadre de la résolution des conflits fondée sur les liens existant entre les quatre piliers. Les cadres régionaux et sous-régionaux de coopération de l'Union africaine et des Nations Unies sont essentiels à la prévention et à la résolution des conflits en favorisant l'approche fondée sur les liens.

III: Situation et dynamiques des quatre piliers en Afrique occidentale et centrale

Le présent chapitre examine la situation et les dynamiques des piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'action humanitaire sous l'angle des situations de conflits survenues en Afrique occidentale et centrale. Il fait état des principaux résultats de l'enquête par questionnaire et des études de cas conduites au Cameroun, au Mali, au Nigéria et en République centrafricaine. Ces outils mettent fortement en lumière les liens existant entre les quatre piliers et les conflits. Le présent chapitre examine également l'importance que revêtent les initiatives-cadres existantes, en raison de leur contribution à la prévention et à la résolution des conflits, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Il met en évidence, en conclusion, les nouveaux discours tenus pour le Sahel, en particulier ceux sur son fort potentiel dû à ses ressources naturelles, qui pourrait accélérer le développement, atténuer les discours négatifs sur les conflits et la pauvreté, et faire advenir la prospérité dans la région.

1. Développement

Le pilier du développement inclut des aspects essentiels de la durabilité économique, sociale, politique et environnementale car tous exercent une incidence sur le degré de bien-être des populations de l'Afrique occidentale et centrale. Certains aspects essentiels du développement sont mentionnés dans les constitutions des États Membres. Par exemple, la Constitution nigériane de 1999 stipule clairement à l'article 15-1), que le pays est « un État fondé sur les principes de la

démocratie et de la justice sociale ». S'agissant plus précisément de l'environnement, il est indiqué à l'article 20 (au paragraphe 2) que « l'État protège et améliore l'environnement et sauvegarde l'eau, l'air, la terre, la forêt et les espèces sauvages du Nigéria ».

Le développement durable et conforme aux objectifs de développement durable dépasse toutefois les seules variables économiques et sociopolitiques, notamment dans les pays de l'Afrique occidentale et centrale. Le développement recouvre, dans son sens le plus large, toutes les questions relatives à la sûreté, à la qualité et à la dignité de la vie. En d'autres termes, les menaces contre les autres piliers mettent mécaniquement en péril le développement. Des solutions créatives pour résoudre les problématiques des autres piliers contribueraient, à long terme, à surmonter les difficultés du développement. Il importe donc d'évaluer les principaux problèmes, résultats, difficultés et opportunités liés au développement dans les deux sous-régions.

D'après les résultats de l'enquête, 1,4 pour cent des personnes interrogées ont estimé que leur pays était hautement développé ; 7 pour cent d'entre elles, suffisamment développé ; et 91,5 pour cent d'entre elles, sous-développé. Leurs réponses s'expliquent en grande partie par les déficits d'infrastructures ; les retards pris dans les secteurs sociaux, tels que les soins de santé et l'éducation ; et les problèmes de gouvernance existant dans les pays de l'Afrique occidentale et centrale.

Tableau 2: Évaluation du développement de leur pays par les répondants

Comment évaluez-vous le niveau de développement de votre État ou de votre pays ?		
Évaluation	Fréquence	Pourcentage
Hautement développé	5	1,6
Suffisamment développé	24	7,8
Sous-développé	278	90,6
Total	307	100

Source : Enquête par questionnaire pour l'étude sur les liens existant entre les quatre piliers, 2020.

Étant donné le caractère interdépendant des liens existant entre les quatre piliers, qui a déjà été établi, en particulier la compréhension du fait que, d'une manière générale, le développement met en évidence la situation des liens, le développement durable ne peut être atteint en l'absence de tout progrès inclusif dans la défense des droits de l'homme, la paix et la sécurité et l'amélioration de la coordination de l'action humanitaire destinée à limiter au minimum la souffrance humaine.

Les réalités auxquelles les sous-régions sont confrontées dans le cadre de conflits et de la paix et de la sécurité vont dans le sens de la pensée de Kofi Annan et valident les travaux effectués par l'éminent économiste et philosophe Amartya Sen sur le développement. Dans l'introduction de son livre *Repenser l'inégalité*, Sen formule sa pensée ainsi : « la relation entre l'inégalité et la rébellion est en effet étroite » (Sen, 1973, p. 1). L'enquête montre que les forces responsables du niveau relativement faible du développement affectent également les progrès accomplis dans la résolution des situations de conflit et menacent la paix et la sécurité dans les sous-régions. Les conflits entravent ou, dans le meilleur des cas, ralentissent le développement durable. Il est donc très important de prêter attention à la nature des conflits si l'on veut réaliser le développement et réduire le coût des conflits et des menaces contre la paix et la sécurité.

L'interaction, ou le lien, existant entre les conflits et le développement affectent les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Par exemple, les conflits ayant eu lieu en 2012 dans les régions du Nord du Mali, au moment du coup d'État militaire, ont presque réduit à néant les efforts et les investissements effectués dans la construction de la démocratie et la poursuite du développement les deux décennies précédentes (Clark, 2013). L'absence de toute crise ou guerre interétatiques dans les sous-régions ne peut générer de développement élevé tant que la majorité de la population continue de vivre dans des États très fragiles et hautement exposés à

un risque de conflit et de criminalité. Les effets induits par les conflits s'étendent au-delà du seul coût socio-économique puisqu'ils endommagent les institutions, autorisent l'impunité, exacerbent la corruption et les inégalités et, en fin de compte, affaiblissent le développement (ibid.).

1. Croissance durable, développement humain et réduction de la pauvreté

Les difficultés économiques majeures sont dues à l'incapacité de susciter une croissance économique durable, rapide et susceptible de satisfaire aux besoins des populations (Nigéria, 2012). La difficile réalisation d'une croissance inclusive et durable est toutefois essentielle à la réduction de la pauvreté et au développement durable. Les indices de développement humain confirment la lenteur du développement parmi les peuples de l'Afrique occidentale et centrale. L'état d'avancement de la faim et de la malnutrition, qui saute aux yeux de tous, l'accès limité aux services de santé et le niveau des résultats des principaux indicateurs de développement, tels que l'espérance de vie, l'indice de bonheur, l'indice de perception de la corruption et la liberté de la presse, sont des préoccupations légitimes en matière de développement.²¹

Bien que le Nigéria soit la première puissance économique de l'Afrique, son indice de développement humain s'établissait à environ 0,53, ou moins, sur la période allant du début des estimations à 2019. Le pays est ainsi constamment classé dans la catégorie des États à développement humain faible. Sur les 189 pays annuellement évalués, le Nigéria est classé aux dernières places, en raison principalement de l'abondance de ses ressources naturelles. Un examen rapide des données produites par le PNUD montre qu'il en va de même dans les autres pays africains situés au sud du Sahara, inclusion faite de ceux de l'Afrique occidentale et centrale. La plupart d'entre eux sont en effet classés dans la catégorie des États à faible indice de développement humain.²²

21 Selon le Rapport sur le développement humain en Afrique, publié par le PNUD, 36 des 44 pays faisant partie du Groupe des États à faible développement humain sont africains (PNUD, 2016, p. 3). Voir également PNUD, 2020.

22 Analyse basée sur les classements annuels cumulés de l'indice de développement humain.

Il convient de noter que plusieurs paramètres, tels que la facilité de faire des affaires, l'indice de perception de la corruption, l'indice de bonheur, la liberté de la presse et la productivité du travail exercent une incidence sur les possibilités de développement des populations. Ces possibilités incluent notamment de bénéficier d'un bon niveau de vie qui permette de vivre longtemps en bonne santé et d'avoir accès à une éducation de qualité et au développement du capital humain. Le développement économique durable nécessite la participation du secteur privé. Les États et leurs administrations doivent continuellement s'améliorer ; investir dans la promotion d'un environnement politique favorable, les infrastructures et l'efficacité des institutions publiques ; et garantir la sécurité des investissements. Les pays africains ont besoin d'un environnement favorable à la multiplication des investissements privés nationaux et étrangers (Sako et Ogiogio, 2002).

En 2020, la population ouest-africaine était estimée à 400 millions d'habitants, dont 176 millions de jeunes âgés de moins de 15 ans (44 pour cent de la population totale). Le Nigéria est le pays le plus peuplé du continent avec 200 millions d'habitants. La sous-région a affiché le plus haut taux de fécondité, en comptant en moyenne 5,5 enfants par femme durant la période 2010-2015. Il est impératif d'inverser cette dynamique en mettant en œuvre des politiques qui susciteront et renforceront le capital humain, en offrant des soins de santé et une éducation de qualité, ainsi que des opportunités économiques, afin de tirer parti du dividende démographique. Les deux sous-régions sont également en première ligne des migrations internes et externes, étant entendu que les migrants à destination de l'Europe sont originaires de leurs pays ou en transit sur leurs territoires, et passent majoritairement par la Libye.

La pauvreté augmente au Nigéria. Près de 50 pour cent de la population (86,9 millions de Nigériens) vit dans l'extrême pauvreté.²³ Malgré la croissance économique enregistrée ces dernières années, à l'exception de 2016 (-1,6 pour cent), l'économie n'est pas en mesure de générer

des emplois décents et de réduire la pauvreté généralisée (Edet, 2014). Cette situation signifie que la croissance n'est pas inclusive et va ainsi à l'encontre d'un principe essentiel du Programme à l'horizon 2030, qui préconise de « ne laisser personne de côté ». Les indicateurs sociaux essentiels concernent les domaines de la qualité et de l'efficacité des soins de santé, de l'éducation et des autres besoins essentiels. La corruption, la mauvaise gestion, l'insécurité et les atteintes aux droits de l'homme ont continué de bloquer les progrès significatifs vers le développement durable.

Au Mali, le taux de pauvreté s'élevait à 44,9 pour cent en 2017, ce qui représente un point de pourcentage de plus que le niveau estimé en 2010 (43,7 pour cent). Les bons résultats économiques enregistrés récemment (la croissance économique a été relativement élevée, à environ 5 pour cent en moyenne entre 2012 et 2017), n'ont pas réussi à réduire sensiblement la pauvreté (FMI, 2011).

Au Cameroun, la croissance économique a ralenti en s'établissant à 3,5 pour cent en 2017 (contre 4,5 pour cent en 2016 et 5,2 pour cent en 2015), en raison principalement de la chute de 17 pour cent de la production pétrolière. À moyen terme, les perspectives demeurent prometteuses depuis la reprise de 2018 (3,8 pour cent) et les prévisions sont fixées à 4,4 pour cent en 2019 et à 5 pour cent à moyen terme. Ces résultats, ainsi que les perspectives de croissance, sont toutefois largement inférieurs au seuil de 7 pour cent nécessaire à la réalisation des objectifs fixés pour assurer le développement durable (Nations Unies, 2019a). Le Gouvernement nigérian prévoit donc de renforcer les conditions permettant au secteur privé de prendre le relais des investissements publics, afin de stimuler la croissance, en favorisant une plus grande diversification de l'économie.

La CEA a prévenu que la pandémie de COVID-19 constituait un obstacle important à la croissance en Afrique. Les incertitudes entourant la pandémie, ainsi que les mesures politiques qu'elles ont suscitées, telles que la distanciation sociale et les confinements, ont fait chuter la

²³ Voir World Poverty Clock par World Data Lab.

demande pour les produits africains. Cette chute résulte également du fort ralentissement des activités manufacturières mondiales et de la baisse de l'activité économique sur le continent, étant entendu que le télétravail a été imposé à la population active dans la lutte contre la pandémie. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, la croissance moyenne a respectivement baissé de 3,6 pour cent en 2019 à -1,4 pour cent en 2020, et de 1,8 pour cent en 2019 à -1,7 pour cent en 2020 (FMI, 2020). Le Nigéria, qui est la première puissance économique des deux sous-régions et du continent tout entier, est plus affecté car son taux de croissance prévisionnel est de -3,4 pour cent en 2020, en raison principalement de l'effondrement des cours du pétrole et des mesures de confinement.

2. Constatations du Rapport sur le développement durable en Afrique 2018

Le Rapport sur le développement durable en Afrique 2018 est le deuxième d'une série de rapports qui présente une évaluation intégrée des progrès accomplis par le continent dans l'application du Programme à l'horizon 2030 et du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ce rapport est actuellement le seul document qui suit simultanément les résultats obtenus par le continent pour les deux programmes en utilisant le Cadre continental de résultats approuvé par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (Union africaine et al., 2018).

L'édition 2018 est alignée sur le thème choisi pour la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes », tenue en 2018. Elle est également axée sur les cinq objectifs de développement durable suivants :

- Objectif no 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement ;

- Objectif no 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
- Objectif no 11 : Faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables ;
- Objectif no 12 : Établir des modes de consommation et de production durables ;
- Objectif no 15 : Gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Sont en outre examinées les difficultés et les possibilités liées au développement de pôles scientifiques, technologiques et d'innovation en Afrique, en mettant en évidence les principales constatations suivantes :

- L'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires améliorées progresse mais reste insuffisant en Afrique ;
- L'accès à l'électricité en Afrique augmente quoiqu'à un rythme plus lent que celui de la croissance démographique ; le potentiel en énergies renouvelables de l'Afrique reste largement inexploité ;
- L'efficacité de l'utilisation de l'énergie s'améliore mais le recours à la biomasse constitue un obstacle au progrès ;
- L'Afrique est la région qui enregistre l'urbanisation la plus rapide au monde mais les retombées potentielles ne sont pas encore pleinement exploitées ;
- La mise en œuvre de stratégies nationales pour les catastrophes réduit la vulnérabilité des villes aux effets de ces phénomènes ;
- La qualité de l'air dans la plupart des villes africaines est mauvaise et présente des

risques pour la santé, en particulier pour les enfants ;

- L'Afrique, hors Afrique du Nord, perd plus de 30 pour cent de sa production alimentaire annuelle, qui est d'environ 230 millions de tonnes, du fait d'une mauvaise gestion après récolte ;
- L'Afrique surclasse la plupart des régions du monde dans la conservation et l'utilisation durable des ressources de montagne ;
- Le couvert forestier de l'Afrique s'amenuise à un rythme beaucoup plus élevé que la moyenne mondiale.

Ainsi, à l'exception de l'utilisation durable des ressources de montagne, l'Afrique doit améliorer ses résultats pour tous les objectifs examinés en 2018. Le rapport fait observer que l'Afrique met en place progressivement mais lentement les fondements structurels essentiels à des sociétés durables et résilientes. Qui plus est, la performance globale du continent masque de grandes disparités entre les pays. À l'avenir, le système des Nations Unies continuera à travailler en partenariat étroit avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement pour exploiter et optimiser l'emploi de nos ressources financières et humaines collectives, afin de faire progresser la réalisation des objectifs de développement de nos États Membres. Ces constatations soulignent la nécessité de renforcer les capacités régionales et nationales de mise en œuvre cohérente des deux programmes.

3. Constatations du Rapport d'évaluation de l'Agenda 2063 en Afrique occidentale et centrale

Selon le rapport 2020 sur l'état de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 (Agence de développement de l'Union africaine, 2020), l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont respectivement progressé de 30 pour cent et de 24 pour cent pour l'aspiration 1 de l'Agenda 2063, concernant la réalisation d'une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable.

S'agissant des objectifs, les résultats décrits ci-après ont été obtenus. En ce qui concerne le désir d'un niveau de vie élevé, d'une qualité de vie et d'un bien-être pour tous, qui constitue un objectif majeur de l'Agenda 2063, l'Afrique de l'Ouest a progressé de 60 pour cent et l'Afrique centrale, de 54 pour cent. En ce qui concerne les autres objectifs permettant d'évaluer le développement, notamment le renforcement des capacités humaines, par la promotion de citoyens bien formés et suffisamment qualifiés, en harmonie avec les révolutions conduites dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, l'Afrique de l'Ouest a progressé de 23 pour cent et l'Afrique centrale a stagné à 9 pour cent. S'agissant de la santé et d'une nourriture de qualité, l'Afrique centrale a progressé de 11 pour cent alors que cet indicateur atteint 53 pour cent pour l'Afrique de l'Ouest. En ce qui concerne la transformation économique et la création d'emplois, l'Afrique de l'Ouest a progressé de 12 pour cent et l'Afrique centrale n'a accompli aucun progrès. S'agissant de l'agriculture moderne et des technologies améliorées, l'Afrique centrale n'a obtenu aucun progrès tandis que l'Afrique de l'Ouest a progressé de 4 pour cent (ibid.).

Au sujet de la République centrafricaine, le premier rapport continental recommande fortement de redoubler d'efforts, afin de réduire les taux de mortalité maternelle et néonatale, d'accroître la connectivité des infrastructures, de réduire le chômage des jeunes, de limiter les discriminations et les violences à caractère sexiste, et de mettre fin au travail des enfants, aux mariages d'enfant et à la traite des êtres humains. Il recommande également de renforcer les institutions et les dirigeants pour améliorer la prestation de services (ibid., p. 62). Au Mali, les principaux objectifs concernent l'augmentation de la contribution de l'industrie manufacturière au PIB ; les progrès des taux de scolarisation dans l'enseignement de base ; le renforcement de la biodiversité, de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles ; et la sécurisation d'une plus grande représentation politique des femmes (ibid.). Au Nigéria, l'accent doit être mis sur la réduction du taux de chômage ; l'augmentation de la production et de la distribution d'électricité ; et la promotion de mesures qui augmentent le revenu par habitant et contribuent à accroître

les taux de croissance du PIB. À cet égard, il est nécessaire de diversifier l'économie, en tirant notamment parti du potentiel offert par les secteurs de la fabrication et de la pêche.

4. Constatations du rapport Afrique 2020 Indice et tableaux de bord des ODD sur les résultats de l'Afrique occidentale et centrale

Le rapport Afrique 2020 Indice et tableaux de bord des ODD est le troisième d'une série de rapports. Il a été conjointement établi par le Centre des ODD pour l'Afrique et le Réseau de solutions pour le développement durable des Nations Unies, sous le thème « Ne laisser personne de côté ». Il a pour objet de mieux comprendre les résultats obtenus par les États africains pour l'ensemble des 17 objectifs de développement durable. Il présente ainsi une évaluation de l'état d'avancement des pays africains à l'égard des objectifs ; et des progrès vers leur réalisation. La série des rapports Indice et tableaux de bord des ODD complète également les évaluations officielles qui sont conduites pour les progrès vers les objectifs de développement durable en Afrique.²⁴

L'indice 2020 des ODD en Afrique classe 52 pays africains sur la base de 97 indicateurs applicables à l'ensemble des 17 objectifs. Les cinq États placés en tête du classement sont des pays de l'Afrique du Nord – Tunisie (1), Maroc (3), Algérie (4) – et les États insulaires de Maurice (2) et de Cabo Verde (5). Ces pays les mieux classés continuent toutefois de manquer à 35 pour cent au moins la réalisation des objectifs d'ici à 2030. Leurs scores n'ont pas sensiblement progressé depuis 2015. Les pays les moins performants sont principalement des États fragiles qui affichent un niveau de pauvreté et de conflit élevé sur leurs territoires – Tchad, République centrafricaine et Soudan du Sud. Ils ont respectivement obtenu les scores de 40,34 ; 38,05 ; et 32,36. La Guinée équatoriale et les Seychelles sont exclues du classement en raison du champ insuffisant de

leurs données. Dans l'ensemble, le score moyen des pays est de 53,82, soit légèrement supérieur à la moyenne de 2019. Il démontre ainsi qu'en l'espace de quatre ans, le continent est seulement à mi-chemin de la réalisation des objectifs de développement durable. S'agissant des résultats régionaux, l'Afrique du Nord est en tête du classement, suivie par l'Afrique australe, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Un aperçu des constatations du rapport 2020 relatif à l'Afrique occidentale et centrale est présenté ci-après.

a) Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest constitue, avec 15 pays, la plus grande sous-région de l'Afrique et abrite le pays le plus peuplé et la plus grande économie du continent, le Nigéria. Dans l'ensemble, la région affiche la troisième note (54,27) et la plus forte proportion d'objectifs rouges et orange (81 %). L'Objectif 3 (santé), l'Objectif 5 (égalité des sexes) et l'Objectif 9 (infrastructures) représentent des défis majeurs, avec 93 % de rouges pour ces objectifs. L'Objectif 4 (éducation), l'Objectif 6 (eau et assainissement), l'Objectif 7 (énergie durable) et l'Objectif 11 (villes durables) font également face à de grandes difficultés, avec 80 % des pays obtenant une note rouge - 87 % pour l'Objectif 6.

Malgré 51 % des objectifs marqués en rouge en Afrique de l'Ouest, la sous-région est celle qui compte le plus grand nombre de pays ayant obtenu une note verte pour certains objectifs, même si ce pourcentage n'est que de 4 %. Cabo Verde et le Ghana sont les plus performants, se classant aux cinquièmes et huitièmes rangs de l'indice. Les meilleures performances concernent l'Objectif 12 (consommation et production responsables) et l'Objectif 13 (action climatique), avec respectivement 20 % et 33 % de vert et 67 % de jaune dans chaque cas. Toutefois, cela pourrait s'expliquer par le fait que les industries secondaires, comme le secteur manufacturier, ne sont pas très développées et que la pollution sous forme d'émissions et de déchets divers n'est pas importante. S'agissant de tendances générales, il n'y a aucun objectif pour lequel une régression

²⁴ Voir, par exemple, le rapport Afrique 2020 Indice et tableaux de bord des ODD du Centre des ODD pour l'Afrique et du Réseau de solutions pour le développement durable, disponible à l'adresse : https://s3.amazonaws.com/sustainabledevelopment.report/2020/2020_africa_index_and_dashboards.pdf.

est observée dans la majorité de la sous-région. L'Afrique de l'Ouest présente la part la plus élevée d'améliorations modérées et de tendances allant dans la bonne direction, à 53 %.

a) Afrique centrale

L'Afrique centrale a le score régional moyen le plus bas (47,63) et la plus grande proportion d'objectifs dans le rouge (55 %). Sans changement par rapport à l'année dernière, l'objectif 3 (bonne santé et bien-être), l'objectif 16 (paix et institutions efficaces) et l'objectif 17 (partenariats mondiaux) sont critiques, puisque tous les pays ont obtenu un score rouge. Des problèmes importants restent à résoudre pour l'objectif 5 (égalité des sexes), l'objectif 6 (eau propre et assainissement), l'objectif 7 (énergie durable), l'objectif 9 (infrastructures) et l'objectif 11 (villes durables), avec entre 75 et 88 % de pays dans le rouge. Les meilleurs résultats concernent l'objectif 13 (action climatique) et l'objectif 15 (écosystèmes terrestres), avec respectivement 25 % et 13 % de vert, le reste étant principalement jaune.

La tendance est donc à la régression ou la stagnation pour 62 % des Objectifs de développement durable dans les pays d'Afrique centrale. Il s'agit de la proportion la plus élevée pour l'ensemble des sous-régions. Les objectifs 9, 11, 16 et 17 sont les plus mal engagés, ce qui est fâcheux étant donné que cette situation prévaut dans presque tous les pays de la sous-région. L'objectif 16, en particulier, stagne ou recule. Les performances relatives à l'objectif 13 sont fortes, tous les pays étant sur la bonne voie, bien que les données soient insuffisantes concernant la Guinée équatoriale. Les objectifs 3 et 8 connaissent une amélioration modérée, et les performances de l'objectif 15 sont mitigées. La réalisation des Objectifs de développement durable nécessiterait une transformation radicale dans tous les pays de la sous-région.

5. Recommandations et actions proposées

La mise en œuvre accélérée des instruments de développement sous-régionaux, du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 est essentielle pour

renforcer la croissance et le développement dans les sous-régions. Pour une mise en œuvre réussie, il faut des stratégies de développement durable cohérentes et maîtrisées au niveau national, qui fusionnent les instruments pertinents et sont soutenues par des dispositifs de financement nationaux intégrés.

Des institutions robustes et des politiques efficaces contribuent à promouvoir des approches intégrées et interdépendantes pour la mise en œuvre intégrée des deux instruments. Il faut des mandats institutionnels clairs qui garantissent un leadership fort, ainsi que des mécanismes de coordination et de consultation qui facilitent la participation concrète de toutes les parties prenantes, conformément au principe d'inclusion et au précepte « ne pas faire de laissés-pour-compte ». Il est également essentiel de renforcer les capacités d'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et d'établir des liens solides entre le plan de développement, le budget annuel et le cadre de dépenses pluriannuel.

De solides mécanismes de suivi et d'examen sont essentiels. Les éléments importants d'un système de suivi et d'examen comprennent l'élaboration d'indicateurs et la collecte de données, la désagrégation des données, le suivi participatif et la collecte de données ainsi que les systèmes de suivi et d'établissement de rapports. L'évaluation des risques et la gouvernance adaptative constituent des aspects importants du suivi et de l'examen. Il s'agit notamment de tirer des enseignements et de prendre des mesures correctives opportunes pour une mise en œuvre efficace.

La réalisation d'une croissance forte nécessite un examen critique des principales sources de croissance et de la manière dont cette croissance pourra être entretenue, y compris les instruments politiques qui devraient être mis en place. La politique visant à stimuler la croissance et à réduire le taux de chômage pourrait cibler les industries à forte intensité de main-d'œuvre et les mesures d'incitation, telles que des exonérations fiscales bien conçues. Il faut viser avant tout les objectifs de développement primordiaux que sont l'éradication de la pauvreté et la

durabilité. La Zone de libre-échange continentale africaine, qui promet de renforcer les capacités productives, d'améliorer la décentralisation, de créer des emplois et de réduire la pauvreté, offre la possibilité de stimuler la croissance et le développement dans les deux sous-régions.

Si la pandémie de COVID-19 constitue un immense problème pour la communauté internationale, elle offre l'occasion de construire l'avenir de manière plus inclusive et durable, en n'oubliant personne. La pandémie a mis à nu les inégalités et les injustices, comme en témoigne la manière dont les personnes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les pauvres, ont été touchées de manière disproportionnée, ainsi que les difficultés d'accès aux vaccins. Outre la crise sanitaire, la pandémie a provoqué des troubles à l'ordre public dans certains pays, principalement en raison des confinements qui restreignent fortement les activités économiques, entraînant la perte d'emplois et de moyens de subsistance. Les répercussions de la pandémie, qui sont toutes interdépendantes, touchent les piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'aide humanitaire, ce qui justifie encore davantage l'approche fondée sur les liaisons qu'entretiennent ces divers éléments. Pour aller de l'avant, il faut mieux exploiter les avantages comparatifs des deux sous-régions, en particulier leur dotation en ressources naturelles et leur dividende démographique.

2. Paix et sécurité

Au cours des trois dernières décennies, la CEDEAO et la CEEAC ont enregistré des progrès louables dans la promotion de la paix et de la sécurité dans le cadre de leurs mandats respectifs. Cela est mis en évidence par la réduction de la fréquence et de l'intensité des guerres inter- et intra-étatiques. Cependant, les menaces causées par d'autres sources de violence, telles que les activités des acteurs armés non étatiques, ont commencé à saper et à affaiblir les structures étatiques, laissant la sécurité humaine dans une situation déplorable. Les activités djihadistes et les turbulences de la migration non maîtrisée exposent la région à une grande instabilité. Les pays du Sahel sont vulnérables à des facteurs

constants d'insécurité. Les conflits armés issus de problèmes religieux et ethniques, le terrorisme, le trafic illicite de drogues alimentant le trafic illicite d'armes légères et les problèmes humanitaires fondamentaux entretiennent en permanence les conflits. Dans le bassin du lac Tchad, les attaques du groupe Boko Haram continuent de menacer la paix, la sécurité, les droits de l'homme et les solutions humanitaires en Afrique occidentale et centrale.

La situation continue de s'aggraver avec l'incapacité des États membres de progresser sur la voie du développement sociopolitique et économique. Les changements climatiques dans le Sahel, le bassin du lac Tchad et la région des Grands Lacs contribuent à l'insécurité alimentaire et à l'extrémisme violent (Muggah et Cabrera, 2019). Cette violence s'accompagne de violations sans précédent des droits de l'homme par des acteurs étatiques et non étatiques alimentant toujours davantage les problèmes humanitaires dans les sous-régions. Des institutions étatiques inefficaces, une faible protection des droits de l'homme, un déficit de gouvernance et la corruption ont continué à saper les progrès au Cameroun, au Mali, au Nigéria, en République centrafricaine et dans d'autres pays des deux sous-régions. Le cycle des conflits a également empêché de sortir du cercle vicieux de la pauvreté, qui alimente les conflits chroniques.

1. Tendances

Les conflits et les menaces à la paix et à la sécurité restent des problèmes majeurs en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Les conflits ont pour conséquence d'accroître les souffrances humaines, la pauvreté, les destructions matérielles, la perte des moyens de subsistance et le nombre de personnes vulnérables et déplacées. Les conflits dans les sous-régions constituent une menace majeure pour la stabilité sociopolitique et économique, qui sont essentielles pour l'allocation des ressources publiques, l'investissement et la croissance du secteur privé, le renforcement des capacités, la croissance économique soutenue et la réduction de la pauvreté. Dans l'évaluation sous-régionale des progrès de l'Agenda 2063 (AUDA, 2020), l'Afrique centrale a enregistré

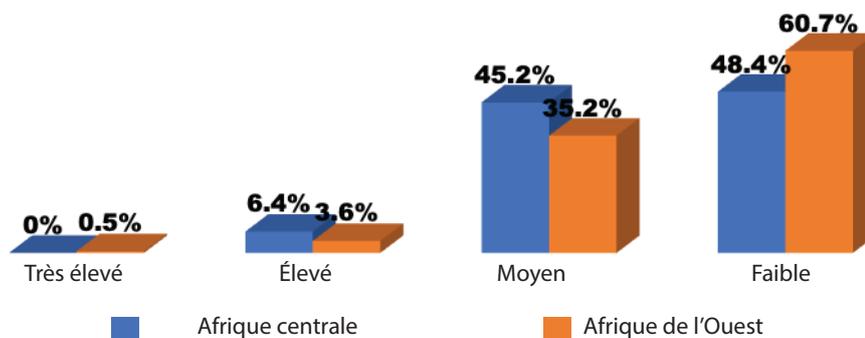
une note de progrès de 33 % dans l'aspiration 4, axée sur une Afrique pacifique et sûre, tandis que l'Afrique de l'Ouest a enregistré des progrès de 53 %. En ce qui concerne la réalisation de l'objectif de paix, de sécurité et de stabilité, l'Afrique de l'Ouest a obtenu un score de 20 %, tandis que l'Afrique centrale a obtenu un score de

0 %. En ce qui concerne l'objectif d'une Afrique stable et pacifique, l'Afrique de l'Ouest a obtenu un score de 60 %, et l'Afrique centrale 67 %. En termes de progrès vers une architecture africaine de paix et de sécurité pleinement fonctionnelle et opérationnelle, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique

Tableau 3: Évaluation de la situation de paix et de sécurité par les personnes interrogées

Comment évaluez-vous la situation de la paix et de la sécurité en Afrique occidentale et centrale ?					
	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé	Total
Bénin	4(80,0 %)	1(20,0%)	0(0,0 %)	0(0,0 %)	5(100 %)
Burkina Faso	3(75,0 %)	1(25,0%)	0(0,0 %)	0(0,0 %)	4(100 %)
Burundi	5(62,5 %)	3(37,5%)	0(0,0 %)	0(0,0 %)	8(100 %)
Cameroun	9(39,1 %)	12(52,2%)	2(8,7 %)	0(0,0 %)	23(100 %)
Côte d'Ivoire	7(46,7 %)	7(46,7%)	1(6,6 %)	0(0,0 %)	15(100 %)
Gambie	1(25,0 %)	3(75,0%)	0(0,0 %)	0(0,0 %)	4(100 %)
Ghana	5 (50 %)	2 (20%)	3 (30 %)	0(0,0 %)	10(100 %)
Guinée-Bissau	2(33,3 %)	4(66,7%)	0(0,0 %)	0(0,0 %)	6(100 %)
Liberia	3(50,0 %)	3(50,0%)	0(0,0 %)	0(0,0 %)	6(100 %)
Mali	3(60,0 %)	2(20,0%)	0(0,0 %)	0(0,0 %)	5(100 %)
Niger	3(60,0 %)	2(20,0%)	0(0,0 %)	0(0,0 %)	5(100 %)
Nigéria	138(66,7 %)	61(29,5)	7(3,4 %)	1(0,4 %)	207(100 %)
Sénégal	1(20,0 %)	4(80,0%)	0(0,0 %)	0(0,0 %)	5(100 %)
Sierra Leone	0(0,0 %)	1(100,0%)	0(0,0 %)	0(0,0 %)	1(100 %)
Togo	2(75,0 %)	1(25,0%)	0(0,0 %)	0(0,0 %)	3(100 %)
Total	186(60,6 %)	107(34,9%)	13(4,2 %)	1(0,3 %)	307(100 %)

Figure II: Score d'évaluation de la situation de paix et de sécurité par les personnes interrogées



Source : Enquête par questionnaire sur les liens entre les quatre piliers du développement, 2020

centrale ont obtenu respectivement 80 % et 9 % (AUDA, 2020).

Les résultats de l'enquête par questionnaire sont très utiles pour comprendre l'importance de la paix et de la sécurité pour les ressortissants de l'Afrique occidentale et centrale. Le tableau 3 et la figure II illustrent les perceptions de l'importance de la paix et de la sécurité par les habitants des pays étudiés.

L'Afrique de l'Ouest a également une longue histoire de crise politique, caractérisée par des coups d'État militaires et l'allongement par la force de la durée des mandats, ce qui a conduit à des réformes constitutionnelles douteuses et à une forte instabilité politique. Ainsi, les changements de régime ont souvent été obtenus par la force, avec peu de cas de transfert pacifique du pouvoir (Badejo, 2017). En outre, le Sahel occidental connaît des problèmes régionaux uniques qui continuent de perturber la paix et la sécurité. Les situations de crise au Mali et au Nigéria tournent en grande partie autour de l'absence de gouvernance, caractérisée par la propagation de trafics illicites, notamment la prolifération des armes légères et la radicalisation des groupes prêts à rejoindre des mouvances terroristes contrôlées de l'extérieur. Les changements climatiques insidieux, tels que la désertification, continuent d'aggraver les relations séculaires acrimonieuses entre agriculteurs et éleveurs. Rappelant que 70 % des Africains de l'Ouest tirent leurs moyens de subsistance de l'agriculture, notamment de l'élevage, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed ibn Chambas, a souligné la nécessité de promouvoir des relations pacifiques entre agriculteurs et éleveurs (Nations Unies, 2019b).

Les relations ethno-politiques sont essentielles pour comprendre la situation de la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. De nombreux États de la sous-région sont constitués de divers groupes ethniques et socioculturels. La multiplicité des ethnies rend difficile la cohésion sociale, en particulier lorsqu'elle est exploitée selon des orientations politiques et constitutionnelles erronées. Cela a non seulement compromis la paix et la sécurité,

mais aussi affecté le développement à plus long terme (Badejo, 2008). Les conflits identitaires, comme on l'a vu en Côte d'Ivoire et dans les activités des djihadistes au Burkina Faso et au Mali, exacerbent les instabilités existantes formées par le manque de cohésion sociale entre les différents peuples qui constituent la nation. Cette faiblesse issue de l'héritage de l'administration socioéconomique coloniale est exploitée selon des lignes de faille religieuses, en particulier pour répondre à des intérêts politiques stratégiques ou ce que l'on pourrait appeler la politisation de l'ethnicité. À cela s'ajoute le fait que la sous-région a une histoire de fragilité des États (International Crisis Group, 2016).

Pour la plupart des États membres de la CEEAC, il existe une forte probabilité qu'un conflit dans un État puisse accroître l'instabilité chez ses voisins. Les menaces sécuritaires au Cameroun, marquées par les activités de groupes terroristes et d'autres acteurs non étatiques, sont des problèmes communs à d'autres pays d'Afrique centrale. Depuis son accession à l'indépendance par rapport à la France en 1960, la République centrafricaine a connu une instabilité chronique et des flambées de violence conflictuelle (USIP, 2019). Ceux-ci ont pris une dimension différente depuis fin 2013, lorsqu'une coalition de groupes armés (Séléka) a cherché à prendre le contrôle du pays. Cela a été suivi d'une vague de violence sans précédent qui a conduit à un coup d'État sanglant dirigé par Michel Djotodia (BBC, 2018). Si un gouvernement de transition a pu organiser la première élection démocratique pacifique du pays en 2016, la violence et l'instabilité persistantes menacent les progrès accomplis. En 2018, l'intensification des affrontements et les profondes divisions ont provoqué un maximum de violence, conduisant à un nombre record de 1,1 million de personnes déplacées par le conflit et faisant de la République centrafricaine l'un des pays les plus meurtriers au monde pour les travailleurs humanitaires (USIP, 2019). Les forces de défense camerounaises et la force conjointe des États voisins d'Afrique centrale ont mené une guerre contre les terroristes de Boko Haram et les groupes rebelles de la milice Séléka originaires de la République centrafricaine (OSAC, 2020).

La situation au regard de la paix et de la sécurité en République centrafricaine ne s'est pas améliorée au lendemain des élections présidentielles et législatives qui se sont tenues respectivement en décembre 2020 et en mars 2021. En effet, l'annonce de la réélection du président de la République centrafricaine, Faustin Archange Touadéra, au premier tour des élections présidentielles avec plus de 53 % des voix au premier tour n'a pas apporté la paix. L'opposition a qualifié les élections de farce (Davies, 2021). Des tensions et des violences résultant d'une offensive rebelle ont accompagné le second tour des élections législatives en mars 2021 (Deutsche Welle, 2021). Le rapport révèle également des violations majeures des droits de l'homme et du droit international humanitaire caractérisées par des assassinats ciblés, des violences sexuelles et la réinstallation forcée de populations déplacées par les combattants à Ndele et Birao. La série d'affrontements serait alimentée par des arrivées transfrontalières de combattants et d'armes en provenance du Soudan (ibid.).²⁵

Des problèmes régionaux tels que le trafic d'armes et l'exploitation illégale ou corrompue des ressources ont continué à menacer la paix et à multiplier les crimes et les crises (Global Initiative, 2020). Les autorités ont saisi à plusieurs reprises des armes en transit vers la République centrafricaine. Les groupes armés continuent de bénéficier de l'augmentation de la production artisanale d'or en raison des lacunes des procédures et des règles censées permettre à la République centrafricaine et aux pays voisins de lutter efficacement contre la contrebande d'or. Le gouvernement continue également à délivrer des permis d'exploitation minière dans des zones qu'il ne contrôle pas, ce qui augmente le risque que les groupes armés reçoivent des financements grâce à l'exploitation des ressources naturelles (Refworld, 2019). L'année 2020 en République centrafricaine a également montré les menaces potentielles pour la paix et la sécurité par des positions incendiaires prises ou soutenues par des politiciens et d'autres groupes d'intérêt à travers l'espace des médias sociaux et d'autres médias d'information (USIP, 2019).

La situation sécuritaire dans certaines régions de la République démocratique du Congo est caractérisée par des conflits interethniques et des violences politiques persistantes entre divers groupes, comme ceux du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri (Refworld 2019). Selon le HCR, les activités de plusieurs entités non étatiques et groupes armés continuent de menacer la paix et la sécurité, car les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo ont dû y faire face lors de plusieurs attaques contre des civils. Les échanges de tirs entre les forces congolaises et les groupes armés non étatiques dans plusieurs provinces ou territoires, tels que le Nord-Kivu, le Beni, le Masisi, le Rutshuru et le Lubero, ont causé la mort de nombreux civils, des déplacements de population et de graves violations des droits de l'homme. Le HCR a tenté de décrire comment la situation continue de se détériorer depuis 2018, malgré les tentatives de règlement (ibid.). En décembre 2018, le HCR a estimé que 88 000 maisons ont été détruites au Nord-Kivu et en Ituri en raison des violences en cours et que 100 000 personnes dans le territoire de Djugu en Ituri ont été déplacées en raison de nouvelles vagues de violence depuis septembre de la même année (HCR, 2018).

Au Mali, les activités des groupes djihadistes ont entraîné de longues périodes dangereuses pour la paix et la sécurité, compromettant directement la réalisation des aspirations au développement. Par exemple, les problèmes d'infrastructure, aggravés par les crises, empêchent généralement les autorités d'atteindre les zones où les gens ont le plus besoin d'équipements et de services sociaux de base. L'autonomisation économique et les moyens de subsistance sont essentiels au développement. Les situations d'insécurité qui perdurent affectent directement certains secteurs, comme le tourisme, la confiance des investisseurs pour le commerce international et les sources de revenus. En outre, le détournement de ressources importantes pour la gestion des conflits armés réduit les ressources susceptibles de s'investir dans le développement économique.

²⁵ Voir également Nations Unies, Conseil de sécurité (2020a).

Le projet de recherche sur le Mali central mené par l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm a permis de dégager quatre conclusions qui pourraient aider à renforcer les stratégies mondiales en faveur de la paix et du développement (Chauzal, 2020) :

- a) Des processus inclusifs (de désarmement, de réintégration et de réconciliation communautaire) ;
- b) La fourniture de services publics (l'État doit tirer parti de la fourniture de biens publics) ;
- c) Des mesures tangibles de sécurité humaine (emploi ou développement économique), dont l'absence ou l'insuffisance a accentué le manque ou la perte de confiance dans les institutions étatiques et formelles, et conduit à un recours à d'autres types d'acteurs non étatiques ;
- d) Des programmes ou interventions en direction des populations les plus vulnérables (femmes, jeunes filles et garçons), qui sont plus susceptibles de subir les conséquences des échecs de l'action publique, notamment la médiocrité des systèmes judiciaires, des soins de santé, de la qualité de l'éducation, l'insécurité alimentaire et le faible taux d'emploi, et qui sont également plus susceptibles d'être exploités par des acteurs non étatiques.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, tout en reconnaissant les liens entre le terrorisme, le crime organisé et la violence intercommunautaire, a insisté sur l'importance de distinguer chacun d'entre eux en tant que moteur de la violence (Nations Unies, 2019b). Il a repéré les facteurs qui alimentent les conflits locaux en Afrique de l'Ouest et au Sahel, notamment :

- Le déficit de gouvernance, en particulier la mauvaise gestion des ressources naturelles ;
- Les inégalités et la marginalisation ;
- La corruption ;
- L'incapacité des gouvernements à assurer la sécurité et la justice, qui est souvent exploitée par les extrémistes, qui assurent la sécurité, la protection et les services sociaux dans les zones qu'ils contrôlent (ibid.).

Selon l'Institut international de recherche sur la paix, les problèmes complexes de l'Afrique de l'Ouest en matière de sécurité résultent de trois facteurs (ibid.) :

- Les ressources naturelles de la sous-région, ses dotations, les vulnérabilités inhérentes à sa situation géographique et les facteurs environnementaux et démographiques ;
- Les pressions exercées par les processus de gouvernance internes et internationaux ;
- Les impératifs de la politique régionale et extérieure.

L'enquête par questionnaire montre que 48,4 % des personnes interrogées estiment que les conflits violents, les tensions et les conflits prolongés sont très fréquents dans leur pays, 7,5 % que les conflits violents, les tensions et les conflits prolongés sont fréquents dans leur pays et 44 % que les conflits violents, les tensions et les conflits prolongés ne sont pas fréquents dans leur pays. Cela montre que l'absence de conflits ou le déclin des niveaux généraux de conflits ne signifie pas nécessairement des niveaux élevés de paix et de sécurité, ce qui indique la prévalence d'une paix purement négative dans les deux sous-régions.

Tableau 4: Résultats des réponses à l'enquête : facteurs affectant la paix et la sécurité en Afrique occidentale et centrale

Pays	Les menaces pour la paix et la sécurité qui prévalent dans les pays respectifs.
Bénin	Terrorisme, crimes violents et extrémisme, conflits locaux et chômage
Burkina Faso	Terrorisme, extrémisme violent, injustice, piraterie maritime
Burundi	Conflits intercommunautaires, violence électorale, crimes violents, corruption.
Cameroun	Terrorisme, corruption, violence électorale, crimes violents
Côte d'Ivoire	Terrorisme, violence électorale, corruption, crimes violents
Gambie	Contrebande, brutalité policière, chômage
Ghana	Violence électorale, crimes violents, chômage
Guinée-Bissau	Instabilité politique, corruption/mauvaise gestion, trafic de drogue
Libéria	Inégalité sociale, absence de bonne gouvernance, corruption et manque de développement inclusif
Mali	Guerre civile, risques, coup d'État militaire, enlèvements, assassinats, terrorisme, violence intercommunautaire, violence ethnique
Niger	Terrorisme, violation des droits de l'homme, chômage
Nigéria	Terrorisme, vols à main armée, banditisme, enlèvements, violations des droits de l'homme, vols de bétail, conflits entre agriculteurs et éleveurs, chômage, corruption, violence électorale, brutalité policière.
Sénégal	Terrorisme, contrebande, chômage
Sierra Leone	Déficits de gouvernance, violations des droits de l'homme, tensions politiques croissantes.
Togo	Contrebande, violence électorale, injustice, corruption

Source : Enquête par questionnaire sur les liens entre les quatre piliers du développement, 2020.

2. Terrorisme

Le terrorisme et les activités connexes continuent de menacer gravement les aspirations au développement durable de plusieurs États membres de la CEDEAO et de la CEEAC. Le coût économique de la lutte contre le terrorisme met à mal les économies régionales et retarde la croissance économique dans ces sous-régions.

L'essor des mouvements terroristes transfrontaliers, tels que Boko Haram dans le bassin du lac Tchad, qui a commencé en 2002, la montée des mouvances d'Al-Qaida au Maghreb islamique, la Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique, Jama'at Ahl as-Sunnah lid-Da'wah wa'l-Jihad prenant des otages au Cameroun et au Niger, Ansarul Muslimina fi Biladis Sudan (Défenseurs des musulmans au pays des Noirs), l'État islamique au Grand Sahara, Al Murabitoun, Ansar Eddine et d'autres mouvements similaires dans le Sahel, le nord du Nigéria, la République centrafricaine et d'autres régions se poursuit sans

rémission. L'Armée de résistance du Seigneur entretient la terreur en Afrique centrale depuis les années 1980, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Sud-Soudan. La criminalité transnationale organisée, comme le trafic de drogues et d'armes, la traite des êtres humains, les enlèvements, les ventes d'armes illicites, le blanchiment d'argent et bien d'autres agissements, est désormais liée aux activités des groupes terroristes et à leur financement. Cette évolution a rendu la recherche de la paix, de la sécurité et de la stabilité très difficile dans les sous-régions (Union africaine, 2014 ; Nations Unies, 2019b). Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel note que la stratégie et les objectifs des groupes armés dans la région sont « dans le domaine public », citant les militants d'Al-Qaida qui utilisent la dynamique locale pour propager l'extrémisme (Nations Unies, 2019b).

On constate une escalade du nombre de victimes des activités terroristes au Burkina Faso, au

Tchad, au Mali, au Niger et au Nigéria. En 2016, on comptait 770 victimes, chiffre qui est passé à quelque 4 000 en 2019. Le récent déplacement de ces activités du Mali vers le Burkina Faso a étendu la menace aux États côtiers d'Afrique de l'Ouest. Les décès au Burkina Faso ont également augmenté, passant de 80 en 2016 à plus de 1 800 en 2019 (Nations Unies, 2020c). Au cours des dix dernières années, l'insurrection de Boko Haram a ravagé le nord-est du Nigéria. Au total, plus de 30 000 personnes ont été tuées dans le conflit de longue date qui oppose ce pays à Boko Haram. Quelque 2 millions de personnes ont fui leur foyer et 22 000 autres sont portées disparues, et l'on pense qu'elles ont été enrôlées. En avril 2014, l'enlèvement de 276 filles dans une école de Chibok, un village de l'État de Borno, dans le nord-est du Nigéria, a fait la une des journaux du monde entier. Quelques-unes ont réussi à s'échapper ou à être secourues, mais plus de 112 filles sont toujours portées disparues, malgré tous les efforts du gouvernement. Malheureusement, Boko Haram reste une force puissante dans la sous-région et ses attaques se poursuivent (Obasanjo, 2019).

La persistance de la violence et des conflits dans les sous-régions fait craindre que les menaces terroristes ne réduisent à néant les gains économiques durement acquis, ne contribuent à l'instabilité politique et ne compromettent le développement futur. Les activités terroristes en Afrique ont des effets multidimensionnels. Il s'agit notamment de pertes de vies humaines, de coûts économiques, de menaces pour la sécurité, d'insécurité humaine et de fragilité. Le coût économique continue de réduire les perspectives de développement. Par exemple, en 2016, le coût économique du terrorisme en Afrique s'élevait à 15,5 milliards de dollars (ONU DI, 2019), soit une multiplication par plus de dix depuis 2007, où le coût économique était estimé à 1,54 milliard de dollars. En termes relatifs, la part africaine du coût économique mondial du terrorisme est passée de 4,2 % en 2007 à 20,3 % en 2016 (ibid.). Entre 2007 et 2016, le terrorisme a coûté au moins 119 milliards de dollars au continent africain. En réalité, ce chiffre est bien plus élevé une fois prises en compte les estimations de la perte de PIB et de l'activité économique informelle, les dépenses

de sécurité supplémentaires et les coûts pour les réfugiés ou les personnes déplacées (ibid.).

L'insécurité chronique retarde les réformes et l'intégration économique et politique et compromet les trajectoires de développement en Afrique centrale depuis des décennies (PNUD, 2017). La situation n'est pas différente en Afrique de l'Ouest. Les populations de ces régions ont subi l'impact dévastateur de la violence extrémiste d'une multiplicité de groupes terroristes. Il est facile de voir comment une population en constante augmentation, composée surtout de jeunes en manque de droits et de perspectives dans les deux sous-régions, peut être sensible à l'idée d'émigrer, poussée au départ ou attirée par des horizons lointains (ibid.).

L'Indicateur mondial du terrorisme et l'Indicateur des États fragiles illustrent bien l'ampleur des menaces terroristes et de la détérioration de l'autorité de l'État, ainsi que de la capacité de gouvernance en Afrique occidentale et centrale. L'indicateur mondial du terrorisme publié le 26 novembre 2020 montre que, pour la sixième année consécutive, le Nigéria a conservé sa place de troisième pays le plus ravagé par la subversion dans le monde (Sahara Reporters, 2020), les activités incessantes de Boko Haram dans les États voisins du Cameroun, du Tchad et du Niger laissant la région fortement menacée (ibid.). Ce dernier point est conforme au classement des États fragiles établi par le Fonds des États-Unis pour la paix (Hallmark News, 2020). Les indicateurs utilisés pour mesurer la fragilité montrent que la plupart des États des sous-régions d'Afrique occidentale et centrale régressent en termes de développement. Les indicateurs communs sont l'efficacité du gouvernement central, le contrôle de l'intégrité territoriale, les tendances sécessionnistes, les lignes de faille schismatiques, la non-fourniture de services publics, la corruption et la criminalité généralisées, la détérioration de la situation des réfugiés, les déplacements forcés de personnes et le déclin économique rapide.

Le Mali s'efforce de construire la paix et d'assurer la sécurité, surtout depuis la rébellion armée qui a eu lieu dans le nord du pays en janvier 2012. La crise a commencé par la rébellion touareg

contre le gouvernement du Mali, la quatrième d'une série de rébellions dans le pays depuis 1963. La rébellion de 2012 s'est transformée en une insurrection extrémiste violente, car un certain nombre de groupes extrémistes violents se sont joints à eux et ont pris le contrôle de plusieurs villes et territoires du nord du Mali (Chauzal et van Damme, 2015, pages 10-11). La réponse militaire et sécuritaire aux événements de 2012, y compris l'intensification des efforts internationaux depuis janvier 2013, a eu jusqu'à présent un impact limité, le Mali restant très instable. Le pays peine à améliorer la situation sécuritaire malgré la présence et le soutien des forces et missions régionales et internationales, notamment les opérations Serval et Barkhane de la France, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et le Groupe des cinq pour le Sahel, ainsi que des partenaires techniques et financiers. Au contraire, de nouveaux fronts sont apparus. On a assisté à une prolifération des groupes armés et des milices locales, des groupes

d'autodéfense et des trafics frontaliers illicites, avec des effets délétères sur les populations à risque, en particulier les jeunes (Chauzal, 2015), tandis que d'autres civils sont devenus la cible directe d'attaques et que l'instrumentalisation des identités ethniques a alimenté des conflits intercommunautaires d'une violence inouïe.

Comme on l'a vu avec l'organisation terroriste Daesh, dans un monde toujours plus mondialisé, les menaces d'un conflit régional peuvent se propager et affecter la communauté mondiale. Les impacts régionaux et potentiellement mondiaux du terrorisme soulignent la nécessité pour la communauté internationale de prendre toutes les mesures nécessaires pour trouver des moyens de priver les organisations terroristes de leur financement (GAFI, 2020). Il est impératif de s'attaquer aux sources de financement telles que l'extorsion de fonds, les vols, le pillage, le vol de bétail, les donations suspectes, le commerce illicite et d'autres formes d'exploitation des profits découlant de la criminalité.

Tableau 5: Données cumulées de l'indicateur mondial du terrorisme (Global Terrorism Index)

No.	État de la CEDEAO	Classement 2019/20	Classement 2018/19	Classement 2017/18	États de la CEEAC	Classement 2020	Classement 2019	Classement 2018
1	Mali	13 E	22	25	Angola	52 M	43	117
2	Nigéria	3TE	3	3	Burundi	33 E	32	28
3	Burkina Faso	27 M	37	43	Cameroun	15 E	16	15
4	Ghana	86 TF	122	110	République centrafricaine	14 E	15	19
5	Togo	138 Al.	138	130	Tchad	33 M	38	34
6	Bénin	138 Al	138	130	Congo	70 F	61	48
7	Côte d'Ivoire	72 F	63	54	République démocratique du Congo	10 E	11	13
8	Libéria	126 TF	119	121	Guinée équatoriale	138 Al.	138	130
9	Sierra Leone	108 TF	95	101	Gabon	105 TF	93	130
10	Guinée	100 TF	112	101	Rwanda	66 F	76	81
11	Guinée-Bissau	138 Al	138	130	Sao Tomé et Príncipe	-		
12	Gambie	138 Al	138	130				
13	Sénégal	93 TF	96					
14	Cabo Verde							
	Niger	23 E	23	20				

Source : Indice de Terrorisme Global.

Abréviations : TE : très élevé ; E : élevé ; M : moyen ; F : faible ; TF : très faible ; Al : aucun impact.

Tableau 6: Données et classement de l'indicateur des États fragiles

Non.	État de la CEDEAO	Classement 2019/20	Classement 2018/19	État de la CEEAC	Classement 2020	Classement 2019
1	Mali	16 Alerte	21 Alerte	Angola	34 Avertis. urgent	37 Avertis. urgent
2	Nigeria	14 Alerte	14 Alerte	Burundi	12 Alerte	15 Alerte
3	Burkina Faso	37 Avertis. urgent	47 Avertis. urgent	Cameroun	11 Alerte	16 Alerte
4	Ghana	108 Avertis.	110 Avertis.	République centrafricaine	6 Avertis. urgent	6 Haute alerte
5	Togo	38 Avertis. urgent	38 Avertis. urgent	Chad	7 Haute alerte	7 Haute alerte
6	Bénin	77 Avertis. plutôt urgent	75 Avertis. plutôt urgent	Congo	25 Alerte	27 Alerte
7	Côte d'Ivoire	32 Avertis. urgent	29 Alerte	République démocratique du Congo	5 Haute alerte	5 Très haute alerte
8	Liberia	31 Alerte	30 Alerte	Guinée équatoriale	45 Avertis. urgent	53 Avertis. urgent
9	Sierra Leone	42 Avertis. urgent	39 Avertis. urgent	Gabon	90 Avertis.	92 Avertis. Plutôt urgent
10	Guinée	15 Alerte	11 Alerte	Rwanda	35 Avertis. urgent	37 Avertis. urgent
11	Guinée-Bissau	23 Alerte	19 Alerte	Sao Tomé et Príncipe	83 Avertissement plutôt urgent	88 Avertis. plutôt urgent
12	Gambie	51 Avertis. urgent	47 Avertis. urgent			
13	Sénégal	71 Avertis. plutôt urgent	66 Avertis. plutôt urgent			
14	Cabo Verde	106 Avertis.	106 Avertis.			
15	Niger	19 Alerte	18 Alerte			

Source : Indicateur des États fragiles.

Abréviation : Avertis. = Avertissement.

Les facteurs suivants ont entravé les progrès de la lutte contre le terrorisme en Afrique occidentale et centrale :

- Faiblesses institutionnelles des gouvernements ;
- Des frontières poreuses et mal gérées, qui permettent aux activités criminelles transfrontalières de prospérer ;
- L'augmentation de la pauvreté, du chômage et du sous-emploi, ainsi que les taux élevés d'analphabétisme, tous ces facteurs créent un vivier d'individus vulnérables et facilement disponibles pour le recrutement par des groupes terroristes. Par exemple, au Nigéria, le taux d'alphabétisation n'est que d'environ 50 % dans le nord-est et le taux de chômage dépasse les 70 % (Obasanjo, 2019).

Les capacités limitées des forces de sécurité et de défense sont un facteur majeur d'inefficacité. Au Nigéria, par exemple, alors qu'il défendait le budget 2019 des services de sécurité, l'inspecteur général de la police par intérim de l'époque, Mohammed Adamu, a informé le pays que le manque d'effectifs était le principal problème affectant les forces de police nigérianes. En outre, le problème est le sous-financement, ce qui fait que les forces de sécurité sont mal équipées pour lutter contre la criminalité. Il a souligné que le ratio d'un policier pour 662 citoyens était nettement insuffisant (Badejo, 2020, p. 60) et avait incité à enrôler des forces locales ou des groupes d'autodéfense, avec les problèmes particuliers que posent les violations flagrantes des droits de l'homme, la compromission et la corruption, l'autoritarisme et parfois l'anarchie. Ces forces comprennent la force d'intervention civile conjointe créée sous l'administration précédente, appelée Borno Youth Volunteers,²⁶ la force d'intervention conjointe dans le delta du Niger, la force d'intervention spéciale dans l'État des plateaux et la police Hisbah.

3. Réponses régionales et sous-régionales

Devant la détérioration continue de la sécurité et de la situation humanitaire dans la région du Sahel, des engagements régionaux et internationaux robustes sont nécessaires. Une réponse pleinement intégrée, soutenue par la collaboration des gouvernements des deux sous-régions, requiert le soutien de la communauté internationale, qui doit chercher à progresser simultanément dans les domaines de la sécurité, la gouvernance, l'aide humanitaire et le développement. On fait appel aux différents cadres et instruments évoqués au chapitre II, à savoir ceux de la CEDEAO, de la CEEAC, de l'Union africaine, des Nations Unies et de la coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies en matière de paix, de sécurité et de prévention des conflits, pour aborder la situation de la paix et la sécurité dans les deux sous-régions. Ces interventions impliquent des liens entre paix et sécurité et autres piliers du développement.

Le Conseil de sécurité préconise des approches multisectorielles²⁷ et intégrées dans le maintien de la paix et de la sécurité. À plusieurs reprises, le Secrétaire général a attiré l'attention sur le lien entre paix et développement : Il n'y a pas de développement sans paix, mais il n'y a pas non plus de paix sans développement (Nations Unies, 2018b), et « le développement inclusif et durable est non seulement une fin en soi, mais il se trouve aussi être la meilleure défense contre le risque de conflit violent » (Nations Unies, 2018a).

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a appelé à un soutien renforcé pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de stabilisation du bassin du lac Tchad et au programme d'investissement prioritaire du Groupe des cinq pour le Sahel, ainsi qu'à un effort concerté pour soutenir les plans de développement nationaux afin de stimuler le développement de la sous-région (Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, UNOWAS, 2019). Le Groupe des cinq

²⁶ Sur cette question et pour plus de détails, voir le rapport détaillé à l'adresse suivante : www.thisdaylive.com/index.php/2020/01/13/23states-run-local-security-outfits-as-groups-demand-decentralised-policing/.

²⁷ Ibid.

pour le Sahel, une force conjointe mise en place pour faire face aux menaces sécuritaires, a trois missions, à savoir la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la criminalité transfrontalière organisée, ainsi que le changement climatique et la traite des personnes, dans les cinq États du Sahel que sont le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Il s'agit d'un dispositif intergouvernemental politique, militaire et de développement pour traiter les questions critiques de la fragilité des États au Sahel. Dans le domaine de la sécurité, le Groupe a mis en place en 2017 la Force conjointe du Groupe des cinq pour le Sahel (France Diplomatie, 2020). Il a lancé des initiatives de création d'infrastructures (routes, ponts et téléphonie), d'accès aux ressources et à l'électrification, d'amélioration de la gouvernance par l'inclusion des femmes, et de justice.

Les objectifs de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel sont les suivants : une gouvernance inclusive et efficace, des mécanismes de sécurité nationaux et régionaux pour faire face aux menaces transfrontalières, des plans et des interventions humanitaires et de développement pour une résilience à long terme. La stratégie est axée sur la promotion de la coopération transfrontalière visant la stabilité et le développement, la prévention et la résolution des conflits, l'accès à la justice et l'autonomisation des jeunes pour la paix et le développement au Sahel – des tentatives de solution plus larges ou globales inspirées par l'Organisation des Nations Unies. Une méthode axée uniquement sur la sécurité serait inefficace, la région étant confrontée à un plus grand nombre de problèmes de sécurité et de menaces pour la paix, et l'interconnexion de ces problèmes est bien connue. Des méthodes interconnectées utilisant des idées couvrant les niveaux national, régional et international seraient très importantes.

Les autres organisations et missions de soutien comprennent la MINUSMA ; l'opération Barkhane menée par la France ; le Centre de stratégies pour la sécurité dans la région sahélo-saharienne, créé en 2011 pour aider les pays de la région du Sahel à faire face aux redoutables problèmes de sécurité et de développement ; et la mission de formation de l'Union européenne au Mali.

L'Union africaine et les Nations Unies ont adopté plusieurs instruments pour lutter contre le terrorisme. Il s'agit notamment de la Convention de 1999 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme ; du Plan d'action de 2002 de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre le terrorisme ; des mécanismes de coopération de l'Union africaine mis en œuvre par le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme ; du Processus de Nouakchott relatif au renforcement de la coopération en matière de sécurité et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne ; de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur ; et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (Union africaine, 2014).

La CEDEAO a fait des progrès dans la prise en compte des préoccupations relatives à la sécurité humaine, l'un des piliers de sa stratégie visionnaire de développement. Dans sa Vision 2020, adoptée en juin 2007 à Abuja, la CEDEAO a envisagé la transformation de l'organisation d'une « CEDEAO des États » en une « CEDEAO des peuples » (Gbeho, 2011). Pour réaliser la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest, il faut s'attaquer aux problèmes suivants : l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale, les violations des droits, en particulier les droits des femmes et des enfants, la mauvaise gouvernance politique et économique, la prolifération des armes légères, l'insécurité alimentaire, la dégradation de l'environnement, l'illettrisme et les maladies endémiques.

La lutte contre la criminalité transfrontalière, en particulier les trafics d'armes et de drogue et les flux financiers et financements illicites, appelle une coopération internationale. La CEDEAO a adopté une stratégie antiterroriste pour la première fois en février 2013. Cette stratégie est axée sur la prévention, la poursuite pénale et la reconstruction ; elle prévoit la création d'une unité de coordination antiterroriste, d'un mandat d'arrêt de la CEDEAO et d'une liste noire des réseaux terroristes et criminels (International Crisis Group, 2016). Lors du sommet des chefs d'État du 21 décembre 2019, la CEDEAO a adopté un plan d'action 2020-2024 pour éradiquer le

terrorisme dans la sous-région (Nations Unies, 2020c ; Conseil de sécurité, 2020b).

La CEDEAO a également adopté un plan d'action régional contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale. Lors du sommet commun des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO et de la CEEAC, tenu à Yaoundé et de la réunion de la Commission du golfe de Guinée sur la sécurité et la sûreté maritimes dans le golfe de Guinée, trois documents stratégiques ont été approuvés : une déclaration politique ; un protocole d'accord ; et un code de conduite sur la répression de la piraterie, des vols à main armée et autres activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale (Neptune P2P Group, 2013). La CEDEAO a formulé une stratégie intégrée de sécurité maritime qui a été adoptée par les chefs d'État lors du sommet de mars 2014 ; elle a également créé trois zones opérationnelles et un centre régional de coordination maritime. La première épreuve de cette nouvelle entreprise a été la création d'une zone pilote d'entraînement, désignée comme la zone connaissant le plus de délits maritimes ; elle comprend le Bénin, le Niger, le Nigéria et le Togo.²⁸

À l'initiative du Mali, aux prises avec le problème du trafic d'armes depuis plusieurs décennies, la CEDEAO a adopté en 1999 un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest. Une convention encore plus restrictive sur les armes légères et de petit calibre a suivi en 2006. Ces deux instruments interdisent le transfert d'armes légères et instaurent un système d'exemptions géré par la Commission de la CEDEAO. Les États qui souhaitent importer des armes doivent soumettre une demande motivée à la Commission, qui consulte ensuite les États membres pour approbation. Chaque État a ainsi un droit de regard sur les importations d'armes de ses voisins (International Crisis Group, 2016).

De même, l'Afrique centrale dispose de la Convention centrafricaine pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs

munitions et de toutes les pièces pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (dite Convention de Kinshasa), qui vise à réglementer les armes légères et de petit calibre et à lutter contre le commerce et le trafic illicites de ces armes en Afrique centrale (chapitre 1, article 1).

3. Droits de l'homme

1. Tendances

Les pays d'Afrique occidentale et d'Afrique centrale font face à des problèmes de droits de l'homme qui s'articulent autour des éléments suivants : intimidation et répression des citoyens ; menaces au droit de réunion pacifique ; menaces au droit au logement ; violences sexuelles et sexistes ; menaces aux libertés religieuses et politiques ; mauvais traitements infligés par les forces de sécurité ; problèmes de droits de l'homme liés aux questions humanitaires et aux réfugiés ; problèmes de liberté de la société civile et des médias ; exécutions arbitraires illégales, exécutions extrajudiciaires ; disparitions forcées ; atteintes illégales aux droits à la vie privée des citoyens ; et travail forcé ou servile.

Les résultats de l'enquête montrent que la plupart des habitants des pays d'Afrique occidentale et centrale n'ont pas vraiment confiance dans le niveau de respect des droits de l'homme dans leur propre pays. Parmi les personnes interrogées, 1,3 % ont estimé que le niveau de respect des droits de l'homme dans leur pays était très élevé ; 4,9 % ont estimé qu'il était élevé ; 18,6 % moyen ; 40,4 % faible et 34,8 % très faible.

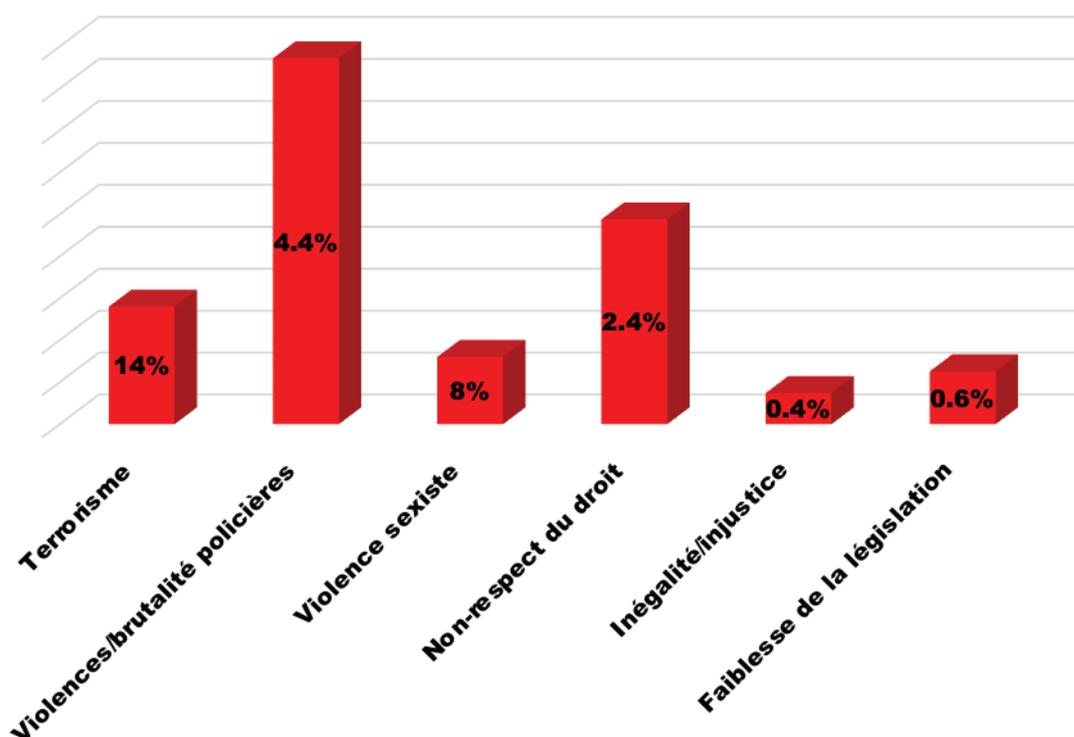
²⁸ Selon le rapport de l'International Crisis Group sur la mise en œuvre de l'Architecture de paix et de sécurité (III) en Afrique de l'Ouest (2016), cette initiative de coopération interrégionale a réuni la CEDEAO, la CEEAC et la Commission du Golfe de Guinée ; elle a abouti en septembre 2014 à la création d'un centre à Yaoundé.

Tableau 7: Évaluation des personnes interrogées sur les droits de l'homme dans leur pays

Comment évaluez-vous le niveau de respect des droits de l'homme dans votre pays ?		
Classement	Fréquence	Pourcentage
Très élevé	4	1,3
Élevé	15	4,9
Moyen	57	18,6
Faible	124	40,4
Très faible	107	34,8
Total	307	100

Source : Enquête par questionnaire sur les liens entre les quatre piliers du développement, 2020.

Figure III: Opinion des personnes interrogées sur ce qu'elles estiment être la plus grave menace pour les droits de l'homme dans leur pays



Source : Enquête par questionnaire sur les liens entre les quatre piliers du développement, 2020.

En ce qui concerne les sources de violation des droits de l'homme, l'enquête montre que 14 % des personnes interrogées ont désigné le terrorisme comme la plus grande menace pour les droits de l'homme dans leur pays ; 43,6 % les violences ou la brutalité de la police ; 8 % la violence sexiste ; 24,4 % le non-respect du droit ; 3,7 % l'inégalité ou l'injustice ; et 6,3 % la faiblesse de la législation. Cela indique que la brutalité et les abus de la police sont considérés comme la plus grande menace pour les droits de l'homme dans les pays d'Afrique occidentale et centrale.

Comme l'indique le tableau 8, la réaction des personnes interrogées à l'enquête montre que les violations des droits de l'homme par les forces de l'ordre en Afrique occidentale et centrale constituent un problème majeur. Elles reflètent le taux élevé de brutalité policière, d'extorsion de fonds, d'intimidation, de harcèlement, d'arrestation arbitraire et de détention illégale et prolongée de personnes innocentes par des agents chargés de l'application de la loi. Une analyse ultérieure des pays étudiés montre que les abus des droits de l'homme par les organismes d'État sont amplement signalés par diverses sources, y compris l'International Crisis Group.

Tableau 8: Les forces de l'ordre et les droits des citoyens

Les forces de l'ordre ne respectent pas les droits des citoyens		
Réponse	Fréquence	Pourcentage
Tout à fait d'accord	160	52,1
D'accord	97	31,6
Sans opinion	36	11,7
Pas d'accord	14	4,6
Total	307	100

Source : Enquête par questionnaire sur les liens entre les quatre piliers du développement, 2020.

En général, les résultats de l'enquête sur les droits de l'homme démontrent qu'il existe des violations des droits de l'homme à grande échelle dans la plupart des pays d'Afrique occidentale et centrale. Les problèmes suivants sont souvent cités :

- Violations des droits civils, politiques, économiques et sociaux
- Restrictions à la liberté d'expression et de réunion
- Impunité et corruption généralisées dans l'appareil judiciaire et la police
- Violence familiale et discrimination à l'égard des femmes
- Travail des enfants, traite des personnes
- Discrimination sur la base de l'origine ou de la religion de certains groupes ethniques²⁹
- Participation populaire limitée aux élections et absence d'une opposition forte
- Médiocre prestation des services sociaux, en particulier dans les zones frontalières

- Traitement insuffisant des griefs des groupes, en particulier s'agissant de victimes de marginalisation
- Armée nationale mal formée, mal équipée, démotivée et divisée
- Institutions politiques affaiblies et faible croissance économique
- Extrême pauvreté³⁰
- Subordination du pouvoir judiciaire, avec un accès limité aux connaissances et à l'assistance juridiques
- Coût élevé de la justice³¹

L'aspiration 3 de l'Agenda 2063 vise une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme et d'état de droit. Le rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063, en 2020, fait état d'un progrès de 17 % et 14 % vers cette aspiration en Afrique occidentale et centrale, respectivement. En ce qui concerne l'objectif d'adhésion aux valeurs et pratiques démocratiques, aux principes universels des droits de l'homme, à la justice et à l'état de droit, l'Afrique de l'Ouest a obtenu un score de 33 %. Malgré la pratique de la démocratie et l'existence de cadres pertinents, l'état de droit et la situation

²⁹ Département d'État des États-Unis, 2011.

³⁰ Voir Affa'a-Mindzie, 2013, qui note que, selon le rapport du Secrétaire général de mars 2013 (Conseil de sécurité, 2013), plus de 77 % de la population malienne restait sous le seuil international de pauvreté.

³¹ American Bar Association, 2012.

des droits de l'homme en Afrique occidentale et centrale continuent de se détériorer.

2. Perspectives des pays ayant fait l'objet d'une étude de cas et d'autres pays

De nombreuses personnes sont devenues vulnérables du fait des conflits de longue date en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, ainsi que des activités des groupes armés au Cameroun, au Mali, au Nigéria et dans d'autres pays. Cela les expose au déplacement, à l'exploitation sexuelle et au travail forcé. Dans de nombreux cas, les agents de sécurité de l'État ont commis de graves violations des droits de l'homme – recours à la violence, exécutions sommaires, torture et disparitions forcées. Souvent, l'application des politiques de l'État entraîne des violations des droits de l'homme. Le détail des études de cas par pays est examiné dans les parties qui suivent.

a). Cameroun

En dépit des efforts du gouvernement, la situation des droits de l'homme et de l'état de droit au Cameroun reste préoccupante. On fait état d'importantes questions de droits de l'homme (Rapports de pays sur le Cameroun, 2019), telles que des assassinats aveugles par des séparatistes anglophones armés et des combattants de Boko Haram et d'ISIS-Afrique de l'Ouest, ainsi que des exécutions extrajudiciaires, parfois par les forces de sécurité. Parmi les autres problèmes signalés par certains partenaires figurent les questions liées à l'indépendance du pouvoir judiciaire, à la liberté de la presse et au libre accès à Internet, au travail forcé des enfants et à la participation politique (ibid.).

b). Mali

Les djihadistes et les combattants islamiques sont présents dans les régions du nord du Mali depuis 2012. Les meurtres délibérés de civils non armés par les forces de sécurité au Mali, mais aussi au Burkina Faso, peuvent constituer des crimes de guerre au regard du droit international.

Ces conflits armés entraînent souvent de nombreuses violations des droits de l'homme, tant de la part des groupes armés que des forces régulières, qui sont signalées par les organisations non gouvernementales internationales. Dans le centre du Mali, les attaques des groupes islamistes se sont multipliées depuis 2017, y compris des attaques avec des engins explosifs sur les routes, tuant de nombreux villageois et entraînant de nombreuses violations des droits humains. En outre, certaines organisations non gouvernementales ont affirmé que, dans le cadre de la réponse aux insurrections, les forces de sécurité au Mali, mais aussi au Burkina Faso et au Niger, ont commis des violations des droits de l'homme (Deutsche Welle, 2020).

En 2018, au moins 300 civils ont été tués dans plus de 100 incidents de violence communautaire dans le centre et le nord du Mali. Ces violences ont opposé des groupes d'autodéfense alignés sur le plan ethnique à des populations accusées de soutenir des groupes islamistes armés, entraînant le pillage et la destruction de dizaines de villages et le déplacement de dizaines de milliers de personnes (ibid.). La situation des droits de l'homme au Mali s'est détériorée en 2019, des centaines de civils ayant été tués par des groupes d'autodéfense ethnique lors de divers incidents. Dans la plupart des cas, les meurtres ont été imputés à leur soutien présumé à des groupes islamistes, en particulier lors d'attaques lancées par des islamistes dans les régions du nord et du centre du pays. Ces groupes, liés à Al-Qaida et à l'État islamique, ont pris pour cible les services de sécurité maliens, les forces de maintien de la paix, les forces internationales et, de plus en plus, les civils. Les organismes d'aide ont subi des dizaines d'attaques, principalement menées par des bandits, qui ont sapé leur capacité d'acheminer l'aide (Rapport mondial, 2018).

Il reste encore beaucoup à faire pour assurer des réparations judiciaires aux victimes d'abus, et les institutions de l'état de droit n'ont pas une force de réaction suffisante. Les militaires ont toutefois ouvert des enquêtes sur les exécutions extrajudiciaires présumées commises par leurs forces. La justice réparatrice ou transitionnelle est un outil essentiel pour renforcer les droits

de l'homme et l'état de droit dans les sous-régions. Les systèmes judiciaires transitionnels ou réparateurs contribueraient à résoudre le problème des violations des droits de l'homme commises dans le passé en permettant aux victimes d'être entendues, de connaître la vérité et d'obtenir réparation.

En termes de solutions possibles, l'article 15 de la Constitution du Mali, promulguée en février 1992, énonce une déclaration proclamant les droits individuels civils et politiques, les droits sociaux et culturels, et certains droits de troisième génération, tels que le droit à un environnement propre. Le Mali a adopté plusieurs lois protégeant les droits de l'homme, tels que les lois de 2009 sur l'assistance médicale et sur un régime de soins de santé obligatoire, une loi de 2012 visant à lutter contre la traite des personnes, et un code de la famille adopté pour la première fois en 2009 qui comprend des mesures visant à accroître l'égalité entre les hommes et les femmes s'agissant du statut matrimonial, des droits parentaux, de la propriété de l'héritage foncier, des salaires et des pensions, des lois sur l'emploi et l'éducation. Le pays a également créé un certain nombre d'institutions pour appliquer cette législation. Il s'agit notamment de la commission des droits de l'homme de 2009, dont le mandat est de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. Il a également mis en place le bureau du Médiateur de la République, qui offre des services de médiation entre les citoyens et l'administration publique, avec un mandat qui couvre la résolution des conflits, la promotion de la gouvernance, les droits de l'homme et l'état de droit.

En outre, le pays a adopté une feuille de route transitoire en janvier 2013 qui a créé la Commission pour le dialogue et la réconciliation, un mécanisme de recherche de la vérité destiné à faciliter un dialogue national inclusif qui cherche à traiter les causes profondes des crises. La Commission désigne notamment les groupes armés qui doivent participer aux dialogues nationaux, fait l'inventaire des violations des droits de l'homme commises pendant les crises, propose toutes les mesures nécessaires pour aider les victimes à surmonter leur traumatisme et fait des propositions d'action pouvant contribuer

à renforcer la cohésion sociale et l'unité nationale en mettant l'accent sur le dialogue et la paix. En outre, la MINUSMA a pour mission de protéger les civils (en particulier les femmes et les enfants), de faciliter la promotion et la protection des droits de l'homme, la justice nationale et internationale, l'assistance humanitaire et la préservation des biens culturels.

En dépit de ces efforts, le processus de paix ne progresse guère, notamment en ce qui concerne le désarmement et la restauration de l'autorité de l'État. Des instruments pertinents existent aux niveaux national, régional et international, il faut maintenant faire preuve de volonté politique pour les appliquer et obtenir les résultats nécessaires avec l'impact voulu.

c). Nigéria

Au Nigéria, les activités des groupes de travail et d'autres organismes spécialisés dotés de mandats de réglementation sont menées souvent d'une façon qui aboutit généralement à des violations des droits de l'homme. Ainsi, le 26 janvier 2017, un tribunal de niveau élevé de l'État de Lagos a jugé que la démolition et la menace de démolition des habitations construites sur l'eau, à Lagos, sans préavis suffisant ni mise à disposition d'un autre logement constituaient des traitements cruels, inhumains et dégradants, en violation de l'article 34 de la Constitution du Nigéria. Au cours de la crise actuelle de COVID-19, nombreux sont ceux qui ont perdu leur emploi, des entreprises ont fermé leur porte, en raison de diverses restrictions y compris le confinement, affectant leurs droits socioéconomiques (Ajide et Alimi, 2020) en les privant de compensation ou de recours appropriés.

La violence sexiste, le viol, la traite des personnes, les mutilations génitales féminines (Okeke et autres, 2012), le déni d'accès à l'éducation, le mariage précoce ou d'enfants, la servitude domestique et autres pratiques ayant une dimension culturelle appellent une attention urgente. Malheureusement, les femmes et les filles ont souffert de manière disproportionnée pendant la pandémie, principalement en raison des confinements. Les cas de violence sexiste

et familiale ont augmenté, en même temps que les femmes ont été privées d'accès aux services essentiels de protection et d'hygiène ainsi que des réseaux sociaux (Plan International, 2020 ; Afrique Renouveau, 2020). Le confinement imposé semble indiquer plusieurs autres situations où les droits des femmes auraient été menacés.

Les insuffisances de la protection des droits de l'homme pour les jeunes ne cessent de multiplier leurs effets. Le manque de possibilités d'autonomisation et l'augmentation du chômage sont à l'origine des problèmes auxquels sont confrontés de nombreux jeunes. Par exemple, des organisations non gouvernementales ont signalé que les jeunes au Nigéria sont victimes de violations des droits de l'homme et de menaces (Human Rights Watch, 2010). De telles violations ont également été signalées dans l'État des Rivières, à la suite d'affrontements entre des personnes soupçonnées d'être membres de l'organisation interdite *Indigenous Peoples of Biafra* et l'armée nigériane (Nigerian Bar Association, 2020).

Les efforts de promotion et de protection des droits de l'homme ne donnent pas encore les résultats escomptés, en raison notamment de la faiblesse de la mise en œuvre et du manque de coordination des instruments et des politiques, en particulier les obligations constitutionnelles et internationales, les politiques et la législation nationales et locales, et les règles et procédures administratives. En outre, les organes de réglementation et de contrôle présentent des lacunes et des problèmes de ressources insuffisantes.

La loi créant la Commission nationale des droits de l'homme, adoptée par le régime militaire du général Sani Abacha en 1995, a été modifiée en 2010 pour coordonner la réponse du gouvernement aux problèmes des droits de l'homme dans le pays. La confiance dans cette commission est cependant très faible, comme l'indique cet exemple concret : en octobre 2020 elle a établi un groupe de 12 membres pour une enquête indépendante sur les plaintes populaires

de violations des droits de l'homme par la police lors des manifestations contre les violences policières. Certains membres dudit groupe ont refusé d'y participer par crainte de perdre leur crédibilité.³²

3. Réponses et actions proposées

Les pays d'Afrique occidentale et centrale ont adopté un ensemble d'instruments régionaux visant à promouvoir le principe et la pratique de la démocratie et de la gouvernance, et à faire progresser les droits de l'homme et la primauté du droit. Il s'agit notamment du principe interdisant les changements anticonstitutionnels de gouvernement, de la Déclaration du NEPAD sur la démocratie, la gouvernance politique et économique et la gestion des entreprises – et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs qui y est associé –, ainsi que de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2007. La Charte vise à garantir que les pays africains adhèrent à des valeurs essentielles communes, telles que la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit et l'indépendance du pouvoir judiciaire. Elle réaffirme également l'importance d'élections régulières, transparentes, libres et justes ; l'égalité des sexes ; la transparence, l'équité et la participation des citoyens aux processus de développement et à la gestion des affaires publiques ; ainsi que la condamnation et le rejet des changements anticonstitutionnels de gouvernement.³³ Le Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance, adopté en 2001, et la Cour de justice de la CEDEAO ont un rôle important à jouer dans la défense des droits de l'homme. En plus de ceux-ci, les instruments et institutions discutés dans le chapitre II sont essentiels pour faire avancer les droits de l'homme dans les deux sous-régions.

La CEDEAO et la CEEAC devraient promouvoir la ratification, l'incorporation dans le droit national et l'application des principaux instruments sous-régionaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme. Elles devraient soutenir les États, les institutions nationales des droits de l'homme et les entités de la société civile

32 Voir <https://nairametrics.com/2020/10/17/endsars-national-human-rights-commission-sets-up-independent-investigativepanel/>.

33 Ibid.

dans leur engagement auprès des organes et mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme. Ce faisant, elles devraient favoriser les interactions et les partenariats avec la Commission de l'Union africaine et les organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme, tels que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Elles devraient recenser les lacunes existant dans le droit sous-régional, régional et international, fournir des conseils sur les nouvelles questions relatives aux droits de l'homme et faciliter l'apprentissage par les pairs, le transfert des connaissances, la mise en commun des données d'expérience et des bonnes pratiques.

La promotion et la protection des droits de l'homme ne porteront leurs fruits que si l'application des politiques et des instruments est bien coordonnée – notamment les obligations constitutionnelles et internationales, les politiques et la législation nationales et locales, ainsi que les règles et procédures administratives. En outre, il est nécessaire de renforcer les organes de réglementation et de contrôle afin de surveiller et de signaler systématiquement les cas de violation des droits de l'homme. Cela devrait aller de pair avec la promotion du principe et de la pratique de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Les pays devraient mettre en place des commissions nationales des droits de l'homme fortes et indépendantes, dotées d'une autorité réglementaire pour défendre les droits des parties lésées. Ces commissions devraient participer à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens aux droits de l'homme et aux droits civils, ainsi qu'aux devoirs et obligations civiques qui garantissent ces droits. Les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales devraient être encouragées à défendre et surveiller les droits de l'homme dans leur pays, ainsi qu'à en rendre compte. En l'absence d'une commission nationale des droits de l'homme, le bureau du médiateur devrait être mandaté pour enquêter sur les plaintes relatives aux droits de l'homme. Compte tenu des coûts élevés associés au système judiciaire, la formation de parajuristes devrait être envisagée comme moyen d'améliorer l'accès du public aux tribunaux. La Cour africaine de justice sera un recours essentiel pour les

citoyens des pays dont le système judiciaire est encore peu développé.

La CEDEAO et la CEEAC devraient travailler avec l'Union africaine et les organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme pour aider les États africains à respecter, promouvoir et protéger les droits de l'homme et des peuples, assurer une action préventive précoce et maintenir la paix afin de réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Cet objectif sera atteint en améliorant les cadres et les institutions nationaux et régionaux dans le domaine des droits de l'homme, en mettant l'accent sur l'intégration et la prise en compte des droits de l'homme dans les politiques, les stratégies et les programmes ; en contrôlant et en assurant le respect des obligations des États en matière d'établissement de rapports, ainsi que l'application et le suivi des décisions et des recommandations des organes compétents.

4. Questions humanitaires

Les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale sont confrontés à des problèmes humanitaires qui compromettent la réalisation des Objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063. Les deux sous-régions représentent ensemble l'une des plus grandes populations de personnes déplacées à l'intérieur du continent (HCR, 2020), avec leur pauvreté croissante, la faim et l'insécurité alimentaire, ainsi que les effets de la violence sexiste qui ne cesse d'augmenter. Ces problèmes sont le résultat, notamment, d'une croissance non inclusive, de conflits, de la dégradation de l'environnement, du changement climatique et des catastrophes naturelles, le tout aggravé par la pandémie de COVID-19.

En Afrique de l'Ouest, les déplacements dus à des années de conflit et de crises, aux activités terroristes, à une mauvaise gestion des ressources, à des affrontements entre agriculteurs et éleveurs, aux effets des pandémies et aux très faibles niveaux de développement, continuent de déclencher des crises humanitaires. Dans la région de la CEDEAO, une crise humanitaire est caractérisée par l'insécurité, les conflits entre agriculteurs et éleveurs, le trafic et la traite des

migrants, les sécheresses, les inondations, le changement climatique, les personnes déplacées, l'insécurité alimentaire critique et la malnutrition.

La pandémie de COVID-19 a aggravé la situation. Les réalités et les effets de la pandémie sur la gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme constituent une question de grand intérêt s'agissant des travaux de la Commission de la CEDEAO. La pandémie n'a pas seulement causé la perte de vies humaines, elle a également touché les systèmes de gouvernance politique et le bien-être économique de la plupart des États membres de la CEDEAO. Le COVID-19 est allé à l'encontre du processus de gouvernance politique de la plupart des États membres, puisque de nouveaux protocoles rigoureux et des procédures de gouvernance ont été mis en place. Des ordonnances officielles ont restreint le droit des citoyens ordinaires à la libre circulation, à la liberté de travailler et de gagner leur vie, et au droit d'association. De nombreux acteurs de l'économie informelle aux modes d'existence précaires et d'autres dans les zones rurales dont les moyens sont tout à fait réduits ont vu leurs besoins d'aide de subsistance s'accroître.³⁴

Les pays d'Afrique centrale sont de plus en plus exposés aux nombreux risques de catastrophe, en particulier de nature géophysique, hydrométéorologique ou sanitaire, ce qui entrave leur développement. Le changement climatique augmente encore l'incidence des catastrophes naturelles.³⁵ Comme l'a souligné le Secrétaire général : Le changement climatique va accroître la gravité et la fréquence des catastrophes naturelles.³⁶ Le manque de développement, conjugué aux violations des droits de l'homme et aux effets des catastrophes humanitaires aggrave les tensions et les conflits en Afrique occidentale et centrale.

La disparité entre les bénéficiaires de l'aide humanitaire dans les deux sous-régions et ceux qui sont dans le besoin continue de dépasser les

projections. Les personnes vivant dans les zones rurales et travaillantes dans les secteurs informels sont particulièrement vulnérables et ont besoin de protection et de mesures supplémentaires pour accroître leur résilience. L'absence de protection sociale pose un problème particulier, comme on a pu l'observer en 2019 et 2020 au Burkina Faso, au Cameroun, au Mali, au Niger, au Nigeria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Tchad (FTS, n.d.).

1. Résultats de l'enquête sur les risques humanitaires et l'efficacité des réponses

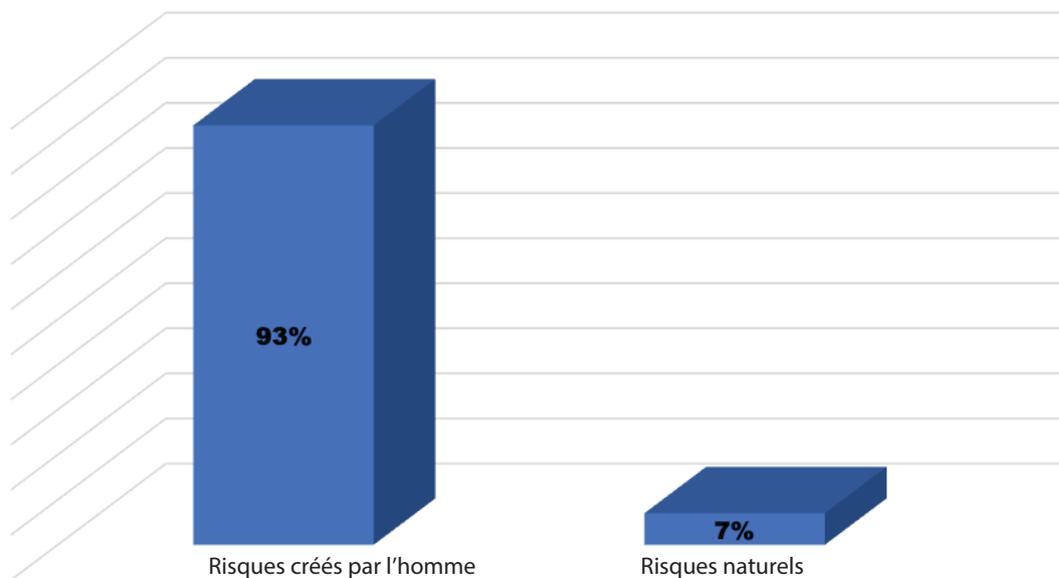
Le rapport d'enquête montre que 93 % des personnes interrogées sont d'avis que les risques d'origine humaine sont plus répandus dans leur pays, tandis que 7 % des personnes interrogées pensent que les risques naturels sont plus répandus dans leur pays. Elles estiment également que, dans une large mesure (43 %), les catastrophes d'origine humaine, plutôt que les catastrophes naturelles (2 %), constituent des menaces humanitaires importantes. Cela indique que les conflits sont une préoccupation majeure dans les deux sous-régions, validant ainsi l'importance du présent rapport. En ce qui concerne les réponses humanitaires, la majorité (57,9 %) est d'avis qu'elles ont été inefficaces. Seuls 4,6 % indiquent que les réponses ont été très efficaces, et 37,5 % les jugent efficaces. Cela montre la nécessité d'actions mieux coordonnées et d'une utilisation plus judicieuse des ressources. En termes de besoins non satisfaits, la sécurité, l'autonomisation économique et l'emploi sont jugés élevés, avec respectivement 30,6 % et 24,1 %. Il fallait s'y attendre, étant donné les problèmes liés à une croissance inclusive et créatrice d'emplois. La protection sociale des personnes âgées a reçu la note la plus basse, soit 0,7 %. Cela n'est pas surprenant compte tenu du devoir de soins aux personnes âgées dans la culture africaine.

34 L'analyse de ce paragraphe s'inspire d'un entretien tenu le 27 novembre 2020 avec Remi Ajibewa, Directeur des affaires politiques de la Commission de la CEDEAO.

35 Comme l'affirme, par exemple, le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale de l'Afrique centrale sensible au genre pour la prévention des risques, la gestion des catastrophes et l'adaptation au changement climatique, adopté par les ministres le 13 juin 2012 et approuvé par les chefs d'État et de gouvernement le 25 mai 2015.

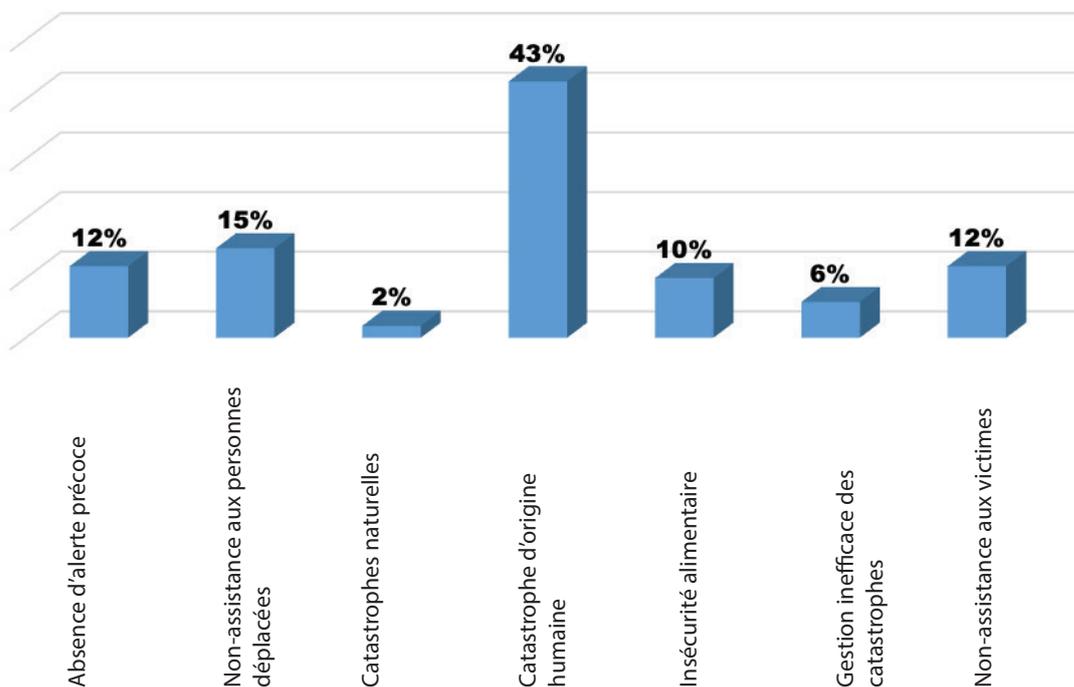
36 Ibid.

Figure IV: Opinion des personnes interrogées sur les risques les plus répandus dans leur pays



Source : Enquête par questionnaire sur les liens entre les quatre piliers, 2020.

Figure V: Opinion des personnes interrogées sur les menaces humanitaires dans leur collectivité ou leur pays



Source : Enquête par questionnaire sur les liens entre les quatre piliers du développement, 2020.

Tableau 9: Appréciation des personnes interrogées de l'efficacité de l'humanitaire dans leur pays

Comment évaluez-vous l'efficacité de l'action humanitaire dans votre pays ?		
Classement	Fréquence	Pourcentage
Très efficace	14	4,6
Efficace	115	37,5
Inefficace	178	57,9
Total	307	100

Source : Enquête par questionnaire sur les liens entre les quatre piliers du développement, 2020.

Tableau 10: Opinion des personnes interrogées sur le besoin humanitaire le moins satisfait dans leur pays

Besoin humanitaire le moins satisfait	Fréquence	Pourcentage
Autonomisation économique/chômage	74	24,1
Autonomisation des jeunes	16	5,2
Accès à l'eau et aux soins de santé	9	2,9
Besoins des personnes déplacées et des enfants des rues/population vulnérable	19	6,2
Mendiants et personnes souffrant de maladie mentale	5	1,6
Éducation	38	12,4
Alimentation	14	4,6
Sécurité	94	30,6
Santé	8	2,6
Abri	9	2,9
Pauvreté	19	6,2
Protection sociale des personnes âgées	2	0,7
Total	307	100

Source : Enquête par questionnaire sur les liens entre les quatre piliers du développement, 2020.

2. Gouvernance et action humanitaire

Pour des raisons telles que l'inefficacité, la corruption et la mauvaise gestion, l'aide humanitaire ne parvient pas toujours à ceux qui en ont le plus besoin. Cela ressort clairement des résultats de l'enquête, qui montrent que 33,5 % des personnes interrogées sont tout à fait d'accord et 46,1 % sont d'accord que l'aide et le soutien humanitaires n'atteignent pas les personnes qui en ont besoin dans leur pays, tandis

que seulement 4,2 % des personnes interrogées ne sont pas d'accord avec cette opinion.

Environ deux tiers (69 %) des personnes interrogées sont tout à fait d'accord et 25,4 % sont d'accord que le manque de bonne gouvernance affecte de manière négative les services humanitaires dans leur pays, tandis que seulement 5,6 % des personnes interrogées ne sont ni d'accord ni en désaccord avec cette idée.

Tableau 11: Opinion des personnes interrogées sur l'affirmation que « le manque de bonne gouvernance a un effet négatif sur les services humanitaires dans leur pays »

Le manque de bonne gouvernance a-t-il un effet négatif sur les services humanitaires dans votre pays ?		
Opinion	Fréquence	Pourcentage
Tout à fait d'accord	214	69,8
D'accord	75	24,4
Sans opinion	18	5,8
Total	307	100

Source : Enquête par questionnaire sur les liens entre les quatre piliers du développement, 2020.

3. Aperçu des pays étudiés

a) Cameroun

Au Cameroun, les pauvres sont largement concentrés dans les zones les plus vulnérables sur le plan environnemental. Les quatre régions les plus pauvres du Cameroun (l'extrême nord, le nord, le nord-ouest et l'Adamawa) font partie des zones soudano-sahéliennes, des Hauts-Plateaux à l'ouest et de la savane guinéenne, où vivent 80 % des pauvres du pays. Les régions soudano-sahéliennes, en particulier, sont écologiquement fragiles et, du fait du changement climatique, susceptibles de connaître des périodes de plus en plus longues de sécheresse, des températures élevées, des pénuries d'eau et la salinisation de l'eau et du sol. Le Cameroun est très exposé à de multiples risques liés au climat, notamment le risque de sécheresse, d'inondation et d'élévation du niveau de la mer (Cameroon Country Study, 2019).

En outre, la poursuite des violences dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest a entraîné une augmentation des abus contre les civils, des déplacements forcés et un accès humanitaire entravé. En avril 2020, plus de 679 000 personnes ont été déplacées et exposées à un manque non négligeable de protection. En outre, 58 000 personnes ont cherché refuge au Nigéria. Des taux élevés de violence sexuelle et sexiste n'ont pas été pris en compte en raison de la capacité limitée de réponse. Plus d'un tiers des installations de santé ont été gravement touchées, ce qui a perturbé la vaccination, la prévention de la rougeole et autres traitements essentiels, notamment les services de

santé sexuelle et procréative indispensables aux femmes.

Si la fréquentation scolaire s'est améliorée tout au long du dernier trimestre de 2019, plus de 70 % des enfants des régions du nord-ouest et du sud-ouest ne sont toujours pas scolarisés. Plus de 80 % des services de santé et d'éducation dans ces deux régions ne fonctionnent pas. Au 31 mars 2020, le Cameroun a accueilli plus de 384 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont plus de 272 000 réfugiés venant de la République centrafricaine. Le pays compte également près de 977 000 personnes déplacées et plus de 354 000 rapatriés, principalement dans les régions du nord-ouest, du sud-ouest et de l'extrême nord (Plan de réponse humanitaire Cameroun, 2020).

b) République centrafricaine

La République centrafricaine est sans doute le théâtre de la troisième crise humanitaire la plus grave au monde. Le nombre de réfugiés centrafricains est estimé à 611 338, dont près de la moitié ont trouvé refuge au Cameroun voisin (ReliefWeb, 2020c). Le niveau extrêmement faible de développement des infrastructures continue d'entraver le soutien humanitaire, et jette des millions de personnes dans des situations précaires. L'insécurité est également une cause de déplacement. Environ 93 % des ménages déplacés auraient fui leur région d'origine par crainte pour leur sécurité (ibid.). Au total, un cinquième de la population a dû fuir pour survivre à l'éruption de la violence.

c) République démocratique du Congo

Dans son étude sur l'impact environnemental des conflits en République démocratique du Congo (République démocratique du Congo, 2008), l'Université de Göteborg désigne comme principaux facteurs la déforestation, la perte de biodiversité, le manque d'eau et la pollution.

Déforestation et érosion du sol : La forêt tropicale congolaise est d'une grande importance nationale et mondiale. Elle stocke le carbone, ralentit le changement climatique mondial et fournit un certain nombre de services écosystémiques, notamment la régulation du climat et la purification de l'eau, et elle contribue à réguler l'un des plus grands bassins fluviaux du monde, le bassin du Congo. Actuellement, le taux de déforestation y est de 0,3 % inférieur à la moyenne mondiale de 0,5 %. On indique toutefois que la déforestation (exploitation forestière et conversion des terres) pourrait devenir un problème à grande échelle lorsque la stabilité sera assurée et que les infrastructures seront développées. En 2002, près de la moitié des forêts congolaises (43,5 millions d'hectares sur un total de 108 millions) étaient réservées à l'exploitation forestière industrielle, prévues dans un contrat de 25 ans avant et pendant le conflit. L'exploitation forestière industrielle n'a pas encore pris son essor en raison de l'instabilité ; la déforestation reste un problème local dans le pays, en particulier autour des villages et dans les zones surpeuplées où les gens fuient les conflits à la recherche d'un refuge. Cette concentration de population utilise le bois comme combustible pour la cuisson des aliments, ce qui entraîne la déforestation et l'érosion des sols.

Perte de la biodiversité : La République démocratique du Congo est un réservoir de biodiversité unique au monde, classé au cinquième rang mondial en termes de diversité de la faune et de la flore et contenant plus de sites du patrimoine naturel mondial que le reste de l'Afrique réunie. Les conflits ont eu un effet dévastateur sur cette diversité, ne laissant que de petites populations d'éléphants, de gorilles (l'un des animaux les plus menacés d'extinction), d'okapis et autres espèces menacées. Seuls 8 %

des forêts sont protégées, laissant le reste à la merci des braconniers.

Des facteurs tels que la pollution et la surpopulation des camps de réfugiés et des villages servant de refuge aux personnes déplacées du fait des conflits entraînent une pénurie d'eau dans la plupart de ces communautés. La pollution des sources d'eau, par exemple par des cadavres humains et des carcasses d'animaux dans les eaux souterraines et les cours d'eau, engendrent de nombreuses épidémies, comme le choléra (ibid.).

d) Mali

L'accroissement des conflits armés, des affrontements intercommunautaires et d'autres menaces à la paix et à la sécurité, notamment l'insécurité alimentaire, continue d'aggraver la situation humanitaire au Mali. Depuis le début de 2018, le nombre de personnes déplacées a atteint 700 000. Pour la seule année 2020, plus de 287 000 personnes sont devenues des déplacés (fiche malienne d'août 2020). La situation des réfugiés s'aggrave également, avec plus de 139 700 nationaux se trouvant dans les pays voisins. Le Mali accueille de son côté environ 43 700 réfugiés venus du Burkina Faso et du Niger (Commission européenne, 2021). Les causes de cette situation humanitaire au Mali sont les suivantes : les effets du changement climatique, les tensions séculaires entre nomades et agriculteurs, la faiblesse des systèmes et institutions de l'État et la circulation accrue des armes. La pandémie de COVID-19 a également porté un coup dur au système de santé, à l'approvisionnement alimentaire et à l'éducation.

Le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire au Mali est passé de 4,3 millions en janvier 2020 à 6,8 millions en août de la même année, soit une augmentation de plus de 58 %, à la suite de la révision du Plan de réponse humanitaire. Cela vient à dire qu'un Malien sur trois a besoin d'une assistance humanitaire (OCHA, 2020b ; Nations Unies, 2020a). L'accroissement de la population vulnérable s'explique par la persistance des conflits, aggravés par la pandémie de COVID-19

et par les conséquences des poches de sécheresse et des inondations saisonnières.

Les civils continuent de payer un lourd tribut aux conflits, notamment dans le centre du pays et dans les zones de la région du Liptako Gourma. Les attaques de villages, les meurtres, les enlèvements, les menaces et la prolifération des armes légères et de petit calibre, la destruction des champs et des greniers et le vol du bétail constituent des violations manifestes des droits des populations civiles et une aggravation de leur vulnérabilité.

En ce qui concerne les catastrophes naturelles, plus de 26 700 personnes, soit 3 993 ménages, sont touchées par les inondations au Mali. Les inondations ont entraîné le déplacement de 5 400 personnes dans les régions de Gao, Mopti, Ségou (ReliefWeb, 2020d), Kayes, Tombouctou, Ménaka et Kidal, selon les données recueillies par les services techniques de l'État. Globalement, 58 % des personnes touchées vivent dans les régions de Mopti et Ménaka. Les dégâts matériels causés par les inondations comprennent la destruction de 1 460 maisons et plus de 100 tonnes de nourriture, ainsi que la perte de 736 hectares de cultures et plus de 300 troupeaux. Les données de l'aperçu humanitaire régional hebdomadaire de l'OCHA pour l'Afrique occidentale et centrale de novembre 2020 montrent qu'entre juillet et octobre, le nombre de personnes déplacées dans la région de Ménaka est passé de 21 000 à près de 33 000 en raison des combats entre groupes non étatiques et des opérations militaires le long de la frontière avec le Niger (OCHA, n. d.).

La violence sexiste augmente également au Mali, mais les réponses restent inefficaces. Le nombre de cas signalés de violence sexiste est passé de 2 021 sur la période de janvier à juillet 2019 à 2 981 cas de janvier à juillet 2020, soit une augmentation de 47 %. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des victimes sont des femmes, et 36 % des cas impliquent des violences sexuelles. Selon le système de gestion des informations sur les violences sexistes en 2020, 4 617 incidents ont été enregistrés, dont 97 % de femmes, dont 45 % des filles de moins de 18 ans. L'absence d'une loi

particulière qui réponde à la violence sexiste et la faible application des instruments juridiques qui protègent les femmes et les filles restent les facteurs qui contribuent à l'augmentation des cas.

En termes d'interventions et d'assistance humanitaire, le Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement du Mali pour 2015-2019 prend en considération la fragilité du Mali pour montrer la nécessité de consolider la paix et de reconnaître le mandat de la MINUSMA, qui inclut l'aide humanitaire (OIM, 2019). L'aperçu des besoins humanitaires au Mali comprend également une carte des liens entre l'humanitaire et le développement, avec la sécurité comme pivot. Le Plan de réponse humanitaire du pays met également en avant le besoin de stabilisation, en soulignant que la stabilité sécuritaire est essentielle non seulement parce qu'elle rend possible l'accès aux populations vulnérables, mais aussi pour donner à celles-ci la possibilité de reconstruire leurs habitations et consolider leurs moyens de subsistance.

e) Nigéria

L'aperçu 2015 des besoins humanitaires, préparé au nom de l'équipe humanitaire du pays, a examiné les principaux problèmes humanitaires du Nigéria (ReliefWeb, 2015). Il s'agit notamment : des déplacements massifs et des violations à l'encontre des civils en raison des conflits ; de l'insécurité alimentaire touchant la crise, en particulier dans le nord-est ; des graves contraintes à l'accès aux services de base ; du quasi-épuisement des ressources des communautés d'accueil ; et des besoins sanitaires et nutritionnels aigus, en particulier dans les zones où l'accès humanitaire est limité.

Sous-développement : Sur une longue période, le Nigéria se trouve toujours près de la queue de liste dans le classement de l'indice de développement humain du PNUD. Les rapports de la Banque mondiale montrent que plus de 70 % des 180 millions de Nigériens vivent avec moins de 1 dollar par jour. La situation est bien pire dans les États du nord-est, poussée par l'insurrection de Boko Haram. Des enquêtes nationales menées en 2013 et 2014 ont montré que la région du nord-

est était classée au dernier ou presque au dernier rang des États pour des indicateurs clés tels que l'eau et l'assainissement, la santé maternelle et la nutrition (ibid.).

Niveau élevé de vulnérabilité aux risques naturels

: Le Nigéria a aussi été frappé par un certain nombre d'inondations dévastatrices causées par des forces tant humaines que naturelles. En juillet et octobre 2012, de redoutables inondations ont touché des vastes populations autour des fleuves Benue et Niger et de leurs affluents dans 33 des 36 États du pays, laissant environ 2 millions de personnes temporairement déplacées (ibid.). Les États de la région du nord-est ont également été directement touchés ; le Bauchi et le Taraba, en particulier, ont accueilli certaines des communautés déplacées. Trois ans plus tard, bon nombre de ces personnes déplacées ne s'étaient pas rétablies et continuaient à éprouver des besoins d'après-catastrophe découlant d'un déplacement prolongé (ibid.).

Violences intercommunautaires et différends sur les ressources – des problèmes qui perdurent : Comme on l'a souligné précédemment dans la partie consacrée aux conflits, ceux entre agriculteurs et éleveurs sont très fréquents dans la ceinture moyenne et la région du nord-est du pays.

L'insécurité, la violence et les conflits dans la plupart des régions du pays, en particulier ceux fomentés par Boko Haram, entraînent des déplacements massifs dans les régions du nord-est du pays, avec des effets d'entraînement au Cameroun, au Tchad et au Niger (ibid., faits saillants). En 2020, le paysage humanitaire du Nigéria a continué d'être dominé par l'insurrection de Boko Haram, ainsi que par sa force subsidiaire, la Province de l'État islamique d'Afrique de l'Ouest, par l'augmentation du banditisme et des tueries dans le nord-ouest (Kaduna, Kebbi, Katsina et Zamfara), par des affrontements fréquents entre agriculteurs et éleveurs dans la ceinture moyenne, ainsi que par une population croissante de réfugiés camerounais plus au sud (à Akwa Ibom, Benue, Cross River et autres régions).³⁷ Le rapport du fournisseur d'informations indépendant ACAPS

montre également que la crise est grave en termes d'impact, de complexité humanitaire et de difficulté d'accès. La violence, les traumatismes, les perturbations des moyens de subsistance et des approvisionnements en produits et services essentiels représentent des menaces qui touchent les personnes piégées par les activités des insurgés (ACAPS, 2019).

Selon les données fournies par le Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), les zones situées dans les parties nord-est du Nigeria et du Burkina Faso font partie des foyers de famine où les risques de crises humanitaires sont les plus élevés au monde. Le rapport hebdomadaire d'OCHA indique que les communautés les plus vulnérables pourraient sombrer dans la famine en quelques mois si la situation s'aggravait (OCHA, n. d.), à en croire les avertissements de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme alimentaire mondial. Au Nigeria, rien qu'entre juillet et août, le nombre de personnes susceptible de souffrir de l'insécurité alimentaire aiguë - qui se chiffrait déjà à 8,7 millions- a augmenté sous l'effet de la pandémie de la COVID-19 (ibid.). OCHA précise par ailleurs que les rapports établis sur la situation humanitaire dans le nord-est du Nigéria et publiés par **ReliefWeb** en août 2020, dépeignent une situation d'urgence sanitaire complexe ayant des effets dévastateurs sur la population civile, du fait des très mauvaises conditions de vie qui prévalent dans les camps et qui mettent à mal un environnement déjà précaire susceptible de s'améliorer dans le futur (ReliefWeb, 2020a). Les effets désastreux de l'accueil de personnes déjà déplacées à l'intérieur du pays par des communautés instables, l'extrême pauvreté, les vulnérabilités aux risques naturels et les conflits intercommunautaires préexistants, ont été aggravés par la pandémie de la COVID-19.

4. Réponses et mesures proposées

Le chapitre II donne une vue d'ensemble des cadres et des instruments relatifs à l'action humanitaire en Afrique. Il s'agit notamment du protocole d'accord entre la Commission de l'Union

³⁷ Pour plus de détails, voir les différents rapports nationaux sur le Nigéria du fournisseur d'informations indépendant ACAPS, disponibles sur www.acaps.org.

africaine et OCHA relatif à l'action humanitaire, de la Convention de l'Union africaine de 2009 sur la protection des personnes déplacées en Afrique et de l'assistance qui leur est apporté (Convention de Kampala), du cadre de politique humanitaire, de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe et du programme d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe (2006-2015). En outre, en Afrique de l'Ouest, l'architecture de paix et de sécurité de la CEDEAO consacre son activité humanitaire qui porte sur les aspects relatifs à la prévention et à l'atténuation des effets des conflits et des catastrophes, des catastrophes naturelles et d'origine humaine, des migrations mixtes et de la protection des réfugiés.³⁸

La CEDEAO et la CEEAC devraient promouvoir la ratification de la Convention de Kampala de 2009. En outre, les organes sous-régionaux devraient aider les États membres, non seulement, à prendre en compte ladite convention dans leur législation nationale et à mettre en œuvre le cadre politique humanitaire, mais également à mieux comprendre les causes profondes des crises humanitaires en général ainsi que les causes spécifiques, la nature et les circonstances de cette crise particulière et les réactions aux échelons national et international, au fur et à mesure qu'elles se manifestent. Ces initiatives devraient être entreprises en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les organismes humanitaires des Nations unies, tels que OCHA.

La CEDEAO et la CEEAC devraient aider les États membres à prendre en compte les cadres juridiques dans leurs programmes nationaux et à mettre en œuvre la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe et le Programme d'action pour l'exécution de la Stratégie régionale africaine en vue d'atténuer les risques de catastrophe. Par ailleurs, ces organisations devraient renforcer les capacités des États membres en matière d'alerte précoce, de préparation et de réaction aux catastrophes et faciliter la coordination ainsi que la collaboration

dans les domaines de la gestion des risques de catastrophe et de la préparation, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les organismes internationaux compétents, tels que la Stratégie internationale des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe.

L'atténuation des risques de catastrophe et l'adaptation aux effets des changements climatiques devraient se faire de façon intégrée et coordonnée afin de permettre la mise en œuvre d'actions cohérentes ainsi que le décaissement de ressources destinées à venir en aide aux groupes très vulnérables et aux secteurs prioritaires. Dans ce contexte, il convient de mettre l'accent sur la promotion de cadres institutionnels adaptés aux exigences en matière de mise en œuvre des politiques d'atténuation des risques de catastrophe et d'adaptation aux effets des changements climatiques.

5. Un nouveau discours sur le Sahel

a) Ressources hydriques

Le Sahel possède de grands bassins hydrauliques régionaux et d'importantes réservoirs d'eau souterraines. Dans cette région, ces ressources proviennent des grands bassins hydrauliques transfrontières que sont le fleuve Niger, le fleuve Sénégal, le fleuve Gambie et le Lac Tchad et les grands réservoirs souterrains de l'Oullimiden et de Taoudéni. Ces ressources se présentent sous forme de nappes phréatiques de surface et de nappes phréatiques profondes des bassins sédimentaires. Certaines ressources hydriques souterraines sont des nappes phréatiques superficielles qui se rechargent pendant la saison des pluies et des réserves d'eau fossiles, notamment des nappes phréatiques profondes des bassins sédimentaires. De très grandes réserves d'eau douce sont stockées dans ces nappes profondes, et ce sur des superficies de milliers de milliards de mètres carrés. Ces réserves pourraient satisfaire les besoins actuels et futurs de l'Afrique de l'Ouest. Toutefois, moins de 1 % de leur potentiel est exploité. Pour mettre en valeur

38 Entretien avec Sintiki Ugbe, directeur des affaires humanitaires et sociales à la Commission de la CEDEAO, le 27 novembre 2020.

ces réserves hydriques, il faudrait mettre à profit le potentiel d'énergie solaire de cette région.

b) Agriculture, arbres et produits forestiers non ligneux

Il y a des perspectives prometteuses en ce qui concerne la transformation de l'agriculture au Sahel et la stabilisation de la production alimentaire dans le but de relever les défis que représente l'insécurité alimentaire dans la région. Le Sahel possède de très grandes superficies de sols fertiles qui ont permis de garantir les moyens de subsistance dans des régions très densément peuplées, comme le bassin de l'arachide du Sénégal, la région de Mopti au Mali, la zone de Maradi au Niger et les régions centrales du Burkina Faso et de l'ouest du Sénégal. Les petits exploitants agricoles disposent d'atouts considérables susceptible d'accroître l'efficacité de l'agriculture et de répondre à l'augmentation de la demande de denrées alimentaires dans ces pays.

Au Sahel, le pastoralisme est un mode de vie, qui associe des aspects économiques, sociaux et culturels surtout. Dans le cadre de la recherche de solutions visant à résoudre le conflit entre éleveurs et agriculteurs, il convient de tirer parti de l'important potentiel économique qu'offre cette tradition séculaire. La demande accrue de viande dans les centres urbains peut être satisfaite si le système pastoral profite des investissements publics et privés qui vise à améliorer la production d'aliments pour animaux et de fourrage et à réduire la dépendance à l'égard des pâturages naturels, dont la productivité est sujette à des variations dans un contexte caractérisé par une pluviométrie incertaine. L'absence d'aliments pour animaux qui sont de bonne qualité et de sources d'eau fiables constituent des obstacles importants à une amélioration de la productivité animale dans la région.

Pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les conditions de pauvreté des ressources du Sahel, il convient de tirer parti de l'ensemble des sources potentielles de nourriture. Les produits arboricoles sous-utilisés présentent un énorme potentiel inexploité. Une

grande partie de la population sahélienne dépend des produits végétaux pour l'alimentation des animaux et des êtres humains, la combustion et comme source de fibres. Outre leurs fonctions écologiques, les arbres jouent des rôles importants pour la subsistance et font l'objet d'exploitations commerciales dans les zones semi-arides de l'Afrique sub-saharienne.

c) Restauration des terres

La restauration des terres offre une autre possibilité d'atteindre l'objectif de sécurité alimentaire en établissant un équilibre entre la gestion durable des terres et les services écosystémiques, tels que le recyclage de l'eau et des nutriments. L'initiative de la Grande Muraille verte du Sahara et du Sahel a été lancée en 2008 par la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique, et par l'Union africaine. Elle a pour objectif de lutter contre la dégradation des terres et la désertification au Sahel et au Sahara, à renforcer la sécurité alimentaire et à aider les communautés locales à s'adapter aux effets des changements climatiques. Les 11 pays concernés par la Grande Muraille verte ont une population de près de 500 millions d'habitants, principalement des jeunes, qui devrait passer à 1,6 milliard d'ici la fin du siècle. Cette initiative permettra de créer 10 millions d'emplois en milieu rural et de réduire les migrations forcées (ibid.).

d) Énergies renouvelables

Le Sahel possède un énorme potentiel d'énergie solaire du fait de son ensoleillement abondant, auquel s'ajoute à son potentiel d'énergie éolienne et hydroélectrique. Une révolution dans le domaine des énergies renouvelables serait bénéfique pour le climat et la sécurité énergétique de la région (ibid.). Le programme d'énergie renouvelable de cette partie du continent africain est orienté vers des sources d'énergie renouvelable décentralisées et distribuées qui offrent non seulement des possibilités sans précédent, mais également un patrimoine qui permet de répondre aux aspirations de développement de la région. Le programme recherchera des synergies avec des initiatives telles que l'Initiative africaine pour

les énergies renouvelables, l'Initiative des pays les moins avancés pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue du développement durable et d'autres initiatives mises en œuvre dans la région (UNOWAS, 2021).

e) Passerelles vers une transformation positive

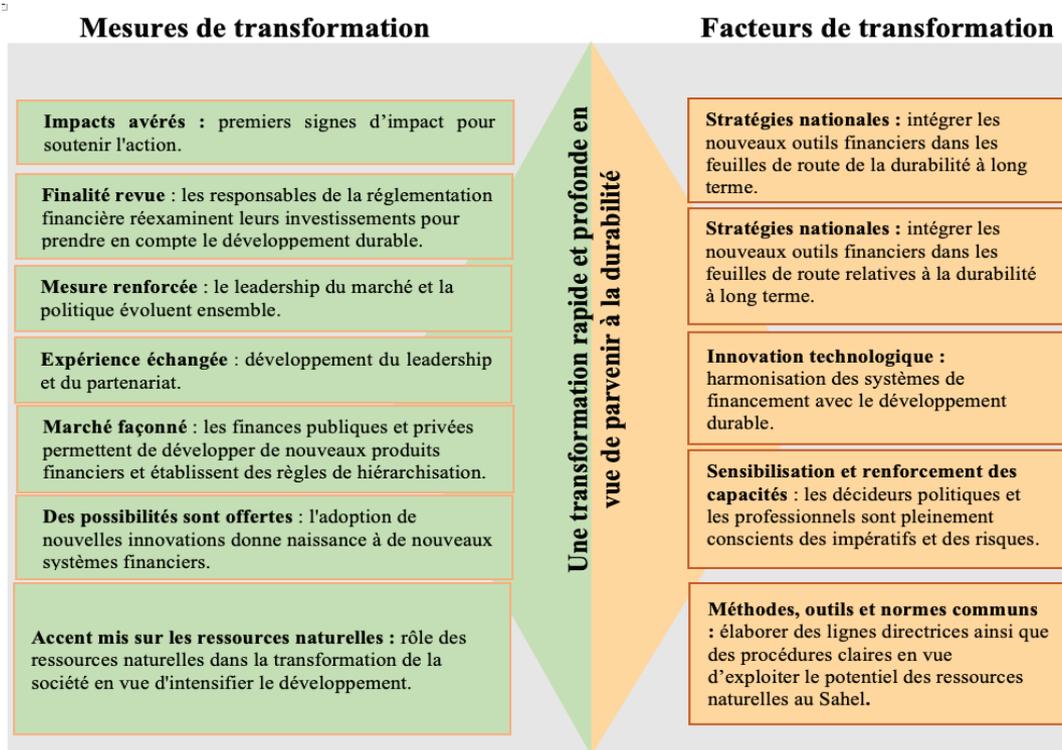
Il est possible de concevoir un nouveau discours sur le Sahel à partir de ses ressources naturelles dans le but de soutenir une prospérité accrue. La bonne gestion ainsi que l'exploitation de la valeur des ressources naturelles peuvent accélérer la croissance verte et intelligente du point de vue climatique au Sahel. Il existe de nombreux mécanismes qui sont susceptibles d'attirer les investissements dans les produits naturels tout en soutenant la restauration des terres. Le fait de repenser le Sahel peut déclencher une transformation fondée sur des partenariats entre les entreprises, la science et les politiques et déboucher sur des voies de transformation positives qui nécessitent de nombreuses améliorations en matière de gouvernance, de

finances et d'égalité, s'agissant en particulier des jeunes et des femmes.

f) Soutien à l'échelle internationale

De plus en plus, des institutions africaines, telles que la Banque africaine de développement et l'Union africaine encouragent, par le biais de son Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, des investissements importants dans l'agriculture, moteur de la croissance économique et sociale (Mbow et autres, 2021). Le Forum organisé en 2019 sur le financement du développement qui s'est tenu à Abidjan, en Côte d'Ivoire, a examiné les questions relatives à l'agro-industrie, au transport et à la logistique, ainsi qu'aux infrastructures numériques retenues en fonction de leur potentiel de création de croissance et d'emplois importants, en mettant l'accent sur les pays du Sahel et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Le Forum a réuni des chefs d'entreprise, des décideurs politiques, des leaders d'opinion et des financiers des secteurs privé et public des régions et au-delà, afin d'examiner ce qui pourrait

Figure VI: Passerelles vers une transformation positive pour le Sahel



Source : Mbow et al, 2021.

être fait pour surmonter certains obstacles plus importants à l'accroissement des investissements privés dans ces domaines³⁹. En outre, l'initiative de la Grande Muraille verte du Sahel et du Sahara a bénéficié de plus de 14 milliards de dollars E-U au titre de nouveaux financements. Cette initiative permettra d'intensifier les efforts visant à restaurer les terres dégradées, à préserver la diversité biologique, à créer des emplois verts et à accroître la résilience dans le Sahel.⁴⁰

g) Perspectives d'avenir

Le changement de discours crée un cycle vertueux de l'espérance et de l'amélioration qui est à même de promouvoir l'élaboration

de programmes efficaces et bénéficiant d'un financement adéquat ainsi que l'innovation. Ces programmes devraient être axés sur les besoins locaux et les initiatives de transformation structurelle à grande échelle, avec la participation active des communautés locales, du secteur privé et de la diaspora. La communauté internationale fait preuve de bonne volonté pour libérer le potentiel du Sahel et pour améliorer la perception de la région. L'instabilité est en grande partie due à la pauvreté et à l'absence de perspectives. Si la situation économique s'améliore, l'instabilité s'atténuera et le discours positif prendra racine, malgré des coups durs tels que la pandémie de la COVID-19.⁴¹

³⁹www.worldbank.org/en/events/2019/09/25/2019-development-finance-forum-scaling-up-investment-in-the-sahelian-and-waemu-countries.

⁴⁰ www.unccd.int/news-events/great-green-wall-receives-over-14-billion-regreen-sahel-france-world-bank-listed-0.

⁴¹ Ibid.

IV: Aspects transfrontaliers et transversaux

Le présent chapitre donne une vue d'ensemble des questions transfrontières et transversales en ce qui a trait aux conflits et aux liens qui existent entre les quatre piliers. Il examine les conflits transfrontaliers découlant de l'augmentation de l'insurrection due à la COVID-19, des différends sur les ressources transfrontalières et de la gouvernance des frontières. Il examine la façon dont les situations de conflit et d'insécurité menacent les échanges régionaux, tout en faisant remarquer que les échanges - en particulier après la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine - pourrait contribuer à la paix et à la sécurité. Il illustre la façon dont la pandémie de la COVID-19 continue de provoquer une crise sanitaire et économique qui a aggravé la situation humanitaire et créé une crise sociale. Il examine la façon dont les femmes et les jeunes sont diversement touchés par les conflits, la fragilité et d'autres phénomènes qui menacent la paix et la sécurité, les droits de l'homme, le développement et sont exposés à des divers problèmes d'ordres humanitaires. Ce chapitre se termine par un bref aperçu des aspects humanitaires liés à la migration et qui ont été exacerbés par la pandémie de la COVID-19.

1. Questions transfrontaliers en rapport avec les conflits et les échanges commerciaux

1. *Conflits transfrontaliers dus aux insurrections et aux ressources transfrontières*

Le Sahel, et en particulier le bassin du lac Tchad, qui couvre le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad, a été le théâtre de nombreuses problèmes transfrontaliers. Cette situation a été aggravées par la pandémie de la COVID-19. Dans le cadre de la lutte contre cette pandémie, la plupart des pays déploient les forces armées dans les zones urbaines afin de faire respecter les mesures de confinement, allégeant les contrôles à un plus

grands nombre de frontières mal gardées et les rendant plus perméable aux mouvements des extrémistes et des groupes rebelles, des trafiquants et d'autres éléments criminels. Ainsi, Boko Haram a lancé une offensive au Tchad le 30 mars 2020, tuant 92 soldats tchadiens - l'une des pires attaques qu'a connu le Tchad. En outre, 47 soldats nigériens sont tombés dans une embuscade et ont été tués dans le nord-est du Nigeria par les insurgés de l'État islamique à peu près à la même période. L'État islamique a récemment publié une déclaration appelant ses partisans à exploiter l'espace créé à la suite de la propagation du virus pour intensifier son offensive (Gounden, 2020).

Le pastoralisme nomade est une autre activité économique transfrontière susceptible d'alimenter des tensions, en particulier du fait des restrictions visant à lutter contre la propagation du virus de la COVID-19. Dans des pays tels que la République centrafricaine, le Tchad et la République démocratique du Congo, où la transhumance est une préoccupation majeure, les tentatives visant à enrayer la propagation de ce virus à l'échelle communautaire peuvent aboutir à des mesures proactives visant à limiter les transhumants. Cette situation est, à son tour, susceptible de provoquer des conflits violents.

Dans le bassin du lac Tchad, la conjonction des problèmes environnementaux tels que la désertification et la répartition des ressources - en particulier les ressources en eau fluctuantes du lac Tchad - fait que les réalités des changements climatiques ont été au centre des problèmes transfrontières qui prévalent dans la région. Le lac Tchad, que partagent le Cameroun, le Niger et le Nigeria et le Tchad fournit des ressources vitales à environ 35 millions de personnes vivant autour de ce cours d'eau (Margrin, 2016). Les ressources naturelles du bassin ont été en grande partie dénaturées, et cette situation a de graves répercussions sur les économies locales et des moyens de subsistance tels que la pêche, l'irrigation et le pastoralisme. Cette situation a par ailleurs accru la fragilité et les risques de conflit

(Climate Diplomacy, 2020). Les fluctuations du niveau du lac influent également sur les relations entre les États. Ainsi, il y a eu des conflits sur le statut juridique, les affiliations nationales et les nouvelles ressources. Un exemple marquant à cet égard est le différend foncier qui oppose le Nigeria au Cameroun.

L'instabilité que connaît la Libye depuis 2011 a conduit les groupes rebelles armés comme Ansar Eddine, le groupe Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique et Boko Haram à attaquer les pays sahéliens de l'Afrique occidentale et centrale, avec pour conséquence l'éclatement de conflits au Tchad, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria. Ce problème transfrontalier de l'Afrique du Nord a fait obstacle aux progrès des quatre piliers en Afrique occidentale et centrale.⁴² L'insécurité résultant du problème transfrontalier libyen a entravé les progrès du développement au Sahel, exacerbé les violations des droits de l'homme perpétrées par les mouvements rebelles et les gouvernements, et aggravé les problèmes humanitaires des immigrants. Le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, a souligné la nécessité de mettre fin aux nombreux conflits du continent, qui demeurent la cause de tant de déplacements internes et de mouvements transfrontaliers (*Africa Times*, 2019). Il a fait remarquer que l'objectif de mettre fin aux conflits d'ici 2020 est certes ambitieux, mais pas impossible. Aucun commerce ou intégration continentale significative ne pourra se faire si ces nombreux conflits ne sont pas résolus.

L'Afrique est le deuxième continent le plus concerné par les déplacements de population, puisqu'elle accueille quelque 37 % des 19,6 millions de réfugiés dans le monde et compte 38,1 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (ibid.). Ces conflits ont engendré de graves menaces pour la sécurité humaine et régionale du fait des retombées négatives et du transfert de mauvaises pratiques qui freinent les perspectives de développement dans la région. En raison des effets transfrontières, le conflit casamançais a entraîné la Guinée-Bissau et la Gambie voisines, de la même manière que le conflit libérien a engendré une insécurité aiguë

dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. De même, la situation au nord du Niger a influencé, dans une certaine mesure, la résurgence du séparatisme et du banditisme parmi les Touaregs locaux dans le nord du Mali (Musah, 2009, p. 5).

2. Gouvernance des frontières et conflits entre États

La gouvernance et l'administration des frontières en Afrique sont des facteurs majeurs des défis socio-économiques, politiques, environnementaux et démographiques complexes auxquels l'Afrique est confrontée. De nombreuses frontières ont été fermées pour des raisons de sécurité telles que le terrorisme, le trafic, la circulation de biens illégaux ou potentiellement dangereux, les activités de groupes rebelles, les questions de santé et les problèmes diplomatiques, politiques et économiques. Tous ces facteurs ont non seulement attisé les tensions interétatiques (ibid.), mais menacent également la circulation des personnes, l'intégration économique et le développement. Les frontières terrestres nigérianes, par exemple, avaient été fermées avant même la survenue de la pandémie de Covid-19, ce qui avait conduit à la fermeture des frontières aériennes jusqu'au 5 septembre 2020, les frontières terrestres nigérianes restant totalement fermées jusqu'en décembre 2020, date à laquelle la réouverture des points de passage des frontières terrestres avait été annoncée (Reuters, 2020).

D'autres pays des sous-régions de la CEDEAO et de la CEEAC ont également fermé leurs frontières respectives, conformément aux protocoles de prévention et de contrôle de la Covid-19. Le Cameroun et la Guinée équatoriale, par exemple, sont restés fermés pour diverses raisons, telles que le manque de gestion efficace des frontières entraînant l'insécurité. En janvier 2018, la frontière séparant le Cameroun et la Guinée équatoriale, qui avait été fermée temporairement, a été associée aux perturbations frontalières précédentes du 24 décembre 2017, juste avant la tentative de coup d'État survenue les 27 et 28 décembre 2017. Des affrontements ont également eu lieu entre

42 À ce sujet, voir aussi www.trtworld.com/magazine/libya-in-the-african-context-33208.

les forces de sécurité de la Guinée équatoriale et des présumés mercenaires à Ebibeyin au Gabon, près de la frontière avec la Guinée équatoriale (GardaWorld, 2018). Cette tension à la frontière entre le Cameroun et la Guinée équatoriale a été exacerbée par les projets du gouvernement guinéen d'ériger un mur le long de sa frontière avec le Cameroun, qui s'étend sur 183 kilomètres (Atabong, 2019). Cette situation compromet la paix et la sécurité et entrave la libre circulation des personnes, les progrès dans les échanges et les activités commerciales, ainsi que le programme d'intégration régionale des États membres.

Les questions transfrontalières découlant des insurrections, des ressources naturelles partagées et de la gouvernance des frontières devraient être abordées dans le cadre d'une coopération bilatérale et intrarégionale impliquant les pays concernés, des organismes sous-régionaux tels que la CEDEAO, la CEEAC et l'Union du Maghreb arabe, ainsi que d'autres organes et agences de l'Union africaine, avec le soutien de partenaires tels que les Nations unies, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, les organisations non gouvernementales internationales, les organisations de la société civile, le secteur privé, et ainsi de suite.

3. Commerce

Les situations de conflit et d'insécurité menacent le volume et les perspectives du commerce national et régional au sein des États de l'Afrique occidentale et centrale, y compris ceux du Sahel. Par exemple, les crises dans la région du lac Tchad et en République centrafricaine ne cessent de perturber les marchés régionaux ; dans le même ordre d'idées, les pressions exercées par la prise en charge des populations déplacées et par l'insécurité pour les États de ces régions ont de graves répercussions locales et macroéconomiques (Étude par pays, Cameroun 2019). S'il n'est pas bien géré, le commerce régional pourrait provoquer des explosions de crises, entraînant des mouvements massifs de

personnes et de biens au-delà des frontières nationales. Les nombreux conflits religieux, ethniques, économiques et politiques dans diverses régions n'incitent pas à la confiance des investisseurs. Une gouvernance commerciale productive et délibérée est cependant capable d'accroître la génération de revenus et pourrait contribuer de manière positive à la paix et à la stabilité. La mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine offre une telle opportunité.

Un important pourcentage du commerce régional est de nature informelle ou non documenté dans les données officielles. Le secteur informel dans toute l'Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement au Bénin, représente environ 50 pour cent du PIB (70 pour cent au Bénin) et 90 pour cent de l'emploi (Golub et autres, 2019). Le commerce transfrontière illégal génère 20 % du PIB du Bénin, alors que la contrebande d'essence emploie environ 40 000 personnes dans ce pays, soit l'équivalent du secteur public, et que le nombre d'emplois directs et indirects liés à la contrebande de voitures d'occasion est grossièrement estimé à 15 000 et 100 000 personnes, respectivement (ibid.).⁴³ Lors d'une entrevue, des fonctionnaires de la CEEAC ont déclaré que la gestion inefficace des frontières et les transactions illicites constituaient des menaces majeures en Afrique.⁴⁴ Par exemple, 64 % des frontières de la CEEAC ne sont pas délimitées et sont souvent des foyers de conflit. Le harcèlement des commerçants informels aux frontières - en particulier des femmes et des jeunes filles - constitue un problème important en matière de sécurité et de droits de l'homme, et entraîne des pertes de revenus continues et croissantes. Bon nombre de femmes qui acheminent des produits agricoles du Bénin au Nigéria doivent payer des droits de péage à différents agents nigériens en tenue à plus de 10 endroits différents, et ce malgré l'accord de la CEDEAO autorisant la libre circulation des marchandises (*The Nation*, 2019).

43 Cependant, malgré la fermeture prolongée des frontières, il n'y a pas eu de baisse sensible du PIB du Bénin. Cela peut également signifier que le commerce a continué malgré les fermetures annoncées.

44 Selon un fonctionnaire de la CEEAC, 64 % des frontières d'Afrique centrale ne sont pas délimitées, accentuant ainsi les conflits. Le problème est le même en Afrique de l'Ouest.

La Zone de libre-échange continentale africaine, qui est dotée d'un potentiel pour stimuler les capacités productives, promouvoir la diversification, créer des emplois et sortir des millions de personnes de la pauvreté, devrait être mise à profit pour engranger des dividendes de paix et de sécurité. Cela va dans le sens de la publication phare de la Banque mondiale intitulée *Trading Away from Conflict* (Cali, 2015), qui décrit la relation entre les fortes variations du commerce et les conflits découlant de l'abandon des activités commerciales productives au profit des combats, notamment la mesure dans laquelle les prix des produits de base à l'exportation et les prix des exportations et des importations influent sur la probabilité et l'intensité des conflits (ibid., p. 2). En effet, le commerce peut être à l'origine d'un conflit tout comme il peut être à la base de la prévention et de l'atténuation des conflits.

Les questions transfrontalières découlant des insurrections, des ressources naturelles partagées et de la gouvernance des frontières devraient être abordées dans le cadre d'une coopération bilatérale, interrégionale et intrarégionale impliquant les pays concernés, des organismes sous-régionaux tels que la CEDEAO, la CEEAC et l'Union du Maghreb arabe, ainsi que d'autres organes et agences de l'Union africaine, avec le soutien de partenaires tels que les Nations unies, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, les organisations non gouvernementales internationales, les organisations de la société civile, le secteur privé, entre autres.

2. Liens entre les quatre piliers, la pandémie de COVID 19, le genre et la jeunesse

1. Pandémie de COVID 19

La pandémie de Covid-19 continue de laisser des traces multidimensionnelles et d'avoir un impact sur la vie des personnes en Afrique occidentale et centrale. Elle entraîne une augmentation des problèmes de santé mentale, notamment des cas de dépression, d'inquiétude, de peur et d'anxiété générale, des niveaux de stress accrus,

des sentiments d'incertitude et de désespoir, des anomalies du sommeil et l'abus de drogues et de substances (OMS, 2020). L'impact se fait également sentir dans tous les aspects de la vie humaine, qu'il s'agisse de l'accès au logement, de la sécurité au travail, de l'accès à l'alimentation, aux vêtements, au financement et à d'autres aides. Les populations les plus vulnérables sont particulièrement menacées. Selon les prévisions de la Banque africaine de développement, les économies africaines enregistreront, en deux ans, une perte cumulée de 409 milliards de dollars due à la Covid-19 (Nweze, 2021).

Dans certains cas, la pandémie de Covid-19 a non seulement révélé les inefficacités et les échecs de la gouvernance et des institutions, mais a également envoyé un signal d'alarme aux gouvernements et aux sociétés en général.⁴⁵ Ces derniers ont constaté à quel point leurs systèmes de santé et leur capacité à gérer les situations d'urgence étaient vulnérables, fragiles et menacés. Outre son potentiel d'influence sur les questions de gouvernance locale, la pandémie a laissé une empreinte différente sur la nature et la pratique de la diplomatie. Les pays d'Afrique, y compris ceux des sous-régions occidentale et centrale, en témoignent.

2. Genre

Les femmes, les hommes, les filles et les garçons sont affectés différemment par les conflits, la fragilité et les autres menaces pesant sur la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement, et sont également exposés à de multiples défis humanitaires. Les plus pauvres et les plus vulnérables dans ces situations sont, toutefois, les femmes et les enfants, qui sont menacés de manière disproportionnée par le manque d'accès à la justice, l'insécurité physique, la pauvreté et l'accès limité aux institutions étatiques (Kangas et autres, 2015).

La Stratégie de l'Union africaine pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes 2018-2027 définit le plan de mise en œuvre de l'aspiration 6 de l'Agenda 2063 et des principes

45 Entretien avec un fonctionnaire de la CEEAC, 11 décembre 2020.

inscrits à l'article 4 (l) de l'Acte constitutif de l'Union africaine : « promotion de l'égalité des sexes » ainsi que les principaux engagements continentaux et mondiaux. La Stratégie a été adoptée par le Conseil exécutif en juillet 2018 et constitue la feuille de route de l'Union africaine pour le respect des engagements en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Elle est aussi au cœur des stratégies de genre des deux sous-régions.

Dans le discours sur le genre, les femmes et les filles méritent plus d'attention car elles sont touchées de manière disproportionnée par les conflits violents. Ces effets comprennent les conséquences des situations de guerre et de destruction, les déplacements, la perturbation des moyens de subsistance et de l'accès aux biens publics, l'augmentation des pressions et des demandes et la violence domestique, et incluent le viol et d'autres formes de violence sexuelle, ainsi que le recours aux femmes et aux filles comme stratégie d'attaque ciblée dans les guerres et les crises.

Sur une note positive, le rôle des femmes pendant et après les conflits est de mieux en mieux compris, d'où la possibilité de transformer les relations entre les sexes et de promouvoir des systèmes socio-économiques et politiques plus inclusifs et équitables. La pandémie de Covid-19, qui touche les quatre piliers, a eu des retombées importantes sur les questions d'égalité des sexes, notamment dans les foyers du monde entier, y compris en Afrique. Les femmes ont été confrontées à des problèmes liés aux inégalités sociales et économiques et à de graves violations des droits de l'homme. Ces inégalités ont grandement nui aux progrès accomplis au fil des ans pour réduire les inégalités entre les sexes dans la plupart des pays d'Afrique occidentale et centrale.

Selon l'entité des Nations unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), les tensions économiques et sociales, conjuguées aux restrictions de mouvement et aux conditions de vie exigües, ont entraîné une augmentation

des cas de violence basée sur le genre.⁴⁶ Avant la pandémie, on estimait qu'une femme sur trois avait subi des violences au cours de sa vie et, du fait des restrictions de mouvement en vigueur, les gens passent plus de temps en ligne, de sorte que les formes de violence en ligne à l'encontre des femmes et des filles sur les plateformes de jeux et autres sont susceptibles d'augmenter. Il est tout aussi probable que l'impact économique de la pandémie entraînera une augmentation de l'exploitation sexuelle et des mariages d'enfants, exacerbant en particulier la vulnérabilité des femmes et des filles vivant dans des économies fragiles et des camps de réfugiés. Ce scénario illustre la situation qui prévaut actuellement dans des pays comme le Cameroun, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo.

Les femmes et les jeunes filles figurent parmi les plus touchées par les nombreux conflits qui sévissent dans les sous-régions, leurs droits ayant été négligés dans une société majoritairement patriarcale. La crainte des risques de violence résultant des crises politiques et socio-économiques restreint la liberté de mouvement des femmes. Les méthodes traditionnelles ou interventionnelles de protection des femmes pourraient facilement être perçues comme une violation des droits de l'homme. En outre, en Afrique occidentale et centrale, les normes internationales relatives aux cinq interventions prioritaires en matière de santé reproductive dans les situations d'urgence sont mal définies ou appliquées. Il s'agit de la coordination humanitaire, de la prévention et de la réponse à la violence sexuelle, de la minimisation de la transmission du VIH, de la réduction de la mortalité et de l'invalidité maternelles et néonatales, et de la planification de services complets en matière de santé reproductive.

La pandémie de Covid-19 a réduit à néant les acquis du développement obtenus notamment grâce aux différentes conventions et traités qui ont été ratifiés par les pays, y compris ceux de l'Afrique occidentale et centrale. En avril 2020, le Secrétaire général a lancé un appel pour mettre

46 Pour plus de détails, voir www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/04/policy-brief-the-impact-of-covid-19-on-women et <https://data.unwomen.org/resources/covid-19-emerging-gender-data-and-why-it-matters>.

fin à toutes les formes de violence en tous lieux, aussi bien dans les zones de guerre que dans les foyers, et pour se concentrer sur la lutte contre la pandémie (ONU Femmes, 2020). Cet appel à l'action du Secrétaire général témoigne de la nécessité d'une approche collaborative pour lutter contre les inégalités que la crise a créées au sein des États, et pour créer une société plus égalitaire où se feraient entendre toutes les voix, en particulier celles des personnes vulnérables.

Les hommes sont, en général, les plus directement exposés, en tant qu'agents de première ligne dans les situations de conflit, de violence, de fragilité, et dans d'autres circonstances menaçant la paix et la sécurité. Les hommes sont aussi plus exposés aux blessures et aux décès, aux arrestations et aux détentions, ainsi qu'à l'enrôlement forcé dans les milices étatiques et non étatiques. Les cas de violence sexuelle à l'encontre des hommes et des garçons, en particulier pendant les conflits armés, ne sont pratiquement pas signalés et documentés, ou ne reçoivent pas l'attention qu'ils méritent.

3. Impact sur les jeunes

Les conflits et les déplacements forcés ont des répercussions sur les jeunes qui vivent une période de transformation dans leur développement cognitif et physiologique. La marginalisation, l'isolement et les difficultés qu'entraînent les déplacements forcés peuvent également accroître la vulnérabilité des jeunes réfugiés et les exposer à la violence, y compris la violence sexuelle, l'exploitation, la toxicomanie, la radicalisation et le recrutement dans des gangs ou des groupes armés. Parmi les autres défis majeurs auxquels les jeunes réfugiés sont confrontés, citons les difficultés d'accès à un apprentissage de qualité, à l'éducation formelle et aux possibilités de développer des compétences, de trouver des emplois et des moyens de subsistance, de se faire reconnaître officiellement et d'obtenir des documents personnels, ainsi que le manque de sécurité et de liberté de mouvement. Disposant de peu de perspectives d'éducation ou d'emploi, de peu d'opportunités de développer leurs talents et d'aucune certitude quant à leur avenir,

les jeunes réfugiés sont souvent incapables de se préparer pour leur vie à venir (*ReliefWeb*, 2016).

La pandémie de Covid-19 a considérablement touché les jeunes, en particulier en Afrique subsaharienne, où ils composent 60 % de la population. Selon les statistiques de l'UNESCO, à la fin du mois de mars 2020, plus de 89 % de la population étudiante mondiale ne fréquentait plus l'école ou l'université suite à la fermeture des écoles imposée pour freiner la propagation du virus.⁴⁷ Cette situation sans précédent a contraint de nombreux étudiants à suivre des cours en ligne, alors qu'une grande partie de la population habite dans des endroits où la technologie n'a pas encore pénétré, et ne dispose donc pas d'Internet, plaçant tous ces jeunes dans une situation très défavorable. Cela reflète la situation dans les deux sous-régions, où une grande majorité d'étudiants et d'écoliers vivent dans des communautés rurales et n'ont accès ni à l'électricité ni à l'Internet.

Du fait des conflits actuels, de nombreuses personnes déplacées et réfugiées à travers l'Afrique occidentale et centrale, dont bon nombre de jeunes, ont été privées d'accès à l'éducation, en raison notamment de la situation sécuritaire actuelle et de la pandémie de Covid-19. Au Cameroun, par exemple, dans un rapport publié en août 2020, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a révélé que 80 % des écoles avaient fermé dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest depuis le début de la crise, privant plus de 3 000 élèves de cours (OCHA, 2020a). Les jeunes femmes et filles vivant dans la pauvreté, dans des zones rurales reculées, ou souffrant d'un handicap sont les plus susceptibles de devoir abandonner l'école pour subvenir aux besoins accrus en matière de soins et de travail domestique. Elles sont aussi plus exposées au mariage d'enfants et à d'autres formes de cultures et de violences anachroniques, les familles cherchant à alléger leur fardeau économique (Giannini et Albrechtsen, 2020). Dans les sous-régions qui ont déjà été gravement touchées par des conflits, la probabilité que ces formes de violations se produisent est beaucoup plus élevée – en particulier parmi les communautés de déplacés et de réfugiés.

47 Pour plus de détails, veuillez consulter le lien <https://fr.unesco.org/covid19/educationresponse>.

Le chômage a également gravement touché les jeunes. Après la récession économique de 2008, le taux de chômage des jeunes dans de nombreuses régions était nettement plus élevé que la moyenne générale, et l'expansion récente de l'économie à la tâche risque d'accentuer cette disparité. Avant même que la pandémie ne frappe, on observait déjà une tendance à la hausse du nombre de jeunes chômeurs sans éducation ni formation. Sur les quelque 267 millions de jeunes appartenant à cette catégorie dans le monde, deux tiers, soit 181 millions d'individus, sont des jeunes femmes (OIT, 2020). La pauvreté et les inégalités ont augmenté de manière significative sous les effets des conflits et des tensions sociopolitiques, notamment au Cameroun, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Selon la Banque africaine de développement, l'Afrique centrale reste la région la moins égalitaire puisqu'elle regroupe 10 des 19 pays les plus inégalitaires au monde. De 2010 à 2017, l'agriculture a été la principale source d'emploi en Afrique centrale, représentant près de 70 % de l'emploi, contre 20 % pour les services et 11 % pour l'industrie (Banque africaine de développement, 2019, p. 15).

La crise a tout autant conduit au recrutement de nombreux jeunes groupes terroristes, comme le Boko Haram au nord du Cameroun et au Tchad, et les factions armées séparatistes luttant pour la sécession dans les régions anglophones du Cameroun. Beaucoup de jeunes sont devenus la proie de certains de ces groupes armés, qui profitent de leur vulnérabilité pour les radicaliser et les rallier à leur cause. Les jeunes qui ont été privés d'accès à l'éducation pendant de longues périodes et qui sont sans emploi en raison des privations et des restrictions imposées par la Covid-19 sont les principales cibles de ces groupes, qui les appâtent en leur promettant de meilleures conditions de vie et de meilleurs salaires s'ils les rejoignent.

Les gouvernements africains devraient exploiter le dividende démographique, qui a le potentiel de générer des retombées économiques et sociales positives pour la région, principalement par les pays souhaitant bénéficier de ces avantages. À

cette fin, des politiques doivent être mises en œuvre pour façonner et absorber les capacités des jeunes dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi, de la gouvernance et de l'engagement civique, entre autres (CEA, 2017a). En l'absence de politiques et de structures appropriées, l'Afrique passera à côté du dividende démographique et le grand nombre de ses jeunes risquent de devenir, au mieux, un groupe inoccupé et insatisfait et, au pire, une force perturbatrice, fomentant l'instabilité politique et sociale.

3. Les migrations

Les migrations sont source de problèmes en Afrique occidentale et centrale en raison des nombreux conflits dans la sous-région et d'autres facteurs comme les crises socio-économiques, les conditions environnementales et les catastrophes naturelles, le terrorisme et la criminalité transfrontalière. Les statistiques de l'Organisation internationale pour les migrations indiquent que, depuis 2017, plus de 75 000 migrants qui étaient bloqués le long des routes de la Méditerranée centrale ont obtenu de l'aide pour retourner dans leur pays d'origine en Afrique occidentale et centrale, parmi lesquels 45 000 sont retournés au Sahel et dans le bassin du lac Tchad.

La pandémie actuelle de Covid-19 a considérablement affecté les migrants dans toute la région, du fait de la fermeture des frontières, des couvre-feux et de la restriction des mouvements, laissant bon nombre d'entre eux bloqués sans aucun moyen de rentrer. De nombreux migrants ont été confinés dans des camps et des campements, ou vivent dans des zones urbaines surpeuplées, où les conditions d'assainissement sont précaires et les services de santé surchargés ou inaccessibles. Ceux confinés dans des centres de détention d'immigrants et dans d'autres lieux où migrants et réfugiés sont privés de leur liberté courent un risque particulier. Selon l'OIM, quelque 1 100 étudiants tchadiens sont bloqués au Cameroun, tandis que plus de 2 500 attendent dans des centres de transit de la sous-région (OIM, 2020).

Les migrants sont souvent confrontés à des obstacles lorsqu'ils souhaitent obtenir des soins

de santé, notamment les barrières linguistiques et culturelles, le coût, le manque d'accès à l'information, la discrimination et la xénophobie. Les migrants en situation irrégulière peuvent ne pas pouvoir ou vouloir se faire soigner ou fournir des informations sur leur état de santé parce qu'ils craignent ou risquent d'être détenus, expulsés ou sanctionnés en raison de leur statut d'immigrant. L'obstacle majeur tient toutefois au fait que, dans les sites destinés aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, dans les installations de type camp ou dans les centres de transit, les mesures préventives recommandées, telles que la distanciation sociale et les mesures d'hygiène, comme par exemple, le lavage des mains au savon, sont difficiles à mettre en œuvre dans des zones surpeuplées où l'accès à l'eau est limité. C'est le cas dans la majeure partie du bassin du lac Tchad, en raison des conditions climatiques de cette région. Il est essentiel que les gouvernements prennent les mesures appropriées pour assurer la prévention et la protection des communautés déplacées afin d'éviter la propagation du virus.

La Convention de l'Union africaine de 2009 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) est un traité régional novateur qui encourage la mise en place d'un système national robuste et efficace

de protection et de solutions durables pour les personnes déplacées. Elle confère une expression juridique tangible aux Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (1998). La Convention reconnaît les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays comme des titulaires de droits et établit les responsabilités et obligations nationales dans les situations de déplacement engendrées par la violence et les conflits, les catastrophes, les effets du changement climatique et les projets.

À propos des migrations, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté par l'Assemblée générale le 18 décembre 2018, est un accord non contraignant qui pourrait être déployé pour faire face aux défis migratoires en Afrique. Il convient de noter que l'Union africaine a contribué de manière significative à la négociation et à l'adoption du Pacte. Cet instrument comprend une vaste gamme d'engagements et d'actions concrétisés par un ensemble de 23 objectifs visant à relever les nombreux défis liés aux migrations dangereuses, désordonnées et irrégulières, tout en reconnaissant et en respectant un large éventail de droits des migrants (Union africaine, 2019).

V: La gouvernance et les institutions dans le contexte des liens entre les quatre piliers

Le présent chapitre évalue la gouvernance et les institutions dans leur rapport avec les conflits et les liens entre les quatre piliers. Il dresse un aperçu des performances des pays d'Afrique de l'Ouest et centrale en matière d'indicateurs de gouvernance, et examine l'effet de la gouvernance sur les conflits et les piliers. Il décrit le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs comme un instrument de l'Union africaine visant à promouvoir la bonne gouvernance, ainsi que le cadre politique de l'Union africaine en matière de gouvernance. Il se penche également sur la corruption en tant que cause majeure de conflit ayant un impact négatif sur les quatre piliers. Pour conclure, ce chapitre examine le rôle essentiel des institutions, y compris les partis politiques, les branches du gouvernement, les organisations de la société civile et le secteur privé dans la promotion des liens entre les quatre piliers dans le contexte de la prévention et de la résolution des conflits.

1. La gouvernance

La gouvernance est l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative destinée à gérer les affaires d'un pays. La bonne gouvernance est considérée comme une condition préalable au développement durable en Afrique. Elle est généralement considérée comme étant fortement normative. Comme le soutient la Banque mondiale, le concept englobe « la responsabilité, la transparence, l'État de droit ainsi que l'efficacité et l'efficacité du gouvernement » (Maldonado, 2010) et est perçu comme décisif pour le développement d'un pays. La Commission de l'Union africaine, par le biais de son Architecture de gouvernance africaine et de son Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, a souligné l'importance de la gouvernance. En outre, l'orientation générale des travaux de l'OSAA,

qui s'inscrit dans le cadre du partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix, de sécurité et de développement, met en évidence les liens qui existent entre la paix, la sécurité, le développement, la gouvernance et les droits de l'homme, autant d'éléments essentiels à la réalisation d'un développement inclusif et durable en Afrique.

De nombreux critères internationaux de mesure des progrès en matière de gouvernance révèlent la faiblesse persistante de la gouvernance sur toute une série de questions interdépendantes dans les pays d'Afrique de l'Ouest et centrale. Les classements de ces pays selon divers indices, tels que l'indice des États fragiles, l'indice de perception de la corruption, l'indice mondial du terrorisme et l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, montrent clairement l'ampleur des défis de la gouvernance en Afrique de l'Ouest et centrale. L'indice Ibrahim mesure les innovations en matière de lutte contre la corruption, la protection des libertés civiles et la protection de l'environnement. L'Angola, la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Érythrée, la Guinée, le Nigéria, la Somalie et le Soudan sont tous mal classés au regard de ces indicateurs.⁴⁸ Sur la période 2010-2019, le rapport montre que plus de 60 % des Africains vivent dans des pays qui ont progressé en matière de bonne gouvernance. Toutefois, au cours des cinq dernières années, on a constaté une certaine régression par rapport à cet indicateur, liée à un environnement de moins en moins propice aux droits de l'homme et à la participation civique, ainsi qu'à une dégradation de la situation sécuritaire. Par exemple, les récentes élections en Côte d'Ivoire et en Guinée en Afrique de l'Ouest ont fait des victimes (*Africanews 2020*). La gouvernance est indispensable à la réalisation du développement, de la paix et de

48 Des variables telles que : la politique (efficacité du gouvernement, état de droit, transparence et responsabilité, contrôle de la corruption, types de liberté, etc.) ; la sécurité (stabilité politique, récurrence des conflits, incidence des coups d'État ou des violations des droits de l'homme) ; l'économie (PIB par habitant, indice d'inégalité, inflation, etc.) ; et les facteurs socio-économiques (taux de mortalité infantile, alphabétisation, malnutrition ou accès à l'eau potable, etc.) sont utilisées.

la sécurité, des droits de l'homme et du respect des valeurs humanitaires, ainsi qu'à l'exploitation efficace de leurs liens réciproques.⁴⁹ Les faibles performances en matière de gouvernance entravent donc les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063.⁵⁰

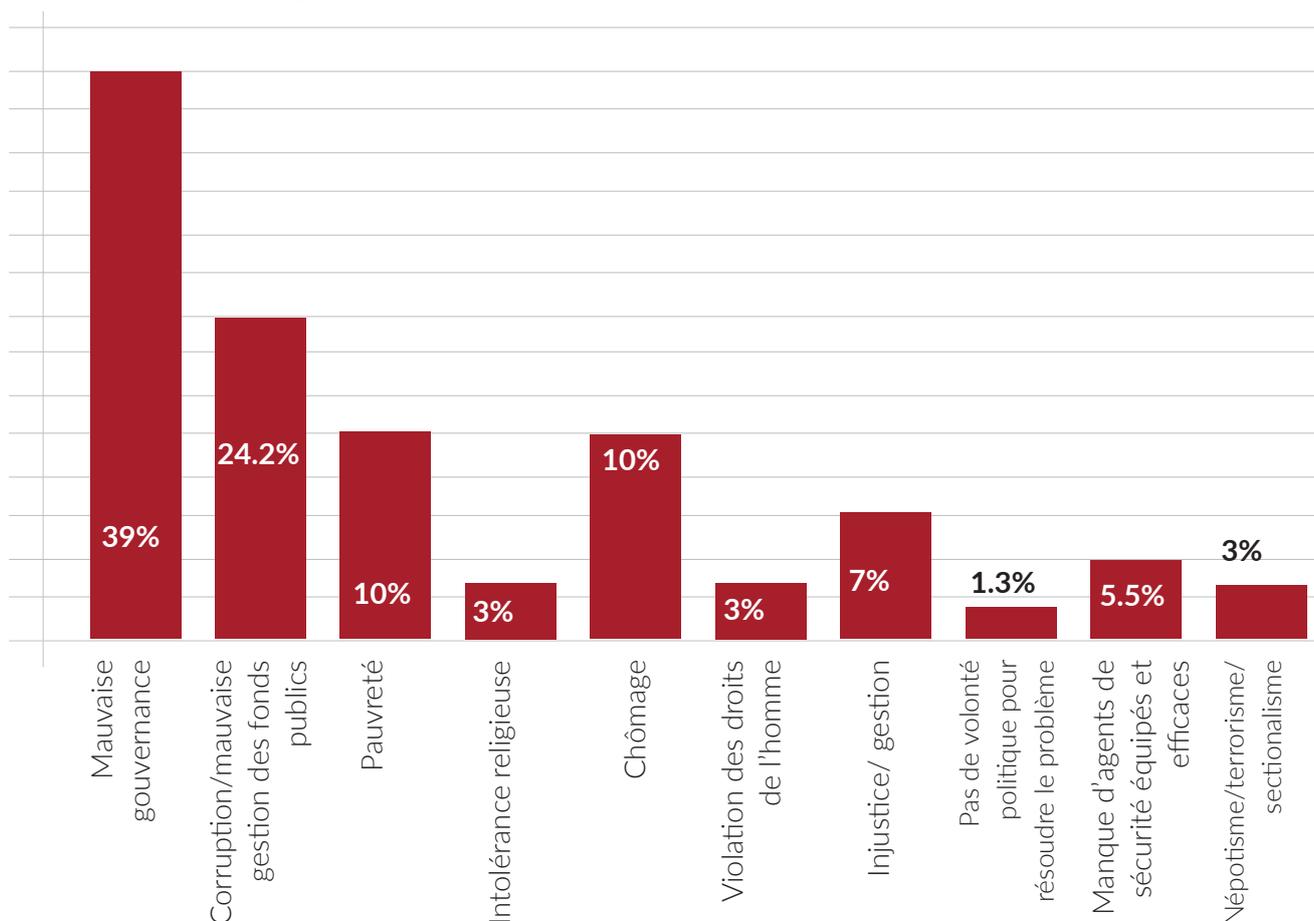
1. Effets de la gouvernance sur les piliers en Afrique de l'Ouest et centrale

Il ne fait aucun doute que la politique interne, les jeux de pouvoir régionaux et la mauvaise gouvernance engendrent des interactions qui débouchent sur une multitude de défis, notamment l'insécurité, en Afrique de l'Ouest. Bien qu'elle soit richement dotée en ressources

humaines et naturelles, la région reste l'une des plus pauvres et des moins développées. Cela est principalement dû à un manque de leadership et à une faible capacité de gouvernance des politiques et des ressources (PNUD, 2007). La description populaire du Sahel comme étant des « espaces non gouvernés » dans les publications souligne non seulement le déficit de la gouvernance et de ses institutions, mais encore la nature complexe des défis, y compris les dynamiques externes en jeu. Ce terme désigne à la fois le territoire physique et l'espace politique non physique dans lesquels la souveraineté et le contrôle effectifs de l'État font défaut (Piombo, 2007).

Les données empiriques provenant des zones de conflit en Afrique de l'Ouest indiquent sans équivoque une corrélation entre la mauvaise

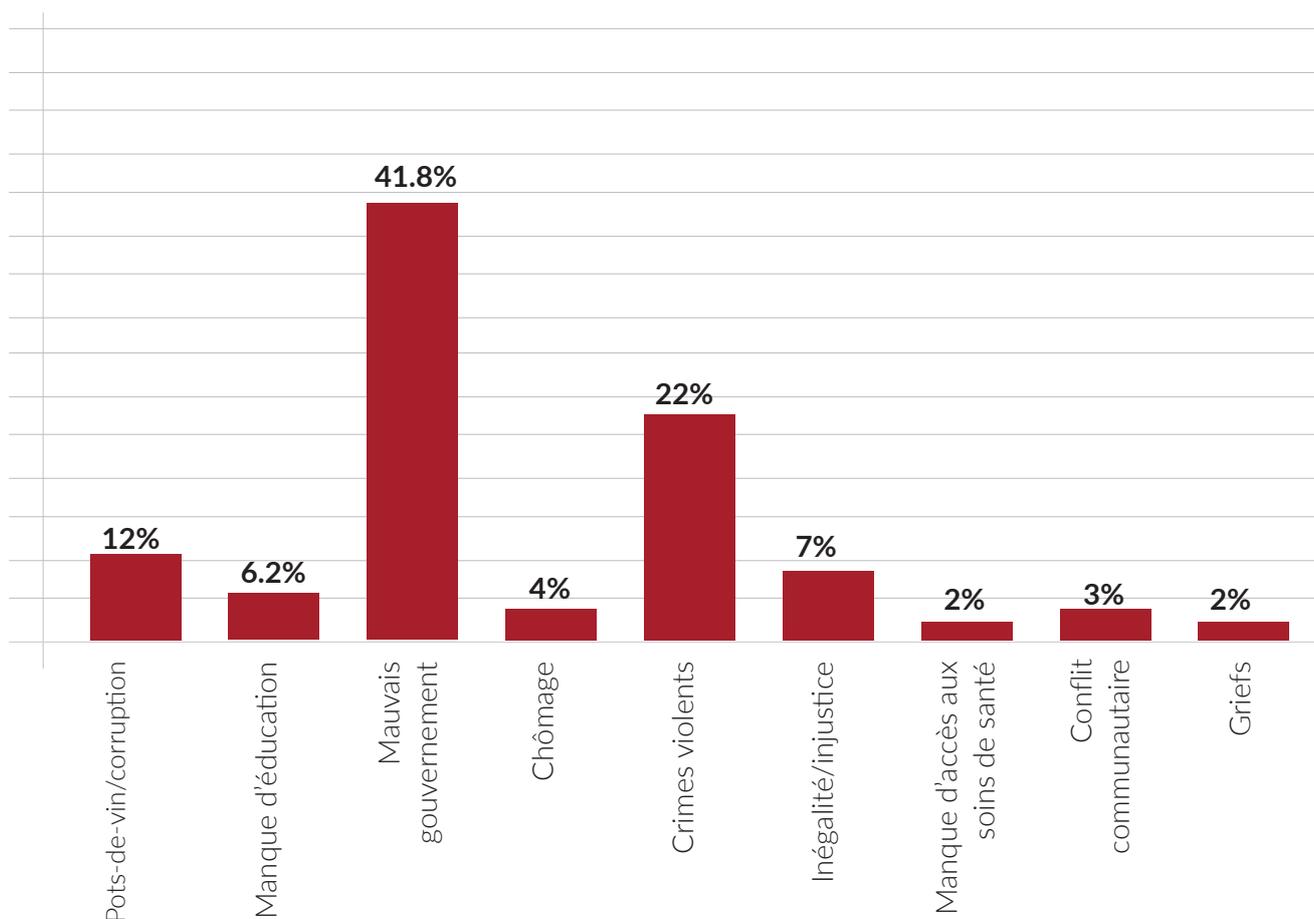
Figure VII: Opinion des répondants sur les facteurs favorisant les menaces à la paix et à la sécurité dans leur pays



Source : Enquête par questionnaire sur les liens entre les quatre piliers, 2020.

49 Entretien avec Rita Amukhobu du département des Affaires politiques de la Commission de l'Union africaine le 30 novembre 2020.
50 Ibid.

Figure VIII: Opinions des répondants sur ce qui, selon eux, entrave le développement dans leur État et leur pays



Source : Enquête par questionnaire sur les liens entre les quatre piliers, 2020.

gouvernance et l'instabilité politique (Musah, 2009). Pour la plupart des États d'Afrique de l'Ouest, le leadership politique a largement consisté en une circulation directe ou indirecte au sein de la classe militaire. Les problèmes de gouvernance sont également très répandus en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone, et se caractérisent par la corruption, le faible développement des infrastructures et le faible niveau d'autonomisation des jeunes et des femmes. Dans une certaine mesure, ces facteurs ont affecté l'intégrité de l'État et conduit à l'affaiblissement de l'économie formelle (ibid.).

Les données du questionnaire d'enquête démontrent clairement l'importance que revêt la gouvernance dans la perception documentée⁵¹ des forces motrices ou des causes des conflits

en Afrique de l'Ouest et centrale. L'accent a été mis en grande partie sur la gouvernance. Sur les 284 personnes interrogées, les facteurs moteurs oscillaient entre 60,8 % (mauvaise gouvernance, y compris la corruption et la mauvaise gestion en tant que menaces pour la paix et la sécurité dans leur pays) et 1,3 % (violations des droits de l'homme). Les autres facteurs, par ordre décroissant, sont les suivants : pauvreté, 12 % ; chômage, 7,2 % ; manque de volonté politique, 5,1 % ; injustice et marginalisation, 4 % ; intolérance religieuse, 3,6 % ; manque d'agents de sécurité équipés et efficaces ; et népotisme, tribalisme et sectionnalisme, une note égale de 3 %.

⁵¹ La plupart des répondants ont fait des études supérieures, y compris des études de troisième cycle. Pour en savoir plus, consulter l'annexe III.

En outre, dans certains cas, les faiblesses ou les lignes de faille de l'histoire, de la constitution, du système et de la composition ethno-religieuse de la population sont très profitables à la gouvernance ou au leadership politique en Afrique de l'Ouest et centrale. Il en résulte un affaiblissement des institutions et des infrastructures, accompagné d'échecs dans le domaine de la sécurité humaine, et notamment de violations des droits de l'homme.

Bien que les pays africains connaissent des problèmes avec leurs régimes électoraux, certains, dont le Ghana, affichent des progrès en termes de bon leadership, de gestion efficace des ressources et de systèmes électoraux relativement crédibles. Le pays a été félicité pour les progrès qu'il a réalisés en faveur d'une démocratie multipartite, d'un système électoral amélioré, d'un système judiciaire indépendant, et d'un leadership et d'une gouvernance plus réceptifs (Eberlei, 2012). Par exemple, le Ghana se classe parmi les trois premiers pays d'Afrique pour la liberté d'expression et de la presse (Mbamalu, 2018). Dans le même temps, une analyse du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs réalisée en 2006 a conclu que, si le Ghana est un « havre de paix et de calme » en Afrique de l'Ouest et s'oriente progressivement vers un renforcement du système démocratique, ses progrès demeurent « fragiles » (Harsch, 2006). Il est nécessaire d'instaurer une bonne gouvernance dans la majeure partie de l'Afrique afin de mettre en place des institutions robustes et responsables (Odusanya, 2020).

2. Le défi de la gouvernance et du leadership

Les pays d'Afrique de l'Ouest et centrale doivent continuer d'améliorer le leadership transformateur et visionnaire. Ils devraient promouvoir la participation de toutes les parties prenantes au développement national et garantir la transparence et la responsabilité dans la gestion des ressources publiques et l'élaboration des politiques publiques, ainsi que l'amélioration des systèmes électoraux. Une gouvernance transformatrice créerait également de meilleures conditions pour les organisations de la société civile et le secteur privé, favoriserait l'équilibre et réduirait toutes les formes d'inégalités, répondrait

efficacement à l'instabilité politique, renforcerait l'État de droit et lutterait efficacement contre la corruption.

En République centrafricaine, le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix 2017-2021 est le principal document gouvernemental en matière de planification du développement et du relèvement. Ce plan repose sur trois piliers principaux : soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation ; renouveler le contrat social entre l'État et la société ; et soutenir la reprise économique et le redéveloppement des secteurs productifs (NRC, 2018).

Selon la première évaluation continentale de l'Agenda 2063, la sous-région d'Afrique centrale a obtenu un score de 33 en ce qui concerne les progrès réalisés dans la mise en place d'institutions compétentes et d'un leadership transformateur à tous les niveaux. La sous-région de l'Afrique de l'Ouest n'a obtenu que 1 % (AUDA, 2020). L'analyse documentaire, les entretiens et les enquêtes s'accordent généralement à dire que les défis liés à la gouvernance constituent une menace majeure pour le développement dans les sous-régions.

La motivation et la liberté de participation politique sont très importantes pour mesurer le développement, surtout dans un contexte démocratique. Dans ses articles 2, 3 et 4, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance confie aux gouvernements la responsabilité de promouvoir la mise en place des conditions nécessaires pour favoriser la participation des citoyens aux processus démocratiques et de développement. Elle précise par ailleurs que les États parties « considèrent la participation populaire par le biais du suffrage universel comme un droit inaliénable des peuples ». Il incombe donc aux gouvernements d'assurer la participation au développement politique du pays (Tah, 2014, p. 151).

Entre 1992 et 2018, le Mali a organisé régulièrement des élections présidentielles et législatives, à l'exception des élections législatives de 2018, qui ont été reportées à 2020. En ce qui concerne les élections présidentielles, les taux

de participation sont faibles et ne dépassent jamais 50 %. Ce faible taux de participation tient à l'insécurité, à la fraude électorale et au manque de confiance dans l'engagement des partis politiques à améliorer la vie des gens, comme le montre l'enquête menée auprès des populations sur leurs perceptions et leurs aspirations (Bratton et autres, 2000).

Outre les lacunes en matière de gouvernance et de leadership, les résultats de l'enquête indiquent que la marginalisation ethnique et le dénuement économique sont des problèmes majeurs qui entravent le développement des sous-régions.

3. Favoriser la bonne gouvernance et les répercussions positives sur les quatre piliers

L'Union africaine a défini un certain nombre d'initiatives visant à soutenir la gouvernance et la démocratisation en Afrique. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs encourage les pays à se soumettre volontairement à un processus d'auto-évaluation sur les quatre principaux piliers :

- Démocratie et gouvernance politique
- Gouvernance et gestion économiques
- Gouvernance d'entreprise
- Développement socio-économique

Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs utilise quatre types d'examen lors de ses missions d'examen, à savoir l'examen de base, qui est effectué dès qu'un pays adhère au Mécanisme, l'examen périodique effectué tous les quatre ans, l'examen demandé par le pays membre lui-même, et un examen entrepris à la demande du Forum africain d'évaluation par les pairs lorsque des signes de crise politique et économique imminente commencent à apparaître. En 2017, la plupart des pays n'avaient été soumis qu'à l'examen de base. En décembre 2017, 10 pays d'Afrique de l'Ouest avaient volontairement adhéré au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs : Bénin, Burkina Faso, Ghana, Liberia, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal,

Sierra Leone et Togo. Parmi ces pays, sept ont fait l'objet d'une évaluation par les pairs : le Ghana le 19 juin 2005, le Bénin le 30 janvier 2008, le Nigéria le 25 octobre 2008, le Burkina Faso le 25 octobre 2008, le Mali le 30 juin 2009, la Sierra Leone le 30 janvier 2012 et le Sénégal le 28 janvier 2017. En Afrique centrale, six pays, à savoir le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Congo, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad, avaient adhéré volontairement au Mécanisme à la fin du mois de décembre 2017. À cette date, seul le Tchad avait fait l'objet d'une évaluation par les pairs le 28 janvier 2017 (MAEP, 2017).

En tant que cadre normatif principal de l'Union africaine en matière de bonne gouvernance, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, qui a été adoptée par l'Union africaine le 30 janvier 2007, vise à approfondir l'engagement des États membres en faveur des principes démocratiques, des élections, de l'État de droit et du respect des droits de l'homme. Le développement de l'architecture de gouvernance africaine est l'un des résultats majeurs de la Charte africaine. Le niveau d'acceptation et de mise en œuvre de la Charte africaine varie et explique le niveau de progression dans la réalisation de ses objectifs. L'Union africaine a subi une évolution significative, passant du défunt principe de non-ingérence adopté par l'Organisation de l'unité africaine au nouveau principe de non-indifférence face aux violations des droits de l'homme, aux atrocités de masse et aux crimes contre l'humanité (Matlosa, 2014). Même si les conflits interétatiques ont diminué en Afrique, grâce à cet instrument et aux engagements renouvelés des pays, les conflits intra-étatiques et les menaces à la paix ont perduré dans certains pays des deux sous-régions.

2. Corruption

La corruption, sous ses formes et ses niveaux multiples, est l'un des principaux problèmes susceptibles de freiner le développement humain et la sécurité. La corruption entrave généralement la mise en œuvre efficace des plans de développement nationaux, rendant les stratégies associées inefficaces pour atteindre les objectifs nationaux escomptés. Elle fait

obstacle au développement économique, social et environnemental. L'étude des impacts de la corruption sur les indicateurs macroéconomiques multidimensionnels du développement a toujours été un domaine de recherche crucial parmi les économistes et les décideurs politiques du monde entier (Murshed et Mredula, 2018).

Les analystes de la Banque mondiale Ritva Reinikka et Nathaniel Smith (2004) illustrent le lien négatif entre corruption et développement économique, en montrant comment la hausse des taux de corruption freine fortement les revenus nationaux des économies. De même, une réduction de la corruption pourrait entraîner un renforcement du développement social. Selon Gupta et autres (2000), la réduction des taux de corruption au sein d'une économie peut entraîner un développement social sous forme d'une diminution des taux de mortalité infantile et juvénile, d'une réduction du pourcentage de nouveau-nés présentant un poids insuffisant à la naissance et d'une diminution du nombre d'abandons scolaires.

D'autre part, une augmentation de la corruption a un impact négatif sur la réalisation des objectifs de développement durable dans ce pays. Par exemple, lorsque les ressources sont détournées des programmes de développement au profit égoïste de certains, les aspirations de développement des peuples sont affectées. Cela conduit également à la privation des droits, aux violations des droits de l'homme et aux situations de conflit, avec de lourdes conséquences pour la paix et la sécurité et les valeurs humanitaires, et alimente le cercle vicieux du sous-développement. Pour la plupart des États d'Afrique de l'Ouest et centrale, la corruption sous diverses formes reste un problème critique (Badejo, 2018).

Elle affecte les sous-régions de la CEDEAO et de la CEEAC, entraînant de graves conséquences pour la paix et la sécurité, le développement, les droits de l'homme et les projets humanitaires qui y sont menés, en particulier dans les pays en proie à une profonde pauvreté et à un taux de chômage élevé. Elle ébranle la confiance dans la

gouvernance et la sécurité.⁵² En Afrique de l'Ouest, la corruption menace la stabilité et la sécurité des sociétés, en sapant leurs institutions, les valeurs éthiques et la justice, et en compromettant le développement durable. Les liens qui existent entre la corruption et l'instabilité des États en Afrique de l'Ouest ont été démontrés par l'indice de perception de la corruption et l'indice des États fragiles. Un État qui s'est fragilisé à cause de la corruption est plus enclin à s'effondrer. La corruption réduit naturellement la capacité de l'État à fournir des biens publics, des soins de santé, la sécurité et d'autres infrastructures essentielles, et peut conduire à sa faillite (Atuobi, 2007). La corruption constitue également une atteinte à la consolidation de la paix et aux droits de l'homme en Afrique de l'Ouest et centrale, comme en témoignent les manifestations de rebond et les actions de masse (ibid.). La corruption a également un impact négatif sur la promotion des valeurs humanitaires en termes de fourniture d'assistance ou de renforcement de la résilience, ainsi que sur la planification en prévision de catastrophes.

La Commission de la CEDEAO a mis en place un certain nombre de cadres et de structures pour lutter contre la corruption, notamment des approches préventives, des politiques de dénonciation, des évaluations des risques de corruption, ainsi qu'une collaboration avec les organes nationaux de lutte contre la corruption des États membres. La pandémie de Covid-19 a mis en évidence les préoccupations liées au financement, à la corruption, à l'intégrité et à la transparence de la gouvernance dans la plupart des États membres. Au Nigéria, par exemple, des articles de secours Covid-19, destinés à soulager les souffrances des populations durant les confinements forcés, ont été découverts dans des entrepôts, en attente d'appropriation privée. Les lacunes dans la gestion du secteur de la santé au sein des États membres ont aussi été mises à nu. La CEDEAO a aidé les États membres à réaliser des évaluations des risques de corruption dans leur secteur de la santé.⁵³

52 Entretiens avec des hauts fonctionnaires de la CEEAC et de la CEDEAO. Voir aussi OCDE, 2013, chapitre 1.

53 Entretien avec Ajibewa Remi, Directeur des affaires politiques, Commission de la CEDEAO, le 27 novembre 2020.

Tableau 12: Opinion des personnes interrogées sur la question de savoir si la corruption et le manque de transparence sont les plus grands problèmes du développement

La corruption et le manque de transparence sont-ils les principaux problèmes du développement ?		
Réponse	Fréquence	Pourcentage
Tout à fait d'accord	212	69,1
D'accord	77	25,1
Ni d'accord ni en désaccord	15	4,8
Pas d'accord	3	1
Total	307	100

Source : Enquête par questionnaire sur les liens entre les quatre piliers, 2020.

3. Institutions

La mise en œuvre réussie de l'approche des quatre piliers au niveau national dépend dans une large mesure du niveau d'engagement du gouvernement et de l'efficacité des institutions. Les capacités institutionnelles, leur adéquation et leurs fonctionnalités revêtent une importance capitale. La facilitation de l'action collective et la réduction des coûts de transaction sont les principales fonctions attribuées aux institutions. Des chercheurs ont fait valoir que ce n'est pas la simple mise en place d'institutions qui compte pour le développement, mais la perception qu'a le public de leur crédibilité (OCDE, 2013). Le renforcement des capacités pour le développement du leadership et l'efficacité est un rôle essentiel des institutions.

1. Partis politiques

Les partis politiques sont, de par le monde, les principaux instruments qui permettent d'organiser la représentation politique, des compétitions politiques démocratiquement saines et la responsabilité démocratique. Les partis politiques servent de passerelle entre l'État et la société civile, et jouent ainsi un rôle essentiel dans l'ingénierie des politiques publiques, le recrutement politique et l'orientation de la nature des changements politiques et des décisions clés. Les démocraties africaines s'efforcent progressivement de garantir l'existence d'États démocratiques solides. Tant qu'ils constitueront le fondement du recrutement des dirigeants, les partis politiques joueront

toujours un rôle important dans la réalisation progressive de la gouvernance démocratique et la formation d'États compétents et de dirigeants responsables. Cela est essentiel pour promouvoir des approches synergiques et intégrées dans l'ensemble de la société.

2. Branches du gouvernement : exécutif, judiciaire et législatif

Le pouvoir exécutif est l'échelon le plus élevé des pouvoirs publics. Il se compose du président, du vice-président et des membres du cabinet chargés de faire appliquer la législation. L'exécutif occupe une place essentielle dans la promotion de la paix et de la sécurité, sujet considéré comme étant très politique. L'exécutif est également largement responsable de la création d'un espace et d'un environnement politiques propices pour les quatre piliers, notamment en facilitant la coordination et les approches collaboratives en vue d'une mise en œuvre multisectorielle, intégrée et complémentaire.

Le pouvoir judiciaire joue un rôle essentiel dans la protection de la démocratie et des droits de l'homme. La situation dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et centrale est telle, cependant, qu'un changement s'impose en faveur de l'efficacité judiciaire. Seul un système judiciaire efficace permettra aux pays d'assurer la ratification et la mise en œuvre des cadres internationaux, régionaux et sous-régionaux des droits de l'homme.

Le pouvoir législatif, appelé « parlement » dans certains pays, joue un rôle essentiel dans le maintien des valeurs démocratiques et de la bonne gouvernance, et dans la garantie de l'équilibre des pouvoirs dans les affaires de l'État au travers des quatre piliers. Les députés des pays servent au Parlement panafricain pour une période donnée, ce qui leur permet d'échanger des idées et des expériences à travers l'Afrique. Le pouvoir législatif examine les projets de loi et les politiques présentés par l'exécutif et fait passer des lois. Il examine et approuve également le budget, en tenant compte de la gestion des finances publiques et de la reddition des comptes. Ces fonctions importantes exercées indépendamment du pouvoir exécutif pourraient

être mises à profit pour promouvoir une approche d'interconnexion dans un souci d'efficacité et d'efficacités des fonctions de l'État. À cette fin, la sensibilisation et le renforcement des capacités sont indispensables.

En plus des partis politiques, les trois branches du gouvernement jouent un rôle vital dans la promotion d'une approche d'interconnexion à quatre piliers en Afrique de l'Ouest et centrale. La mesure dans laquelle ces institutions de gouvernance sont aptes à promouvoir des approches coordonnées et collaboratives pour une mise en œuvre efficace et efficiente, dépend de quatre facteurs critiques, à savoir, la légitimité

Tableau 13: Opinion des répondants sur les rôles joués par les organisations de la société civile dans les actions humanitaires et les projets de développement de leur pays

Rôles joués par les organisations de la société civile dans l'action humanitaire et le développement en Afrique de l'Ouest et centrale
Fourniture de matériel humanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays
Rôle de lobby auprès du gouvernement
Plaidoyer contre la violence basée sur le genre
Développement à la base en luttant contre la faim et la pauvreté
Plaidoyer et fourniture d'équipements sociaux
Plaidoyer, sensibilisation et développement des services essentiels
Plaidoyer pour la promotion et la protection des droits de l'homme
Éducation, défense et sensibilisation des citoyens
Rôles complémentaires du gouvernement
Rôles de coordination, de collaboration et de soutien
Les organisations de la société civile aident à recenser les personnes les plus démunies et apportent un certain soutien à partir de leurs fonds limités
Gestion des catastrophes
Programme d'autonomisation, fourniture d'équipements de base, éducation, sensibilisation aux zones de conflit
Sensibiliser les gens aux questions humanitaires et garantir l'équité et la justice
Soutenir le gouvernement et la mise en œuvre des projets des organismes donateurs étrangers en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et d'autres groupes vulnérables
Réaliser des projets de développement communautaire, fournir du matériel de secours et répondre aux alertes précoces
Fournir des prêts à taux réduit, une aide juridique, des bourses d'études, et une assistance aux interventions humanitaires
Assurer la liaison avec les organisations internationales de la société civile pour travailler dans les zones très reculées et enclavées du pays
Promouvoir des programmes visant à améliorer la vie des membres de la communauté

Source : Enquête par questionnaire sur les liens entre les quatre piliers, 2020.

de leur ascension au pouvoir, la viabilité des institutions civiles, la disponibilité des ressources et le niveau de monopole dans l'utilisation de la force coercitive.

4. Organisations de soutien

1. Organisations de la société civile

Les entités gouvernementales et étatiques sont soumises à des limites politiques et juridiques qui les empêchent de traiter efficacement certains conflits et de s'engager avec toutes les parties prenantes au conflit (Cristescu, 2010). En pareil cas, les entités non étatiques, telles que les organisations de la société civile aux niveaux local, national et international, jouent un rôle complémentaire important (ibid.). La société civile devrait jouer son rôle habituel de chien de garde des entités étatiques nationales, régionales et continentales et de mise en œuvre des politiques et des programmes, et devrait également être impliquée dans le processus de mise en œuvre.

Les réponses indiquent que les organisations de la société civile sont impliquées dans un large éventail d'activités, du niveau local au niveau national, couvrant les piliers du développement, de l'humanitaire et des droits de l'homme, qui interagissent tous avec, et ont un impact positif sur, le pilier de la paix et de la sécurité, contribuant ainsi à la prévention et à la résolution des conflits. Elles mènent des activités d'éducation, de sensibilisation et de défense des intérêts, qui favorisent la compréhension et la prise de conscience des problèmes, et incitent ainsi à l'action. Outre ces travaux, les rôles de coordination, de collaboration et de soutien qu'elles jouent sont essentiels pour promouvoir une planification intégrée et cohérente, conforme à l'approche des liens. Il convient de noter que les organisations de la société civile locales et nationales sont perçues comme ayant un rôle complémentaire à celui du gouvernement et qu'elles apportent, entre autres, un soutien à la mise en œuvre de projets et de programmes, collaborent avec des organisations non gouvernementales internationales et fournissent des prêts à taux réduit ainsi qu'une aide juridique aux communautés dans le besoin. Cela va bien au-

delà de leurs rôles traditionnellement reconnus de défense des intérêts et de groupes de pression, ce qui constitue un pas dans la bonne direction.

En Afrique de l'Ouest et centrale, ce rôle s'étend aux processus de réforme du secteur de la sécurité, comme en témoigne l'étude sur l'état des lieux de la gouvernance du secteur de la sécurité et l'inclusion de la société civile dans les processus de réforme du secteur de la sécurité au Cameroun, au Mali, au Nigéria et dans les régions plus étendues de la CEDEAO et de la CEEAC (Bagayoko, 2020), p. 17). L'Acte constitutif de l'Union africaine, le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Politique de reconstruction et de développement post-conflit de l'Union africaine prévoient et reconnaissent le rôle des organisations de la société civile dans la construction de la paix et de la sécurité et dans la prévention et la résolution des conflits. Cela inclut les rôles suivants des organisations de la société civile dans la réforme du secteur de la sécurité :

- Promotion du dialogue entre les différents secteurs de la société concernant les questions de sécurité, comme mesure de rétablissement de la confiance.
- Participation active à la formulation, au suivi et à l'évaluation des politiques et de la législation relatives au secteur de la sécurité.
- Promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.
- Promotion et défense d'une culture de bonne gouvernance, des principes démocratiques, de la participation, des droits et libertés de l'homme et de la justice sociale dans le domaine de la sécurité.
- Promotion et défense des meilleures pratiques dans le secteur de la sécurité.
- Recherche et formation dans le domaine de la sécurité.
- Plaidoyer et sensibilisation aux questions liées à la sécurité, en particulier à l'analyse

du budget de la sécurité et au suivi et à l'évaluation de la politique et des pratiques de sécurité.

- Promotion de la mise en œuvre de cette politique aux niveaux national, régional et continental (ibid.).

De nombreuses organisations de la société civile en Afrique de l'Ouest et centrale sont engagées dans des domaines relatifs au renforcement de la sécurité humaine (Musah, 2009, p. 14). Au Nigéria, elles comprennent le Centre de proposition législative de la société civile, le Centre pour le développement de la démocratie et le Projet pour la responsabilité et les droits socio-économiques. Parmi les organisations de la société civile concernées, citons la Fondation *Action on African Women* au Ghana et, en République démocratique du Congo, les Actions communautaires pour le développement intégral. Dans certains pays, notamment en Afrique centrale, les activités des associations de femmes, des groupes religieux, des autorités traditionnelles locales, des syndicats et des groupes d'intérêt sont également reconnues. Amnesty International et Transparency International comptent parmi les organisations non gouvernementales internationales actives dans ce domaine.

Il ressort des réponses à l'enquête susmentionnée que, de plus en plus, les activités des organisations de la société civile sont reconnues comme étant complémentaires de celles des gouvernements. Au Cameroun par exemple, de nombreuses organisations internationales et organisations non gouvernementales sont qualifiées d'agents de la paix, et les personnes interrogées sont d'avis que les réfugiés comme les communautés d'accueil seraient moins bien lotis sans elles (*Catholic Relief Services*, 2016). Au-delà de leurs réponses à des besoins humanitaires aussi urgents que le logement ou la sécurité alimentaire, de nombreuses organisations non gouvernementales, telles que le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique, Plan International, Première Urgence Internationale, Action contre la faim et **Care International**, ont étayé des travaux sur la gestion des conflits, le

renforcement des capacités des jeunes, le genre, la cohésion sociale et l'inclusion (ibid.).

2. Secteur privé

Il ressort des réponses que le secteur privé est considéré comme un partenaire des gouvernements dans le domaine du développement, de l'action humanitaire et des droits de l'homme. Les initiatives et les actions menées dans les trois piliers produisent des résultats qui ont des effets positifs sur le pilier « paix et sécurité ». Le secteur privé soutient la fourniture de services sociaux de base, produit des biens et des services, crée des emplois et apporte un soutien financier aux communautés, y compris celles qui sont ravagées par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Qui plus est, l'amélioration de la responsabilité sociale des entreprises est importante pour favoriser un développement inclusif et responsable sur le plan social et environnemental.

Si les gouvernements sont les premiers responsables du développement de leur pays, le secteur privé a un rôle important à jouer en tant que moteur de la croissance. À cet égard, les gouvernements s'efforcent continuellement d'améliorer le climat des affaires en créant un environnement macroéconomique propice, en promouvant des politiques favorables aux entreprises et en prenant des mesures pour maintenir un classement favorable sur la facilité de faire des affaires.

Le Pacte du G20 avec l'Afrique a été lancé sous la présidence allemande du Groupe afin de promouvoir les investissements privés en Afrique, notamment dans les infrastructures. L'objectif premier du Pacte est de renforcer l'attrait de l'investissement privé en améliorant de manière substantielle les cadres macroéconomique, commercial et financier. Le Pacte réunit des pays africains favorables aux réformes, des organisations internationales et des partenaires bilatéraux du Groupe et d'ailleurs, en vue de coordonner les programmes de réforme propres à chaque pays, de soutenir les mesures politiques respectives et de faire connaître les possibilités d'investissement aux investisseurs

Tableau 14: Opinion des répondants sur les rôles que joue le secteur privé dans l'action humanitaire et le développement en Afrique de l'Ouest et centrale

Rôles joués par le secteur privé dans l'action humanitaire et le développement en Afrique de l'Ouest et centrale
Assistance aux orphelinats, aux hôpitaux, aux écoles publiques, aux forages publics et aux puits d'eau potable
Aide au gouvernement pour la fourniture d'équipements
Rôle humanitaire complémentaire et sensibilisation
Dons en aide et en matériel de secours
Dons pour aider le gouvernement à répondre aux besoins de la population
Emploi, production de biens et de services à prix réduit
Aide financière, campagne de sensibilisation à la logistique
Protection et promotion des droits de l'homme
Amélioration de la responsabilité sociale des entreprises
Fourniture de matériel de secours aux victimes de catastrophes naturelles/manuelles
Partenariat avec le gouvernement/soutien au gouvernement de plusieurs manières
Fourniture de certains équipements de base aux populations ou à la communauté

Source : Enquête par questionnaire sur les liens entre les quatre piliers, 2020.

privés. Depuis son lancement en 2017, 12 pays africains ont rejoint l'initiative, dont 7 d'Afrique de l'Ouest, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Sénégal et le Togo.⁵⁴ Le Forum 2019 sur le financement du développement, tenu à Abidjan, a été organisé conformément au Pacte et était axé sur les pays du Sahel et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, comme décrit plus haut à la sous-section D 5 (f) du chapitre III.

Le secteur privé contribue à l'action humanitaire du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), tant en termes financiers qu'en nature, en fournissant un service pro bono, en soutenant les appels humanitaires, en s'engageant dans le plaidoyer, en faisant prendre conscience des crises et en promouvant la philanthropie parmi le personnel, les clients et les réseaux.⁵⁵ Les analystes spécialisés dans l'action humanitaire ont constaté que le secteur privé contribue à la réponse et à l'état de préparation aux situations d'urgence à de nombreux niveaux et de diverses manières. En dépit du fait que les organismes d'aide avaient autrefois tendance à considérer les entreprises comme des donateurs potentiels, ces dernières

années, leur plus grande contribution directe s'est manifestée sous la forme de nouvelles technologies et autres innovations, ainsi que par le partage de capacités techniques dans des domaines tels que la logistique, les télécommunications et les transferts d'argent. En outre, les entreprises, comme en témoigne la croissance des entreprises sociales, développent de plus en plus des modèles qui sont de nature commerciale mais qui, en fin de compte, contribuent à répondre aux besoins humanitaires et à réduire la vulnérabilité aux catastrophes futures (Zyck et Kent, 2014). Les auteurs notent que des organisations telles que la CEDEAO sont généralement désireuses de s'engager avec les secteurs privé et humanitaire, et qu'il existe un nombre croissant de cas où elles l'ont fait au milieu de crises.

L'aspiration de l'Agenda 2063 à mettre en place des institutions compétentes et à instaurer un leadership transformateur est essentielle à la réalisation des objectifs de paix et de sécurité et de développement. Les pays devraient continuer à améliorer la qualité du leadership transformateur et visionnaire. Cet effort devrait inclure la promotion de la participation de

⁵⁴ Pour plus de détails, voir www.compactwithafrica.org/content/compactwithafrica/home.html.

⁵⁵ Voir www.unocha.org/es/themes/engagement-private-sector/how-private-sector-helps-emergencies

toutes les parties prenantes au développement national, la garantie de la transparence et de la responsabilité dans la gestion des ressources publiques, l'élaboration des politiques publiques et l'amélioration des systèmes électoraux. Une gouvernance transformatrice permettrait également de créer un environnement propice à la participation des organisations de la société civile et du secteur privé, de favoriser l'équilibre et de réduire toutes les formes d'inégalités, de répondre efficacement à l'instabilité politique, de renforcer l'État de droit et de lutter efficacement contre la corruption.

Les trois branches du gouvernement, à savoir l'exécutif, le judiciaire et le législatif, ont chacune un rôle important à jouer. Ces institutions devraient être habilitées à s'acquitter de leurs responsabilités pour assurer la paix, la sécurité

et le développement, et promouvoir l'approche des quatre piliers interdépendants. À cet égard, il convient de veiller à ce que l'accèsion de ces institutions au pouvoir soit légitime, qu'elles soient indépendantes et viables et que les ressources soient disponibles, et d'interdire le recours à toute forme de coercition.

Les pays d'Afrique de l'Ouest et centrale doivent continuer à adhérer au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs de l'Union africaine, qui évalue les performances des États membres sur les principaux indicateurs de gouvernance. La mise en œuvre du plan d'action résultant des évaluations par pays sera cruciale pour promouvoir la démocratie, la gouvernance politique et économique des entreprises et des ressources naturelles, ainsi que le développement socio-économique.

VI: Exploiter les liens et les intégrer dans les politiques et les stratégies

Le présent chapitre analyse l'importance des liens qui existent entre les quatre piliers et les stratégies et approches qui pourraient être adoptées pour les exploiter dans la recherche de solutions efficaces et durables aux conflits. Il examine les cadres directeurs de l'intégration, dont la plupart ont été décrits au chapitre II. Il traite de l'intégration des liens dans les politiques et stratégies relatives aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063 et de leur prise en compte dans les plans nationaux de développement. Il passe en revue les difficultés que pose le choix de l'approche fondée sur les quatre piliers et les possibilités qui découlent de ce choix. En conclusion, il examine les méthodes et les outils d'analyse des conflits, en s'appuyant sur des exemples de la manière dont ces méthodes et outils ont été utilisés dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, et analyse ce que cette utilisation implique et ce qu'elle requiert en termes de renforcement des capacités.

1. Exploiter les liens

Les liens entre les quatre piliers résultent de l'ajout des droits de l'homme comme quatrième pilier au triple lien entre l'action humanitaire, le développement, la paix et la sécurité, conformément à ce que l'on appelle l'idéologie de la « nouvelle façon de travailler ». Compte tenu des liens qui existent entre les droits de l'homme, les trois autres piliers et la gouvernance, l'ajout de ce quatrième pilier est une condition préalable importante pour le maintien de la paix et de la sécurité. L'approche fondée sur le triple lien vise à transformer la manière dont l'action humanitaire, les activités de développement et celles relatives à la paix sont planifiées, mises en œuvre et financées dans les situations fragiles pour répondre de façon plus efficace et cohérente aux besoins humanitaires, atténuer la vulnérabilité et promouvoir la paix (Pedersen, 2020). Dans la pratique, cette approche vise donc à transcender le clivage action humanitaire-développement-paix, à renforcer les systèmes nationaux et locaux

et à anticiper les crises. La nouvelle méthode de travail qui y est associée expose dans le détail comment les parties prenantes qui participent à la conception et à la mise en œuvre des différents plans nationaux peuvent adapter cette approche. Plus précisément, cela consisterait notamment à déterminer pour des périodes pluriannuelles les résultats collectifs poursuivis et à agir pour obtenir ces résultats, sur la base des avantages comparatifs (Nguya, 2020). Ainsi, en sus des approches pratiques adoptées pour le triple lien, les liens entre les quatre piliers tiennent compte de la dimension des droits de l'homme.

Comme le montre le tableau 15, plus de 96 % des personnes interrogées en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale sont d'accord pour dire que les quatre piliers sont liés entre eux, la majorité de ces personnes affirmant fortement que ce lien existe. Les réponses écrites indiquent une forte conscience de l'existence des liens. Les valeurs humanitaires n'y apparaissent pas, très probablement parce que les réponses avaient pour contexte la situation humanitaire qui prévalait et que les relations avec les valeurs humanitaires étaient donc évidentes. Il est à noter que huit personnes sur dix interrogées et qui ont fourni des commentaires ont lié les droits de l'homme à un ou deux des autres piliers. Il s'agit là d'une forte indication de l'importance que revêtent les droits de l'homme dans le concept triple lien plus les autres liens.

Pour exploiter les liens, il est nécessaire de mener des recherches sur leurs interactions, tant positives que négatives, en théorie et dans la pratique, et d'examiner comment les interactions positives pourraient être mises à profit pour la prévention et le règlement des conflits, tout en atténuant les interactions négatives. Cette démarche devrait tenir compte des initiatives et des cadres d'orientation aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national ainsi que des expériences sur le terrain. Les cadres fournissent une direction quant à la vision et aux objectifs

Tableau 15: Opinion des personnes interrogées sur le point de savoir si les questions de la paix et de la sécurité, du développement, des droits de l'homme et de l'action humanitaire sont liées

Les liens entre les questions de la paix et de la sécurité, du développement, des droits de l'homme et de l'action humanitaire.		
Réponse	Fréquence	Pourcentage
Tout à fait d'accord	216	70,4
D'accord	81	26,3
Ni d'accord, ni en désaccord	10	3,3

Source : Enquête par questionnaire sur les liens entre les quatre piliers, 2020.

Tableau 16: Opinion des personnes interrogées sur la complémentarité des piliers

Une bonne connaissance des droits de l'homme et de la manière de ne pas bafouer les droits des autres est importante pour la paix et la sécurité.
La liberté d'association doit être garantie, car elle est essentielle pour le développement, la paix et la sécurité.
Garantir le respect des vies et des biens renforcera la paix, la sécurité et le développement.
La liberté d'expression crée un espace de dialogue pendant les conflits et la liberté de culte fait de la plupart des gens de meilleurs êtres humains.
Les droits de l'homme apportent la liberté et la justice. Cela engendre naturellement la paix, la sécurité et le développement
Les droits de l'homme complètent la paix et la sécurité lorsqu'ils sont respectés et donnent de l'espoir aux personnes marginalisées.
Les droits de l'homme contribuent à la justice, qui est liée à la paix et à la sécurité.
Les droits de l'homme assurent une synergie efficace entre la paix, la sécurité et le développement
Les droits de l'homme encouragent les gens à vivre en toute confiance et à donner le meilleur d'eux-mêmes, ce qui favorise le développement.
La promotion des droits de l'homme favorisera la paix, la sécurité et le développement.
Lorsque les droits de l'homme de chaque citoyen sont respectés, en particulier par les pouvoirs publics et les forces de l'ordre, cela conduit au développement.

Source : Enquête par questionnaire sur les liens entre les quatre piliers, 2020.

collectifs à poursuivre et quant aux voies de mise en œuvre à emprunter pour parvenir aux résultats et produire l'effet souhaité. Aux fins du présent rapport, cela a trait à la recherche de solutions efficaces et durables aux conflits, tout en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063.

La planification et la programmation conjointes sont importantes et nécessitent la mise en place d'une équipe multidisciplinaire composée d'agences et d'autres parties prenantes de l'ensemble des quatre piliers, afin de parvenir à une planification et une programmation intégrées axées sur les résultats, qui mettent l'accent sur des objectifs et effets collectifs. Les liens horizontaux (entre les piliers) et verticaux (entre les différents

niveaux de l'administration) devraient être analysés en tant qu'éléments faisant partie de l'exercice de planification et de programmation. Un lien devrait être établi entre les résultats et le budget, et cela devrait se faire grâce à un financement commun. La mise en œuvre devrait être entreprise sur la base des mandats et des avantages comparatifs, qui devraient définir qui fait quoi, où et quand - le processus appelé en anglais les « 4 W » [who, what, where and when] (ReliefWeb, 2020b). Le suivi, l'évaluation et la présentation des rapports devraient compléter le cycle, les cycles ultérieurs étant alimentés par les expériences et les leçons des cycles précédents. Du fait que les mandats et les procédures administratives des agences et de leurs partenaires diffèrent et vu la nécessité de la reddition des comptes, un engagement au plus

haut niveau est requis pour que ces approches complémentaires et fondées sur la collaboration fonctionnent. La programmation devrait toutefois s'appuyer sur une analyse permettant de bien comprendre la situation et les enjeux, d'où l'importance des méthodes et des outils d'analyse des conflits, en particulier ceux qui permettent une analyse intégrée.

L'effet chien de garde du principe « ne pas nuire » aidant, il conviendrait de veiller à ce que les programmes contribuent au maintien de la paix et à la réalisation des objectifs de développement durable, conformément aux priorités nationales. Cela permettra de s'assurer que les parties prenantes n'exacerbent pas involontairement les conflits latents ou ne renforcent pas des dynamiques pouvant déboucher sur un conflit violent, tout en mettant en œuvre en même temps des mesures préventives permettant de s'attaquer aux causes profondes et d'empêcher

une résurgence du conflit (ibid.). La programmation devrait aussi tenir compte du facteur risque et inclure des décisions prises en connaissance des risques encourus. Pour cela, il faudra être capable d'identifier et de réduire les risques existants et, dans la mesure du possible, d'éviter la création de nouveaux risques et de renforcer la résilience face aux menaces et dangers multiples (ibid.). La vulnérabilité des femmes et des jeunes aux incidences des conflits nécessite l'intégration des questions relatives au genre et aux jeunes dans la programmation. Les questions transfrontalières devraient aussi être prises en compte, en vue de promouvoir la coopération intrarégionale en matière de prévention et de règlement des conflits. Tout au long du cycle de mise en œuvre, il conviendrait de renforcer les capacités, notamment pour l'utilisation de méthodes et d'outils de prévention et de règlement des conflits.

Tableau 17: Opinion des personnes interrogées sur la manière dont les quatre piliers pourraient être exploités ou privilégiés dans des interventions complémentaires pour contribuer à un règlement efficace et durable des conflits

La bonne gouvernance aidera à promouvoir des solutions efficaces et durables aux conflits
Les quatre piliers devraient disposer d'unités de recherche-développement, afin de fournir des données secondaires pour l'élaboration des politiques dans un environnement politique, économique et socioculturel en constante évolution
La transparence dans tous les aspects aidera à trouver des solutions efficaces et durables aux conflits
Les quatre piliers sont faibles au plan institutionnel et requerront des ressources financières et humaines adéquates pour des opérations solides et la réalisation des objectifs fixés
Toutes les parties prenantes des quatre piliers doivent s'efforcer de contribuer à la recherche de solutions efficaces et durables aux conflits, solutions qui ne seront trouvées que lorsque les pratiques de corruption, le népotisme et le favoritisme auront été réduits au maximum
Les secteurs public et privé devraient travailler en synergie dans la sincérité et la vérité
Une collaboration effective avec les parties prenantes étatiques et non étatiques concernées est nécessaire
Les principes humanitaires doivent être strictement respectés
La consultation, la sensibilisation, la formation et la participation à la prise de décisions sont toutes essentielles
L'éducation des jeunes sur ces quatre piliers sera fondamentale pour parvenir à une solution efficace et durable aux conflits.
L'équité et la justice sont essentielles
Les quatre piliers se compléteront lorsque les praticiens concentreront leur attention sur la synergie au moyen du lien entre le développement humanitaire et la consolidation de la paix
La mise en œuvre effective des politiques est essentielle
Tant que l'aspect du leadership ne sera pas traité, toutes les autres variables peuvent être mises à mal par la corruption et la cupidité, par lesquelles tendent à se caractériser la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale
La paix doit être rendue possible par le respect des droits de l'homme

Source : Enquête par questionnaire sur les liens entre les quatre piliers, 2020.

La sensibilisation est essentielle pour promouvoir la compréhension et l'acceptation du concept de liens entre les quatre piliers, qui est nouveau. Ce concept devrait être lié à celui du triple lien, qui est de plus en plus accepté, bien que des travaux supplémentaires restent à faire à cette fin. Il existe de solides arguments en faveur de l'acceptation des droits de l'homme comme quatrième pilier, ainsi qu'en témoignent les réformes de l'Organisation des Nations Unies et les cadres de coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. Le lien mentionné dans le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le cadre de développement) concerne le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme. Si la plupart des références au triple lien renvoient aux valeurs humanitaires, au développement et à la paix, certaines font aussi référence au pilier des droits de l'homme. L'ajout du quatrième pilier introduira une cohérence dans l'utilisation des termes.

Ainsi, une personne interrogée mentionne la nécessité de s'appuyer sur le triple lien pour rendre opérationnels les liens entre les quatre piliers, tandis qu'une autre relève l'importance que revêt le respect des droits de l'homme pour la paix. L'importance de la recherche d'une réponse efficace dans un environnement politique, économique et socioculturel en constante évolution a aussi été soulignée. Pour la vulgarisation du concept, la consultation, la sensibilisation, l'éducation, la formation et la participation ont toutes été considérées comme faisant partie intégrante du processus. En ce qui concerne la mise en œuvre, le besoin de leadership, de collaboration, d'accès aux ressources financières et de mesures pour remédier à la faiblesse des institutions et lutter contre la corruption (dans le cadre de la bonne gouvernance) a été jugé essentiel.

2. Intégrer les liens dans les politiques et les stratégies

Depuis 2016, le Sommet mondial sur l'action humanitaire et ses principaux résultats, qui réaffirment qu'une approche cloisonnée de

l'aide humanitaire est une manière inefficace de traiter les liens, sont les principaux instruments doctrinaux sur lesquels repose l'approche fondée sur les liens. Une collaboration féconde entre les acteurs de l'action humanitaire et du développement a donné plus de crédibilité et de popularité à l'approche idéologique appelée « nouvelle façon de travailler ». En outre, les deux résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en avril 2016 (résolutions 70/262 et 2282 (2016), respectivement), tout en reconnaissant l'importance du maintien de la paix, soulignent la nécessité d'une cohérence et d'une complémentarité entre les efforts de paix et de sécurité de l'ONU et son action dans les domaines du développement, des droits de l'homme et de l'aide humanitaire (CEA, 2020, par. 6). Les récentes réformes de l'Organisation des Nations Unies mettent l'accent sur la cohérence et l'action intégrée du système des Nations Unies pour le développement portant sur l'ensemble des quatre piliers, afin d'assurer une efficacité en matière de résultats et d'effets sur le terrain de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dans le même esprit, le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine se sont engagés à coordonner leurs efforts et à collaborer sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et à œuvrer ensemble à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. Cet engagement est formulé dans le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et dans le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le cadre de développement). Le mémorandum d'accord existant entre l'OCHA et la Commission de l'Union africaine sur l'action humanitaire ainsi que le cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour les droits de l'homme (ibid.) complètent le partenariat concernant l'ensemble des quatre piliers. En outre, les cadres de la CEDEAO et de la CEEAC pour les quatre piliers examinés au chapitre II fournissent des

orientations pour l'intégration en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

Les liens s'appuient sur les interactions entre les quatre piliers en matière de prévention et de règlement des conflits et promeuvent la mise en œuvre intégrée des cadres connexes, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063. Cependant, du fait que les interventions sur les conflits ont lieu au niveau national, il est nécessaire d'intégrer les liens dans les politiques et stratégies nationales, en particulier celles relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063. De plus en plus, les pays africains intègrent les objectifs de développement durable et les objectifs de l'Agenda 2063 dans leurs documents de politique générale nationale et dans leurs plans nationaux de développement, avec le soutien des partenaires pour le développement et de la communauté internationale.

Au nombre des outils utilisés à cette fin figure la stratégie d'intégration, d'accélération des politiques et d'appui à celles-ci du Groupe des Nations Unies pour le développement, stratégie qui est axée sur la cohérence des politiques et la participation de multiples parties prenantes, une attention particulière étant accordée aux éléments transversaux que sont les partenariats, les données et la reddition des comptes. Parmi les autres outils complémentaires, on peut citer l'outil d'évaluation intégrée rapide mis au point par le PNUD, le dossier d'information national sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable et la boîte à outils intégrée de planification et de rapport de la CEA, pour l'intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans les plans nationaux de développement (CEA, 2017b).

Étant donné que le présent rapport vise aussi à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, les expériences et les enseignements tirés de l'intégration et de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable pourraient aider à l'intégration des liens se rapportant aux situations de conflit

dans les politiques et stratégies connexes. Du premier rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063, il ressort une faible performance en ce qui concerne l'aspiration 1 de l'Agenda : « Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable », et l'aspiration 3 : « Une Afrique où bonne gouvernance, démocratie, respect des droits de l'homme, justice et état de droit sont à l'ordre du jour ».

Les performances pour ce qui est de l'aspiration 4, « Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité », ont été jugées bonnes au vu du nombre d'États membres signalant l'existence de mécanismes nationaux fonctionnels de promotion de la paix qui s'ajoutaient à l'architecture de paix et de sécurité continentale. L'essentiel des performances des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale pour ce qui concerne les aspirations et les objectifs connexes sont présentés au chapitre III. Parmi les cinq sous-régions de l'Afrique, le rapport sur l'indice et les tableaux de bord des ODD en Afrique 2020 classe l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale respectivement au troisième et au cinquième rang des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les pays ayant les moins bonnes performances de toute l'Afrique étaient des États en situation de fragilité, avec des niveaux élevés de pauvreté et de conflit sur leur territoire : le Tchad, la République centrafricaine et le Soudan du Sud, qui ont obtenu respectivement 40,34, 38,05 et 32,36 points. Le rapport fait observer que le défi pour les pays d'Afrique de l'Ouest sera d'accélérer les performances actuellement stagnantes dans le domaine du bien-être social, sans compromettre la viabilité environnementale.

S'agissant des objectifs de développement durable, l'Afrique n'est pas sur la bonne voie pour les atteindre d'ici à 2030. Si la région a réalisé des progrès notables en matière d'éducation, de santé et d'autres résultats sociaux, le rythme de la réduction de la pauvreté est lent et la croissance inclusive reste hors de portée. L'Afrique a la plus forte prévalence de la faim, qui est passée de 18,3 % en 2015 à 19,9 % en 2018. Cela signifie que près de 40 millions d'Africains, en particulier des

femmes et des enfants, ont souffert de la faim pendant cette période. Des lacunes importantes existent dans le domaine de l'emploi et des emplois décents ainsi que dans celui de l'égalité entre les sexes, ce qui compromet les efforts faits par le continent pour tirer parti du dividende démographique. Ainsi, dans l'ensemble, l'action visant à atteindre les objectifs de développement durable n'a pas progressé à la vitesse ou à l'échelle requise⁵⁶. Le rapport sur l'indice et les tableaux de bord des ODD en Afrique 2020 contient les dernières informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs sur le continent, y compris les sous-régions d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

Une intégration systématique permettrait que la prévention et le règlement des conflits ainsi que la consolidation de la paix soient dûment pris en compte dans la mise en œuvre des cadres mondiaux et régionaux de développement durable. En effet, si l'objectif de développement durable 16 (« Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ») fait directement référence aux conflits, à la paix et à la sécurité, aux droits de l'homme et à l'action humanitaire en relation avec le développement, il ressort de l'analyse faite dans le présent rapport que les liens entre les quatre piliers ont une relation avec tous les autres objectifs, notamment en raison de leur indivisibilité et de leur nature interdépendante. L'analyse des conflits et du développement peut venir à l'appui de la planification de scénarios pour la programmation du développement, y compris la gestion des risques dans un contexte particulier, et conduire à une meilleure définition des résultats et des cibles dans les programmes pour permettre l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement (Groupe des Nations Unies pour le développement, 2016).

Il faudra concevoir des méthodes, des outils et des approches, en s'appuyant sur ceux qui existent déjà, et renforcer les capacités pour leur

application. En s'appuyant sur son étude régionale sur les liens, l'OSAA a l'intention d'élaborer des principes directeurs et d'organiser des formations sur les liens, tandis que la CEA veut élaborer des directives techniques pour l'intégration.

3. Défis posés et possibilités offertes par le choix de l'approche fondée sur les liens entre les quatre piliers

En proposant les approches fondées sur les liens entre les quatre piliers, le présent rapport note que, outre les piliers du développement, de la paix et de la sécurité et de l'action humanitaire, qui sont pris en compte dans l'approche fondée sur le triple lien, la question des droits de l'homme fait partie intégrante de la prévention et du règlement des conflits, et du maintien de la paix et de la sécurité. Le domaine thématique « liens » du Cadre de développement Union africaine-Organisation des Nations Unies fait référence aux piliers du développement, de la paix et de la sécurité et des droits de l'homme. En outre, le rapport 2020 du Secrétaire général au Conseil économique et social sur les réformes de l'Organisation des Nations Unies fait mention du développement, de la paix et de la sécurité et des droits de l'homme dans les situations humanitaires, reconnaissant ainsi tous les quatre piliers. En conséquence, l'approche fondée sur les liens entre les quatre piliers ajoute le pilier des droits de l'homme au triple lien, conformément aux réformes de l'Organisation des Nations Unies. De ce fait, l'approche pourrait être considérée comme le triple lien plus les droits de l'homme, et les défis rencontrés et les possibilités identifiées dans la mise en œuvre du triple lien fournissent une indication des défis et possibilités qui pourraient exister dans l'approche fondée sur les liens entre les quatre piliers, en tenant compte des défis et possibilités nouveaux et émergents identifiés dans la présente étude.

⁵⁶ Pour plus de détails, voir à l'adresse : www.sustainabledevelopment.report/reports/2020-africa-sdg-index-and-dashboards-report/.

1. Défis

a) Résistance possible face à l'approche fondée sur les liens entre les quatre piliers

Bien qu'elle soit tout à fait valable, l'approche fondée sur les liens entre les quatre piliers est un nouveau concept qui n'a pas été mis à l'essai et n'a pas été testé, et qui pourrait se heurter à une résistance de la part des agences et de leurs partenaires, de la même manière que le triple lien doit encore être pleinement accepté et opérationnalisé. En outre, le système des Nations Unies devrait rendre opérationnel un instrument unique en ce qui concerne la nouvelle façon de travailler, ce qui devrait nécessiter des consultations sur l'inclusion du pilier des droits de l'homme dans le lien, conformément aux réformes de l'Organisation des Nations Unies, afin d'éviter la confusion et le blocage des progrès.

b) Naviguer dans des approches coordonnées et fondées sur la collaboration

À l'instar du triple lien, l'approche fondée sur les liens entre les quatre piliers repose sur des approches coordonnées et fondées sur la collaboration, qui imposent de briser les cloisons entre les piliers et d'exploiter les interactions, tout en renforçant les interactions positives et en atténuant les interactions négatives. Pareilles initiatives ne sont pas nouvelles au sein des Nations Unies et ont créé des difficultés liées au mandat, à l'administration, aux finances et à l'obligation redditionnelle particuliers des différentes entités. L'examen des travaux des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies ainsi que des mécanismes de coordination régionale, aujourd'hui disparus, montre que les résultats sont mitigés et que la collaboration n'est pas encore totale. Pour une mise en œuvre efficace et efficiente, il est nécessaire de s'appuyer sur ces expériences et sur le triple lien dans l'opérationnalisation des liens entre les quatre piliers et d'agir collectivement sur la base des mandats et des avantages comparatifs respectifs, en réduisant ainsi au minimum les chevauchements et les contradictions.

c) Nécessité d'une harmonisation entre les cycles de programmation et les mécanismes de financement

Les agences et les partenaires des quatre piliers ont des cycles de programmation, des procédures administratives et des mécanismes de reddition des comptes différents, ce qui pourrait entraver la planification et la programmation conjointes. En outre, le financement est généralement lié à des activités spécifiques, telles que le développement, la paix et la sécurité, les droits de l'homme et l'action humanitaire. L'approche cloisonnée du financement ne s'accorde pas bien avec l'approche fondée sur les liens. En outre, les agences et leurs donateurs disposent de mécanismes de reddition des comptes et de présentation des rapports différents, liés à des résultats distincts. Il est nécessaire de tenir compte de cette difficulté et de s'atteler à la conciliation des cycles de programmation, à mesure que la mise en œuvre des réformes progresse. Il est également nécessaire d'adapter le financement, la reddition des comptes et la présentation des rapports aux exigences d'une approche fondée sur les liens. Tant les Nations Unies que les donateurs devraient adopter un financement commun quand il s'agit de mettre en œuvre l'approche fondée sur les liens. Pour la reddition des comptes et la présentation des rapports, l'exercice de programmation pourrait tenir dûment compte de la contribution distincte des agences et des autres parties prenantes aux résultats collectifs.

d) Diminution des fonds des donateurs

En dépit de l'augmentation du nombre de conflits et des besoins humanitaires, les ressources pour faire face à ces défis sont sous pression. Le financement de l'action humanitaire a atteint un pic en 2017, mais a diminué depuis. L'aide au développement aussi a diminué en 2018, en particulier pour les pays les moins avancés. La prévention des conflits est de même gravement sous-financée, ne recevant que 2 % de l'aide brute au développement à l'étranger en 2016. Le maintien de la paix est confronté à des contraintes financières similaires, ce qui a conduit à la réduction des moyens et aux préparatifs de fermeture de certaines des plus grandes missions de maintien

de la paix multidimensionnelles, malgré la nature précaire de la paix dans certains États hôtes (Caparini et Reagan, 2019). Il s'agit là d'un défi à relever et cela justifie davantage l'adoption d'approches cohérentes et complémentaires. En outre, on attend des stratégies de retour à la normale après la pandémie de COVID-19 qu'elles relancent la croissance et augmentent les liquidités, dont une partie pourrait être consacrée à la prévention et au règlement des conflits.

e) Préoccupations de la communauté humanitaire

La communauté humanitaire a exprimé plusieurs inquiétudes au sujet du triple lien. Certains estiment qu'il existe un décalage entre les déclarations et les cadres politiques de haut niveau et les réalités sur le terrain. D'autres y voient une tentative de mettre en œuvre une coordination descendante, ou de former les praticiens de l'humanitaire aux méthodes du développement et de la paix, et vice versa. Des inquiétudes ont également été exprimées quant au risque que l'aide humanitaire soit politisée par les acteurs œuvrant dans le domaine de la paix et de la sécurité. La persistance de ces croyances pourrait être vue par des entités locales comme un manque de neutralité et cela pourrait entraver l'accès aux zones requérant une aide humanitaire. De même, les acteurs œuvrant dans le domaine du développement cherchent de leur côté à renforcer les institutions de l'État et, ce faisant, poursuivent des objectifs politiques. Cela crée la possibilité d'un désalignement entre les objectifs humanitaires et les objectifs de développement (ibid.). Il est fort probable que les mêmes préoccupations soient formulées dans le cas des liens entre les quatre piliers. Ces préoccupations pourraient toutefois être prises en compte grâce à des consultations permanentes et à des recherches plus approfondies sur les liens pour en démontrer la valeur ajoutée.

f) Difficultés propres à l'Afrique de l'Ouest et à l'Afrique centrale

Parmi les difficultés identifiées en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, on peut citer les suivantes : le manque de structures, de mesures d'incitation et de feuilles de route pour la

planification complémentaire ou synergique, la conception de politiques et l'expérimentation aux niveaux continental, sous-régional et national ; une compréhension insuffisante de l'approche fondée sur les liens, des approches traditionnelles cloisonnées et de la résistance au changement ; en raison d'intérêts particuliers, le manque de volonté politique pour faire face aux situations de conflit ; enfin, les besoins pressants des pays les amenant à choisir les besoins humanitaires à court terme plutôt que des plans à plus long terme répondant aux exigences d'une approche fondée sur les liens. Cela montre la nécessité d'une sensibilisation et d'un plaidoyer en faveur de l'approche fondée sur les liens entre les quatre piliers ainsi que la nécessité d'une conception et d'une mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités pour surmonter les difficultés identifiées.

g) Exigences en matière de capacités

L'approche fondée sur les liens pour la prévention et le règlement des conflits dépend d'approches synergiques et intégrées ainsi que d'une planification et d'une programmation sur le long terme. Cela nécessite l'adoption et l'utilisation de méthodes et d'outils qui pourraient faciliter cette planification et cette programmation. En sus des résultats collectifs, il est nécessaire de suivre et d'évaluer les résultats des différents quatre piliers. L'expérience acquise à ce jour avec l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable a mis en évidence la faiblesse des systèmes statistiques et le manque de données sur le continent. Les capacités doivent être renforcées dans ces domaines et dans plusieurs autres, si l'on veut réussir l'opérationnalisation.

h) Pandémie de la maladie à coronavirus

La pandémie de COVID-19 est une crise sanitaire et économique qui a exacerbé la situation humanitaire dans toutes les régions du monde, en particulier en Afrique. Elle a aussi fait perdre à des millions de personnes leur emploi, les a privées de leurs moyens de subsistance et les a poussées dans la pauvreté, créant ainsi une crise sociale, les femmes et les jeunes étant touchés de manière disproportionnée. Elle a provoqué une crise de liquidités, détournant vers les besoins de la lutte

contre la pandémie des fonds qui auraient pu être consacrés au financement de programmes relevant des quatre piliers. La section sur les possibilités contient des idées sur la manière de reconstruire en mieux, ce qui pourrait permettre de relever les défis.

2. Possibilités

a) Initiatives et cadres existants relatifs aux quatre piliers

Le chapitre II du présent rapport met en lumière les initiatives et les cadres relatifs aux quatre piliers existant aux niveaux mondial, régional et sous-régional. Tous ces instruments reconnaissent que l'approche fondée sur les liens est essentielle, si l'on veut obtenir des résultats de manière efficace et efficiente. Outre les instruments propres à chaque organisation, les cadres de coopération Union africaine-Organisation des Nations Unies, y compris le projet de cadre pour les droits de l'homme, démontrent clairement l'engagement des deux organisations au plus haut niveau en faveur de l'édification de sociétés pacifiques et du développement intégré.

b) Réformes de l'Organisation des Nations Unies

Les réformes offrent d'amples possibilités pour l'approche fondée sur les liens entre les quatre piliers. Les réformes reconnaissent la nécessité d'adopter des approches coordonnées et fondées sur la collaboration et la nécessité d'une cohérence entre les quatre piliers. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a désormais été remplacé par le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui traite des quatre piliers et des liens entre eux. Les bureaux des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies ont été renforcés pour coordonner efficacement la conception et la mise en œuvre des cadres. Des groupes régionaux de soutien par les pairs ont été créés pour soutenir, sous les auspices des bureaux régionaux de coordination du développement, le processus du cadre de coopération. Les plateformes régionales de collaboration nouvellement établies supervisent le travail des groupes de soutien par

les pairs. Cette configuration est de bon augure pour la réalisation de l'objectif de promotion d'approches complémentaires et synergiques.

c) Adhésion au niveau national

Les gouvernements ont accueilli favorablement les cadres de coopération, qui sont élaborés en fonction des priorités nationales de développement et qui tiennent compte des liens entre les piliers et de la dimension régionale. Il existe une demande croissante pour l'élaboration de cadres destinés à guider les interventions collectives et coordonnées des Nations Unies dans les pays. En sus de leur action en matière de planification et de programmation coordonnées, le système des Nations Unies et les États membres ont signé un pacte de financement en 2019, qui contient des engagements mutuels pour contribuer à améliorer la base de financement des Nations Unies et fournir d'autres incitations à la collaboration. Les entités des Nations Unies sont également invitées à faire tout ce qui est nécessaire pour adapter les systèmes de présentation des rapports, combler les lacunes en matière de cohérence et communiquer les données relatives au financement en temps utile (Nations Unies, 2020b). Les Nations Unies sont ainsi sur la bonne voie pour renforcer la coordination et la collaboration dans leur soutien aux pays pour ce qui concerne tous les quatre piliers.

d) Renforcement de la participation des organisations de la société civile et du secteur privé

Le chapitre précédent met en exergue la participation des organisations de la société civile et du secteur privé à la prévention et au règlement des conflits. En plus de leur rôle traditionnel en matière de plaidoyer et de veille, les organisations de la société civile travaillent désormais en partenariat avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales internationales pour financer, concevoir et mettre en œuvre des programmes et des projets. En outre, le secteur privé sort de son rôle de donateur pour s'intéresser à divers domaines, notamment la technologie, les entreprises sociales et les entreprises commerciales qui soutiennent le

travail humanitaire et réduisent la vulnérabilité sur le long terme. Compte tenu des gains d'efficacité inhérents à l'approche fondée sur les liens entre les quatre piliers et de la portée potentielle de ces gains d'efficacité, le secteur privé comme les organisations de la société civile devraient être encouragées à appliquer ce concept dans leurs interventions.

e) Travaux du programme 9 de la section 11 du budget-programme des Nations Unies pour 2022

Les liens entre les quatre piliers sont désormais devenus un domaine de travail important de l'OSAA et de la CEA dans le cadre du programme 9 de la section 11 du budget-programme. La CEA a établi le présent rapport et trois autres rapports portant sur la même question et concernant les autres sous-régions de l'Afrique. Ces rapports alimenteront le rapport régional de l'OSAA sur la question. Dans le cadre de son projet sur les liens, l'OSAA élaborera des principes directeurs sur le concept et son application et formera les parties prenantes concernées au concept et à son application. Les travaux ultérieurs de la CEA dans ce domaine comprendront la conception de directives et d'outils techniques pour l'application pratique du concept et l'intégration de celui-ci dans les politiques et stratégies, y compris celles se rapportant au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063. Le Département de la communication globale, responsable des aspects de vulgarisation et de communication du programme 9, jouera un rôle déterminant dans la promotion du concept et la diffusion des résultats.

f) Un nouveau discours concernant le Sahel

Les pays du Sahel, avec le soutien des Nations Unies et d'autres partenaires, ont entrepris de changer le discours sur le Sahel, en présentant celui-ci non pas comme une région marquée par l'extrémisme, le terrorisme, le conflit, la pauvreté et l'insécurité, mais comme une région recelant un réel potentiel. Un changement de discours incitera les gens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Sahel, à penser différemment à la région. Il s'agit d'exploiter le potentiel de la région, notamment l'eau, la terre, l'agriculture et l'énergie,

pour favoriser son développement, améliorer les moyens de subsistance de ses habitants, stimuler la croissance économique, créer des emplois et sortir des millions de personnes de la pauvreté. Ainsi, le développement sera le pivot qui permettra d'exploiter les liens dans le Sahel aux fins de la prévention et du règlement des conflits. Cela permettra en fin de compte d'éliminer les principales causes de conflit dans la région ainsi que les incitations qui attirent les jeunes dans les groupes extrémistes et terroristes, et cela contribuera à l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région.

g) Mieux construire l'avenir après la pandémie

Si la pandémie de COVID-19 constitue un défi important pour la communauté mondiale, elle offre également l'occasion de mieux construire l'avenir, de manière plus inclusive et durable, en ne laissant personne de côté. La pandémie a mis à nu les inégalités et les injustices sociales, comme en témoigne la manière dont les personnes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les pauvres, ont été touchées de façon disproportionnée, et comme en témoignent aussi les difficultés liées à l'accès aux vaccins. Outre la crise sanitaire, la pandémie a provoqué des troubles civils dans certains pays, principalement en raison des confinements qui restreignent fortement les activités économiques, entraînant la perte d'emplois et la privation de moyens de subsistance. La pandémie a des incidences - toutes liées les unes aux autres - sur l'ensemble les piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'aide humanitaire, ce qui justifie encore davantage l'adoption de l'approche fondée sur les liens. Mieux construire l'avenir permettra de tirer parti des avantages comparatifs des deux sous-régions, en particulier de leurs dotations en ressources naturelles et de leur dividende démographique.

4. Méthodes et outils d'analyse des conflits et des besoins connexes en matière de renforcement des capacités

L'analyse des conflits est un processus structuré d'analyse utilisé pour comprendre un conflit en

concentrant son attention sur le profil de celui-ci (histoire du conflit), les agents et entités impliqués et leurs points de vue, les causes structurelles et immédiates et la dynamique de la façon dont ces éléments interagissent (Conflict Sensitivity Consortium, 2012, cité dans Herbert, 2017). Une analyse des conflits examine le conflit ouvert (conflit très visible et aux racines profondes), le conflit de surface (visible mais peu profond ou sans racines) et aussi le conflit latent (sous la surface avec une possibilité d'éclatement) (Fisher et autres, 2000, cité dans Herbert, 2017). La distinction importante entre une analyse des conflits et une analyse de contexte est que l'analyse des conflits traite toujours de la relation de la question avec le conflit, l'instabilité et la paix (Herbert, 2017).

L'analyse des conflits vise à fournir aux décideurs et aux praticiens qui ne connaissent pas un pays ou un problème une évaluation complète et facilement accessible des problèmes et de la documentation. Pour les décideurs et les praticiens qui ont déjà une connaissance et une expérience du contexte, elle peut offrir une compréhension et une description globales ou communes de la situation. L'analyse présente également un modèle et un processus visant à faciliter des analyses plus fréquentes et pour des mises à jour. Lorsqu'elle est utilisée en combinaison avec des décisions de programmation et une approche tenant compte des risques de conflit, elle vise à améliorer les effets positifs du travail dans les pays touchés par les conflits et à en réduire les effets négatifs au minimum, en veillant à ce que les pratiques tiennent compte des risques de conflit, et elle peut fournir une analyse de base pour mesurer l'effet que les interventions ont eu sur les différents aspects du conflit. L'analyse des conflits qui tient compte du genre identifie la nature sexospécifique des causes du conflit, l'effet sexospécifique du conflit et les dimensions sexospécifiques de la consolidation de la paix (ibid.).

De nombreuses boîtes à outils et de nombreux manuels fournissent des modèles de la manière de mener une analyse des conflits. Il n'existe pas une seule bonne pratique ou une seule méthode d'analyse des conflits pouvant conduire à une

meilleure programmation. Le choix de l'outil le plus approprié dépend du contexte, de l'entité commanditaire, du but visé à travers l'analyse du conflit, de l'objet essentiel de l'analyse et des ressources disponibles, telles que le personnel, le financement et les capacités.

1. Outils analytiques

Les outils analytiques suivants déterminent les questions clés pour l'analyse des conflits. Certains outils et cadres de travail permettent de simplement analyser les informations. D'autres aident à établir le lien entre l'analyse et le choix et la conception du programme. Les outils peuvent être utilisés l'un après l'autre ou en combinaison, en fonction du but principal du processus (GPPAC, 2017).

2. Analyse axée sur les parties prenantes

a) Analyse des parties prenantes : positions, intérêts, problèmes et pouvoir

Cet outil examine chaque groupe ou individu important dans le conflit, en identifiant leurs positions déclarées, leurs intérêts, leurs besoins, leurs problèmes et leurs sources de pouvoir. Cela permet de comprendre le rôle que joue chaque partie dans le conflit. Il est particulièrement important d'effectuer ce type d'exercice avant de travailler directement avec l'un quelconque des groupes concernés.

b) Cartographie des relations entre les parties prenantes

Cet outil offre un moyen graphique de démontrer les relations entre les différents groupes et individus concernés. Il aide les utilisateurs à comprendre tous les acteurs des différentes parties prenantes et la manière dont ils interagissent les uns avec les autres.

c) Analyse des problèmes et des causes

i) Arbre du conflit

Cet exercice offre un moyen très simple d'explorer les causes et les effets des principaux facteurs de conflit. Les racines représentent les causes sous-jacentes, tandis que les branches représentent les effets ou les résultats du conflit. C'est un bon moyen de commencer à réfléchir aux systèmes de conflits.

ii) Analyse des diviseurs et des connecteurs

Il s'agit d'une méthode permettant de comprendre le contexte du conflit, en identifiant les facteurs qui rapprochent les gens (connecteurs) et ceux qui les éloignent les uns des autres (diviseurs). Il s'agit d'un outil qui peut être utilisé pour examiner la sensibilité aux risques de conflit et pour s'assurer que la programmation de l'action humanitaire et du développement tient compte des risques de conflit.

iii) Analyse des menaces : menaces et vulnérabilités immédiates et à long terme

Ce processus nous aide à faire un tri dans les différents facteurs de conflit pour identifier ceux qui représentent des menaces urgentes de violence et ceux qui pourraient conduire un jour ou l'autre à la violence, mais pas dans l'immédiat.

iv) Niveaux de changement potentiel

Ce processus examine les différents niveaux et aspects du conflit : facteurs structurels et culturels plus profonds, institutions officielles et informelles, normes sociales, relations entre les groupes, attitudes, comportements, perceptions et préjugés personnels.

d) Outils qui favorisent l'intégration

Encadré 1: Questions clés pour l'analyse des conflits

Profil

Quel est le contexte politique, économique et socioculturel ?

Quelles sont les questions politiques, économiques et sociales émergentes ?

Existe-t-il des dynamiques régionales/internationales importantes ?

Quelles sont les dimensions géographiques ? Quelles zones sujettes aux conflits et à la fragilité, ou affectées par eux, peuvent être situées dans le contexte ?

Existe-t-il une histoire marquée par les conflits ?

Causes des conflits et possibilités d'instaurer la paix

Quelles sont les causes structurelles des conflits et de la fragilité ?

Quelles questions peuvent être considérées comme des causes immédiates ou dynamiques des conflits et de la fragilité ?

Quels sont les éléments déclencheurs qui pourraient contribuer au déclenchement ou à une nouvelle escalade de la violence ?

Quelles sont les stratégies ou les habitudes de gestion des conflits qui alimentent la violence ?

Quels facteurs nouveaux ou émergents contribuent à prolonger les dynamiques de conflit et de fragilité ? Les causes originelles ont-elles changé en raison des événements survenus pendant la guerre et la violence de masse ?

Quels facteurs peuvent contribuer à la paix et à la stabilité ? Quels sont les facteurs existants qui rapprochent les gens et sur lesquels on peut s'appuyer ou qu'on peut renforcer ?

Quelles sont les principales causes de conflit et quels sont les principaux facteurs de paix ? Quels sont les facteurs qui ont le plus d'influence sur la situation ?

Acteurs

Qui sont les principaux acteurs (les personnes qui perpétuent ou atténuent la situation de conflit et de fragilité) ? Comment contribuent-ils aux conflits ou les atténuent-ils ?

Quels sont leurs intérêts, leurs objectifs, leurs positions, leurs capacités et leurs relations ?

Quelles capacités pour la paix et la stabilité peuvent être identifiées ? Qui peut changer la donne ?

Quels acteurs peuvent être identifiés comme des « fauteurs de troubles » (ceux qui tirent bénéfice de la violence en cours ou qui résistent au mouvement vers la paix et la stabilité) ? Pourquoi ? S'agit-il de fauteurs de troubles involontaires ou intentionnels ?

Dynamiques et tendances futures

Quelles sont les relations et les dynamiques entre les principales causes de conflit et les principaux facteurs de paix ?

Quelles sont les tendances existantes en matière de conflits et de fragilité ? Quels sont les cycles de renforcement négatif ?

Quelles sont les possibilités qui existent ?

Quels scénarios peuvent être élaborés à partir de l'analyse du profil, des causes et des acteurs du conflit et de la fragilité ?

Comment différents scénarios pourraient-ils se dérouler, compte tenu des développements futurs probables (à court et à long terme) ?

Source : OCDE, 2012.

i. Élaboration de scénarios

L'élaboration de scénarios indique deux ou trois histoires possibles concernant l'avenir de la zone de conflit, comme outil permettant d'examiner les moyens d'influencer celui des futurs potentiels qui se réalise, sur la base des interactions entre les parties prenantes et les problèmes.

ii. Cartographie des systèmes de conflit

Ce processus traite le conflit comme un système de causes et d'effets, ce qui aboutit souvent à des cercles vicieux. Il aide à découvrir la dynamique et les interactions entre les facteurs de conflit et entre les parties prenantes, et permet d'établir une carte du conflit qui peut être utilisée dans la conception de stratégies et la planification de programmes.

3. Boîtes à outils et manuels

Les alinéas ci-dessous donnent un aperçu des boîtes à outils et des manuels choisis, en présentant des exemples de leur application dans certains pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

a) Cadre « ne pas nuire ».

Toute intervention dans une situation de conflit peut aggraver ou réduire les tensions en fonction des avantages perçus pour un groupe par rapport à un autre. Une fois l'analyse du conflit terminée, il peut apparaître que les décisions

de programmation antérieures et les projets en cours ne sont plus adaptés ou peuvent exacerber la situation de conflit et doivent être recalibrés. Comprendre les interactions potentielles entre les résultats de l'analyse des conflits et les décisions de programmation aidera à prévoir les incidences de la programmation.

L'approche « ne pas nuire » (Groupe des Nations Unies pour le développement, 2016) visant à réduire au minimum les effets néfastes de l'engagement dans les zones sujettes aux conflits est un outil composé des éléments essentiels suivants :

- Analyse des questions qui divisent et exacerbent les tensions entre les groupes (« diviseurs »).
- Analyse des questions qui rassemblent les groupes autour d'un objectif commun pour consolider la paix ou réduire les conflits (« connecteurs »).
- Analyse du programme existant pour savoir pourquoi une entité met en œuvre le programme ou le projet. Où se déroule le programme ou le projet ? Quel est l'objectif du programme ou du projet ? Quand et comment le programme ou le projet sera-t-il mis en œuvre, par qui et avec qui ?
- Prise en compte des messages implicites et éthiques associés au projet.

- Analyse des répercussions du programme sur la réduction ou l'aggravation du conflit.
- Si nécessaire, réflexion sur la manière d'adapter le projet pour qu'il soit conforme aux principes « ne pas nuire » et qu'il contribue à renforcer les capacités locales en matière de consolidation active de la paix au sein des communautés locales.

En pratique, réduire au minimum les dommages dans la programmation signifie :

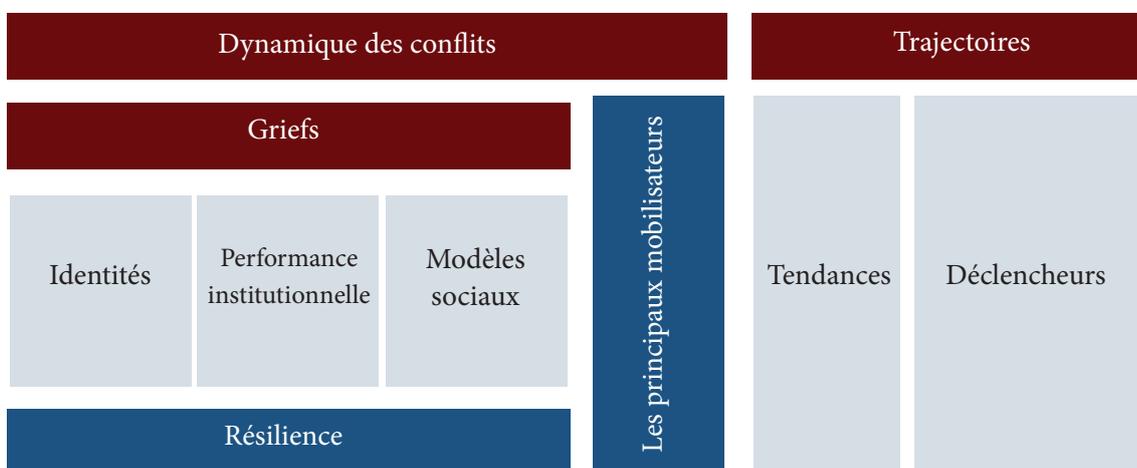
- Recruter des représentants de différents groupes (ethniques, religieux, de genre et autres) parmi les membres du personnel du projet, les contrôleurs du projet, en choisir en tant que bénéficiaires et procéder ainsi tout au long des processus de planification.
- Effectuer une planification participative : cela peut constituer un mécanisme efficace de consolidation de la paix, car le fait de réunir différentes factions permet de mieux comprendre leurs points de vue respectifs. L'importance d'inclure tous les groupes de parties prenantes et de veiller à ce qu'un équilibre des points de vue soit établi entre les différents groupes est essentielle pour assurer la transparence et pour faire en sorte qu'un groupe ne se sente pas (à tort ou à raison) exclu ou victime de discrimination, ce

qui pourrait accroître les tensions et aggraver les vulnérabilités.

- Procéder à des évaluations qui établissent un équilibre dans l'inclusion et entre les points de vue des différents groupes (il conviendrait d'informer les groupes des résultats de l'analyse de la situation et du conflit, dans la mesure où cela n'exacerbera pas les tensions), et la participation doit être reflétée dans le choix du personnel d'évaluation, des personnes interrogées, des visites sur le terrain et des documents consultés. Dans la mesure du possible, toutes les informations recueillies devraient être triangulées pour éviter des distorsions.

En conséquence, le cadre « ne pas nuire » met l'accent sur la manière de fournir une assistance plus efficace et sur comment les principales parties prenantes qui fournissent une assistance dans les zones de conflit peuvent devenir plus responsables et redevables des conséquences de leur assistance, soit en aggravant et en prolongeant des conflits destructeurs entre les groupes ciblés par l'assistance soit en réduisant et en abrégant ces conflits (CDA, 2004). L'outil permet de mieux appréhender la complexité des environnements des conflits. Il aide les travailleurs humanitaires à réfléchir à différentes façons de faire les choses pour obtenir de meilleurs résultats. L'objectif est d'aider les travailleurs humanitaires à faire face aux complexités réelles de l'assistance dans les situations de conflit, avec moins de frustration et

Figure IX: Diagnostic du conflit



Ligne verticale : Les agents clés de mobilisation

Encadré 2: Cadre appliqué au Nigéria

Contexte

Les histoires de la formation de l'État – les héritages du colonialisme et du post-colonialisme, par exemple – peuvent être particulièrement importantes dans les conflits. L'histoire, cependant, peut aussi atténuer la violence. Dans le cas du Nigéria, la guerre civile des années 1970 et la longue expérience du régime militaire ont convaincu de nombreux Nigériens qu'un retour à un tel système serait inacceptable. Dans les deux cas, il est important de comprendre comment les facteurs historiques influencent les motivations, les perceptions et les comportements des acteurs.

Griefs

Les griefs latents précèdent presque toujours les actes de violence physique. Par exemple, au Nigéria, le contrôle de la ville de Jos a longtemps été une source particulière de tension entre les colons musulmans haoussas et la population autochtone majoritairement chrétienne. Bien que les Haoussas soient une minorité dans l'État du Plateau, ils constituent le plus grand groupe ethnique du Nigéria pris dans son ensemble. Ainsi, de nombreux Berom et d'autres groupes chrétiens expriment leur crainte d'une domination haoussa au niveau national. Parallèlement, la minorité haoussa craint quant à elle d'être chassée de Jos. De part et d'autre, de nombreuses rumeurs font état de menaces, notamment sous forme d'allégations de « tueries silencieuses », de stockage d'armes, etc. Les tensions sont si fortes que tout incident mineur entre deux individus se trouvant de part et d'autre du fossé religieux peut rapidement dégénérer, cela étant facilité par le flot de messages haineux et autres textes alarmistes qui sont envoyés sur les vastes réseaux cellulaires. Des flambées de violence occasionnelles se produisent en effet.

Agents clefs de mobilisation

Les conflits armés résultent dans un contexte particulier de l'interaction entre les agents clefs de mobilisation et des motifs sous-jacents de griefs et de résilience. Il existe plusieurs façons pour un agent de mobiliser des groupes et des ressources pour mener une action de masse. Dans certains cas, les agents clefs se mobilisent en puisant dans les ressources qu'ils contrôlent déjà. Par exemple, lorsque le Mouvement pour l'émancipation du delta du Niger – un groupe militant opérant dans le sud du Nigéria – utilise les fonds provenant d'enlèvements pour acheter des armes et commettre d'autres actes de violence, il mobilise ses ressources existantes. Dans d'autres cas, les agents clefs mobilisent les autres en invoquant des griefs particuliers liés au fonctionnement des institutions, ou utilisent à leur avantage des motifs sociaux à plus long terme. Par exemple, le Mouvement pour l'émancipation du delta du Niger cherche fréquemment à obtenir le soutien matériel et moral des communautés environnantes en condamnant l'utilisation des ressources pétrolières par le Gouvernement national et en s'engageant à lutter pour que la région du delta reçoive une part plus importante des recettes.

Stratégies pour s'attaquer aux principaux facteurs de conflit

La bonne gouvernance reste un défi au Nigéria. Les groupes adeptes de la violence – de Boko Haram aux milices du delta du Niger – ont en commun la colère contre la mauvaise gouvernance du pays. Ainsi, une réponse naturelle serait d'intégrer dans la stratégie nationale globale de l'Agence des États-Unis pour le développement international pour le Nigéria une adhésion aux principes d'un bon engagement dans les États fragiles. Deux objectifs qui peuvent être cités à titre d'illustration sont la poursuite et l'élargissement de la stratégie de l'Agence axée sur les États, qui vise à améliorer les capacités du service des États, et l'amélioration de la capacité de prestation de services des collectivités locales dans les États chefs de file. Toutefois, une approche technique peut aussi être compliquée par des facteurs politiques qui pourraient être source de résistance et pourraient empêcher un changement positif (comme ce que l'on appelle la « résilience négative »). Une approche systémique permettrait d'évaluer toute résilience négative pouvant faire obstacle à l'efficacité d'un programme et permettrait de susciter des attentes appropriées pour le changement.

Identifier et soutenir les zones favorables

Au plus fort des conflits religieux au Nigéria, au début de l'année 2002, le gouverneur de Kaduna a négocié un accord politique connu sous le nom de « Compromis de Kaduna », qui tient depuis 2002. Alors que les affrontements entre chrétiens et musulmans faisaient rage dans les États voisins, Kaduna a connu parfois des tensions et des combats, mais est resté relativement en paix face aux provocations des extrémistes. Un quartier du sud de Kaduna, Barnawa, est particulièrement remarquable pour être resté paisible pendant les crises de 2000 et 2002. Dans les deux cas, les chrétiens et les musulmans ont agi ensemble pour se protéger mutuellement et empêcher les étrangers qui avaient l'intention de provoquer un conflit de venir dans leur quartier. Identifier les facteurs qui ont permis à Kaduna, et à Barnawa en particulier, de gérer leurs conflits, puis travailler avec ces communautés pour reproduire ces facteurs ailleurs, si possible, est l'essence de l'approche fondée sur les zones favorables.

plus de clarté, afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les sociétés bénéficiaires de l'assistance (ibid., p.1). Il constitue également un outil permettant de trouver de meilleurs moyens et options de programmation pour les fournisseurs d'aide ou d'assistance (ibid.).

b) Cadre d'évaluation des conflits de l'Agence des États-Unis pour le développement international

Le cadre d'évaluation des conflits (CAF 2.0) (USAID, 2012) est une approche méthodologique spécifique et unique en son genre adoptée par l'Agence des États-Unis pour le développement international pour l'évaluation des conflits, afin de permettre à ses missions et groupes opérationnels de mieux évaluer les risques de conflit armé et les objectifs de paix et de sécurité les plus importants dans le contexte d'un pays donné, et de déterminer comment les programmes de développement existants interagissent avec ces facteurs, comment les programmes peuvent - peut-être par inadvertance - nuire, et où et comment le développement et l'aide humanitaire peuvent soutenir le plus efficacement les efforts locaux pour gérer les conflits et consolider la paix.

Le CAF 2.0 fournit un cadre rigoureux pour la collecte et l'analyse des données d'une manière objective, qui peut être appliquée uniformément dans tous les contextes de conflit. On ne saurait trop insister sur l'importance d'un outil qui facilite l'analyse objective et impartiale des conflits. Les conflits impliquent nécessairement au moins deux points de vue sur une question ou un différend. Pour éviter que l'aide ne produise des effets négatifs indésirables, comme le soutien involontaire d'une partie contre l'autre, il est essentiel que les parties prenantes internationales aient une vision indépendante et objective du conflit facilitée par un outil d'évaluation du conflit.

Au cours d'une évaluation de conflit, le CAF 2.0 est utilisé pour deux tâches analytiques. En premier lieu, il est utilisé pour diagnostiquer la dynamique du conflit en cours et les trajectoires futures possibles. Dans ce cadre, la dynamique comprend les causes de griefs, les facteurs de résilience et de mobilisation clefs. Les trajectoires

consistent en des tendances et des déclencheurs de conflits futurs. En deuxième lieu, le CAF 2.0 est utilisé pour identifier et recommander des options de réaction aux conflits adaptées aux missions de l'Agence des États-Unis pour le développement international. La réaction aux conflits est une expression utilisée dans ce cadre pour désigner à la fois le développement tenant compte des risques de conflits et les programmes directs d'atténuation des conflits, de gestion des conflits et de prévention des conflits (à savoir, la consolidation de la paix).

c) Évaluation des effets de la paix et des conflits

L'évaluation des effets de la paix et des conflits (Nyheim et autres, 2011) est un outil de planification et de gestion qui peut aider les organisations humanitaires et de développement à analyser les situations de conflit (potentiel) et à identifier les possibilités stratégiques de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Il peut également être adapté pour le suivi des effets de ces activités. Il offre ainsi une approche intégrée des principales étapes et des principaux niveaux d'un programme de développement.

La méthode d'évaluation des effets de la paix et des conflits est fondée sur les bonnes pratiques de développement et sur des approches connexes de l'analyse des conflits, telles que l'alerte précoce. Elle repose sur les principes de consultation des parties prenantes, d'engagement à l'égard de la vision autochtone de la paix et d'appropriation locale du processus de paix. En même temps, il permet aux utilisateurs de prendre en compte les dynamiques régionales qui influencent le conflit. Ainsi, l'outil peut être utilisé dans toutes les interventions, y compris le commerce et l'investissement, l'aide d'urgence et l'aide au développement. Il devrait aider à assurer la cohérence entre les différentes interventions publiques aux niveaux microéconomique et macroéconomique et entre les interventions internationales et locales.

L'outil fournit un cadre pour :

- Évaluer l'environnement de la consolidation de la paix (analyse de la situation et tendances)
- Identifier les parties au conflit et les artisans de la paix (analyse des parties prenantes)
- Définir les objectifs et les activités
- Inscrire les analyses dans un cadre de planification (cadre logique)

d) Analyse des conflits et du développement du Programme des Nations Unies pour le développement

L'outil d'analyse du développement lié aux conflits mis au point par le Groupe des Nations Unies pour le développement (2016) vise à comprendre les liens qui existent entre le développement et les conflits, et à accroître les incidences positives des efforts de développement. Il est utilisé de préférence dans les conflits dus à une combinaison de causes sécuritaires, politiques, économiques et sociales et est facilement adaptable au niveau d'un pays ou d'un secteur. Il aide à analyser un contexte particulier et à élaborer des stratégies pour réduire ou éliminer les effets et les conséquences des conflits violents. Il permet de mieux comprendre les problèmes qui peuvent être à l'origine d'un conflit et les dynamiques qui peuvent promouvoir la paix dans une grande diversité de pays où les Nations Unies opèrent.

L'outil d'analyse du développement lié aux conflits est conçu pour répondre aux besoins des responsables de programmes travaillant au niveau national qui souhaitent mieux comprendre les structures, les parties prenantes et la dynamique des conflits, ainsi que les forces qui agissent en faveur soit de la violence soit de la paix. L'analyse des conflits en tant que pratique a évolué au cours de la dernière décennie et est maintenant généralement acceptée comme la base d'une programmation efficace qui tient compte des risques de conflit. Un outil tel que l'analyse du développement liée aux conflits est un mécanisme puissant pour soutenir les parties prenantes nationales dans les efforts de réflexion et d'analyse qu'elles font en vue de

mieux comprendre les contextes nationaux et locaux, tout en recherchant un consensus autour d'approches qui puissent aider efficacement à relever les défis auxquels elles sont confrontées. En outre, l'outil constitue un instrument qui permet d'évaluer le niveau de résilience de chaque contexte donné face au risque de conflit et de violations flagrantes des droits de l'homme.

Conformément à l'initiative « Droits de l'homme avant tout », lancée par l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon, une attention particulière est requise pour identifier et combattre les violations des droits de l'homme, qui sont les faits précurseurs potentiels des crimes d'atrocité et des conflits. À cet égard, les analyses de conflit et les interventions connexes doivent intégrer la protection des droits de l'homme dans leur conception et leur mise en œuvre. En conséquence, l'analyse du développement lié aux conflits peut constituer une plateforme pour identifier, prévenir et combattre les violations des droits de l'homme par des actions visant à renforcer la résilience des États et des sociétés face au risque de tels crimes. Un processus d'analyse du développement lié à un conflit doit donc être entrepris en étant conscient des responsabilités définies dans l'initiative « Droits de l'homme avant tout » et en ayant l'intention d'aider les Nations Unies à les mettre en œuvre.

L'analyse du développement lié aux conflits peut :

- Mettre en évidence les sources et les conséquences des conflits qui ne sont pas toujours prises en compte, telles que la violence fondée sur le genre, les problèmes de dégradation de l'environnement, la mauvaise gestion des ressources naturelles et d'autres questions transversales
- Aider à mener des activités de plaidoyer et des activités liées aux politiques, et aider à établir la valeur ajoutée du système des Nations Unies dans un contexte particulier
- Compléter les analyses politiques et des droits de l'homme, afin que les signes d'alerte précoce soient perçus et amènent à agir

- Soutenir la planification de scénarios pour la programmation du développement, y compris la gestion des risques dans un contexte particulier
- Permettre une meilleure définition des résultats et des objectifs dans les programmes, afin de permettre l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement

e) Outil de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour l'évaluation des activités de consolidation de la paix dans des contextes de conflit et de fragilité

Le processus d'élaboration de l'initiative clef de l'Organisation de coopération et de développement économiques en matière de consolidation de la paix, *Evaluating Peacebuilding Activities in Settings of Conflict and Fragility* [Évaluation des activités de consolidation de la paix dans les contextes de conflit et de fragilité], également appelée « les orientations » (OCDE, 2012), trouve son origine dans la reconnaissance, au sein de la communauté de la paix et de la

prévention des conflits, du manque d'informations solides sur les résultats réels des efforts de consolidation de la paix. Conscient de la nécessité d'adopter des approches plus efficaces et mieux adaptées à l'évaluation dans les contextes de conflit, le Comité d'aide au développement de l'OCDE a lancé une initiative visant à élaborer des orientations sur l'évaluation des activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

L'initiative a réuni des praticiens et des décideurs du Réseau international sur les conflits et les situations de fragilité (qui était alors le Réseau sur les conflits, la paix et la coopération au développement du Comité d'aide au développement) et des experts en évaluation du Réseau sur l'évaluation du développement du Comité. L'OCDE a élaboré un projet d'orientations en 2008, qui a été utilisé pour évaluer diverses activités de prévention des conflits et de soutien extérieur à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État dans un certain nombre de contextes de conflits majeurs, notamment en Afghanistan, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et au Sri Lanka. Ce guide a été révisé sur la base des constatations

Encadré 3: Utilisation de l'outil d'analyse des conflits de l'Organisation de coopération et de développement économiques en République démocratique du Congo

Exemple d'utilisation de l'analyse des conflits en République démocratique du Congo

En République démocratique du Congo, l'analyse de conflit – une combinaison de recherches scientifiques et d'ateliers sur le terrain – a permis d'identifier quatre causes importantes de conflit pendant la phase de démarrage. Les quatre causes – propriété foncière, faiblesse de l'État, secteur de la sécurité, ressources naturelles – ont permis de délimiter le champ de l'évaluation. Les causes ont aussi permis d'évaluer la pertinence des interventions (ont-elles ciblé les bonnes causes de conflit ?) et leur incidence (l'aide à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix a-t-elle eu un effet sur ces facteurs ?)

Utilisation de l'analyse des conflits pour déterminer la portée d'une évaluation en République démocratique du Congo

Une évaluation multi-donateurs a été lancée en 2008 pour évaluer le rôle des partenaires extérieurs dans le soutien à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits dans l'est de la République démocratique du Congo. L'utilisation d'une analyse des conflits a été très utile pour déterminer les facteurs de conflit clefs – tant les plus évidents que les moins évidents – à prendre en compte dans l'évaluation. Dans un premier temps, l'évaluation avait porté essentiellement sur la violence sexuelle et sexiste, les enfants soldats et les ressources naturelles, que les services d'évaluation commanditaires considéraient comme des facteurs clefs de conflit. À l'époque (2008), il était généralement admis que ces facteurs étaient importants, mais le choix de ces trois facteurs n'était pas fondé sur une analyse des conflits. Une fois l'évaluation lancée, l'équipe a utilisé l'analyse des conflits pour identifier les questions foncières et la faiblesse de l'État comme les principales causes de conflit, et ces questions ont alors été intégrées dans le champ de l'évaluation.

Source: OCDE, 2012.

sur le fond et d'ordre méthodologique de cette phase d'application.

L'objectif de ce guide est de nourrir la réflexion critique. Il vise à combler les lacunes en matière d'apprentissage et de reddition des comptes dans les contextes de conflit et de fragilité, en servant d'orientations aux personnes qui entreprennent ou commandent des évaluations et en les aidant à mieux comprendre les questions sensibles et les enjeux existant dans de tels contextes. En même temps, il vise à aider les décideurs et les praticiens travaillant pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'État à mieux comprendre le rôle et l'utilité de l'évaluation et à saisir comment une optique d'évaluation peut aider à renforcer la conception et la gestion des programmes. En

gardant ces objectifs à l'esprit, on notera que le guide offre des conseils sur les aspects de l'évaluation de l'engagement des donateurs dans les situations de conflit et de fragilité qui diffèrent de l'évaluation dans des environnements plus stables.

f) Cadre d'analyse des conflits du Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés

Le Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés a élaboré un cadre et des lignes directrices pratiques pour l'analyse des conflits, appelés « Cadre d'analyse des conflits : lignes directrices et procédures sur le terrain » (GPPAC, 2017), avec pour objectif : de renforcer les

Encadré 4: Exemple d'utilisation du cadre d'analyse du Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés pour identifier le domaine ou le niveau d'analyse

Comprendre les tensions communautaires au Liberia

Une organisation non gouvernementale s'apprêtait à organiser des séances de dialogue et de négociation entre deux communautés ethniques qui s'étaient mutuellement massacrées pendant la guerre civile au Liberia. Les groupes qui vivaient auparavant côte à côte étaient désormais logés dans des communautés séparées mais proches, et les problèmes d'utilisation des terres étaient aigus. Avant de réunir les anciens de chaque groupe, les organisateurs avaient interrogé les femmes et les hommes, les jeunes et les anciens combattants de chaque groupe, en cherchant à comprendre non seulement l'histoire, mais aussi les sentiments et les tensions qui prévalaient.

Encadré 5: Exemple d'utilisation du cadre d'analyse du Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés au Ghana

Cartographie systémique des principaux conflits et de leurs causes au Ghana

Les observateurs locaux citent les conflits se rapportant à la chefferie, les conflits fonciers et autres conflits liés aux ressources naturelles, les conflits ethniques, les conflits religieux et les conflits socioculturels comme les types de conflits les plus fréquents au Ghana. Chacune de ces situations est exacerbée par le climat politique et la culture politique dominants. Au niveau national, les politiciens se concentrent généralement sur la conquête et la conservation du pouvoir, plutôt que sur la gouvernance, l'élaboration de politiques, la prestation de services ou le développement économique équitable. Ainsi, la culture politique est dominée par une lutte à enjeux élevés entre les deux principaux partis politiques, le National Democratic Congress (NDC) et le New Patriotic Party (NPP). Une fois au pouvoir, les partis ont tendance à ne pas tenir les promesses concernant le développement faites aux Ghanéens, ce qui se traduit par une prestation de services et une élaboration des politiques très médiocres. Par exemple, le pays ne parvient toujours pas à fournir suffisamment d'eau potable à ses citoyens ou suffisamment d'électricité aux foyers et aux entreprises, pour ne citer que deux lacunes.

Ces types de conflits sont sous-tendus par une série de causes structurelles de conflit, notamment les inégalités économiques. Au niveau macroéconomique, le sud du Ghana dispose de plus de ressources et contrôle les crédits budgétaires pour le développement et l'investissement et jouit d'une prospérité relative, tandis que le nord du pays continue de subir des privations relatives. Au niveau local, l'accès à la terre et aux autres ressources est contrôlé par les chefs, qui prennent souvent des décisions basées sur un système de patronage et d'allégeance qui, dans de nombreux cas, est devenu lié aux principaux partis politiques. Il s'ensuit que certains groupes bénéficient d'un traitement de faveur, tandis que d'autres sont exclus et s'insurgent devant leur incapacité persistante à obtenir des avantages. Dans les régions riches en minerais du sud du Ghana, les sociétés minières et, plus récemment, les industries pétrolières ont provoqué des déplacements de population, causé des dommages écologiques et commis des violations des droits de l'homme, créant ainsi une situation de plus en plus préoccupante. En outre, les chefs locaux et les organisations de la société civile se demandent si les communautés reçoivent une part équitable des revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles.

La plupart des personnes locales interrogées soulignent que la politisation et la polarisation selon les partis sont les principales causes des conflits dans le pays, une dynamique qui déforme et amplifie tous les autres conflits. Sans cette culture politique omniprésente, les facteurs structurels sous-jacents pourraient moins être des causes de violence. Par exemple, il est connu au Ghana que le NDC est aligné sur le groupe Adani et que le NPP est aligné sur le groupe Abudu, les deux parties en conflit dans la crise bien connue de la chefferie de Dagbon. En conséquence, la question de la politisation apparaît comme la principale force motrice de conflit. En tant que source possible de violence généralisée, les conflits de chefferie sont presque aussi préoccupants, sachant que les facteurs politiques amplifient le problème.

capacités des organisations de la société civile en matière d'analyse des conflits comme base de l'action préventive ; de promouvoir l'auto-évaluation et la prise en compte des risques de conflit ; enfin, d'alimenter la programmation et la planification des projets, qu'il s'agisse d'une intervention directe ou d'un plaidoyer visant à mobiliser d'autres parties prenantes. Ses principes directeurs sont les suivants : « ne pas nuire » ; l'inclusion ; l'appropriation locale ; la relation entre les rôles et la dynamique de l'acteur interne et de l'acteur extérieur ; la prise en compte des questions de genre ; le besoin de viser un but précis ; enfin, la continuité. Ce guide complète le manuel du Partenariat sur les processus multipartites pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix, dans lequel l'attention est centrée sur la manière de rassembler les différentes parties prenantes autour de l'analyse des conflits, de la planification des actions et des processus de consolidation de la paix.

g) Analyse des risques de conflit réalisée par l'Institute for Economics and Peace

La question qui se pose avant tout pour les décideurs politiques, les entreprises et la société civile aujourd'hui est la nécessité de mieux comprendre la probabilité de risques majeurs, tels que le déclenchement d'un conflit, et ce qui peut être fait pour atténuer le risque que ces événements se produisent. À cet égard, l'Institute for Economics and Peace a mis au point deux types de modèles de risque prospectifs pour prédire l'évolution future de l'indice mondial de la paix (IEP, 2017). Cet indice sert de variable clef pour mesurer les fortes dégradations de l'état de la paix, car il permet de mesurer de manière globale et objective la violence, les conflits, la sûreté et la sécurité de la société.

Les deux modèles de risque mis au point par l'Institut sont appelés le « modèle de pays similaire

de l'IEP » et le « modèle de déficit de paix positive de l'IEP ». Les résultats des deux modèles ont été testés sur le plan de l'efficacité de plusieurs façons et comparés à cinq autres mesures couramment utilisées pour prévoir les conflits et comprendre la vulnérabilité face à la violence.

Le modèle de déficit de paix positive a réussi à prévoir plusieurs détériorations notables de la paix dans les pays depuis 2008. Si l'on considère les dix pays les plus à risque selon le modèle en 2008, dans cinq d'entre eux, à savoir l'Érythrée, le Mozambique, le Niger, la République arabe syrienne et le Viêt Nam, l'état de la paix s'est fortement dégradé.

Si l'on considère plus largement les 20 pays qui sont entrés en conflit entre 2008 et 2017, tous étaient des pays affichant un déficit de paix positive. En d'autres termes, le modèle a estimé que leurs institutions et leurs mesures sociales étaient faibles et qu'ils étaient vulnérables face à une détérioration de l'état de la paix. Sur ces 20 pays, cinq figuraient parmi les 10 pays les plus à risque suivant le modèle de déficit de paix positive. Pour 2017, cinq des dix pays les plus à risque suivant le modèle du déficit de paix positive figuraient également sur la liste en 2008, à savoir le Bhoutan, l'Érythrée, la Guinée équatoriale, la République démocratique populaire lao et la Sierra Leone. Les cinq nouveaux pays sont tous situés en Afrique subsaharienne : Angola, Guinée, Madagascar, Malawi et Togo.

S'il est possible d'identifier les pays qui risquent d'entrer en conflit jusqu'à sept ans à l'avance, il est également possible de mettre en place des mesures efficaces. Compte tenu des coûts élevés des conflits par rapport à la prévention, la possibilité d'agir sur la base de ces modèles avec un niveau relativement élevé d'exactitude prédictive positive est susceptible d'orienter l'allocation des

ressources et d'améliorer l'efficacité de la prise de décision sur le plan des coûts.

3. Renforcement des capacités

Les méthodes et outils examinés plus haut font notamment appel à des analyses qualitatives et quantitatives réalisées dans les domaines du développement, de la paix et la sécurité, et de l'action humanitaire. Dans le cas de l'outil mis au point par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour analyser le développement dans un contexte de conflits, le pilier des droits de l'homme est inclus. Cet outil est à cet égard bien adapté aux exigences de l'approche fondée sur les liens, en raison de sa prise en compte des conflits. Dans le même temps, les autres outils peuvent être facilement adaptés, afin de prendre en considération le pilier des droits de l'homme.

S'agissant des méthodes, les outils pédagogiques et les manuels permettent d'aborder la conduite de l'analyse des conflits de manière progressive. En dépit de ces orientations, il est impératif de former les parties prenantes concernées à leur application en utilisant les guides disponibles. Il est également nécessaire que les parties prenantes soient en mesure de passer au crible les nombreux guides d'analyse des conflits afin de repérer ceux qui présentent le plus d'intérêts pour les contextes dans lesquels elles travaillent. Il est possible pour cela d'organiser des ateliers et des séances de formation spécifiques.

La complexité des outils d'analyse varie en fonction du type d'analyse et du stade de l'analyse, qui va de l'analyse orientée vers les parties prenantes à l'analyse des causes et l'analyse liée aux problèmes, en passant par les outils d'intégration.

Les parties prenantes ont besoin d'une formation adéquate pour appliquer les outils. En ce qui concerne l'analyse multidimensionnelle, la collaboration nécessaire entre les piliers passe par une formation spécifique aux processus multipartites. Il est également nécessaire d'établir des plateformes et des institutions multipartites pour intensifier les efforts de planification intégrée.

Les outils d'intégration, tels que l'élaboration de scénarios et la cartographie des systèmes, sont des outils techniques à forte intensité de données qui peuvent s'avérer difficiles à mettre en œuvre dans le contexte africain. Dans le même temps, ce sont des outils importants pour l'analyse intégrée des différents piliers et dimensions intéressant les conflits et il faut créer les capacités nécessaires pour permettre leur application effective. Il y a cependant lieu de renforcer les systèmes statistiques de collecte, d'analyse, de présentation des données et d'établissement de rapports. Les outils de prédiction des conflits utilisés dans la prévention des conflits font appel à des modèles et à l'analyse de scénarios. Des compétences sont nécessaires dans ces domaines pour simuler des scénarios futurs et éclairer la prise de décision.

Le renforcement des compétences dans l'utilisation de l'analyse systémique en tant que fondement aiderait les parties prenantes à mieux comprendre comment plusieurs secteurs, et les indicateurs au sein des secteurs sont interconnectés. Il faudra également élaborer des indicateurs pertinents pour l'analyse des conflits, notamment des indicateurs de vulnérabilité et de résilience. La collaboration entre les multiples parties prenantes est déterminante pour appliquer les outils d'intégration de manière efficace et doit être encouragée.

VII: Conclusion, principaux messages et recommandations

1. Conclusion

La multiplicité et la complexité croissante des obstacles à la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, ainsi que les conflits qui mettent en péril la paix et la sécurité, le développement, les droits de l'homme et alourdissent l'organisation des interventions humanitaires, justifient d'examiner l'approche fondée sur les liens existants sous l'angle de la prévention et la résolution des conflits. Cette approche vise à promouvoir les modalités synergiques, complémentaires et intégrées de la mise en œuvre des interventions axées sur les quatre piliers dans le cadre de la recherche de solutions efficaces et durables aux conflits, dans les deux sous-régions. L'étude ambitionnait également de contribuer à l'objectif plus large de promouvoir la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans le contexte des cadres de coopération Union africaine-Organisation des Nations Unies qui présentent un intérêt pour les quatre piliers.

L'analyse montre que, bien que la CEDEAO et la CEEAC aient enregistré des progrès louables dans la promotion de la paix et de la sécurité au cours des trois dernières décennies, elles sont actuellement confrontées à d'autres formes de menaces, notamment les conflits liés à des problèmes religieux et ethniques, le terrorisme et le trafic de drogue, qui alimentent le trafic illicite d'armes légères. L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale se développent lentement dans un contexte de faiblesse des taux de croissance due à la pandémie de COVID-19 et à un certain nombre de difficultés rencontrées dans le domaine humanitaire et les droits de l'homme qui compromettent les progrès accomplis dans la voie de la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063. Pourtant, il existe des cadres et des initiatives visant à remédier aux conflits, sans compter les quatre piliers et leurs liens, ainsi que la gouvernance aux niveaux mondial, régional et

sous-régional, notamment ceux qui ont été mis en place par la CEDEAO et la CEEAC, ce qui met en relief un déficit de mise en œuvre. Les sous-régions d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale n'ont pas obtenu de bons résultats au regard de la réalisation des aspirations et des objectifs de l'Agenda 2063. Parmi les cinq sous-régions d'Afrique, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale sont respectivement classées troisième et cinquième en 2020 par le rapport sur l'Indice et les Tableaux de Bord des objectifs de développement durable pour l'Afrique en ce qui concerne les progrès réalisés en vue d'atteindre les ODD. Les États fragiles, dont la République centrafricaine et le Tchad, étaient ceux qui affichaient des résultats médiocres. Le rapport note que les pays d'Afrique de l'Ouest auront des difficultés à accélérer les résultats qui stagnent actuellement en matière de bien-être social sans compromettre la préservation de l'environnement.

Les problématiques transfrontalières, telles que l'affaiblissement des frontières, la gouvernance des frontières, les ressources transfrontalières et le lac Tchad et sa dynamique, y compris l'instabilité de la Libye, ont aggravé la situation de conflit et compromis la paix et la sécurité. Le commerce, bien que menacé, ouvre des possibilités qui pourraient stimuler le développement, en particulier dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. La COVID-19 a créé une crise sanitaire et économique et a aggravé les problèmes sociaux, les femmes et les jeunes étant touchés de manière disproportionnée, en particulier ceux qui vivent dans des pays fragiles et des camps de réfugiés. L'inadéquation de la gouvernance, le manque de volonté politique et la corruption continuent de compromettre les aspirations au développement, à la paix et la sécurité. L'espoir réside toutefois dans les organisations de la société civile et le secteur privé, qui jouent de plus en plus un rôle de soutien important, au-delà de leurs rôles traditionnels de défense et de financement, respectivement.

Il convient d'ajouter un quatrième pilier à l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix et la sécurité. Il s'agit du pilier des droits de l'homme étant donné leurs liens avec les trois autres piliers et aussi avec la gouvernance, une condition préalable importante pour le maintien de la paix et de la sécurité. En outre, le processus de réforme de l'ONU qui reconnaît les droits de l'homme comme faisant partie intégrante de l'approche fondée sur les liens est instructif du point de vue de la justification. En ce qui concerne l'intégration des liens dans les politiques et les stratégies, une analyse montre que les méthodes et outils utilisés pour intégrer les objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 pourraient être adaptés à cette fin. Compte tenu de l'expérience acquise par l'ONU en matière de coordination, de collaboration et d'intégration, y compris l'interaction entre l'action humanitaire, le développement et la paix, ainsi que des résultats de l'enquête, un certain nombre de problèmes à régler et de possibilités à exploiter ont été recensés dans le présent rapport. Les recommandations présentées ci-dessous visant à promouvoir l'approche fondée sur les liens existant entre les quatre piliers découlent des mesures prises pour faire face aux difficultés et des réactions aux propositions destinées à tirer parti des possibilités offertes.

Les méthodes et outils d'analyse des conflits qui ont été examinés montrent qu'ils font appel à des analyses qualitatives et quantitatives réalisées dans les domaines du développement, de la paix et la sécurité, et de l'action humanitaire et, dans le cas de l'analyse du développement lié aux conflits réalisée par le PNUD, le pilier des droits de l'homme est inclus. Cet outil est à cet égard bien adapté aux exigences de l'approche fondée sur les liens, en raison de sa prise en compte des conflits. Néanmoins, les autres outils pourraient être adaptés pour prendre en compte le pilier des droits de l'homme. Il y aurait lieu de créer les capacités nécessaires pour permettre leur application effective. Il faut pour cela assurer une formation ciblée à l'utilisation des documents destinés à servir de guide et réaliser des analyses qualitatives et quantitatives.

2. Principaux messages et recommandations

À la lumière des résultats de l'enquête et de l'analyse qui a suivi, nous proposons les principaux messages et recommandations ci-après :

- 1) **Les cadres et initiatives qui portent sur les conflits, les quatre piliers, leurs liens et la gouvernance sont essentiels à la mise au point de solutions efficaces et durables aux conflits; et contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063.**

Il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre des cadres et des initiatives à tous les niveaux. La volonté politique devra s'affirmer de manière concrète, ce qui nécessite d'adopter des lois, d'intégrer la prévention et la résolution des conflits dans les politiques et les stratégies et de renforcer les institutions. L'objectif est de favoriser la mise en œuvre efficace dans le cadre de la bonne gouvernance. Les États d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest devraient tirer parti des réformes entreprises par l'Union africaine et les Nations Unies pour accélérer la mise en œuvre.

La transformation du NEPAD en Agence de développement de l'Union africaine, chargée de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 au niveau national, et la réforme institutionnelle du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs représentent des possibilités d'action importantes. L'adoption du principe de subsidiarité établissant une division efficace du travail entre l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les États membres et les organisations continentales s'avère également importante dans ce contexte. En ce qui concerne les communautés économiques régionales, notamment la CEDEAO et la CEEAC, il s'agit d'un pas dans la bonne direction vers l'application effective du traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine (1991). La réorganisation de la structure et des portefeuilles des hauts responsables de la Commission de l'Union africaine, y compris le regroupement en un seul organe des Départements des affaires politiques, de la paix et de la sécurité, et des

affaires économiques et du commerce, témoigne de la détermination de l'Union africaine à décloisonner les activités et à promouvoir la cohérence, l'intégration et la collaboration, qui sont des éléments clefs de l'approche des liens existant entre les quatre piliers.

Les réformes de l'ONU viennent en complément des réformes de l'Union africaine, ce qui favorise une mise en œuvre concertée en Afrique. Dans le cadre de ses réformes, l'ONU rationalise ses actifs aux niveaux régional, sous-régional et national en vue d'exécuter le Programme 2030 de manière plus cohérente, plus coordonnée et plus concertée. Elle crée notamment des bureaux régionaux chargés de coordonner le développement, des plateformes régionales de collaboration, des groupes régionaux de soutien par les pairs et renforce les Bureaux du Coordonnateur résident et les équipes de pays des Nations Unies. Les réformes supposent également une mise en œuvre coordonnée des piliers du développement, de la paix et la sécurité et des droits de l'homme dans les situations de crise humanitaire. L'élaboration des Plans-cadres des Nations Unies pour le développement durable, qui ont désormais remplacé les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, nécessite une analyse qui tient compte des liens existants et des problématiques transfrontalières.

2) Les conflits et les menaces contre la paix et la sécurité demeurent des difficultés majeures en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

La résolution efficace des conflits passe par la mise en place de processus globaux qui profitent à tous. Elle devrait donner lieu à des mesures ciblant notamment le désarmement, la réintégration des personnes et la réconciliation des communautés; la fourniture de services publics susceptibles d'améliorer le niveau de vie et les moyens de subsistance; la mise en place de mesures axées sur la sécurité humaine; et la conception et la mise en œuvre de programmes ou d'interventions ciblées pour les populations les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes.

La détérioration persistante de la sécurité et de la situation humanitaire dans la région du Sahel nécessite des engagements fermes aux niveaux régional et international. Il est impératif que la réponse apportée soit pleinement intégrée et soutenue par la collaboration établie entre les États des deux sous-régions, ainsi que par la communauté internationale. Elle devra également porter sur la recherche simultanée de progrès dans la sécurité, la gouvernance, l'aide humanitaire et le développement. Conformément à la recommandation ci-dessus, les différents cadres et instruments de la CEDEAO, de la CEEAC, de l'Union africaine, de l'ONU ainsi que les cadres de coopération Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la paix, la sécurité et la prévention des conflits doivent être exploités efficacement sur tous les fronts pour affronter la situation sur les plans de la paix et de la sécurité dans les deux sous-régions. Ces interventions doivent tenir compte des liens entre la paix et la sécurité et les autres piliers.

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a appelé à un soutien accru à la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram et au Programme d'investissements prioritaires du Groupe de cinq pays du Sahel, ainsi qu'à un effort concerté pour soutenir les plans nationaux de développement afin de stimuler le développement de la région. La stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel suit également une approche intégrative pour tous ses objectifs: gouvernance inclusive et efficace, mécanismes de sécurité nationaux et régionaux pour faire face aux menaces transfrontalières, plans et interventions humanitaires et de développement pour une résilience à long terme.

Les problématiques transfrontalières découlant des insurrections, du partage des ressources naturelles et de la gouvernance des frontières devraient être abordées dans le cadre d'une coopération bilatérale, intrarégionale et interrégionale associant les pays concernés, des organismes sous-régionaux tels que la CEDEAO, la CEEAC et l'Union du Maghreb arabe, ainsi

que d'autres organes et institutions de l'Union africaine, avec le soutien de partenaires tels que l'ONU, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, les organisations non gouvernementales internationales, les organisations de la société civile, le secteur privé, etc.

En outre, l'image négative dont pâtit le Sahel est un obstacle majeur à son potentiel de développement. Des discours plus équilibrés permettraient de justifier l'adoption de mesures en faveur d'une production sahélienne fondée sur les vastes ressources naturelles locales, notamment l'eau et la terre, l'agriculture, les ressources forestières et non forestières, et les abondantes sources locales d'énergies renouvelables. Un nouveau chapitre de l'histoire du Sahel pourrait être élaboré en se fondant sur ses ressources naturelles afin d'assurer une prospérité croissante pour la région. Repenser le Sahel serait propice à la transformation dans le cadre de partenariats commerciaux, scientifiques et politiques et favoriserait le développement de mécanismes de transformation positive. Ces mécanismes nécessitent de nombreuses améliorations dans les domaines de la gouvernance, des finances et de l'égalité, eu égard en particulier aux jeunes et aux femmes. La communauté internationale est disposée à libérer le potentiel du Sahel et à modifier les idées reçues sur la région. Les troubles sont dus en grande partie à la pauvreté et au manque de perspectives. Si la situation économique s'améliore, les troubles diminueront et on parlera du Sahel en termes positifs.

3) L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale se développent lentement dans un contexte de faiblesse des taux de croissance due à la pandémie de coronavirus.

La mise en œuvre accélérée des cadres sous-régionaux de développement, de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 joue un rôle déterminant pour renforcer la croissance et le développement dans les sous-régions. La réussite de la mise en œuvre passe par l'adoption de stratégies de développement durable cohérentes, pilotées par les pays, intégrant les cadres applicables et s'inscrivant dans des cadres de financement nationaux intégrés.

La solidité des institutions et l'efficacité des politiques permettent de promouvoir les approches intégrées et interdépendantes de la mise en œuvre intégrée des deux programmes. À cet égard, il est nécessaire de disposer de mandats institutionnels clairement définis, qui assurent la solidité du leadership et le fonctionnement des mécanismes de coordination et de consultation facilitant la participation constructive de toutes les parties prenantes compétentes, conformément au principe d'inclusivité et à l'engagement pris de « ne laisser personne de côté ». Il est également primordial de renforcer les capacités d'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et d'établir des liens efficaces entre le plan de développement, le budget annuel et le cadre de dépenses pluriannuel.

De solides mécanismes de suivi et d'examen sont indispensables. Les éléments importants d'un système de suivi et d'examen sont notamment l'élaboration d'indicateurs et la collecte de données, la désagrégation des données, le suivi participatif et les systèmes de suivi et d'établissement de rapports. L'évaluation des risques et la gouvernance évolutive sont des aspects importants du suivi et de l'examen. Il faut pour cela tirer des enseignements et prendre des mesures correctives en temps voulu pour une mise en œuvre efficiente.

La mise en œuvre d'une croissance forte nécessite un examen critique des principales sources de croissance et de la manière dont cette croissance pourrait être soutenue, y compris les moyens d'action qui devraient être mis en place. La politique de l'État visant à encourager la croissance et à réduire le taux de chômage pourrait cibler les industries à forte intensité de main-d'œuvre et les mesures d'incitation, telles que des exemptions de taxe temporaires et des exonérations fiscales bien conçues. Il conviendrait de tenir dûment compte des objectifs primordiaux de développement, tels que l'éradication de la pauvreté et la durabilité. La Zone de libre-échange continentale africaine, avec sa promesse de renforcement des capacités productives, de décentralisation accrue, de création d'emplois et de réduction de la pauvreté, permet de favoriser

la croissance et le développement dans les deux sous-régions.

Certes, la pandémie de COVID-19 constitue un défi majeur pour l'ensemble des pays de la planète, mais elle offre également des possibilités de bâtir un avenir meilleur de manière plus inclusive et durable, en ne laissant personne de côté. La pandémie a mis à nu les inégalités et les déséquilibres des sociétés, comme en témoigne la manière dont les personnes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les pauvres, ont été touchées de manière disproportionnée, ainsi que les problèmes liés à l'accès aux vaccins. La crise sanitaire mise à part, elle a déclenché des troubles civils dans certains pays, principalement en raison des confinements qui restreignent fortement les activités économiques, entraînant des pertes d'emplois et de moyens de subsistance. Les répercussions de la pandémie, qui sont toutes étroitement liées, touchent les piliers du développement, de la paix et la sécurité, des droits de l'homme et de l'aide humanitaire, ce qui justifie encore davantage l'approche fondée sur les liens existants. Bâtir un avenir meilleur permettra de tirer parti des avantages comparatifs des deux sous-régions, en particulier de leurs dotations en ressources naturelles et de leur dividende démographique.

4) Les difficultés liées aux droits de l'homme et à l'action humanitaire contrecarrent les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063.

S'agissant des droits de l'homme, la CEDEAO et la CEEAC devraient encourager les États à ratifier les principaux instruments sous-régionaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme; à les transposer dans leur droit interne; et à les mettre en œuvre. Elles devraient également soutenir les États, les institutions nationales chargées des droits de l'homme et les parties prenantes de la société civile qui coopèrent avec les organes et mécanismes régionaux (continentaux) et internationaux relatifs aux droits de l'homme. Ce faisant, elles devraient renforcer les échanges et les partenariats avec la Commission de l'Union africaine et les organes des Nations Unies chargés

des droits de l'homme, au premier chef le HCDH. Elles devraient notamment identifier les lacunes existantes dans le droit sous-régional, régional et international, et fournir des orientations sur les nouveaux problèmes constatés en matière de droits de l'homme et faciliter l'apprentissage entre pairs, le transfert de connaissances et le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques.

Les efforts déployés pour promouvoir et protéger les droits de l'homme ne produiront les effets escomptés que si la mise en œuvre des politiques et instruments est bien coordonnée. Sont notamment concernées les obligations constitutionnelles et internationales; les politiques et les lois nationales et locales; ainsi que les règles et les procédures administratives. En outre, il est nécessaire de renforcer les organismes chargés de la réglementation et des contrôles afin de suivre systématiquement les cas de violations des droits de l'homme et d'en rendre compte. Cela devrait aller de pair avec la promotion du principe et de la pratique de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Les pays devraient mettre en place de solides commissions nationales indépendantes pour les droits de l'homme, en leur conférant par une loi le pouvoir de défendre les droits des parties lésées. Ces commissions devraient être associées à l'éducation des citoyens et à leur sensibilisation aux droits de l'homme, à leurs droits civils et à leurs devoirs et obligations civiques, afin de garantir les droits de ces personnes. Les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales devraient être encouragées à faire campagne pour les droits de l'homme dans les pays; à assurer leur suivi; et à en faire rapport. Dans les pays où il n'y a pas de commission nationale pour les droits de l'homme, il appartient au Bureau du médiateur d'enquêter sur les plaintes relatives à ces droits. Compte tenu du coût induit par toute procédure judiciaire, la formation d'assistants juridiques devrait être considérée comme un moyen d'améliorer l'accès de tous à la justice. La Cour africaine de justice sera une institution importante pour les habitants des pays où le système judiciaire est peu efficace.

En collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme, la CEDEAO et la CEEAC devraient accompagner les efforts déployés pour respecter, promouvoir et protéger les droits de l'homme, garantir une action préventive rapide et pérenniser la paix en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Cet objectif sera atteint en renforçant l'efficacité des cadres et institutions aux niveaux national et régional dans le domaine des droits de l'homme, avec comme points forts l'intégration des droits de l'homme et la généralisation de leur prééminence dans les politiques, stratégies et programmes; le respect par les États de leurs obligations en matière de rapports; et la mise en œuvre et le suivi des décisions et recommandations des organes compétents.

Afin de résoudre les problèmes humanitaires, la CEDEAO et la CEEAC devraient encourager les États à ratifier la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), adoptée en 2009. De même, les organes sous-régionaux devraient aider les États membres à transposer dans leur droit interne le cadre directeur régissant l'action humanitaire et à le mettre en œuvre. Ils devraient en outre s'efforcer de faire mieux comprendre les causes profondes des crises humanitaires en général et les causes spécifiques, la nature et les circonstances de certaines crises, ainsi que les mesures adoptées aux niveaux national et international quand elles se produisent. Ces actions seront conduites en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme, tels que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

La CEDEAO et la CCAS devraient aider les États membres à transposer dans leur droit interne la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes, ainsi que son Programme d'action et à les mettre en application. Elles devraient en outre renforcer les capacités des États membres de lancer des alertes rapides, de prendre des mesures de préparation aux catastrophes et d'intervention pour y faire face. Elles devraient enfin faciliter la coordination et la collaboration

dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe et de la préparation aux catastrophes, de concert avec la Commission de l'Union africaine et les organisations internationales compétentes, telles que le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

La réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques devraient se faire de manière intégrée et coordonnée afin de faciliter la cohérence des actions et le décaissement des ressources pour renforcer la résilience des groupes très vulnérables et des secteurs prioritaires. Dans ce contexte, il conviendrait de mettre l'accent sur la promotion de cadres institutionnels adaptés aux exigences de mise en œuvre des politiques de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques.

5) La mauvaise gouvernance et la médiocrité du leadership politique, ainsi que la corruption, continuent de compromettre les aspirations à la paix et à la sécurité et au développement

L'objectif de l'Agenda 2063 qui est de créer des institutions capables et un leadership porteur de changement est la condition sine qua non de la concrétisation des aspirations à la paix et la sécurité et au développement. Les pays devraient continuer d'améliorer la qualité de leur leadership, afin qu'il soit visionnaire et puisse faire changer les choses. Ils devraient par ailleurs encourager la participation de toutes les parties prenantes au développement national, assurer la transparence et le principe de responsabilité dans la gestion des ressources publiques et l'élaboration de politiques publiques et améliorer les systèmes électoraux. La gouvernance porteuse de changement créera également un climat propice à la participation des organisations de la société civile et du secteur privé, encouragera l'égalité, réduira toutes les formes d'inégalité, réagira efficacement à l'instabilité politique, renforcera l'État de droit et luttera avec succès contre la corruption.

Le rôle institutionnel que jouent les trois pouvoirs de l'État (exécutif, judiciaire et législatif) est louable. Ces organes devraient être dotés de

moyens leur permettant d'exercer leurs fonctions, afin de garantir la paix, la sécurité et la poursuite du développement, et de promouvoir l'approche fondée sur les liens existant entre les quatre piliers. À cet égard, il est nécessaire de garantir la légitimité de toute arrivée au pouvoir, l'indépendance et la viabilité des institutions civiles, et la disponibilité des ressources; et d'interdire tout recours à des mesures de contrainte.

Les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale devraient continuer à adhérer au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, créé par l'Union africaine qui évalue les résultats des États membres selon les principaux indicateurs de gouvernance. La mise en œuvre du plan d'action, qui a suivi les évaluations conduites pour chaque pays, est riche d'enseignement, car elle encourage la démocratie, la gouvernance politique et économique, ainsi que celle des entreprises et des ressources naturelles, et le développement socio-économique.

6) La promotion de l'approche fondée sur les liens existant entre les quatre piliers nécessite de mettre à profit l'expérience acquise dans l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix, de surmonter les difficultés connexes et de tirer parti des possibilités en résultant

Bien qu'elle soit tout à fait légitime, l'approche fondée sur les liens existant entre les quatre piliers est un nouveau concept et devrait être encouragée, car elle met à profit l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix pour renforcer la nouvelle façon de travailler conformément aux réformes de l'ONU, qui reconnaissent les droits de l'homme comme faisant partie intégrante de l'approche fondée sur les liens. À cet égard, il est nécessaire de mener des consultations sur cette approche, en s'appuyant sur des recherches plus approfondies, afin de démontrer sa validité et sa valeur ajoutée.

Il conviendrait de tirer parti des initiatives et cadres existants concernant les quatre piliers aux niveaux mondial, régional et sous-régional, qui reconnaissent l'approche fondée sur les

liens, pour promouvoir l'approche fondée sur les liens existant entre les quatre piliers. Outre les instruments propres à chaque organisation, les cadres de coopération Union africaine-Organisation des Nations Unies, y compris le projet de cadre pour les droits de l'homme, témoignent clairement de l'attachement des deux organisations au plus haut niveau aux sociétés pacifiques et au développement intégré.

Les approches axées sur la coordination et la collaboration devraient tenir compte des enseignements tirés de l'unité d'action qui a cours aux Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial, notamment dans la mise en œuvre de l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix. L'action collective devrait se fonder sur les mandats et avantages comparatifs respectifs des parties, en limitant ainsi au minimum les redondances et les conflits. La planification et la programmation menées conjointement nécessitent d'harmoniser les cycles de la programmation avec les mécanismes de financement au fur et à mesure de l'avancement des réformes menées par l'ONU. Le financement, l'obligation de rendre compte et la présentation de rapports devraient être adaptés aux exigences d'une approche fondée sur les liens. Tant l'Organisation des Nations Unies que les donateurs devraient adopter un financement commun aux fins de l'approche fondée sur les liens. Pour ce qui est de l'obligation de rendre compte et de la présentation de rapports, la programmation devrait prendre en considération la contribution distincte des organismes et autres acteurs aux résultats collectifs.

Les problèmes recensés par les personnes ayant répondu au questionnaire de l'enquête justifient la conception et la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités répondant aux besoins spécifiques de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Les premières réponses font ressortir la nécessité de faire prendre conscience de l'approche fondée sur les liens existant entre les quatre piliers et d'assurer une formation à l'application de méthodes et d'outils qui faciliteraient la planification, la programmation, le suivi, l'évaluation et la communication des résultats de manière conjointe et intégrée entre

les quatre piliers. Dans le même temps, cependant, il conviendrait d'évaluer les capacités nécessaires pour avoir un tableau complet des besoins et des exigences.

Les organisations de la société civile et le secteur privé devraient être étroitement associés à l'application de cette approche. Outre leur pouvoir mobilisateur et leur rôle traditionnel d'observateur critique, les organisations de la société civile travaillent maintenant en partenariat avec les gouvernements et les organisations internationales non gouvernementales pour financer, concevoir et mettre en œuvre des programmes et projets de prévention et de résolution des conflits, y compris des interventions en rapport avec les liens existants. De plus, le secteur privé sort de son rôle de donateur pour s'engager dans divers domaines, notamment la technologie, les entreprises sociales et les entreprises commerciales qui soutiennent l'action humanitaire et réduisent la vulnérabilité à long terme. Compte tenu des gains d'efficacité propres à l'approche et à sa portée potentielle,

tant le secteur privé que les organisations de la société civile seraient prêts à appliquer le concept dans leurs interventions.

L'approche fondée sur les liens existant entre les quatre piliers constitue en effet un aspect important des travaux de l'Organisation des Nations Unies au titre du programme 9 du chapitre 11 de l'ONU, mis en œuvre par l'intermédiaire du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Afrique et du Département de la communication globale. En raison de l'élan insufflé à ces travaux par les réformes de l'ONU, le programme devrait être renforcé, l'objectif étant de s'assurer qu'il fournisse aux États membres le soutien nécessaire pour leur permettre d'appliquer efficacement l'approche fondée sur les liens dans leurs programmes de prévention et de résolution des conflits et, dans le même temps, de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063.

Bibliographie

- ACAPS (2019). Humanitarian perspectives: highlights from 2019 – risks in 2020. Disponible à l'adresse suivante: www.acaps.org/sites/acaps/files/products/files/acaps_humanitarian_perspectives_2019-2020_0.pdf.
- ACCORD (2020). Conflict and Resilience Monitor. 17 avril 2020.
- Affa'a-Mindzie, Mireille (2013). Strengthening the rule of law and human rights in the Sahel. *Stability: International Journal of Security and Development*, vol. 2, No. 2, Art. 30. Disponible à l'adresse suivante: <http://doi.org/10.5334/sta.br>.
- Africa Renewal (2020). COVID-19: SG Op-ed on COVID-19's impact on women. 30 avril 2020.
- Africa Times (2019). AfCFTA, conflict and migration in focus as AU prepares for summit. Africa Times. 8 février 2019. Disponible à l'adresse suivante: <https://africatimes.com/2019/02/08/afcfta-conflict-and-migration-in-focus-as-au-prepares-for-summit/>.
- African Union Development Agency (AUDA) (2020). First continental report on the implementation of Agenda 2063. Février 2020.
- Africanews (2020). African countries not progressing in good governance. Report, 17 novembre 2020. Disponible à l'adresse suivante: www.africanews.com/2020/11/17/african-countries-not-progressing-in-good-governance-report/.
- Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) (2012). Conflict Assessment Framework, 2.0. Disponible à l'adresse suivante: https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pnady739.pdf.
- Ajide, Kazeem Bello, et Olorunfemi Yasiru Alimi (2020). Estimating the impacts of lockdown on COVID-19 cases in Nigeria. In *Transportation Research Interdisciplinary Perspectives*, vol. 7, septembre 2020.
- American Bar Association (2012). Access to Justice Assessment for Mali, janvier 2012. Disponible à l'adresse suivante: www.americanbar.org/content/dam/aba/directories/roli/mali/mali_access_to_justice_assessment_2012.authcheckdam.pdf.
- Annan, Kofi (2005). In larger freedom: towards development, security and human rights for all. Report of the Secretary-General, 21 mars 2005. A/59/2005.
- Assemblée générale des Nations Unies (2015). Résolution 70/1 de l'Assemblée générale. 25 septembre (texte adopté au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après 2015, tenu du 25 au 27 septembre 2015, intitulée «Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030»). Disponible à l'adresse suivante: <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld/> publication.
- Atabong, Amindeh Blaise (2019). One of Africa's wealthiest countries is building a Trump-like wall to stop migrants. Quartz Africa, 12 août 2020.
- Atuobi, Samuel (2010). Implementing the ECOWAS Conflict Prevention Framework: prospects and challenges. Policy Brief 3/2010, Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre, Accra.
- _____ (2007). Corruption and State instability in West Africa: an examination of policy options. KAIPTC Occasional Paper, décembre 2007.
- Badejo, Babafemi (2008). Politicization of ethnicity, inequities and electoral violence in

Kenya. Centre for Black and African Arts and Civilization, Occasional Monograph, No. 9, 2008.

_____ (2017). Sit-tight presidents syndrome: a changing African past. Integrity Online, 24 septembre 2017.

_____ (2018). Towards abhorrence for corruption in a new Nigeria. Paper presented at the Magodo Associates Symposium Nigeria which way Forward? 3 mai 2018. Disponible à l'adresse suivante: www.slideshare.net/mobile/DavidAkinWilliams/corruption-abhorrence-by-prof-babafe-mi-badejo.

_____ (2019). A study on the modalities for the operationalization of the African Humanitarian Agency. Submitted to the Department of Political Affairs, the African Union Commission, 21 octobre 2019. Disponible à l'adresse suivante: https://au.int/sites/default/files/newsevents/reports/40515-rp-PA27104_E_Original.pdf.

_____ (2020). Rethinking Security Initiatives in Nigeria. Lagos: Yintab Books, 2020.

Bagayoko, Niagalé, et al. (2020). Baseline Study of the State of Play of Security Sector Governance and the Inclusion of Civil Society in Security Sector Reform Processes in Nigeria, Mali, Cameroon and Wider ECOWAS/ECCAS Region. Dans Friedrich-Ebert-Stiftung Peace and Security, 2020.

Banque africaine de développement (2019). Perspectives économiques en Afrique centrale 2019. Disponible à l'adresse suivante: www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2019AEO/REO_2019-Central_Africa.pdf.

Boateng, Oheneba (2019). Three challenges for the African Union's new humanitarian agency. The New Humanitarian, 28 août 2019.

Bratton, Michael, Massa Coulibaly et Fabiana Machado (2000). Popular perceptions of good governance in Mali. A comparative series of national public attitude surveys on democracy,

markets and civil society in Africa. Afrobarometer Paper No.9. Mars 2000.

British Broadcasting Corporation (BBC) (2018). Central African Republic profile – Timeline. BBC News, 1er août 2018.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) (2020a). Cameroon: COVID-19 emergency. Situation Report No. 09, 15 octobre 2020. Disponible à l'adresse suivante: https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/covid_19_emergency_situation_report_no._9_final.pdf.

_____ (2020b). Central Sahel Crisis: key figures, 8 octobre 2020.

_____ (non daté). Weekly Humanitarian Snapshot, West and Central Africa. Disponible à l'adresse suivante: weekly-wca.unocha.org.

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) (2019). L'Afrique de l'Ouest et le Sahel, entre défis sécuritaires et la nécessité de consolider la paix. UNOWAS News, 3 décembre 2019. Disponible à l'adresse suivante: <https://unowas.unmissions.org/west-africa-and-sahel-between-security-challenges-and-need-consolidate-peace>.

_____ (2021). Exploiter les énergies renouvelables en faveur du développement au Sahel. Note visionnaire. Disponible à l'adresse suivante: https://unowas.unmissions.org/sites/default/files/renewable_energy_-_sahel_-_visionary_note.small_.pdf.

Cali, M. (2015). Trading Away from Conflict: Using Trade to Increase Resilience in Fragile States. Groupe de la Banque mondiale.

Cameroon Country Reports (2019). Country Reports on Human Rights Practices for 2019. United States Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor. Disponible à l'adresse suivante: www.state.gov/wp-content/uploads/2020/03/CAMEROON-2019-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf.

- Cameroon Country Study (2019). Humanitarian Financing Task Team Output IV, avril 2019. Disponible à l'adresse suivante: www.nrc.no/globalassets/pdf/reports/190621-output-iv-cameroon-report.pdf.
- Caparini, Marina, et Anders Reagan (2019). Connecting the dots on the triple nexus. SIPRI. Disponible à l'adresse suivante: www.sipri.org/commentary/topical-background/2019/connecting-dots-triple-nexus.
- Catholic Relief Services (2016). Social Cohesion Analysis: Cameroon, octobre 2016. Disponibles à l'adresse suivante: <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/social-cohesion-analysis-cameroon.pdf>.
- Chauzal, Grégory (2015). A snapshot of Mali three years after the 2012 crisis. Clingendael Commentary, 8 juin 2015.
- _____ (2020). Looking back on one year of SIPRI's work. Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), 23 juin 2020.
- Chauzal, Grégory, et Thibault van Damme (2015). The roots of Mali's conflict: Moving beyond the 2012 crisis. Clingendael Report, avril 2015.
- Clark, Helen, (2013). Conflict and development: inclusive government, resilient societies. Conférence donnée à l'Oxford Institute for Ethics, Law, and Armed Conflict, 11 février 2013.
- Climate Diplomacy (2020). Transnational Conflict and Cooperation in the Lake Chad Basin, 2020.
- Collaborative for Development Action, Inc. (CDA) (2004). The Do No Harm Framework for Analyzing the Impact of Assistance on Conflict: A Handbook. CDA Collaborative Learning Projects.
- Commission de l'Union africaine (2015). Agenda 2063, l'Afrique que nous voulons: Vue d'ensemble. Premier plan de mise en œuvre décennal. Addis Abeba, 2015. Disponible à l'adresse suivante: https://au.int/sites/default/files/documents/33126-doc-11_an_overview_of_agenda.pdf.
- Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2012). Progress towards sustainable development in Africa.
- _____ (2017a). Africa's youth and prospects for inclusive development: Regional situation analysis report.
- _____ (2017b). Intégration de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les plans de développement nationaux. Section des Publications, CEA, Addis Abeba.
- _____ (2020). Virtual Inception Meeting on Subregional Studies on the Interlinkages between the Development, Peace and Security, Human Rights and Humanitarian Pillars. Draft report, 27 octobre 2020.
- Commission européenne (2021). Protection civile et opérations d'aide humanitaire européenne, Fiche sur le Mali.
- Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (2008). Conflict Prevention Framework. Regulation MSC/REG.1/01/08. Disponible à l'adresse suivante: https://old.ecowas.int/publications/en/framework/ECPF_final.pdf.
- Conflict and Environment Observatory (2020). How does war damage the environment? 4 juin 2020.
- Conflict Sensitivity Consortium (2012). How To Guide to Conflict Sensitivity. Londres: Conflict Sensitivity Consortium.
- Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies (2013). Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali. S/2013/189.
- _____ (2020a). West Africa and the Sahel: briefing and consultations. Security Council Report, 7 janvier 2020. Disponible à l'adresse

suivante: www.securitycouncilreport.org/whatsinblue/2020/01/west-africa-and-the-sahel-briefing-and-consultations-3.php.

_____ (2020d). Rapport final du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2507 (2020). Dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2507 (2020). S/2020/662.

Conseil norvégien pour les réfugiés. 2018. Central African Republic Country Study. Humanitarian Financing Task Team, Output IV, février 2019. Disponible à l'adresse suivante: www.nrc.no/globalassets/pdf/reports/190621-output-iv-car-report.pdf.

Cristescu, Roxana (2010). Engaging with civil society in conflict areas – the role of international organizations. Conference on European perspectives in the context of Eastern Partnership, Yerevan, 2010. Disponible à l'adresse suivante: https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Full_Report_1854.pdf.

Davies, Pascale (2021). Central African Republic President Touadéra wins re-election. Africanews, 4 janvier 2021. www.africanews.com/2021/01/04/car-president-touadera-reelected-electoral-commission/.

Département d'État des États-Unis (2011). Mali. Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor, 2010 Country Reports on Human Rights Practices, 8 avril 2011. Disponible à l'adresse suivante: <https://2009-2017.state.gov/documents/organization/160132.pdf>.

Deutsche Welle (2020). Amnesty Accuses West African forces of human rights abuses in Sahel Region, 10 juin 2020.

Deutsche Welle (2021). Central African Republic votes in election runoff, 14 avril 2021.

Dieye, Abdoulaye Mar, et Ibrahim Thiaw (2021). The Sahel has potential, but is bound by a vile narrative. The Africa Report, 8 mars 2021.

Eberlei, Walter (2012). Democratic governance in sub-Saharan Africa. Ghana Journal of Development Studies, vol. 8, No. 1, février 2012.

Ebobrah, Solomon, et Armand Tanoh (eds). (2010). Compendium of African Sub-Regional Human Rights Documents. Pretoria University Law Press, 2010.

Edet, Lawrence (2014). The paradox of economic growth without development in Nigeria, SSRN Electronic Journal, janvier 2014.

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) (2020). Put women and girls at the centre of efforts to recover from COVID-19 – Déclaration du Secrétaire général de l'ONU, António Guterres. News and Events, 9 avril 2020. Disponible à l'adresse suivante: www.unwomen.org/en/news/stories/2020/4/statement-sg-put-women-and-girls-at-the-centre-of-efforts-to-recover-from-covid19.

Fisher, S., et al. (2000). Working with conflict: skills and strategies for action. Zed books.

Fonds monétaire international (FMI) (2011). Rapport de pays, Mali: Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté – Rapport d'avancement 2010. Décembre 2011.

_____ (2020). Perspectives économiques régionales: Afrique subsaharienne. Avril 2020.

France Diplomacy (2020). G5 Sahel Joint Force and the Sahel Alliance. Mai 2020.

Galtung, Johan (1985). Twenty-five years of peace research: ten challenges and some responses. Journal of Peace Research, vol. 22, No. 2, pp. 141–158, 1er juin 1985.

-
- GardaWorld (2018). Equatorial Guinea/Cameroon: Border remains closed since December 24 /update 3. 8 janvier 2018.
- Gbeho, James (2011). Driving a People-Centred Regional Integration. Discours de James Victor Gbeho, Président de la Commission de la CEDEAO à l'occasion du 36 e anniversaire de la création de la CEDEAO, Abuja, 27 mai 2011.
- Giannini, Stefania, et Anne-Birgitte Albrechtsen (2020). Covid-19 school closures around the world will hit girls hardest. UNESCO, 31 mars 2020. Disponible à l'adresse suivante: <https://en.unesco.org/news/covid-19-school-closures-around-world-will-hit-girls-hardest>.
- Global Partnership for the Prevention of Armed Conflict (GPPAC), (2017). Conflict Analysis Framework: Field Guidelines and Procedures. Disponible à l'adresse suivante: www.gppac.net/resources/conflict-analysis-framework-field-guidelines-and-procedures.
- Golub, Stephen, Ahmadou Aly Mbaye et Christina Golubski (2019). The effects of Nigeria's closed borders on informal trade with Benin. Dans Brookings, Africa in Focus, 29 octobre 2019.
- Gounden, Vasu (2020). Border closures: unintended consequences. Dans ACCORD COVID-19 In-depth Analysis, Cross-border/Inter-State tensions, Features, 17 avril 2020.
- Groupe d'action financière (FATF) (2020). Terrorist financing in West and Central Africa, octobre 2016. FATF. Disponible à l'adresse suivante: www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/Terrorist-Financing-West-Central-Africa.pdf.
- Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire (2016). Too important to fail- addressing the humanitarian financing gap. Rapport au Secrétaire général.
- Groupe des Nations Unies pour le développement (2016). Conducting a Conflict and Development Analysis. Février 2016. Disponible à l'adresse suivante: https://unsdg.un.org/sites/default/files/UNDP_CDA-Report_v1.3-final-opt-low.pdf.
- Gupta, S., H. Davoodi et E. Tiongson (2000). "Corruption and provision of health care and education services". Document de travail du FMI No. 116.
- Hallmark News (2020). Nigeria ranks 14 in global list of "failed states" 2020. 4 septembre 2020.
- Harsch, Ernest (2006). Ghana takes African governance exam. Africa Renewal, octobre 2006. Disponible à l'adresse suivante: www.un.org/africarenewal/magazine/october-2006/ghana-takes-african-governance-exam.
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (2018). UNHCR warns of massive shelter needs of DR Congo's displaced. Genève, 14 décembre 2018. Disponible à l'adresse suivante: www.unhcr.org/uk/news/briefing/2018/12/5c1375904/unhcr-warns-massive-shelter-needs-dr-congos-displaced.html.
- _____ (2020). Across West Africa dual challenge of conflict and coronavirus threatens millions of people, 17 avril 2020. Disponible à l'adresse suivante: www.unhcr.org/uk/news/latest/2020/4/5e99b5074/across-west-africa-dual-challenge-conflict-coronavirus-threatens-millions.html.
- Herbert, S. (2017). Conflict Analysis: Topic Guide. Birmingham (Royaume-Uni), GSDRC, Université de Birmingham.
- Human Rights Watch (2010). Everyone's in on the game Corruption and Human Rights Abuses by the Nigerian Police Force.
- Institute for Economics and Peace (IEP) (2013). Pillars of Peace: Understanding the key attitudes and institutions that underpin peaceful societies. Sydney, 2013.

-
- _____ (2017). New methods to assess risk of conflict and violence: predicting changes in the Global Peace Index. Sydney, 2017. Disponible à l'adresse suivante: https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Risk-Report_Web_Final.pdf.
- International Crisis Group (2016). Implementing Peace and Security Architecture (III): West Africa. Report No. 234/Africa, 14 avril 2016.
- Kangas, Ann, et al. (2015). Gender in fragile and conflict-afflicted environments. Dans GSDRC. Topic Guide, avril 2015.
- Maldonado, Nicole (2010). The World Bank's evolving concept of good governance and its impact on human rights. Doctoral workshop on development and international organizations, Stockholm, mai 2010.
- Margrin, Geraud (2016). The disappearance of Lake Chad: History and a Myth. Dans *Journal of Political Ecology*, vol. 23, 2016.
- Matlosa, Khabele (2014). The African Union's African Governance Architecture linkages with the African Peace and Security Architecture. *ECDPM – Great Insights*, vol. 4, No. 1., décembre 2014/janvier 2015.
- Mbamalu, Socrates (2018). Ghana ranked Africa's best and Eritrea worst in World Press Freedom Index. *This Is Africa*, 1er mai 2018. Disponible à l'adresse suivante: <https://thisisafrica.me/politics-and-society/ghana-ranked-africas-best-eritrea-worst-world-press-freedom-index/>.
- Mbow, Cheikh, et al. (2021). Land resources opportunities for growing prosperity in the Sahel. Disponible à l'adresse suivante: www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1877343520301226.
- Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) (2017). Rapport annuel 2017. Disponible à l'adresse suivante: www.aprm-au.org/wp-content/uploads/2019/08/APRM-2017-Annual-Report_6-English-Web-1.pdf.
- Morgan, Andrew (2018). UN and African Union agree on human rights collaboration. *Jurist*, 25 avril 2018.
- Moulaye, Zeïni, et Mahamadou Niakate (2011). Gouvernance partagée de la sécurité: expérience malienne. Abuja, Friedrich Ebert Stiftung, décembre 2011.
- Muggah, Robert, et José Cabrera (2019). The Sahel is engulfed by violence. Climate change, food insecurity and extremists are largely to blame. *Forum économique mondial*, 23 janvier 2019.
- Murshed, Muntasir, et Farzana Mredula (2018). Impacts of corruption on sustainable development: a simultaneous equations model estimation approach. *Journal of Accounting, Finance and Economics*, vol. 8, No. 1, pp. 109-133, mars 2018. Disponible à l'adresse suivante: https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3059968.
- Musah, Abdel-Fatau (2009). West Africa: governance and security in a changing region. *Africa Program Working Paper Series*, International Peace Institute, février 2009.
- Negasi, Solomon, et al. (2018). Environmental impacts and causes of conflict in the Horn of Africa: a review. *Earth Science Review*, février 2018. Disponible à l'adresse suivante: <https://www.researchgate.net/publication/321270437>.
- Nelson, Paul, et Ellen Dorsey (2003). At the nexus of human rights and development: new methods and strategies of global NGOs. *World Development*, vol. 31, No. 12, décembre 2003, pp 2013–2026. Disponible sur Science Direct à l'adresse suivante: <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2003.06.009>.
- Neptune P2P Group (2013). Action plan on integrated maritime strategy. 7 novembre 2013.

- Nguya, Gloria, et Nadia Siddiqui (2020). Triple nexus implementation and implications for durable solutions for internal displacement: on paper and in practice. *Refugee Survey Quarterly*, vol. 39, No. 4, décembre 2020, pp. 466-480. Disponible à l'adresse suivante: <https://doi.org/10.1093/rsq/hdaa018>.
- Nigéria (2012). Nigeria's path to sustainable development through the green economy. Rapport de pays au Sommet de Rio + 20, juin 2012.
- Nigerian Bar Association (2020). Statement of the President of the Nigerian Bar Association on the reported killings in Oyigbo Local Government Area of Rivers State. 1er novembre 2020.
- Nweze, Collins (2021). AfDB forecasts Africa's loss of \$ 409b to Covid-19 in two years, (Déclaration du Président de la BAD, Akinwumi Adesina). *The Nation*, 22 janvier 2021.
- Nwogu, Nneoma (2007). Regional Integration as an instrument of human rights: reconceptualizing ECOWAS. *Journal of Human Rights*, vol. 6, No. 3, pp. 345-360.
- Nyheim, David, Manuela Leonhardt et Cynthia Gaigals (2001). Development in Conflict: A Seven Step Tool for Planners, Version 1. Forum on Early Warning and Early Response FEWER), International Alert, Saferworld.
- O'Hearn, Denis (2009). Amartya Sen's Development as Freedom: ten years later. *Policy and Practice: A Development Education Review*, vol. 8, Spring, pp. 9-15.
- Obasanjo, Olusegun (2019). Open letter to President, General Muhammadu Buhari by former President Olusegun Obasanjo. *The Guardian*, 15 juillet 2019. Disponible à l'adresse suivante: <https://guardian.ng/features/full-text-of-obasanjos-open-letter-to-buhari/>.
- Obi, Cyril (2019). Study on Strengthening and Mainstreaming the Peace, Development and Humanitarian Nexus into Policies and Strategies in Africa, 2019.
- Odusanya, Richard (2020). Leadership failure in Africa: Nigeria a classic example of failed leadership and weak institutions. *Sahara Reporters*, 4 décembre 2020. Disponible à l'adresse suivante: <http://saharareporters.com/2020/12/04/leadership-failure-africa-nigeria-classic-exampl e-failed-leadership-and-weak-institutions>.
- Okeke T. C., U. Anyaehie et C. Ezenyeaku (2012). An overview of female genital mutilation in Nigeria. *Annals of Medical and Health Sciences Research*, 2012, vol. 2, No. 1 issue 2, pp. 70-73.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2012). Evaluating Peacebuilding Activities in Settings of Conflict and Fragility: Improving Learning for Results. DAC Guidelines and References Series, Publications OCDE, Paris. Disponible à l'adresse suivante: <http://dx.doi.org/10.1787/9789264106802-en>.
- _____ (2013). Government at a Glance 2013. Publications OCDE, Paris. Disponible à l'adresse suivante: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2013-en.
- _____ (2019). Development Assistance Committee Recommendation on the Humanitarian-DevelopmentPeace Nexus. Instruments juridiques de l'OCDE. Document OECD/LEGAL/5019.
- Organisation des Nations Unies (2018a). Peacebuilding and sustaining peace, report of the Secretary-General (A/72/707 – S/2018/43)
- _____ (2018b). Peace is at risk and violated in many places, but “we will not give up”, says UN chief Guterres. *ONU Info*. 21 septembre 2018. Disponible à l'adresse suivante: <https://news.un.org/en/story/2018/09/1020092>.
- _____ (2019a). Sustainable Development Goals Knowledge Platform. Cameroon Voluntary

National Review 2019. Disponible à l'adresse suivante :

_____ (2019b). West Africa “shaken by unprecedented violence”, UN Envoy tells Security Council. ONU Info, 16 décembre 2019.

_____ (2020a). Deputy UN Chief looks to “New Dawn for Mali”. promotes participation of women in country’s transition, ONU Info, 13 novembre 2020.

_____ (2020b). Application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies Rapport du Secrétaire général (A/75/79 – E/2020/55).

_____ (2020 c). “Unprecedented terrorist violence” in West Africa, Sahel region. ONU Info, 8 janvier 2020.

Organisation internationale du Travail (OIT) (2020). Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2020: La technologie et l'avenir des emplois. Bureau international du Travail, Genève: BIT, 2020. Disponible à l'adresse suivante www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_737648/lang--en/index.htm.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2016). Sommet mondial sur l'action humanitaire 2016: Étude thématique mai 2016. Disponible à l'adresse suivante: <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/IOM-Issue-Paper-WHS2016.pdf>.

_____ (2019). Operationalizing the humanitarian-development-peace nexus: lessons from Colombia, Mali, Somalia and Turkey. OIM, Genève.

_____ (2020). COVID-19 in the Sahel and Lake Chad Basin: Background Brief. Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale à Dakar, avril 2020. Disponible à l'adresse suivante: <https://rodakar.iom.int/sites/default/files/document/publications/Sahel%20and%20>

[Lake%20Chad%20Background%20Brief%20-%20COVID-19.pdf](#).

Organisation mondiale de la Santé (OMS) (2020). ApartTogether survey: preliminary overview of refugees and migrants self-reported impact of COVID-19. Organisation mondiale de la Santé. Disponible à l'adresse suivante: <https://apps.who.int/iris/handle/10665/337931>.

Overseas Security Advisory Council (OSAC) (2020). Cameroon 2020 Crime & Safety Report. Disponible à l'adresse suivante: www.osac.gov/Content/Report/5b1d78b0-241a-4d0e-baca-188e24ffb5f.

Pedersen, Finn (2020). The Triple Nexus-Building Resilience, Tana Copenhagen, juin 2020. Disponible à l'adresse suivante: <https://reliefweb.int/report/world/triple-nexus-building-resilience-introduction-and-discussions>.

Piombo, J. (2007). Terrorism and U.S. counter-terrorism programs in Africa: An overview. Strategic Insights vol. 6, No. 1, pp. 45-59.

Plan de réponse humanitaire Cameroun (2020). Cycle des programmes d'action humanitaire. 2020, publié en juillet 2020. Disponible à l'adresse suivante :

Plan International (2020). How will COVID-19 Affect Girls and Young Women?

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (1994). Human Development Report 1994 : New Dimensions of Human Security. Programme des Nations Unies pour le développement, New York. Disponible à l'adresse suivante: www.hdr.undp.org/en/content/human-development-report-1994

_____ (2007). Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008: La lutte contre le changement climatique: un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé. New York: Palgrave Macmillan, 2007.

-
- _____ (2016). African Human Development Report 2016: Accelerating Gender Equality and Women's Empowerment in Africa. Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau régional pour l'Afrique, New York.
- _____ (2017). L'Afrique centrale, une région en retard? Premier rapport d'évaluation stratégique sous-régionale du PNUD, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- _____ (2019). Measuring the Economic Impact of Violent Extremism leading to Terrorism in Africa. Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- _____ (2020). Rapport sur le développement humain 2020: La prochaine frontière: Le développement humain et l'Anthropocène. Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- Refworld (2019). UNHCR Position on Returns to North Kivu, South Kivu, Ituri and Adjacent Areas in the Democratic Republic of the Congo Affected by Ongoing Conflict and Violence, septembre 2019. Disponible à l'adresse suivante: www.refworld.org.
- Reinikka, Ritva, et Nathaniel Smith (2004). Public expenditure tracking surveys in education. Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO, Paris.
- Reliefweb (2010). African Union Commission and OCHA finalize MoU, 26 août 2010.
- _____ (2015). Nigeria 2015 humanitarian needs overview: Nigeria, décembre 2014. 23 mars 2015.
- _____ (2016). Global Refugee Youth Consultations, Final Report, septembre 2016.
- _____ (2018). Communiqué: AU-UN High Level Dialogue on Human Rights, 26 avril 2018.
- _____ (2020a). Five things you need to know about the humanitarian situation in north-east Nigeria. News and Press Release, 12 août 2020.
- _____ (2020b). Humanitarian-Development-Piece (HDP) Collaboration: Cooperation Framework Companion Piece, mai 2020.
- _____ (2020 c). Informing the humanitarian response in CAR – a logistical and security feat. News and Press Release, 24 mars 2020.
- _____ (2020d). West and Central Africa: Weekly Regional Humanitarian Snapshot (1 – 7 September 2020) 9 septembre 2020.
- République démocratique du Congo (2008). Environmental and Climate Change Policy Brief, 5 juin 2008.
- Reuters (2020). Nigeria to immediately reopen four land border crossing points, 16 décembre 2020.
- Sahara Reporters (2020). Nigeria is third most terrorized country in the world – Report, 26 novembre 2020. Disponible à l'adresse suivante: <http://saharareporters.com/2020/11/26/nigeria-third-most-terrorized-country-world-report>.
- Sako, Soumana, et Genevesi Ogiogio (2002). Africa: major development challenges and their capacity-building dimension. ACBF Occasional Paper, No. 1, 2002.
- Sen, Amartya (1973). On Economic Inequality. Clarendon Press, Oxford.
- _____ (1999). Development as Freedom. Alfred A. Knopf, Inc., New York, 1999.
- Service de surveillance financière (non daté). Humanitarian Needs Overviews, Humanitarian Response Plans. Service de surveillance financière, Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Steiner, Achim (2018). The Humanitarian-Development-Peace Nexus. Remarks at the launch of the Nigeria National Human Development Report, On Achieving Human Development in North East Nigeria – Towards an understanding of the Humanitarian-Development-Peace Nexus. PNUD, 5 octobre 2018. Disponible à l'adresse suivante: www.undp.org/speeches/humanitarian-development-peace-nexus.

Tah, Tembeng Hedley (2014). Participation for political development in Cameroon. *International Journal of Humanities and Social Science*, vol. 4, No. 7 (1), mai 2014, pp. 150-153.

The Nation (2019). Tackle corruption to make AfCFTA work, says diplomat, 9 juillet 2019. Disponible à l'adresse suivante: <https://thenationonlineng.net/tackle-corruption-to-make-afcfta-work-says-diplomat/>.

Union africaine (2014). Rapport de la Présidente de la Commission sur le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique à la 455e réunion du Conseil de paix et de sécurité au niveau des chefs d'État et de gouvernement. Nairobi, 2 septembre 2014.

_____ (2015a) Strengthening the institutional capacity of the Economic Community of Central African States (ECCAS). Agence de planification et de coordination du NEPAD, Midrand (Afrique du Sud), 2015.

_____ (2015b). Cadre de politique humanitaire de l'Union africaine, Département des affaires politiques: Division des affaires humanitaires, réfugiées et personnes déplacées du Département des affaires politiques. Addis Abeba, 2015. Disponible à l'adresse suivante: www.peaceau.org/uploads/humanitarian-policy-framework-rev-final-version.pdf.

_____ (2019). Refugees, returnees and internally displaced persons: Towards durable solutions to forced displacement in Africa (concept note on the theme of the year). doc EX. CL/1112 (XXXIV) Rev.1 (2019).

Union africaine et al. (2018). 2018 Africa Sustainable Development Report: Towards a Transformed and Resilient Continent.

United States Institute of Peace (USIP) (2019). A conversation with Central African Republic President Touadéra. Prospects for peace in the Central African Republic. Disponible à l'adresse suivante: www.usip.org/events/conversation-central-african-republic-president-touadera.

Zyck, Stephen, et Randolph Kent (2014). Humanitarian crises, emergency preparedness and response: the role of business and the private sector. Open Data Institute (ODI) research reports, 16 juillet 2014.

Annexe I: Questionnaire

Vous trouverez ci-dessous les liens vers les questionnaires en anglais et en français :

Version anglaise

<https://bit.ly/ECASurveyENG>

Version française

<https://bit.ly/ECAFRSurvey>

Le questionnaire

Questionnaire sur la paix et la sécurité, les droits de l'homme, l'action humanitaire et le développement

Questionnaire de l'enquête

Cher participant,

Merci d'avoir accepté de participer à cette étude. La CEA, par l'intermédiaire de sa Division de l'intégration régionale et du commerce et de cinq bureaux sous-régionaux (SRO) en Afrique de l'Est, Afrique australe, Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, a commandité des études sous-régionales sur les liens entre les piliers du développement, de la paix et la sécurité, des droits de l'homme et de l'aide humanitaire couvrant les cinq sous-régions de l'Afrique. Les études se proposent d'interroger et d'analyser les liens entre les piliers dans les différentes sous-régions, dans le but de promouvoir la mise en œuvre synergique, complémentaire et conjointe d'interventions axées sur la paix et la sécurité, les droits de l'homme, l'action humanitaire et le développement. L'objectif est de contribuer à la mise en œuvre de solutions efficaces et durables aux conflits dans les sous-régions. Les questions transversales qu'il convient de prendre en considération dans les études sont notamment les femmes et les jeunes et la COVID-19. Les

études aborderont également les problématiques transfrontalières afin d'aider à promouvoir la coopération intrarégionale pour faire face aux situations de conflit en tirant parti des liens existants.

Les études sont menées en partenariat avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, le Département de la communication globale, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA), le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) collaborant de manière importante au processus. Elles ont pour objet de déboucher sur la production de solides rapports d'études sur l'exploitation des liens pour orienter les politiques et les pratiques dans les situations de prévention et de résolution des conflits. Elles seront publiées en tant que rapports à part entière et alimenteront en même temps l'étude régionale menée sous la direction du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique. Les principaux bénéficiaires sont les huit communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine dans les cinq sous-régions d'Afrique. Les États membres des communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine et le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs bénéficieront également des conclusions de l'étude.

Veillez donner votre avis sur les questions soulevées dans le questionnaire. Cela vous prendra environ 10 à 15 minutes.

Le questionnaire est conçu pour être anonyme. Votre réponse sera traitée de manière confidentielle. Vous avez le droit de refuser de répondre à n'importe quelle question – c'est totalement volontaire. Le fait de remplir et de renvoyer ce questionnaire vaut consentement.

INSTRUCTIONS SUR LA MANIÈRE DE REMPLIR LE QUESTIONNAIRE

Lisez attentivement chaque question.

Répondez à chaque question en complétant l'espace prévu à cet effet et en mettant un x ou un √ dans la case de votre choix, sauf indication contraire.

SECTION A: profil sociodémographique et général des personnes interrogées

Cette série de questions vous concerne

S/ N	QUESTIONS	RÉPONSES	CODE
A1	Sexe	Homme	1
		Femme	2
		Autres	3
A2	Âge		
A4	Situation de famille	Marié	1
		Célibataire	2
		Divorcé	3
		Séparé	4
		Veuf	5
A4	Niveau le plus élevé des études achevées	Pas d'éducation formelle	1
		École primaire	2
		École secondaire	3
		Enseignement supérieur	4
		Post-supérieur	5
A5a	Secteur	Secteur public	1
		Secteur privé	2
		Institutions régionales/internationales	3
A5b	Secteur spécifique	Développement	1
		Activités régionales et internationales	2
		ONG/action humanitaire	3
		Travail indépendant	4
		Droits légaux/droits de l'homme	5
		Milieu universitaire et média	6
A6	Pays		
A7	Région	Afrique centrale	1
		Afrique de l'Ouest	2

A8	Quelle est la fréquence des conflits (tensions latentes, conflits violents et conflits prolongés) dans votre pays ?	Très fréquent	1
		Fréquent	2
		Pas fréquent	3
A9	Pouvez-vous mentionner les stratégies axées sur la prévention et la résolution employées dans votre pays pour résoudre ces conflits ?		

Section B: paix et sécurité

Veillez cocher [✓] la bonne réponse et indiquer la réponse appropriée en donnant les détails nécessaires dans les espaces prévus ci-dessous.

S/ N	QUESTIONS	RÉPONSES	CODE
B1a	Comment jugez-vous la situation de la paix et de la sécurité dans votre pays ?	Niveau faible	1
		Niveau moyen	2
		Niveau élevé	3
		Niveau très élevé	4
B1b	Comment jugez-vous la situation de la paix et de la sécurité dans votre sous-région ?	Niveau faible	1
		Niveau moyen	2
		Niveau élevé	3
		Niveau très élevé	4

B2	Quelles sont les menaces contre la paix et la sécurité dans votre pays et votre sous-région ?	<p>Cochez toutes les cases appropriées</p> <p>Criminalité violente</p> <p>Terrorisme</p> <p>Violences électorales</p> <p>Conflit entre éleveurs et agriculteurs</p> <p>Extrémisme religieux</p> <p>Piraterie maritime</p> <p>Inégalité/injustice</p> <p>Cupidité/corruption/mauvaise gestion</p> <p>Griefs</p> <p>Conflit inter/intracommunautaire</p> <p>Délinquance juvénile/violence chez les jeunes</p> <p>Risques liés aux changements climatiques</p> <p>Trafic de drogue</p> <p>Traite des êtres humains</p> <p>Séparatisme/rébellion</p> <p>Chômage</p> <p>Autres précisez</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>11</p> <p>12</p> <p>13</p> <p>14</p> <p>15</p> <p>16</p>
B3	Quelle est la menace contre la paix et la sécurité la plus répandue dans votre communauté ou votre pays ?		
B4	Selon vous, quels sont les facteurs qui favorisent/encouragent les menaces contre la paix et la sécurité dans votre pays ?		
B5a	La pandémie de COVID-19 a-t-elle eu une incidence sur votre sûreté et votre sécurité ?	<p>Oui</p> <p>Non</p> <p>Ne se prononce pas</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p>
B5b	Si vous avez répondu oui à la question B5a ci-dessus, veuillez préciser de quelle(s) manière(s) la pandémie a eu une incidence sur votre sûreté et votre sécurité.		
B6a	La peur de la police et des autres agents de sécurité est-elle une préoccupation majeure dans votre communauté ou votre pays ?	<p>Oui</p> <p>Non</p> <p>Ne se prononce pas</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p>
B6b	Si vous avez répondu oui à la question B6a ci-dessus, veuillez indiquer pourquoi vous avez peur de la police et des autres agents de sécurité dans votre communauté ou votre pays		

B7	Le terrorisme constitue-t-il une menace immédiate pour vous et votre famille dans votre pays ?	Oui	1
		Non	2
		Ne se prononce pas	3
B8	La corruption et le manque de transparence constituent-ils la plus grande menace contre la paix et la sécurité ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
B9	Au cours des 12 derniers mois précédant la présente étude, combien de fois avez-vous été victime d'insécurité, vous ou votre ménage ? Par exemple, volé, attaqué ?		
B10	À quelle fréquence les gens subissent-ils des pertes de biens, d'actifs ou d'investissements en raison de problèmes d'insécurité dans votre communauté/ pays ?	Très souvent	1
		Souvent	2
		Pas très souvent	3
		Rarement	4
B11	La peur du crime et de l'insécurité a-t-elle une répercussion sur les activités commerciales dans votre communauté ou votre pays ?	Oui	1
		Non	2
		Ne se prononce pas	3
B12	Dans quelle mesure faites-vous confiance au système de sécurité de l'État ?	Confiance élevée	1
		Confiance faible	2
		Aucune confiance	3
B13	Une société où les conflits sont résolus pacifiquement par le dialogue ferait-elle plus rapidement l'expérience du développement durable ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
B14	Le manque de bonne gouvernance dans votre pays fait-il obstacle à la paix et la sécurité ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5

Section C : Développement

Veuillez cocher [√] la bonne réponse et indiquer la réponse appropriée en donnant les détails nécessaires dans les espaces prévus ci-dessous.

S/ N	QUESTIONS	RÉPONSES	CODE
C1	Comment jugez-vous le niveau de développement de votre État et de votre pays ?	Hautement développé Suffisamment développé Sous-développé	1 2 3
C2	Parmi les éléments suivants, quels sont ceux qui, selon vous, entravent le développement de votre État et de votre pays ?	Cochez toutes les cases appropriées Pots-de-vin/corruption Mauvais dirigeants ou dirigeants cupides Criminalité violente Manque d'éducation Fuite des capitaux Fragilité des institutions politiques Inégalité/injustice Absence de protection sociale Cupidité Griefs Conflit inter/intracommunautaire Violence chez les jeunes/bandes organisées de jeunes Risques liés aux changements climatiques Chômage Manque d'accès aux soins de santé Manque de ressources financières (PME) Autres précisez-----	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16
C3	La corruption et le manque de transparence sont-ils les problèmes les plus importants pour le développement ?	Tout à fait d'accord D'accord Ni d'accord, ni pas d'accord Pas d'accord Pas du tout d'accord	1 2 3 4 5
C4	La liberté des droits démocratiques est-elle essentielle pour le développement durable ?	Tout à fait d'accord D'accord Ni d'accord, ni pas d'accord Pas d'accord Pas du tout d'accord	1 2 3 4 5

C5	Le respect des droits de l'homme est-il la question la plus importante pour le développement durable ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
C6	La tolérance culturelle/religieuse est essentielle pour le développement durable ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
C7	Les personnes pauvres de votre entourage ont-elles accès à l'éducation dans votre communauté et votre pays ?	Oui	1
		Non	2
		Ne se prononce pas	3
C8	Dans quelle mesure est-il difficile pour les pauvres de trouver un logement modeste dans votre communauté ?	Très facile	1
		Facile	2
		Difficile	3
		Très difficile	4
C9	L'accès insuffisant à des infrastructures de mauvaise qualité est-il une grave menace contre le développement durable ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
C10	L'accès des jeunes à une éducation de qualité est-il une condition préalable au développement ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
C11a	La pandémie de COVID-19 a-t-elle eu une incidence sur votre source de subsistance ?	Oui	1
		Non	2
		Ne se prononce pas	3
C11b	Si vous avez répondu oui à la question C11a ci-dessus, pouvez-vous indiquer en quoi cela a eu une incidence sur votre source de subsistance ?		
C12	La préservation de l'environnement est essentielle pour le développement durable ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5

C13	L'autonomisation des jeunes et des femmes est essentielle pour le développement durable ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
C14	L'amélioration des soins de santé est nécessaire au développement durable ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
C15	Comment les organisations de la société civile peuvent-elles promouvoir le développement durable dans votre État et votre pays ?		

Section D : droits de l'homme

Veuillez cocher [✓] la bonne réponse et indiquer la réponse appropriée en donnant les détails nécessaires dans les espaces prévus ci-dessous.

S/ N	QUESTIONS	RÉPONSES	CODE
D1	Comment jugez-vous le niveau de respect des droits de l'homme dans votre pays ?	Très élevé	1
		Élevé	2
		Moyen	3
		Faible	4
		Très faible	5
D2	Quelle est, selon vous, la plus grande menace contre les droits de l'homme dans votre pays ?	Cochez toutes les cases appropriées	
		Violences policières	
		Terrorisme	1
		Extrémisme religieux	2
		Inégalité/injustice	3
		Conflit inter/intracommunautaire	4
		Délinquance juvénile/violence chez les jeunes	5
		Violence fondée sur le sexe	6
		Lois laxistes	7
		Non-respect du cadre juridique	8
Autres précisez----	9		

D3	Les sociétés plus développées qui respectent davantage les droits de l'homme ont-elles un gouvernement plus efficace ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
D4	La plupart des gens dans votre pays ne connaissent pas la Déclaration universelle des droits de l'homme ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
D5	Quelle est la gravité du défi à relever en matière de droits de l'homme dans votre pays ?	Très grave	1
		Grave	2
		Peu grave	3
		Pas grave du tout	4
D6	Dans quelle mesure êtes-vous libre de pratiquer la religion de votre choix dans votre pays ?	Très libre	1
		Libre	2
		Pas libre	3
		Pas libre du tout	4
D7	Les services de police et de justice de votre pays ne respectent pas les droits des citoyens ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
D8	Le renforcement des droits des femmes et des fillettes est très important pour le développement durable de votre communauté/pays ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
D9	La COVID-19 et les mesures gouvernementales ont-elles aggravé les violations des droits de l'homme dans votre communauté/pays ?	Oui	1
		Non	2
		Ne se prononce pas	3
D10	Si vous avez répondu oui à la question 9 ci-dessus, veuillez indiquer comment vos droits ont été bafoués.		

Section E : piliers de l'action humanitaire

Veillez cocher [√] la bonne réponse et indiquer la réponse appropriée en donnant les détails nécessaires dans les espaces prévus ci-dessous.

S/ N	QUESTIONS	RÉPONSES	CODE
E1	Comment jugez-vous l'efficacité de l'action humanitaire dans votre pays ?	Très efficace Efficace Inefficace	1 2 3
E2	Quel est le risque le plus courant dans votre pays ?	Risques d'origine humaine Risque naturel	
E3	Quelles sont les menaces contre les piliers de l'action humanitaire dans votre communauté/ pays ?	Cochez toutes les cases appropriées Absence d'alerte rapide Manque d'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays Catastrophes naturelles Catastrophes d'origine humaine Manque de protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays Insécurité alimentaire Gestion inefficace des catastrophes Manque de préparation et de conduite des interventions Manque de réadaptation efficace Manque d'assistance aux victimes Autres précisez-----	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
E4	Les organisations humanitaires dans votre pays ont-elles la capacité et la souplesse nécessaires pour s'adapter et travailler en synergie avec les autres parties prenantes ?	Oui Non Ne se prononce pas	1 2 3
E5	Quels sont les besoins humanitaires non satisfaits dans votre pays ?	i. ii. iii. iv.	
E6a	Quels rôles jouent les organisations de la société civile dans l'action humanitaire et les actions de développement dans votre pays ?		
E6b	Quels rôles le secteur privé joue-t-il dans l'action humanitaire et les actions de développement dans votre pays ?		

E7	L'aide humanitaire ne parvient pas aux personnes qui en ont besoin dans votre pays ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
E8	Apporter une aide et une assistance aux plus vulnérables est aussi un service à caractère humanitaire ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
E9	Le manque de bonne gouvernance a une incidence négative sur les services à caractère humanitaire dans votre pays ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
E10	Il faut absolument cibler les jeunes et les femmes dans les services à caractère humanitaire ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
E11	La partialité a une incidence négative sur les services à caractère humanitaire ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
E12	Le manque de neutralité a des répercussions négatives sur les services à caractère humanitaire ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5

Section F: liens entre les quatre piliers

S/ N	QUESTIONS	RÉPONSES	CODE
F1	Il existe un lien entre la paix et la sécurité, le développement, les droits de l'homme et l'action humanitaire ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
F2	Pensez-vous que la technologie a une incidence sur les questions humanitaires, les droits de l'homme, la paix, la sécurité et le développement ?	Oui	1
		Non	2
		Ne se prononce pas	3
F3	Les acteurs de l'humanitaire et du développement travaillent-ils ensemble dans votre communauté/pays ?	Oui	1
		Non	2
		Ne se prononce pas	3
F4	De quelle manière les droits de l'homme renforcent-ils la paix, la sécurité et le développement ?		
F5	Les effets des menaces contre la paix et la sécurité sont-ils les mêmes que les effets du sous-développement ?	Oui	1
		Non	2
		Ne se prononce pas	3
F6	L'absence de paix et de sécurité entrave le développement ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
F7	Le sous-développement est la cause et l'effet de la violation des droits de l'homme dans votre pays.	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
F8	Est-il essentiel d'aborder les problématiques transfrontalières pour régler les situations de conflit en tirant parti des liens existants ?	Tout à fait d'accord	1
		D'accord	2
		Ni d'accord, ni pas d'accord	3
		Pas d'accord	4
		Pas du tout d'accord	5
F9a	Votre institution ou organisation a-t-elle utilisé des méthodes et des outils pour intégrer les quatre piliers dans ses politiques et pratiques ?	Oui	1
		Non	2
		Ne se prononce pas	3

F9b	Dans l'affirmative, pourriez-vous indiquer quels sont ces méthodes et outils ?		
F10	A-t-il été possible d'appliquer l'approche fondée sur les liens existants pour la prévention et la résolution des conflits ?	Oui Non Ne se prononce pas	1 2 3
F10a	Dans l'affirmative, veuillez préciser.		
F11a	A-t-il été difficile d'appliquer l'approche fondée sur les liens existants pour la prévention et la résolution des conflits ?	Oui Non Ne se prononce pas	1 2 3
F11b	Dans l'affirmative, veuillez préciser.		
F12	Veuillez indiquer la manière dont, à votre avis, les quatre piliers pourraient être exploités ou encourager des interventions complémentaires pour contribuer à la mise en œuvre de solutions efficaces et durables aux conflits.		

Annexe II: Résumé des résultats de l'enquête

1. Caractéristiques socio-démographiques des personnes interrogées

La section A portait sur les caractéristiques socio-démographiques des personnes interrogées: le sexe, l'âge, la situation de famille, le niveau le plus élevé des études achevées, le secteur, le pays et la région des personnes interrogées ont été établis dans cette section.

Tableau 1: Caractéristiques démographiques des personnes interrogées

Sexe							
Pays	Femmes	Hommes	Total				
Bénin	1(20.0%)	4(80.0%)	5(1.6%)				
Burkina Faso	1(25%)	3(75.0%)	4(1.3%)				
Burundi	3(37.5%)	5(62.5%)	8(2.6%)				
Cameroun	2(8.7%)	21(91.3%)	23(7.5%)				
Côte d'Ivoire	4(26.7%)	11(73.3%)	15(4.9%)				
Gambie	0(0.0%)	4(100.0%)	4(1.3%)				
Ghana	3(25%)	7(75%)	10(3.3%)				
Guinée-Bissau	4(66.7%)	2(33.3%)	6(2%)				
Liberia	2(33.3%)	4(66.6%)	6(2%)				
Mali	2(40%)	3(60%)	5(1.6%)				
Niger	2(40%)	3(60%)	5(1.6%)				
Nigéria	74(35.7%)	133(64.3%)	207(67.4%)				
Sénégal	3(60.0%)	2(40.0%)	5(1.6%)				
Sierra Leone	0(0.0%)	1(100.0%)	1(0.3%)				
Togo	1(25%)	2(75%)	3(1%)				
Total	101(32.8%)	206(67.2%)	307(100%)				
Âge (Âge moyen = 38,5)							
	18 – 27	28 – 37	38 – 47	48 – 57	58 and above	Total	
Bénin	0 (0,0 %)	2 (40,0 %)	0 (0,0 %)	1 (20,0 %)	2 (40,0 %)	5	(100 %)
Burkina Faso	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	2 (50,0 %)	1 (25,0 %)	1 (25,0 %)	4	(100 %)
Burundi	0 (0,0 %)	1 (12,5 %)	7 (87,5 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	8	(100 %)
Cameroun	6 (26,1 %)	14 (60,9 %)	0 (0,0 %)	2 (8,7 %)	1 (4,3 %)	23	(100 %)
Côte d'Ivoire	3 (20,0 %)	5 (26,7 %)	6 (40,0 %)	2 (13,3 %)	0 (0,0 %)	15	(100 %)
Gambie	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	1 (25,0 %)	2 (50,0 %)	1 (25,0 %)	4	(100 %)
Ghana	0 (0,0 %)	2 (28,6 %)	5 (42,8 %)	2 (28,6 %)	0 (0,0 %)	10	(100 %)
Guinée-Bissau	0 (0,0 %)	1 (16,7 %)	1 (16,7 %)	2 (33,3 %)	2 (33,3 %)	6	(100 %)
Liberia	0 (0,0 %)	1 (16,7 %)	2 (33,3 %)	1 (16,7 %)	2 (33,3 %)	6	(100 %)
Mali	0 (0,0 %)	3 (60,0 %)	2 (40,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	5	(100 %)
Niger	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	3 (60,0 %)	2 (40,0 %)	0 (0,0 %)	5	(100 %)
Nigéria	34(18,1 %)	85 (37,9 %)	59 (29,5 %)	17 (8,0 %)	12 (6,4 %)	207	(100 %)
Sénégal	0 (0,0 %)	4 (80,0 %)	1 (20,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	5	(100 %)
Sierra Leone	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	1 (100,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	1	(100 %)

Togo	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	3 (100,0 %)	0 (0,0 %)	3 (100 %)
Total	43 (14 %)	118 (38,4 %)	90 (29,3 %)	35 (11,4 %)	21 (6,8 %)	307 (100 %)
Situation de famille						
	Divorcé	Marié	Séparé	Célibat- aire	Veuf	Total
Bénin	0 (0,0 %)	4 (80,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	1 (20,0 %)	5 (100 %)
Burkina Faso	0 (0,0 %)	4 (100,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	4 (100 %)
Burundi	0 (0,0 %)	7 (87,5 %)	0 (0,0 %)	1 (12,5 %)	0 (0,0 %)	8 (100 %)
Cameroun	0 (0,0 %)	7 (30,4 %)	0 (0,0 %)	16 (69,6 %)	0 (0,0 %)	23 (100 %)
Côte d'Ivoire	1 (6,7 %)	6 (40,0 %)	1 (6,7 %)	7 (46,7 %)	0 (0,0 %)	15 (100 %)
Gambie	1 (12,5 %)	2 (50,0 %)	0 (0,0 %)	1 (12,5 %)	0 (0,0 %)	4 (100 %)
Ghana	0 (0,0 %)	7 (71,4 %)	0 (0,0 %)	3 (50 %)	0 (28,6 %)	10 (100 %)
Guinée-Bissau	0 (0,0 %)	3 (50,0 %)	0 (0,0 %)	1 (16,7 %)	2 (33,3 %)	6 (100 %)
Liberia	1 (16,7 %)	2 (33,3 %)	0 (0,0 %)	3 (50,0 %)	0 (0,0 %)	6 (100 %)
Mali	0 (0,0 %)	3 (60,0 %)	0 (0,0 %)	2 (40,0 %)	0 (0,0 %)	5 (100 %)
Niger	0 (0,0 %)	4 (80,0 %)	0 (0,0 %)	1 (20,0 %)	0 (0,0 %)	5 (100 %)
Nigéria	1 (0,5 %)	126 (58,8 %)	1 (0,5 %)	79 (39,6 %)	1 (0,5 %)	207 (100 %)
Sénégal	0 (0,0 %)	3 (60,0 %)	1 (20,0 %)	1 (20,0 %)	0 (0,0 %)	5 (100 %)
Sierra Leone	0 (0,0 %)	1 (100,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	1 (100 %)
Togo	1 (25,0 %)	2 (75,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	3 (100 %)
Total	5 (1,6 %)	180 (58,6 %)	3 (1 %)	115 (37,5 %)	4 (1,3 %)	307 (100 %)
Niveau le plus élevé des études achevées						
	Post- supérieur	Ensei- nement supérieur	Enseigne- ment secon- daire	Total		
Bénin	2 (40,0 %)	3 (60,0 %)	0 (0,0 %)	5 (100 %)		
Burkina Faso	0 (0,0 %)	4 (100,0 %)	0 (0,0 %)	4 (100 %)		
Burundi	4 (50,0 %)	3 (37,5 %)	1 (12,5 %)	8 (100 %)		
Cameroun	12 (52,2 %)	10 (43,5 %)	1 (4,3 %)	23 (100 %)		
Côte d'Ivoire	5 (33,3 %)	10 (66,7 %)	0 (0,0 %)	15 (100 %)		
Gambie	2 (50,0 %)	2 (50,0 %)	0 (0,0 %)	4 (100 %)		
Ghana	5 (42,9 %)	5 (57,1 %)	0 (0,0 %)	10 (100 %)		
Guinée-Bissau	4 (66,7 %)	2 (33,3 %)	0 (0,0 %)	6 (100 %)		
Liberia	3 (50,0 %)	3 (50,0 %)	0 (0,0 %)	6 (100 %)		
Mali	2 (40,0 %)	3 (60,0 %)	0 (0,0 %)	5 (100 %)		
Niger	1 (20,0 %)	4 (80,0 %)	0 (0,0 %)	5 (100 %)		
Nigéria	136 (67,4 %)	66 (32,6 %)	5 (2,7 %)	207 (100 %)		
Sénégal	1 (20,0 %)	4 (80,0 %)	0 (0,0 %)	5 (100 %)		
Sierra Leone	1 (100,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	1 (100 %)		
Togo	(0,0 %)	3 (100,0 %)	0 (0,0 %)	3 (100 %)		
Total	178 (58 %)	122 (39,7 %)	7 (2,3 %)	307 (100 %)		

Secteur							
	Secteur public	Secteur privé	Institutions régionales/ internationales	Total			
Bénin	1 (20,0 %)	1 (20,0 %)	3 (60,0 %)	5 (100 %)			
Burkina Faso	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	4 (100,0 %)	4 (100 %)			
Burundi	1 (12,5 %)	3 (37,5 %)	4 (50,0 %)	8 (100 %)			
Cameroun	9 (39,2 %)	7 (30,4 %)	7 (30,4 %)	23 (100 %)			
Côte d'Ivoire	1 (6,7 %)	9 (60,0 %)	5 (33,3 %)	15 (100 %)			
Gambie	1 (12,5 %)	2 (50,0 %)	1 (12,5 %)	4 (100 %)			
Ghana	6 (71,4 %)	4 (50 %)	0 (28,6 %)	10 (100 %)			
Guinée-Bissau	2 (33,3 %)	0 (0,0 %)	4 (66,7 %)	6 (100 %)			
Liberia	2 (33,3 %)	1 (16,7 %)	3 (50,0 %)	6 (100 %)			
Mali	2 (40,0 %)	1 (20,0 %)	2 (66,7 %)	5 (100 %)			
Niger	3 (60,0 %)	1 (20,0 %)	1 (20,0 %)	5 (100 %)			
Nigéria	122 (59,8 %)	62 (29,4 %)	23 (10,7 %)	207 (100 %)			
Sénégal	0 (0,0 %)	2 (40,0 %)	3 (60,0 %)	5 (100 %)			
Sierra Leone	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	1 (100,0 %)	1 (100 %)			
Togo	2 (66,7 %)	1 (33,3 %)	0 (0,0 %)	3 (100 %)			
Total	152 (49,5 %)	92 (30 %)	63 (20,5 %)	307 (100 %)			
Secteur spécifique							
	Milieu uni- versitaire et média	Dévelop- pement	Droits légaux/droits de l'homme	ONG/ action humani- taire	Travail in- dépendant	Activités régionales et interna- tionales	Total
Bénin	1 (20,0 %)	1 (20,0 %)	0 (0,0 %)	1(20,0 %)	2 (40,0 %)	0 (0,0 %)	5(100 %)
Burkina Faso	0 (0,0 %)	2 (50,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	2 (50,0 %)	4(100 %)
Burundi	2 (25,0 %)	1 (12,5 %)	3 (37,5 %)	0 (0,0 %)	1 (12,5 %)	1 (12,5 %)	8(100 %)
Cameroun	3 (13,1 %)	1 (4,3 %)	9 (39,0 %)	4(17,4 %)	3 (13,1 %)	3 (13,1 %)	23(100 %)
Côte d'Ivoire	4 (26,7 %)	3 (20,0 %)	1 (6,7 %)	1 (6,7 %)	2 (13,3 %)	4 (26,6 %)	15 (100 %)
Gambie	2 (50,0 %)	1 (25,0 %)	0 (0,0 %)	1(25,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	4 (100 %)
Ghana	6 (57,1 %)	2 (14,3 %)	0 (0,0 %)	1(14,3 %)	1 (14,3 %)	0 (0,0 %)	10 (100 %)
Guinée-Bissau	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	1 (16,7 %)	0 (0,0 %)	1 (16,7 %)	4 (66,6 %)	6 (100 %)
Liberia	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	1 (16,7 %)	1(16,7 %)	2 (33,3 %)	2 (33,3 %)	6 (100 %)
Mali	2 (40,0 %)	1 (20,0 %)	0 (0,0 %)	2(40,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	5 (100 %)
Niger	3 (60,0 %)	1 (20,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	1 (20,0 %)	5 (100 %)
Nigéria	89 (41,7 %)	27 (11,7 %)	7 (3,7 %)	39(18,7 %)	41 (22 %)	4 (2,1 %)	207(100 %)
Sénégal	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	1 (20,0 %)	0 (0,0 %)	2 (40,0 %)	2 (40,0 %)	5 (100 %)
Sierra Leone	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	1(100,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	1 (100 %)
Togo	1 (0,0 %)	1 (50,0 %)	0 (0,0 %)	1 (50,0 %)	0 (0,0 %)	0 (0,0 %)	3 (100 %)
Total	113 (36,8 %)	41 (13,3 %)	23 (7,4 %)	52 (17 %)	55 (18 %)	23 (7,5 %)	307(100 %)
Région							
	Afrique centrale		Afrique de l'Ouest		Total		
Bénin	0 (0,0 %)		5 (100 %)		5 (100 %)		
Burkina Faso	0 (0,0 %)		4 (100 %)		4 (100 %)		
Burundi	8 (100 %)		0 (0,0 %)		8 (100 %)		
Cameroun	23 (100 %)		0 (0,0 %)		23 (100 %)		
Côte d'Ivoire	0 (0,0 %)		15 (100 %)		15 (100 %)		
Gambie	0 (0,0 %)		4 (100 %)		4 (100 %)		
Ghana	0 (0,0 %)		10 (100 %)		10 (100 %)		
Guinée-Bissau	0 (0,0 %)		6 (100 %)		6 (100 %)		

Liberia	0 (0,0 %)	6 (100 %)	6 (100 %)		
Mali	0 (0,0 %)	5 (100 %)	5 (100 %)		
Niger	0 (0,0 %)	5 (100 %)	5 (100 %)		
Nigéria	0 (0,0 %)	207 (100 %)	207 (100 %)		
Sénégal	0 (0,0 %)	5 (100 %)	5 (100 %)		
Sierra Leone	0 (0,0 %)	1 (100 %)	1 (100 %)		
Togo	0 (0,0 %)	3 (100 %)	3 (100 %)		
Total	31 (10,1 %)	276 (89,9 %)	307 (100 %)		
Quelle est la fréquence des conflits dans votre pays ?					
	Très fréquent	Fréquent	Pas fréquent	Total	
Bénin	0 (0,0 %)	5 (100,0 %)	0 (0,0 %)	5 (100 %)	
Burkina Faso	2 (50,0 %)	0 (0,0 %)	2 (50,0 %)	4 (100 %)	
Burundi	2 (25,0 %)	0 (0,0 %)	6 (75,0 %)	8 (100 %)	
Cameroun	15 (65,2 %)	0 (0,0 %)	8 (34,8 %)	23 (100 %)	
Côte d'Ivoire	2 (13,3 %)	2 (13,3 %)	11 (73,4 %)	15 (100 %)	
Gambie	1 (25,0 %)	2 (50,0 %)	1 (25,0 %)	4 (100 %)	
Ghana	3 (28,5 %)	7 (71,5 %)	0 (0,0 %)	10 (100 %)	
Guinée-Bissau	3 (50,0 %)	0 (0,0 %)	3 (50,0 %)	6 (100 %)	
Liberia	0 (0,0 %)	1 (16,7 %)	5 (83,3 %)	6 (100 %)	
Mali	1 (10,0 %)	2 (40,0 %)	2 (40,0 %)	5 (100 %)	
Niger	0 (0,0 %)	4 (80,0 %)	1 (20,0 %)	5 (100 %)	
Nigéria	130 (63,1 %)	10 (1,1 %)	67 (35,8 %)	207 (100 %)	
Sénégal	0 (0,0 %)	3 (60,0 %)	2 (40,0 %)	5 (100 %)	
Sierra Leone	0 (0,0 %)	1 (100,0 %)	0 (0,0 %)	1 (100 %)	
Togo	2 (66,7 %)	0 (0,0 %)	1 (33,3 %)	3 (100 %)	
Total	161 (52,4 %)	37 (12,1 %)	109 (35,5 %)	307 (100 %)	

Source : Enquête sur le terrain, 2020.

Le tableau 1 présente les caractéristiques démographiques des personnes interrogées, qui étaient majoritairement des hommes (67,2 %). En ce qui concerne l'âge des personnes interrogées, la cohorte d'âges la plus importante, avec 38,4 %, est celle des 28 à 37 ans. Cela s'explique probablement par le fait que les données ont été recueillies en ligne et que les membres de cette catégorie d'âge sont plus technophiles.

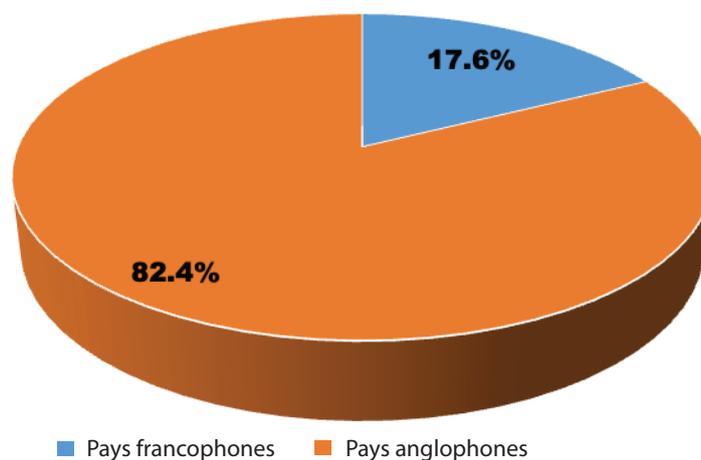
En ce qui concerne la situation de famille, la majorité (58,6 %) des personnes interrogées étaient mariées. La répartition des personnes interrogées en fonction du niveau le plus élevé des études achevées montre une prédominance (58 %) de personnes diplômées de l'enseignement post-supérieur, notamment des masters et des doctorats. Cette situation a des incidences

positives sur la sensibilisation aux piliers de la paix, de la sécurité, du développement, des droits de l'homme et de l'action humanitaire dans les différentes communautés et les différents pays.

La répartition des personnes interrogées par secteur d'emploi montre que le pourcentage le plus élevé (36,8 %) travaille dans le milieu universitaire et les médias. La répartition par sous-région montre que 10,1 % des personnes interrogées sont originaires d'Afrique centrale et 89,9 % d'Afrique de l'Ouest.

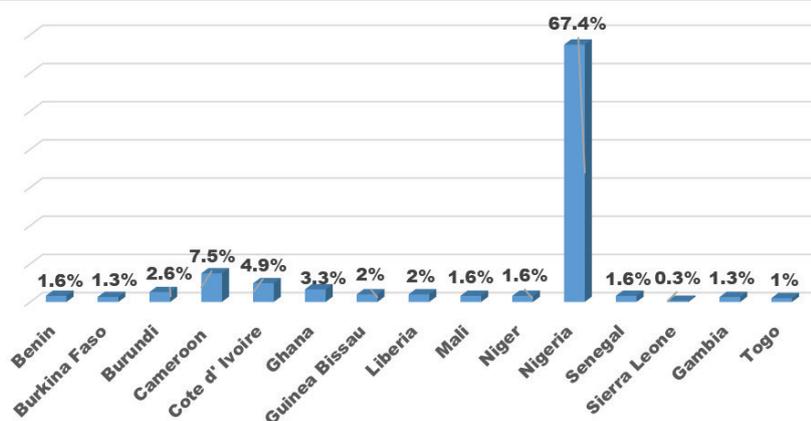
Comme le montre le camembert de la figure I, l'écrasante majorité des personnes interrogées (82,4 %) sont originaires de pays francophones.

Figure I: Répartition des personnes interrogées par langue officielle



Source : enquête sur le terrain, 2020.

Figure II: Répartition des personnes interrogées par pays

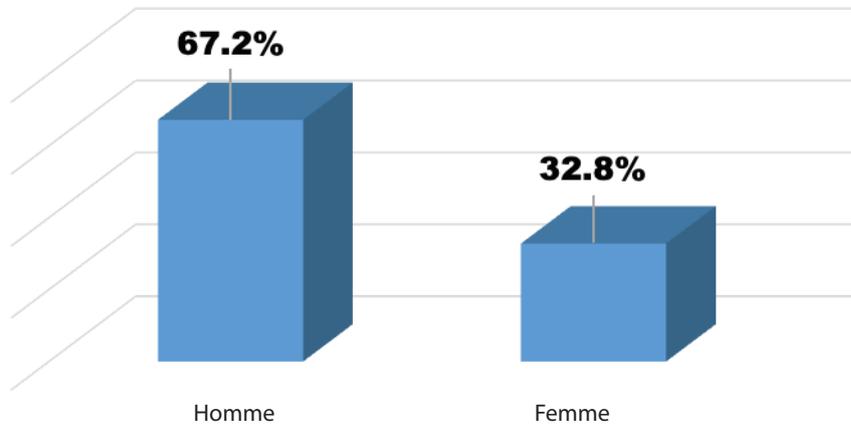


Source : enquête sur le terrain, 2020.

La figure II montre la répartition des personnes interrogées par pays. Comme on pouvait s'y attendre, la grande majorité (67,4 %) est originaire

du Nigéria, étant donné que ce pays est le plus peuplé d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

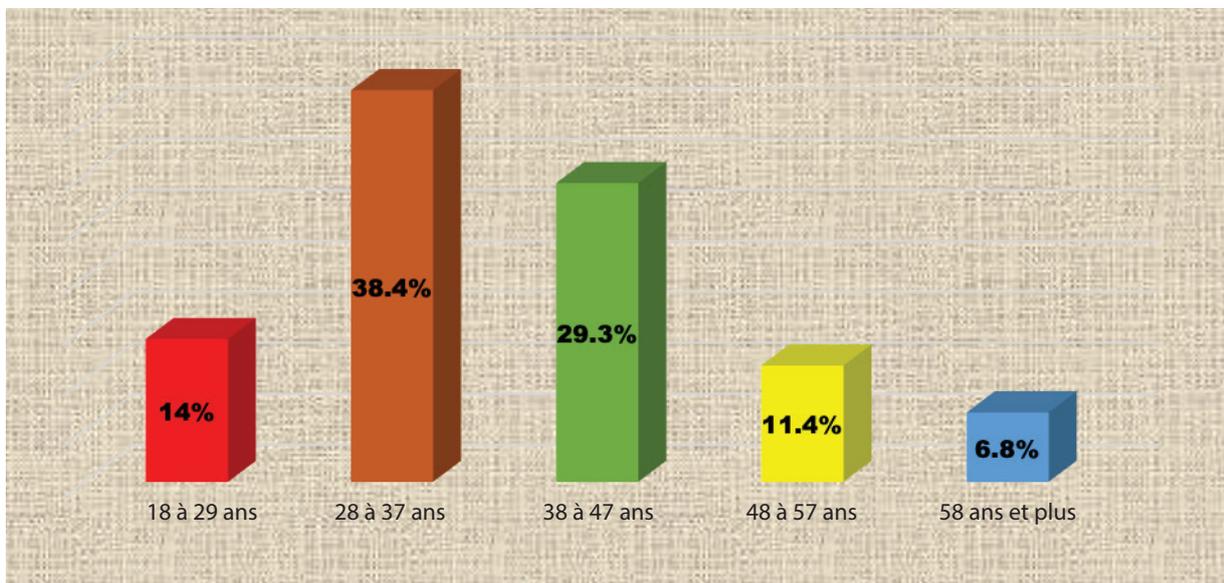
Figure III: Répartition des personnes interrogées par sexe



Source : enquête sur le terrain, 2020.

Le diagramme à barres de la figure III montre que la majorité (67,2 %) des personnes interrogées sont des hommes.

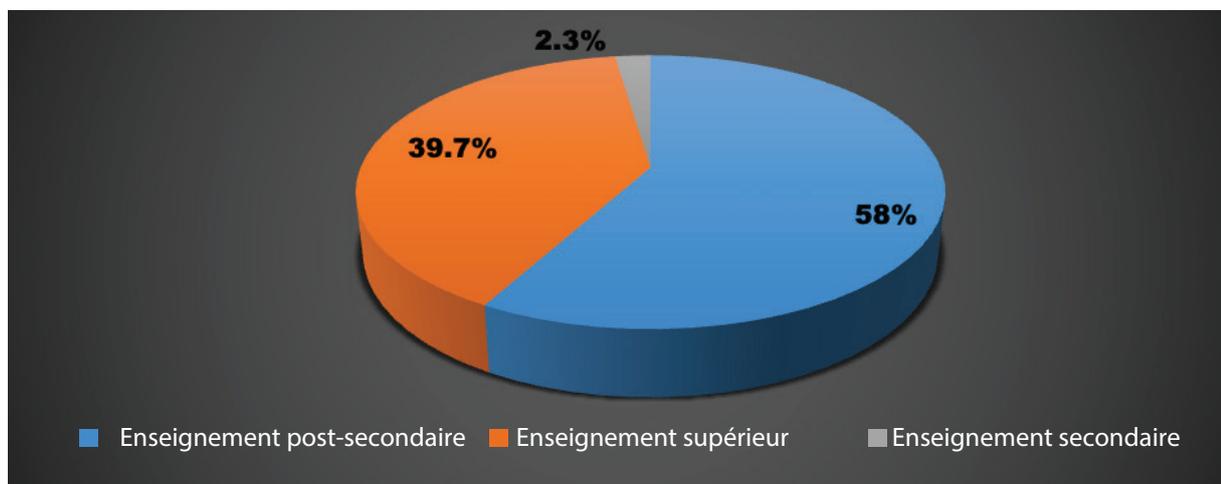
Figure IV: Répartition des personnes interrogées par catégorie d'âge



Source : enquête sur le terrain, 2020.

La figure IV confirme le constat sociodémographique ci-dessus, à savoir que le pourcentage le plus élevé des personnes interrogées (38,4 %) se trouve dans la cohorte des 28 à 37 ans.

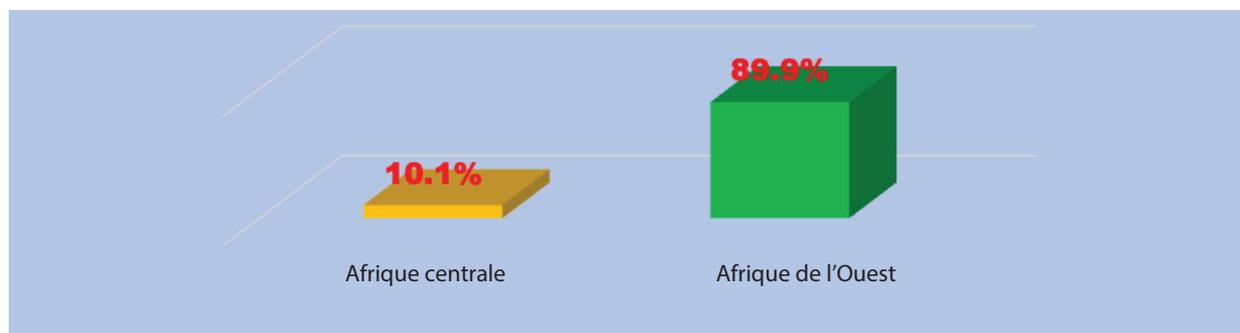
Figure V: Répartition des personnes interrogées par niveau d'éducation



Source : enquête sur le terrain, 2020.

La figure V montre la répartition des personnes interrogées par niveau d'éducation. Comme on le voit dans le tableau des caractéristiques sociodémographiques, la majorité (58 %) des personnes interrogées sont diplômées de l'enseignement supérieur.

Figure VI: Répartition des personnes interrogées par région



Source : enquête sur le terrain, 2020.

La figure VI montre que les personnes interrogées dans le cadre de l'étude vivent majoritairement en Afrique de l'Ouest.

Annexe III: Personnes consultées pour les entretiens non structurés

Remi Ajibewa, Directeur des affaires politiques à la Commission de la CEDEAO, 27 novembre 2020.

Sintiki Ugbe, Directeur des affaires humanitaires et sociales à la Commission de la CEDEAO, 27 novembre 2020.

Mublin Mubarak, de la Commission de la CEDEAO, 27 novembre 2020.

Yvette Ngandu, Commissaire à la CEEAC, 11 décembre 2020.

Rita Amukhobu, Département des affaires politiques à la Commission de l'Union africaine, 30 novembre 2020.

Sara Hamouda, fonctionnaire responsable de l'Unité pour l'Agenda 2063, les objectifs de développement durable et la coopération Sud-Sud au Secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, 25 novembre 2020.

Annexe IV: Réunion de lancement des études sous-régionales sur les liens existant entre les piliers du développement, de la paix et la sécurité, des droits de l'homme et de l'action humanitaire, tenue en ligne depuis d'Addis Abeba, 27 octobre 2020.

Commission de l'Union africaine, Agence de développement de l'Union africaine, commissions économiques régionales et Mécanisme africain d'évaluation par les pairs	
Salah S, Hammad Chef du Secrétariat de l'Architecture africaine de gouvernance Commission de l'Union africaine	Heldana Tekeste Responsable de l'alerte rapide Conseillère pour la prévention des conflits auprès de l'Union africaine, Commission de l'Union africaine
Neema Chusi Spécialiste des questions politiques CUA	Robert Gerenge (Union africaine) (invité)
Martin Bwalya Chef, centres d'excellence de l'AUDA-NEPAD	Abiola Shomang Administratrice principale de programme par intérim Diffusion des connaissances AUDA-NEPAD
Sara Hamouda Fonctionnaire responsable de l'Unité pour l'Agenda 2063, les objectifs de développement durable et la coopération Sud-Sud Secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs	Salvator Matata Chef et attaché de liaison auprès de la CUA Secrétariat du Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe
Pillay Ponisamy Jevin Attaché de liaison hors classe auprès de la CUA Communauté de développement de l'Afrique australe	Valentine Atonde Représentante par intérim auprès de l'Union africaine CEDEAO
Hatem Ghemari Conseiller politique Union du Maghreb arabe (UMA)	

Organismes, fonds et programmes des Nations Unies	
Nicholas Shalita Chef de cabinet BNUUA	Joseph Birungi Spécialiste des questions politiques BNUUA
Steven Bourke Spécialiste des questions politiques BNUUA	Samuel Udoko Spécialiste des questions politiques BNUUA
Shadrack Mbogho BNUUA	Natal (Moussa) Saleh Batraki BNUUA

<p>Edda Mekuria</p> <p>Fonctionnaire de l'information</p> <p>BNUUA</p>	<p>Chafi Bakari</p> <p>Spécialiste des droits humains, (questions relatives à l'UA)</p> <p>Bureau régional pour l'Afrique australe du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme</p>
<p>Adwoa Kufuor</p> <p>Conseiller régional pour l'égalité des sexes/OCI HCDH-EARO</p> <p>HCDH</p>	<p>Joseph Noubadoum</p> <p>Spécialiste des droits humains</p> <p>HCDH – EARO</p>
<p>Mohamed A Douksieh</p> <p>Économiste hors classe et directeur de programme de la CMCN, UNOWAS</p>	<p>Clémence Aissatou Baré</p> <p>Directrice du Bureau de liaison auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique, ONUSIDA</p>
<p>Ledet Teka Befekadu</p> <p>Administrateur de projet</p> <p>Bureau de liaison auprès de l'Union africaine et de la CEA</p>	<p>Marikki Rieppola</p> <p>Spécialiste de la protection de l'enfance dans le domaine humanitaire</p> <p>Bureau de l'UNICEF auprès de l'Union africaine et de la CEA</p>
<p>Aurelia Patrizia Calabrò</p> <p>Représentante de l'ONUDI et Directrice du centre régional en Éthiopie</p>	<p>Khaled El Mekwad</p> <p>Représentant de l'ONUDI</p> <p>Chef du Bureau régional pour l'Afrique australe</p>
<p>Ana Elisa Santana Afonso, Directrice</p> <p>Bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture auprès de la CUA, de la CEA et représentante en Éthiopie</p>	<p>Malebo Bowe</p> <p>Bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture auprès de la CUA, de la CEA et représentant en Éthiopie</p>

<p>Yumiko Yokozeki</p> <p>Bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture auprès de la CUA, de la CEA et représentant en Éthiopie</p>	<p>Mathewos Hunde Tulu</p> <p>Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes</p> <p>Bureau de liaison auprès de l'Union africaine</p>
<p>Kachi Madubuko</p> <p>Responsable de l'unité chargé des projets de l'Union africaine. Assure la liaison avec le CEA</p> <p>Bureau spécial de liaison de l'OIM auprès de l'Union africaine et de la CEA</p>	<p>Selamawit Haile</p> <p>Organisation internationale pour les migrations</p> <p>Bureau de liaison auprès de l'Union africaine et de la CEA</p>
<p>Mustakim Waid</p> <p>Conseiller en partenariats stratégiques</p> <p>Bureau des partenariats stratégiques</p> <p>Programme alimentaire mondial de l'Organisation des Nations Unies</p>	<p>Hamdane Bordji</p> <p>Responsable des partenariats stratégiques</p> <p>Bureau des partenariats stratégiques</p> <p>Programme alimentaire mondial de l'Organisation des Nations Unies</p>
<p>Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge</p>	
<p>Richard Hunlede</p> <p>Chef de délégation et Représentant permanent de l'IFRC auprès de l'Union africaine et des organisations internationales</p> <p>Délégation en Éthiopie et bureau de représentation auprès de l'Union africaine et des organisations internationales</p>	
<p>Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique des Nations Unies</p>	
<p>Kavazeua Katjomuise</p> <p>Économiste hors classe et chef d'équipe</p> <p>Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique</p>	<p>Kei Tagawa</p> <p>Spécialiste de la gestion de programme</p> <p>Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique</p>
<p>Liwaaddine Fliss</p> <p>Spécialiste de la gestion de programme</p> <p>Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique</p>	<p>Rumbidzai Adebayo</p> <p>Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique</p>
<p>Commission économique pour l'Afrique</p>	
<p>Stephen Karingi</p> <p>Directeur</p> <p>Division de l'intégration régionale et du commerce</p> <p>Commission économique pour l'Afrique</p>	<p>Isatou Gaye</p> <p>Chef de la section du NEPAD</p> <p>Division de l'intégration régionale et du commerce</p> <p>Commission économique pour l'Afrique</p>
<p>Nozipho Freya Simelane</p> <p>Économiste</p> <p>Section du NEPAD, Division de l'intégration régionale et du commerce</p> <p>Commission économique pour l'Afrique</p>	<p>Lashea Howard -Clinton</p> <p>Spécialiste des questions sociales</p> <p>Section du NEPAD, Division de l'intégration régionale et du commerce</p> <p>Commission économique pour l'Afrique</p>

Moctar B. Diouf Spécialiste de la gestion de programme Division de l'intégration régionale et du commerce Commission économique pour l'Afrique	Amandine Nakumuryango Spécialiste des affaires économiques (adjointe de 1ère classe) Division de la macroéconomie et de la gouvernance Commission économique pour l'Afrique
Bakary Dosso Chef de la section de la dynamique démographique pour le développement Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest	Amadou Diouf, Chef de la section des initiatives sous-régionales Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest
Jérôme Ouedraogo Économiste/consultant Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest	Emelang Leteane Spécialiste des questions sociales Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest
Khaled Hussein Fonctionnaire responsable Bureau sous-régional en Afrique du Nord	Amal Nagah Elbeshbishi Économiste Bureau sous-régional en Afrique du Nord
Mamadou Malick Bal Économiste Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale	Lot Tcheeko Spécialiste de la gestion du savoir Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale
Fanwell Fredrick Kenala Bokosi Bureau des affaires économiques Bureau sous-régional en Afrique australe	Zewditu Befekadu (Mme) Assistante de secrétariat, section du NEPAD, Division de l'intégration régionale et du commerce
Consultants	
Olawale Ismail Consultant, King's College Londres	Thoko Kaime Consultant, Université de Bayreuth
Babafemi A. Badejo PDG Yintab Strategy Consults	Abraham Ameh Assistant spécial de M. Badejo Yintab Strategy Consults
Alain Tschudin Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique Nexus Consultant École de la gouvernance de la WITS University	Stephen Commins Chargé de cours, développement régional et international, Directeur associé du Département de l'urbanisme, affaires publiques mondiales, Luskin School of Public Affairs, UCLA
Autres	
Aaron Osei	AkoR
Aminata Fofana	Chaibou Idrissa Chekaraou
Edem Blege	Ehab Amin Taha Hussien
Magdalena Moshi	Marie Goretti Nduwayo
Marikki Helena Rieppola	Mohamed Douksieh
Mohamadi Ouedraogo	Oumar Kane
Patrick Buse	Sidiki Kone
Williams Moki Lifongo	Valerie Ndaih Chia

Annexe V: Réunion du groupe d'experts, études sous-régionales sur les liens entre les piliers du développement, de la paix et la sécurité, des droits de l'homme et de l'action humanitaire, 17 et 18 décembre 2020

Commission de l'Union africaine, Agence de développement de l'Union africaine et commissions économiques régionales	
Mesfin Ashagrie Directeur de la planification stratégique Commission de l'Union africaine	Rosette y Randrianarivelo Direction de la planification stratégique Commission de l'Union africaine
Oluwafemi Olamuyiwa Administrateur de programme Commission de l'Union africaine	Aboubakar Diane Commission de l'Union africaine
Nkhoma Kisa Chef de file MoveAfrica AUDA-NEPAD	Salvator Matata Chef et attaché de liaison auprès de la CUA Secrétariat du COMESA
Rabii Sakhii Union du Maghreb arabe	Oita Etyang Spécialiste de l'analyse des conflits Secrétariat du COMESA
Fabrice Tunda Spécialiste des questions relatives à la consolidation de la paix Secrétariat de la SADC	
Organisations internationales et non gouvernementales	
Richard Hunlede Chef de délégation et Représentant permanent de l'IFRC Délégation en Éthiopie et bureau de représentation auprès de l'Union africaine et des organisations internationales	Mengistie Baye Coordonnateur de programme Délégation de l'IFRC en Éthiopie et bureau de représentation auprès de l'Union africaine et des organisations internationales
Betelehem Tsedeke Coordonnateur de programme et attaché de liaison auprès de l'Union africaine Bureau de représentation de l'IFRC auprès de l'Union africaine et des organisations internationales	Olamuyiwa Oluwafemi Solomon Administrateur de projet, AUDPA Libre circulation des personnes en Afrique
Matibiri Tapfumaneyi R Vice-Président Young Miners Foundation	Addis Tesfa addis.tesfa@icvanetwork.org
Koulthoum Djamadar koulthoum.djamadar@coi-ioc.org	Brenda Wangui beewangui@gmail.com
Nina Okagbue okagbuenina@gmail.com	Solomon Abyeek solomonabye@yahoo.com

trmatibiri@gmail.com	Catherine Mekegni Catherine.mekegnifanmeugni@yahoo.fr
Dr. Oluwafemi olamuyiwaoluwafemi@gmail.com	T.R. Matibiri trmatibiri@gmail.com
Organismes, fonds et programmes des Nations Unies	
David M. Hamam Directeur Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique	Kavazeua Katjomuise Économiste hors classe/chef d'équipe Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique
Ben Ouedraogo Économiste Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique	Rumbidzai Adebayo Spécialiste de la gestion de programme Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique
Liwaaddine Fliss Spécialiste de la gestion de programme Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique	Kei Tagawa Spécialiste de la gestion de programme Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique
William Lifongo Conseiller hors classe pour les droits humains UNOWAS	Mohamed Abdi Douksieh Économiste hors classe et directeur de programme de la CMCN, UNOWAS
Chafi Bakari Spécialiste des droits de l'homme, (questions relatives à l'UA) Bureau régional pour l'Afrique de l'Est du HCDH	Adwoa Kufuor Conseiller régional pour l'égalité des sexes/OCI HCDH-EARO HCDH
Andrew Akutu Spécialiste des droits de l'homme Bureau régional pour l'Afrique de l'Est du HCDH	Edda Zekarias Spécialiste de l'information Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
Kachi Madubuko Responsable de l'unité chargée des projets de l'Union africaine Organisation internationale pour les migrations	Daniel Demissie Assistant de recherche auxiliaire Programme alimentaire mondial

<p>Ledet Teka Befekadu</p> <p>Administrateur de projets</p> <p>Attaché de liaison d'ONUSIDA auprès de l'Union africaine et de la CEA</p>	<p>Samuel Udoko</p> <p>Spécialiste des questions politiques</p> <p>BNUUA</p>
<p>Marikki Rieppola</p> <p>Spécialiste de la protection de l'enfance dans le domaine humanitaire</p> <p>Bureau de l'UNICEF auprès de l'Union africaine et de la CEA à Addis Abeba</p>	<p>Tednek Fantaye</p> <p>Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés</p> <p>Tél : 254115442108</p>
<p>Worknesh</p> <p>workneshg@unops.org</p>	<p>Fisseha Fantu</p> <p>fantu@un.org</p>
<p>Immaculate Atieno</p> <p>Immaculate.atieno@fao.org</p>	<p>Selam Haile</p> <p>sehaile@iom.int</p>
Commission économique pour l'Afrique	
<p>Stephen Karingi</p> <p>Directeur</p> <p>Division de l'intégration régionale et du commerce</p> <p>Commission économique pour l'Afrique</p>	<p>Isatou Gaye</p> <p>Chef de la section du NEPAD</p> <p>Division de l'intégration régionale et du commerce</p> <p>Commission économique pour l'Afrique</p>
<p>Adeyinka Adeyemi</p> <p>Conseiller hors classe</p> <p>Centre africain pour la politique commerciale</p> <p>Commission économique pour l'Afrique</p>	<p>Mercy Wambui</p> <p>Chef de l'information</p> <p>Division de l'information et de la gestion du savoir</p> <p>Commission économique pour l'Afrique</p>
<p>Amadou Diouf,</p> <p>Chef de la section des initiatives sous-régionales</p> <p>Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest</p>	<p>Amal Nagah Elbeshbishi</p> <p>Économiste</p> <p>Bureau sous-régional en Afrique du Nord</p>
<p>Emelang Leteane</p> <p>Spécialiste des questions sociales</p> <p>Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest</p>	<p>Lashea Howard -Clinton</p> <p>Spécialiste des questions sociales</p> <p>Section du NEPAD, Division de l'intégration régionale et du commerce</p> <p>Commission économique pour l'Afrique</p>
<p>Nozipho Freya Simelane</p> <p>Économiste</p> <p>Section du NEPAD, Division de l'intégration régionale et du commerce</p> <p>Commission économique pour l'Afrique</p>	<p>Moctar Diouf</p> <p>Spécialiste de la gestion de programme</p> <p>Division de l'intégration régionale et du commerce</p> <p>Commission économique pour l'Afrique, Addis Abeba (Éthiopie)</p>

<p>Mamadou Malick Bal</p> <p>Économiste</p> <p>Commission économique pour l'Afrique</p> <p>Bureau sous-régional en Afrique centrale</p>	<p>Fanwell Fredrick Kenala Bokosi</p> <p>Bureau des affaires économiques</p> <p>Bureau sous-régional en Afrique australe</p>
<p>Amandine Nakumuryango</p> <p>Spécialiste des affaires économiques (adjoindte de 1ère classe)</p> <p>Division de la macroéconomie et de la gouvernance</p> <p>Commission économique pour l'Afrique</p>	<p>Jerome Ouedraogo</p> <p>Économiste/consultant</p> <p>Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest</p>
<p>Mamadou Sebegou</p> <p>Économiste</p> <p>Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest</p>	<p>Delphine Fogang</p> <p>Bureau sous-régional en Afrique centrale</p> <p>Yaoundé (Cameroun)</p>
<p>Zewditu Befekadu (Mme)</p> <p>Assistante de secrétariat</p> <p>Commission économique pour l'Afrique</p>	
<p>Consultants</p>	
<p>Olawale Ismail</p> <p>Consultant</p> <p>King's College Londres</p>	<p>Thoko Kaime</p> <p>Consultant</p> <p>Université de Bayreuth</p>
<p>Babafemi Badejo</p> <p>Consultant</p> <p>Yintab Strategy Consults</p>	<p>Assistant spécial de M. Badejo</p> <p>Yintab Strategy Consults</p>
<p>Alain Tschudin</p> <p>Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique</p> <p>Nexus Consultant</p> <p>École de la gouvernance de la WITS University</p>	<p>Stephen Commins</p> <p>Chargé de cours, développement régional et international, Directeur associé du Département de l'urbanisme, affaires publiques mondiales, Luskin School of Public Affairs, UCLA</p>

